



**GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne  
n° 20 – juillet 2012

*Linguistiques et colonialismes*

Numéro dirigé par Cécile Van den Avenne

## **SOMMAIRE**

Cécile Van den Avenne : *Linguistiques et colonialismes : communiquer, décrire, imposer.*

Cécile Van den Avenne : *Linguistique et colonialisme, 1974-2012, un entretien avec Louis-Jean Calvet.*

Gilles Couffignal, Michel Jourde : *Linguistique et colonialisme : la place des études sur le XVI<sup>e</sup> siècle européen.*

Christian Lagarde : *Le « colonialisme intérieur » : d'une manière de dire la domination à l'émergence d'une « sociolinguistique périphérique » occitane.*

El Hadji Abdou Aziz Faty : *Les enjeux du processus de grammatisation du pulaar vus à partir de la Grammaire de la langue poul (Faidherbe, 1882).*

Aurélia Ferrari : *Des archives coloniales de Lubumbashi aux pratiques et représentations linguistiques actuelles : persistance d'un « impérialisme » linguistique ?*

Alice Goheneix : *Stratification linguistique et ségrégation politique dans l'Empire français : l'exemple de L'AOF (1903-1945).*

Géraldine Méret : *Le nom propre et la propriété. Quelques problèmes posés par la nomination en situation coloniale et missionnaire : le cas des Capucins français de Maragnan.*

Cécile Van den Avenne : *« De la bouche même des indigènes ». Le statut de l'informateur dans les premières descriptions de langues africaines à l'époque coloniale.*

### **Comptes rendus**

Céline Amourette : *T. Stolz, C. Vossman, B. Dewein (dirs.), 2011, Kolonialzeitliche Sprachforschung. Die Beschreibung africanischer und ozeanischer Sprache zur Zeit der deutschen Kolonialherrschaft [Recherches linguistiques au temps des colonies. La description des langues africaines et des langues océaniques au temps de la domination coloniale allemande], Akademie Verlag, Brême, 312 p., ISBN: 978-3050051901.*

Clara Mortamet : *Sara Pugach, 2012, Africa in translation – A history of Colonial Linguistics in Germany and Beyond, 1814-1945, The University of Michigan Press, 291 p., ISBN : 978-0-472-11782-6.*

## LINGUISTIQUES ET COLONIALISMES. COMMUNIQUER, DÉCRIRE, IMPOSER

L'idée de ce numéro thématique partait d'une constatation : si les travaux sur la linguistique coloniale, ou sur les liens entre linguistique et colonialisme, sont bien représentés dans le domaine anglo-saxon et en langue anglaise, peu de travaux sont publiés sur cet objet en France et en français, depuis 1974, date de la première publication de l'ouvrage de Louis-Jean Calvet *Linguistique et colonialisme*, et les chercheurs qui s'y intéressent sont relativement isolés.

Par ailleurs, si l'on excepte le domaine spécifique de la « linguistique missionnaire » (sur lequel nous allons revenir) dont les liens avec la linguistique coloniale sont importants, les travaux publiés sont essentiellement le fait d'anthropologues et non de (socio)linguistes, et l'on peut faire la remarque que, contrairement à ce qui se passe en anthropologie culturelle, l'historiographie linguistique reste encore très muette sur les liens entre science linguistique et colonialisme.

Mais tout d'abord, que faut-il entendre lorsque l'on parle de « **linguistique coloniale** » ? Cette appellation regroupe des textes de description linguistique produits en situation coloniale par des descripteurs européens (essentiellement, mais il peut s'agir aussi d'« indigènes » participant à l'entreprise coloniale) sur des langues extra-européennes. Ils ont pour caractéristiques communes de proposer des représentations écrites relativement unifiées de ces langues « exotiques », selon des cadres d'analyse les rendant plus familières aux Européens et de les construire en objets de savoir. C'est ainsi que Joseph Errington dans *Linguistics in a Colonial World* (2008) définit ce qu'est la linguistique coloniale. Et ce n'est pas sans lien avec ce que Sylvain Auroux (1992) décrit sous le terme de *grammatisation*, soit un processus de construction d'un savoir linguistique (par rédaction de grammaires et dictionnaires) qu'il fait remonter à la fin de l'Antiquité occidentale, et qui s'est développé à partir d'une seule tradition linguistique, la tradition gréco-latine.

Les débuts de la linguistique coloniale sont contemporains du temps des Découvertes ou des Explorations, elle est donc d'abord le fait des Espagnols et Portugais. La première grammaire du castillan, celle d'Antonia Nebrija, est publiée en 1492, et la coïncidence n'est pas anecdotique. Ceux qui partent à la « découverte » du Nouveau Monde emportent cette grammaire dans leurs bagages et elle va devenir le cadre à partir duquel la plupart des langues amérindiennes vont être décrites dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle (la première grammaire manuscrite du nahuatl, langue du Mexique, date de 1547). L'article de Gilles Couffignal et Michel Jourde, dans ce numéro, interroge les rapports linguistiques de domination propres à cette période de grammatisation intense qu'est la Renaissance européenne. Les auteurs montrent bien les deux dynamiques, soulignées déjà par Sylvain Auroux, qui semblent déterminer la pensée linguistique de l'époque : les « découvertes » géographiques, qui

augmentent considérablement le nombre de langues connues, et l'affirmation en Europe du vulgaire face au latin, qui permet l'émergence de nouvelles langues ainsi décrites et mises en valeur.

L'expansion européenne dans le Nouveau Monde, transformant la « découverte » en une entreprise de colonisation, fut accompagnée, dès ses débuts, d'une activité missionnaire de christianisation, soutenue par une activité de description linguistique et de traduction. À l'échelle mondiale, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'époque contemporaine (si l'on songe aux travaux de la SIL, Summer Institut of Linguistics, une organisation chrétienne qui promeut la traduction de la Bible), l'activité linguistique missionnaire est celle qui a le plus contribué à la connaissance de la diversité linguistique. Les études sur la **linguistique missionnaire** se sont développées autour du groupe constitué par Otto Zwartjes, qui a fondé, en 2002, le *Projecto de Lingüística Misionera de Oslo*, dont le but est de promouvoir l'étude des premières descriptions modernes des langues non-indoeuropéennes réalisées durant la période coloniale espagnole et portugaise (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Différents colloques, étendant le domaine d'étude aux autres espaces coloniaux, ont été consacrés à ce domaine et ont donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages. Si la linguistique missionnaire n'est pas à proprement parler représentée dans ce numéro, les écrits missionnaires le sont, à travers l'article de Géraldine Meret, prenant pour corpus des récits de voyage de Pères Capucins partis évangéliser les Indiens Tupis au Brésil dans les années 1613-1614, ou la contribution de Cécile Van den Avenne dont une partie du corpus consiste en grammaires rédigées par des missionnaires. J'y reviendrai en évoquant le type de sources dont dispose le chercheur s'intéressant à ces questions.

Une autre approche possible de la question, et c'est celle majoritairement privilégiée dans les travaux d'anthropologues, est d'analyser comment les technologies de l'écrit européennes ont permis la production de descriptions linguistiques qui ont fixé la représentation de langues allant de pair avec une représentation des territoires et des groupes sociaux-culturels des espaces colonisés, et comment, à partir de ces travaux descriptifs, la différence linguistique a pu devenir une ressource pour représenter et naturaliser des inégalités dans les milieux colonisés. Ces travaux s'intéressent donc aux relations entre le travail descriptif et ce que l'on nomme **idéologies linguistiques**. Et l'on peut citer ici les travaux de Judith Irvine sur l'Afrique de l'Ouest (2008), également l'article de J. P. Chrétien (2010) sur un dictionnaire missionnaire français-kirundi, dans le prolongement de ses travaux sur les constructions ethniques dans l'Afrique des Grands Lacs, et sur la mobilisation de la théorie dite hamitique. Dans ce numéro, la contribution d'El Hadji Abdou Aziz Faty sur les enjeux de la grammatisation du pulaar, s'inscrit dans cette démarche. Il y montre comment certains travaux d'époque coloniale (et plus particulièrement ceux de Faidherbe), par les catégorisations et délimitations qu'ils ont créées et mobilisées, ont contribué à la fixation d'une identité haalpulaar. Les travaux coloniaux de description linguistique ont pu avoir des effets sociaux durables, jusqu'à la période postcoloniale, en dessinant le contour de langues et de peuples perçus puis se percevant comme différents, en promouvant une langue véhiculaire neutre, ensuite réappropriée (c'est le cas du swahili au Congo Belge, bien décrit par ailleurs dans les travaux de Johannes Fabian), en introduisant des hiérarchies entre langues produisant des situations de diglossies durables. Dans ce numéro, l'article d'Aurélia Ferrari sur le swahili de Lubumbashi montre bien les liens entre politique linguistique coloniale et perceptions des hiérarchies linguistiques à l'époque postcoloniale.

Une autre façon de penser les liens entre linguistique et colonialisme est d'analyser le **versant linguistique du processus colonial** : imposition linguistique et négation linguistique

(imposition de la langue du colonisateur, minorisation de la/des langues des colonisés), nomination et renomination des individus, des peuples, des lieux comme autant de pratiques d'appropriation. Il s'agit donc aussi de s'intéresser aux politiques linguistiques menés par les États coloniaux, et au delà, aux liens entre expansion impérialiste et expansion linguistique. Cette approche politique « par le haut » sous-tendait l'ouvrage de Calvet *Linguistique et colonialisme* (1974), observant principalement la politique linguistique de la France à l'intérieur, autour de l'idée de « colonialisme intérieur », forgée par Robert Lafont, sur laquelle revient, dans ce numéro, l'article de Christian Lagarde, et hors de ses frontières. S'inscrivant dans cette perspective, l'article d'Alice Goheneix, qui revient sur la politique linguistique menée en Afrique Occidentale Française', s'attache à rendre compte d'une politique de « francisation restreinte » et fortement différenciée, où l'impérialisme linguistique ne va pas de pair avec une expansion de la langue du colonisateur.

De quels types de sources dispose le chercheur s'intéressant à la dimension linguistique de la colonisation ? Des ouvrages de linguistique bien sûr, des grammaires, des dictionnaires, mais également des récits de voyage, des comptes rendus de missions, des échanges épistoliers... Comme le souligne Errington, toutes les situations coloniales, quelles qu'elles soient, ont engendré des textes à dimension méta- ou épi-linguistique, qui représentent désormais une part importante des archives coloniales. Mais les textes dont l'objet n'est pas explicitement linguistique peuvent contenir des mots, des glossaires, des récits, qui sont une autre façon d'appréhender la dimension linguistique de ce que l'on appelle parfois la « rencontre coloniale » (*colonial encounter*). Ils peuvent nous en apprendre d'ailleurs parfois beaucoup plus que les dictionnaires et grammaires, qui gommant bien souvent les conditions matérielles de leur production, et les interactions qui ont sous-tendus leur rédaction. Johannes Fabian fut précurseur dans l'exploitation de ce genre de sources, déjà dans son ouvrage *Language on the road* (1984). Il y étudie l'utilisation du swahili dans deux journaux de voyage, l'un rédigé par un militaire et l'autre par des Pères Blancs, relatant tous les deux une mission depuis la côte de l'Afrique Orientale jusqu'à la région des Grands Lacs et publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À travers ses analyses, il tâche de répondre à ces interrogations : comment ces voyageurs pouvaient-ils communiquer avec leurs intermédiaires et les gens qu'ils rencontraient ? Comment ont-ils acquis les compétences linguistiques qu'ils disent avoir ? Et à quoi ressemblait la langue qu'ils utilisaient comme mode d'échange ? Dans ce type de travaux, il s'agit de s'intéresser aux **pratiques communicationnelles à l'époque coloniale** (celles des voyageurs, des militaires, des fonctionnaires, des missionnaires,... utilisant des interprètes, apprenant des rudiments de langues locales, etc.), et aux ressources linguistiques utilisées dans ces interactions. L'article de Géraldine Méret sur les processus de renomination à l'œuvre dans des récits de mission de Pères Capucins, ainsi que celui de Cécile Van den Avenne sur l'usage des informateurs dans les premières descriptions de langues africaines à l'époque coloniale s'inscrivent dans cette perspective. Le premier montre comment le langage est aussi « un mode d'appropriation symbolique du monde » ; le second fait le lien avec les travaux historiographiques sur la constitution du savoir linguistique.

L'ensemble des articles de ce numéro rend ainsi compte d'approches diverses dans la façon dont on peut appréhender les liens entre linguistique et colonialisme, et de façons diverses d'analyser et mobiliser les sources, avec des variations d'échelle dans la perception des phénomènes (du micro au macro, du geste individuel à la politique étatique). L'entretien que nous a accordé Louis-Jean Calvet faisant retour sur les circonstances d'écriture, de publication ainsi que sur la réception de son ouvrage *Linguistique et colonialisme* nous permet aussi de revenir sur l'émergence de cet objet dans le champ de la recherche française. Du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, les deux bornes temporelles du processus colonial européen sont

tenues et les prolongements postcoloniaux contemporains sont également interrogés. Quant à la géographie qui se dessine dans ce numéro, c'est essentiellement celle d'un espace qui se construit à partir d'un regard métropolitain français. On pourrait le regretter, et l'on aurait aimé pouvoir lire aussi des contributions de chercheurs travaillant sur de tout autres espaces coloniaux. Mais d'une certaine manière, c'est assez compréhensible, les recherches des linguistes rejoignant ici celles des historiens français, avec lesquelles elles dialoguent encore trop peu (pensons par exemple aux travaux d'Emmanuelle Sibeud ou à ceux de Sophie Dulucq, ou à ceux de J. P. Chrétien déjà cités). Le travail sur les sources françaises est loin d'être épuisé au contraire, et nous espérons que ce numéro aura contribué aussi à faire du lien et à susciter d'autres travaux ainsi que des collaborations entre chercheurs.

## Bibliographie

- AUROUX S., 1992, *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Paris, Mardaga.
- CHRETIEN J. P., « Découverte d'une culture africaine et fantasmes d'un missionnaire. Le *Dictionnaire français-kirundi* du Père Van der Burgt (1903) entre ethnographie, exégèse biblique et orientalisme », *Afriques* [En ligne], n° 1/2010, mis en ligne le 21 avril 2010, URL : <http://afriques.revues.org/363>
- DULUCQ S., ZYTNICKI C. (dir.), 2006, « Savoirs autochtones et écriture de l'histoire en situation coloniale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Informateurs indigènes, érudits et lettrés en Afrique (nord et sud du Sahara) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 352-353, décembre 2006.
- ERRINGTON J., 2008, *Linguistics in a Colonial World. A story of Language, Meaning, and Power*, Blackwell Publishing.
- FABIAN J., 1984, *Language on the road. Notes on Swahili in two Nineteenth Century Travelogues*, Hambourg, Verlag.
- FABIAN J., 1986, *Language and colonial power. The appropriation of Swahili in the former Belgian Congo 1880-1938*, Berkeley, University of California Press.
- IRVINE J., 2008, « Subjected words : African linguistics and the colonial encounter », *Language and communication*, vol.28, n° 4, oct., pp. 323-343
- IRVINE J., 1993, « Mastering African languages : the politics of linguistics in nineteenth-century Senegal », *Soc. Anal.* 33, pp. 27-46.
- SIBEUD E., 2002, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France (1878-1930)*, Paris, Editions de l'Ehess.
- ZWARTJES O., HOVDHAUGEN E. (dirs.), 2004, *Missionary Linguistics / Lingüística misionera*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.

**LINGUISTIQUE ET COLONIALISME,  
1974-2012, UN ENTRETIEN AVEC LOUIS-JEAN CALVET**

**Cécile Van den Avenne  
ENS Lyon/ICAR (UMR 5191)**

Ce numéro thématique emprunte son titre à l'ouvrage historique de Louis-Jean Calvet, dont la première publication date de 1974, et qui a été l'objet de multiples rééditions (1978, 1979, 1988, 2002) et traductions (italien, allemand, serbo-croate, espagnol, galicien, coréen, japonais). Ouvrage fortement ancré dans le contexte historique qui a vu sa publication, il continue à être très cité, pour l'impact de son titre (et de son sous-titre : *Petit traité de glottophagie*), alors que peu d'auteurs reviennent sur le contenu de ses analyses. Il nous a semblé important, au sein de ce numéro, de revenir à cet ouvrage historique, en proposant à son auteur un entretien. Au fil de la discussion, nous revenons sur les circonstances de la rédaction et de la publication de *L&C*, sur sa postérité, également sur un certain nombre de malentendus qu'il a pu faire naître.

**1974. Retour sur les circonstances d'écriture et de publication de  
*Linguistique et colonialisme***

*CVDA* : « Linguistique et colonialisme » est un ouvrage de jeunesse pourrait-on dire, tu avais une trentaine d'année quand tu l'as publié, il est aussi l'un de tes premiers ouvrages. Dans la préface que tu as écrite à la réédition en poche de 2002, tu reviens sur les circonstances de rédaction de ce livre, comment cela a croisé à la fois une certaine pratique de journalisme militant (écrire sur la chanson régionale minoritaire par exemple), une réflexion théorique linguistique, et aussi une pratique de la linguistique appliquée (formation des professeurs et composition d'une grammaire bambara au Mali). Pourrais-tu revenir encore davantage sur les circonstances et de composition de l'ouvrage et de publication : le rapport à un certain contexte politique, à un contexte académique, la façon dont cette publication croise ton parcours intellectuel et militant à ce moment-là ?

*LJC* : En fait la première réédition, en format de poche, date de 1979, et j'avais rédigé en 1978 une préface à cette réédition qui s'intitulait *Quatre ans après*. Puis le livre est ressorti en grand format en 1988, avec une préface dont le titre est *De la glottophagie à la politique linguistique*. Et j'ai effectivement écrit en 2001 une nouvelle préface pour l'édition de 2002. Ces trois textes sont un peu comme des strates, des couches géologiques, une sorte de réévaluation cyclique de mes thèses, mais puisque tu m'interroges sur le troisième, allons-y.

Lorsque j'ai commencé à écrire *L&C*, au tout début des années 1970, je vivais en France depuis à peine dix ans (j'ai passé les 18 premières années de ma vie en Tunisie) et je venais de découvrir le Mali, où j'avais en 1969 et 1970 encadré des stages de formation de maîtres, et travaillé pour l'UNESCO en 1971, pour la grammaire du bambara à laquelle tu fais allusion. C'est le choc entre ma longue expérience de la Tunisie et cette découverte de l'Afrique qui est à l'origine du projet. En travaillant sur ce thème, j'en suis venu au colonialisme intérieur, et il y a là deux catalyseurs importants. En premier lieu mes rapports avec Yves Rouquette, militant occitan qui s'occupait de la maison de disque Ventadorn, ainsi que ma rencontre avec différents chanteurs occitans (Patrick, Marti), bretons (Alan Stivell), ou alsaciens (Roger Siefert). En second lieu j'ai beaucoup discuté avec Yves Person, qui était professeur d'histoire africaine à la Sorbonne et qui était par ailleurs militant de la cause bretonne. C'est lui qui a dirigé le numéro des *Temps Modernes* dans lequel j'ai publié un article qui deviendra ensuite l'un des chapitres de *L&C*. Mais toutes ces rencontres, avec Rouquette, Person, les chanteurs, nous ramènent à l'hebdomadaire *Politique Hebdo* dans lequel j'écrivais régulièrement sur la chanson (dont la chanson en langues régionales), le Larzac, les luttes des minorités (j'avais par exemple interviewé des responsables de l'IRA et de l'ETA). Il y a là une sorte de bouillon de culture, et si j'ai ensuite pris mes distances avec l'ETA par exemple, qui semblait regretter Franco et voulait continuer la lutte armée après le retour de la démocratie en Espagne, je n'ai nullement renié ce que j'écrivais sur les langues minoritaires de l'hexagone. Simplement, en quarante ans, les situations ont évolué. On peut regretter ce que révèle par exemple le recensement de 1999 sur la transmission des langues de migrants et des langues régionales, mais les faits ont la vie dure. On y apprend que 26 % des Français ont été élevés par des parents qui parlaient à la maison une autre langue que le français, et que le taux de transmission de ces langues va pour les langues de migrants de 86 % pour le turc à 25 % pour le polonais, et pour les langues régionales de 45 % pour l'alsacien à 10 % pour le breton. C'est-à-dire que les langues de migrants se transmettent plus que les langues régionales et que leur transmission est d'autant plus importante que la migration est récente. Quant aux langues régionales, leur taux de transmission est en constante diminution. C'est dans ce contexte qu'il faudrait réévaluer la situation et réfléchir à une politique. Ce qui ne m'empêche pas de trouver lamentable la position de la France par rapport à la charte européenne des langues.

*CVDA : Pourrais-tu revenir aussi sur les lectures qui te nourrissaient à l'époque et qui ont pu nourrir ta réflexion dans la composition de cet ouvrage ?*

LJC : Pour ce qui concerne mes lectures de l'époque, elles étaient nombreuses et la bibliographie de *L&C* en rend en partie compte. Plus intéressante est peut-être la situation théorique dans laquelle je me trouvais. J'avais fait une thèse de lexicographie (sur les sigles) avec André Martinet, j'enseignais à la Sorbonne dans une ambiance très « fonctionnaliste » (Martinet avait baptisé son structuralisme *linguistique fonctionnelle*) et j'étais en désaccord avec cette approche des faits linguistiques que je trouvais coupée des pratiques sociales. Je lisais Meillet, bien sûr, et les premiers textes de Labov en anglais. Mais, surtout, j'étais très marqué par Sartre et Barthes. Sartre qui, à propos de Foucault je crois, avait dit que le structuralisme était le dernier rempart de la bourgeoisie contre le marxisme, et Barthes qui était pour moi à l'époque le seul à utiliser un peu les instruments de la sémiologie et de la linguistique pour mener une critique de la société.

*CVDA : Tu parles, toujours dans cette préface de 2001, d'une « analyse scientifico-militante des pratiques linguistiques de la colonisation ». Pourrais-tu revenir sur l'association de ces deux termes, l'ancrage scientifique et l'ancrage militant, qui ont présidé à l'écriture de L&C ?*

LJC : J'ai toujours considéré que le scientifique ne pouvait pas rester dans sa tour d'ivoire, dans son laboratoire, qu'il devait en quelque sorte remplir une fonction séculière. Je vais aligner des lieux communs, mais parler des langues c'est aussi parler de la société dans laquelle on les utilise, et dans *L&C* je parlais, en linguiste, de la colonisation. D'autres auraient pu aborder d'autres versants de la colonisation, on aurait pu imaginer des travaux sur « droit et colonisation », « religion et colonisation »... J'étais linguiste, je traitais de ce que je connaissais, de ce que j'avais étudié. Du même coup je prenais position dans un domaine dont on ne parlait pas beaucoup à l'époque, celui des politiques linguistiques, domaine sur lequel je n'ai pas cessé de travailler ensuite. Je m'investis beaucoup en ce moment dans des opérations visant à l'introduction de certaines langues nationales africaines dans l'enseignement primaire. Mais pour cela il faut bien sûr avoir des partenaires. On ne parachute pas des linguistes, comme la légion à Kowelzi<sup>1</sup>, pour rétablir un ordre linguistique démocratique, il faut qu'il y ait une demande endogène, une prise de conscience endogène, et cela prend du temps.

Mais, de façon plus large, les liens entre la science et la politique ne sont pas seulement militants, je veux dire pas seulement conscients, ou choisis.

Je vais prendre un exemple contemporain que tous les linguistes comprendront. Nous avons assisté en un siècle à une grande mutation dans les pays arabes, un passage du panarabisme aux nationalismes, de l'idéologie de la *umma*, d'une unité arabe, à un renforcement des identités nationales. Parallèlement nous avons eu une linguistique que je dirais « nasserienne », qui s'intéressait essentiellement à l'arabe standard, considéré comme facteur d'unification, et nous constatons aujourd'hui que les linguistes arabes ou arabisants travaillent surtout sur la variation nationale ou régionale. Nous voyons même apparaître une sorte de tic : on étudie partout la variable /q/. On peut bien sûr définir ces rapports entre la politique et la science de différentes façons. Considérer que les tenants de l'arabe standard étaient sciemment le bras armé linguistique du panarabisme, ou considérer qu'ils étaient le produit d'une idéologie dans l'air du temps. Mais, de toute façon, ils n'étaient pas neutres. C'est cela qui me paraît important et qui continue, pas seulement bien sûr dans le domaine des études arabes. Mais pour rester dans ce domaine, il y a vingt ans, quand je soulignais l'importance des « dialectes » arabes et du berbère, certains de mes étudiants me soupçonnaient de vouloir diviser la « nation arabe ». Aujourd'hui, devenus chercheurs, la plupart d'entre eux travaillent sur ces « dialectes ». Il me paraît intéressant d'étudier et de théoriser ces rapports entre idéologies politiques et approches scientifiques.

*CVDA : En 1973, tu publies un article dans un numéro spécial des Temps modernes sur les minorités nationales en France. Le numéro est dirigé par Yves Person et il rassemble des articles rédigés essentiellement par des chercheurs et militants des langues régionales (occitan, breton, basque, catalan, corse)<sup>2</sup>, ouvrant notamment sur un article de Robert Lafont. Ton article est intitulé « Le colonialisme linguistique en France ». Comment te situes-tu à l'époque par rapport à la notion de « colonialisme intérieur » (voir dans ce numéro de Glottopol, l'article de Christian Lagarde, qui revient sur cette notion) utilisé notamment dans les milieux occitanistes à partir des années 60 ? Tu parles à ce propos, dans la préface de 2002 toujours, de « discours bien pensants », prenant donc largement tes distances, mais à l'époque qu'en était-il ?*

<sup>1</sup> En mai 1978 fut menée par la Légion Etrangère une opération aéroportée dans la ville minière de Kowelzi au Zaïre (maintenant République du Congo Démocratique) pour délivrer des otages européens aux mains de rebelles katangais.

<sup>2</sup> *Les Temps modernes*, n°324-325-326, août-septembre 1973.



LJC : Peut-être écrirais-je aujourd'hui « discours politiquement corrects » plutôt que « bien pensants ».

Je disais de façon je crois assez claire que la formule *colonialisme intérieur* était une métaphore efficace mais que, politiquement, économiquement et culturellement on ne pouvait pas comparer la Bretagne ou la Catalogne à la Centrafrique ou à l'Algérie. Ce qui n'enlève rien au fait, je l'écrivais aussi, que les Bretons ou les Catalans ont un droit imprescriptible à leurs langues et à leurs cultures. Mais le problème est de savoir comment passer des discours aux actes, et aussi à quel niveau politique les revendications doivent s'exprimer. Il est assez logique de réclamer au niveau national que la France ratifie la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (même si je regrette que cette charte ne prenne pas en compte les langues de migrants) et François Hollande s'est engagé à le faire. Mais, dans le cadre de la décentralisation, je crois que c'est désormais au niveau régional qu'il faut aborder le problème des langues et cultures régionales. Disant cela, je ne crois pas prendre « largement mes distances », je réfléchis simplement en termes stratégiques sur des questions de politique linguistique.

CVDA : *Te souviens-tu de la façon dont a été reçue la publication de L&C immédiatement à sa sortie ?*

LJC : Il a eu un certain écho dans la presse, pas seulement française mais aussi espagnole, israélienne, pour ce dont je me souviens, il a été traduit assez vite dans plusieurs langues (allemand, italien, espagnol, serbo-croate...). Mais surtout il a, je crois, eu un effet sur les discours. S'il m'est permis de me citer, je reprends la fin de la préface de 2002 : « *Je crains que cette analyse ne montre que mon livre a plus agi sur les discours que sur les pratiques, qu'il a alimenté des dénonciations, des prises de position, en un mot des postures plus que des actions. Ce qui signifierait qu'il reste encore beaucoup de choses à faire* ». Et ces « choses à faire » concernent les locuteurs, qui devraient être les premiers acteurs, au niveau personnel d'abord, en transmettant par exemple les langues à leurs enfants, et au niveau politique régional.

Pour revenir à l'effet de *L&C* sur les discours, il faut se replonger dans cette époque : on parlait plus de « dialectes » africains que de langues, et en Afrique même beaucoup parlaient de leur « patois ». Le mot *dialecte* servait à dévaloriser la langue de l'autre, des phrases comme « ce n'est pas une langue c'est un dialecte » étaient quotidiennes. Là aussi j'aligne des lieux communs, mais il fallait décoloniser les esprits, faire comprendre aux gens que ce qu'ils parlaient avait la même dignité que les langues des colonisateurs. Sur ce plan au moins, *L&C* a remis les pendules à l'heure, rappelant qu'un dialecte n'était pas une sous-langue, qu'il n'y avait pas de sous-langues. C'est un lieu commun aujourd'hui mais à l'époque ce n'était pas évident, même pour les linguistes.

## **Linguistique ET colonialisme, quels sont les liens ?**

CVDA : *Le propos d'ensemble du livre, tel qu'il est énoncé dans l'introduction rédigée en 1974, et reprise en quatrième de couverture de l'édition de poche est : « montrer [...] comment l'étude des langues a toujours proposé, au bout du compte, une certaine vision des communautés linguistiques et de leurs rapports, et comment cette vision a pu être utilisée pour justifier l'entreprise coloniale ». Tu précises qu'il s'agit de montrer le lien entre l'étude des langues et « les phénomènes d'expansion impérialiste ».*

*J'aurais tendance à prendre la question du lien entre science linguistique et colonialisme un peu différemment, à partir de la constatation, que fait aussi Errington dans Linguistics in*

a colonial world (2008), que toutes les entreprises coloniales sont accompagnées par des travaux de description linguistique des langues « exotiques », au point comme le dit Errington que les textes de description linguistique forment une partie importante des archives coloniales. Pourrais-tu revenir là dessus, sur ces liens entre description des langues et entreprise coloniale, et sur la façon dont tu les conçois ?

LJC : Il est intéressant de comparer la liste des langues africaines que l'on enseigne aujourd'hui à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) à Paris et à la SOAS (School of Oriental and African Studies) à Londres. À Paris on peut apprendre l'amharique, le bantou, le berbère, le haoussa, le malgache, le mandingue, le peul, le soninké, le swahili, le tigrinya, le wolof et le yoruba (je conserve l'orthographe du nom de ces langues qui apparaît sur le site de l'INALCO). À Londres l'afrikaans, l'amharique, le hausa, l'igbo, le somali, le swahili, le yoruba et le zoulou. Il y a entre ces deux listes des langues communes (amharique, hausa, swahili, yoruba) et d'autres spécifiques. Reportons ces dernières langues sur une carte de l'Afrique, nous voyons qu'elles sont parlées les unes dans l'Afrique anciennement colonisée par la France et les autres par l'Afrique anciennement colonisée par la Grande Bretagne. Il y a ainsi, du point de vue de l'enseignement des langues africaines, une sorte de partage post-colonial de l'Afrique : on peut par exemple apprendre le berbère à l'INALCO mais pas à la SOAS, et l'Afrikaans à la SOAS mais pas à l'INALCO...

Ceci dit, avant d'enseigner des langues il faut d'abord les décrire. Et la généalogie de la linguistique africaniste française est elle-même pleine d'enseignements. Il y a au départ deux « populations » de descripteurs : les prêtres d'une part, les administrateurs coloniaux (qui sont parfois des militaires) d'autre part.

Dans le premier cas les descriptions ont une finalité claire : apprendre une langue pour des raisons de prosélytisme : on va prêcher dans les langues locales, rédiger des catéchismes, etc. Ces curés-descripteurs n'avaient pas une formation de linguiste, et à l'époque d'ailleurs la linguistique était une science embryonnaire. Ils connaissaient en général le grec et le latin, et se débrouillaient comme ils pouvaient. Mais ils préfigurent une autre génération, celle du SIL (Summer Institute of Linguistics). Il s'agit alors de linguistes formés, le plus souvent des évangélistes américains, qui décrivent les langues pour traduire la Bible et, accessoirement, en profiter pour publier des études, voire rédiger un PhD. C'est-à-dire que s'ajoute au prosélytisme une nouvelle forme d'exploitation des langues par l'homme...

Dans le second cas, nous avons un peu de tout. Un cas exemplaire est celui de Louis Faidherbe, général, administrateur colonial, en particulier au Sénégal, qui combattra El Hadj Omar, « pacifiera » la région sans états d'âme, et qui en même temps a publié de nombreuses descriptions du peul, du soninké, du sérère, du wolof... Pourquoi ? On peut imaginer que cela l'intéressait. Mais, en même temps, il était urgent de former des interprètes, de les contrôler, pour contrôler les populations colonisées... Du côté des civils, l'unique chaire de « langues africaines » de l'école nationale des langues orientales (futur INALCO) est en 1960 transformée en différentes chaires de spécialités : langues bantoues (P. Alexandre), peul (P.-F. Lacroix), mandé (M. Houis), tandis qu'à Aix-en-Provence est ouverte une chaire de linguistique africaniste (G. Manessy). Pierre Alexandre a été administrateur de la France d'outre-mer au Cameroun et au Togo avant de devenir le spécialiste des langues bantoues à l'INALCO, tout comme Pierre-François Lacroix qui y deviendra le spécialiste du peul, ou encore, dans le domaine historique, Yves Person, administrateur de la France d'outre-mer en Guinée, avant de devenir spécialiste de Samori<sup>3</sup> et professeur d'histoire africaine à la Sorbonne.

<sup>3</sup> Yves Person est l'auteur d'une somme monumentale (3 volumes totalisant 2377 pages) sur le personnage historique de Samori Touré (1830-1900), chef de guerre et fondateur de l'empire du Wassoulou (sud de l'actuel

De ce point de vue, on peut effectivement considérer que la constitution des études africaines en France (comme sans doute en Grande Bretagne et au Portugal) est une partie de l'histoire coloniale.

*CVDA : Pour poursuivre cette idée, on peut souligner le fait que contrairement à ce qui se passe en anthropologie culturelle mais aussi en histoire (un certain nombre de travaux anglo-saxons et français ont montré les liens entre émergence de l'ethnologie et de l'anthropologie comme science et la colonisation européenne notamment en Afrique), l'historiographie linguistique reste encore finalement très muette sur les liens entre science linguistique et colonialisme. Qu'en penses-tu ? Et pourquoi à ton avis ?*

LJC : C'est en partie vrai. Robert Philipson a publié un livre intéressant sur le même thème que *L&C*, du point de vue de l'anglais (*Linguistic imperialism*, 1992) mais, en France, on s'est en général contenté de me citer ou de me critiquer, sans beaucoup approfondir. Quant aux linguistes africains, c'est pire encore. Mon livre est souvent pour eux une sorte de bible que l'on évoque, que l'on brandit comme une amulette sans tenter d'aller plus loin. Pourquoi ? Nous sommes là au centre d'un débat entre une linguistique formelle, coupée des réalités sociales, et une linguistique qui tente au contraire d'étudier la langue dans son contexte, dans ses usages, dans les rapports de force. Le premier courant est largement dominant, et il ne se préoccupe pas de ces problèmes, qui sont dans la tache aveugle de sa vision. Les générativistes par exemple ne s'intéressent absolument pas aux rapports entre la société et les langues, et moins encore aux rapports entre le colonialisme et les langues. Quant au second courant, disons la « sociolinguistique », ou la (socio)linguistique française, il fait souvent preuve d'une sorte de pusillanimité, de manque d'audace. Nous avons plus de descriptions particulières que de grandes synthèses, plus d'applications que de théories. Pour ne prendre qu'un exemple limité, il est frappant de constater que depuis cinquante ans en France on cite l'article de Ferguson sur la diglossie, qui date de 1959, on applique son concept à différentes situations, alors que Ferguson lui-même est revenu de façon critique, trente ans après, sur cette notion<sup>4</sup>. C'est aussi de cette façon que la science avance.

Il y aurait là une étude à faire, sur l'absence d'épistémologie de l'ethnolinguistique ou de l'« anthropologie linguistique » (c'est la formule qu'utilisait Maurice Houis). On pourrait d'ailleurs envisager aussi que je fasse moi-même une analyse épistémologique de l'ouvrage dont nous parlons, *L&C*. Mais cela est une autre histoire.

*CVDA : Maurice Houis justement, qui publie Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire, en 1971 et que tu cites aussi abondamment dans le premier chapitre de L&C, avait souligné le fait que des savants comme Maurice Delafosse<sup>5</sup> (mais qui étaient aussi partie prenante de l'entreprise coloniale) avaient « apporté une caution savante à la politique coloniale », et que cette « compromission de la science et de la politique fait partie de l'histoire de la linguistique negro-africaine » (Houis, 1971 : 30-31), mais d'une certaine manière, Houis n'a pas beaucoup été suivi dans ses analyses critiques. En même temps, à l'époque, tu te distancias de Houis dont tu trouves finalement qu'il reste en deçà, ou à côté, du problème. Tu mets à distance cette idée de « compromission de la science et de la politique » en affirmant que les sciences dites humaines, puisqu'elles ont pour objet de*

---

Mali / nord de la Guinée et de la Côte d'Ivoire), qui résista à la conquête coloniale française en Afrique de l'Ouest.

<sup>4</sup> Voir Ferguson (1991).

<sup>5</sup> Maurice Delafosse (1870-1926) fut un administrateur colonial français. Il rédigea d'importants essais d'ethnologie et de description linguistique et est considéré comme l'un des premiers africanistes français. Il fut aussi enseignant à l'Ecole Coloniale. Voir Amselle, Sibeud (1998).

*théoriser les rapports sociaux, ne peuvent pas se sortir de l'idéologie qui prend en charge ces rapports sociaux. Et tu écris : « Chaque société a la linguistique de ses rapports de production » (p.58). On voit évidemment très nettement l'inscription marxiste de cette affirmation. Peux-tu revenir aujourd'hui sur cette affirmation et la façon dont tu la mettrais en mot, peut-être en prenant tes distances justement avec une certaine formation discursive dans laquelle elle se coule à ce moment là ?*

LJC : En ce qui concerne Houis, je le citais, évidemment, j'avais aussi discuté avec lui de tout ça (et bien sûr du bambara), nous avons de bonnes relations et il sera plus tard dans mon jury de thèse d'Etat. Je ne le critiquais pas vraiment dans *L&C* mais je soulignais deux choses :

- D'une part ce qu'il signalait avec raison n'était qu'un moment de l'histoire des rapports entre description des langues et le colonialisme, qu'il y avait une première phase, pré-coloniale : je songeais essentiellement à Gobineau.
- D'autre part que critiquer ponctuellement ce qu'il appelait la « compromission de la science et de la politique » était une façon de passer à côté d'une analyse plus large et plus profonde, ce que j'exprimais par la phrase « *chaque société a la linguistique de ses rapports de production* », phrase qui avait d'ailleurs été reprise dans un article consacré, dans *Le Monde*, au bouquin.

Quant au marxisme que tu décèles derrière la formule « *chaque société a la linguistique de ses rapports de production* », ce n'est pas un secret, rien n'est caché (je m'amuse en utilisant « caché » par référence à l'étymologie du verbe *déceler*). Je dirais même que je me considère aujourd'hui comme un marxiste non repent. Faut-il rappeler qu'il n'y a que très peu de rapports entre le marxisme, qui reste pour moi un instrument d'analyse important, et ses pseudos traductions politiques qu'ont été le communisme et le stalinisme ? J'ai parlé plus haut de l'influence qu'ont eue sur moi Barthes et Sartre, j'ai ensuite suivi de près les travaux du sociologue Pierre Bourdieu, qui d'ailleurs écrivait aussi, comme tu sais, sur la langue. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que j'étais dans un ensemble de relations, une sorte de réseau de gens qui réfléchissaient à tous ces problèmes de relations entre langues et société.

*CVDA : La piste que tu proposais de suivre à ce moment là est la suivante : « Comment retrouve-t-on dans la théorie du langage et des langues tout à la fois la trace d'une représentation idéologique des rapports entre les diverses communautés et le germe d'une pratique ultérieure dont cette représentation serait l'un des constituants » (p. 49) Depuis quelques années en sociolinguistique est apparu un intérêt pour la question des idéologies linguistiques (qu'on pourrait définir à la suite de Silverstein comme « des ensembles de croyances au sujet du langage entretenues par les locuteurs en tant que rationalisations ou justifications de la façon dont ils perçoivent la structure et l'emploi de la langue qu'ils parlent »<sup>6</sup>). Ce n'est pas tout à fait dans ce sens là que tu utilises le terme d'idéologie. Peux-tu revenir sur cette utilisation ?*

LJC : Tout d'abord le syntagme *idéologies linguistiques* est un peu un fourre-tout. Certains parlent de représentations linguistiques, d'autres d'épilinguistique, de sentiments linguistiques, d'imaginaire linguistique, voire d'insécurité linguistique. Et la définition de Silverstein me paraît à la fois intéressante et idéaliste, car elle laisse de côté le principal, en amont de ces « ensembles de croyances » : leur production sociale. Ce qui nous ramène à ce que j'ai dit plus haut à propos de Houis. Quand je parlais de *représentation idéologique*,

---

<sup>6</sup> « any sets of beliefs about language articulated by the users as a rationalization or justification of perceived language structure and use » (Silverstein, 1979 : 173).

c'était évidemment en termes marxistes, par référence à l'idéologie dominante. La notion de *représentation* n'existait pas encore en linguistique à cette époque, et l'on ne peut pas faire la cuisine dans les marmites de l'avenir.

*CVDA : Quand tu publies L&C, personne jusqu'alors n'a réellement travaillé sur ces questions. On peut citer l'article de Françoise Raison-Jourde, quasi contemporain (1977), qui repose sur une étude précise et de première main qui revient aux sources des travaux de linguistique missionnaire à Madagascar, et dont le titre (« L'échange inégal de la langue ») souligne une position critique identique à la tienne.*

*À la même époque aussi, c'est chez les chercheurs en littérature, spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle, et s'intéressant aux écrits européens sur le Nouveau Monde, notamment dans les travaux précurseurs de Greenblatt (1976) que l'on peut trouver ce genre de préoccupations.*

*Il faut ensuite attendre une dizaine d'années et les travaux de Johannes Fabian pour que réellement cela devienne un objet de recherche, et notamment pour les anthropologues spécialistes de l'Afrique, mais plus particulièrement les anthropologues anglo-saxons (je pense à Judith Irvine par exemple). Peu de travaux en France sur ces questions jusqu'à récemment, pourquoi à ton avis ?*

LJC : Il y a une chose marrante, c'est que tes questions font ressurgir des choses, et parfois des visages, que j'avais oubliés. Ainsi, j'avais lu à l'époque le papier de Françoise Raison-Jourde et je crois me souvenir, mais c'est loin, qu'elle citait *L&C*, paru trois ans auparavant. Quant aux littéraires je me souviens grâce à toi de Jean Biou, que je cite effectivement dans le premier chapitre. Il était dix-huitiémiste, avait longtemps enseigné à Alger, et enseignait à l'époque à Nantes. Nous jouions un peu aux échecs lorsqu'il venait à Paris (il était beaucoup plus fort que moi...). Et nous discussions aussi beaucoup. Yves Person, que je voyais souvent et qui passait de temps en temps boire un coup chez moi, est arrivé un jour, début 1974, alors que mon bouquin était sous presse, avec Robert Lafont, professeur de linguistique à Montpellier, militant occitan. Nous parlions de politique en général, des minorités, et je m'étais gentiment moqué de lui parce qu'il voulait être candidat à l'élection présidentielle... Tous ces souvenirs qui remontent me font penser qu'il y avait à l'époque beaucoup de gens qui pensaient un peu dans le même sens. J'ai peut-être en partie synthétisé ce qui d'une certaine façon était dans l'air ambiant.

Quand je te disais que tes questions faisaient remonter des bribes de passé, je me souviens encore qu'au printemps 1974, quelques semaines après la parution du livre, j'étais allé à Brazzaville. Annie Le Pallec, une jeune linguiste qui y enseignait à l'université, m'avait dit quelque chose comme « *tu a fait le bouquin qu'il fallait au moment qu'il fallait* », et ce n'était pas nécessairement un compliment, plutôt l'idée justement que j'étais dans l'air du temps, voire opportuniste. Et un linguiste congolais, Antoine Ndinga, qui était ou allait être ministre de l'éducation, avait fait une longue introduction à une conférence que je donnais, parlant à tous les coins de phrase de « linguistique militante ». Dans tout cela il y a peut-être un début de réponse à ta question sur l'absence « de travaux en France sur ces questions jusqu'à récemment ». D'une certaine façon j'avais coupé l'herbe sous le pied à beaucoup de gens qui, confusément peut-être, pensaient dans le même sens. On a beaucoup dit et écrit que ce livre était « précurseur », mais il répondait sans doute à quelque chose de latent, exprimait avec mon style, mon expérience, ma culture et ma biographie ce à quoi d'autres étaient en train d'arriver par d'autres chemins.

## « Glottophagie »

*CVDA* : Tu as sous-titré ton ouvrage « Petit traité de glottophagie », utilisant un néologisme assez accrocheur qui sera souvent repris. Il semblerait que l'idée de ce terme te soit venue à la lecture de l'article de Jean Biou « Lumières et anthropophagie » (1972) dont le propos était que « la seule façon, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, d'admettre des cultures différentes, était de les introduire dans le système européen de coordonnées, de les déglutir » (cité in L&C, p.47). Dans la notion d'anthropophagie, il y a aussi l'idée de s'appropriier, en l'ingérant, la force de l'autre, ses qualités. C'est l'idée que tu suis par exemple en disant que dans le rapport du français aux dialectes au seizième siècle, on trouve une « trace de glottophagie », le français s'est nourri des autres dialectes de France, qui l'ont enrichi en disparaissant (et ça me rappelle les affirmations de Jean Bernabé qui dit que la pratique littéraire du créolisme enrichit le français qui ingère, même si ce n'est pas le mot qu'il utilise, le créole, au détriment du créole, autre trace de glottophagie).

« Glottophagie » a pu être compris, à la suite de cette première utilisation que tu en as fait, comme le fait que les Européens seraient responsables de la mort de langues en contexte colonial, au même titre qu'ils perpétrèrent des génocides, d'où glottophagie compris comme glotto-cide. Ce n'est tout à fait (ou pas du tout) l'utilisation que tu en faisais, écrivant à propos de glottophagie, et je ne crois pas que tu te soucies de « mort des langues » (tu ironises d'ailleurs beaucoup à ce propos, parlant des « analyses sommaires qui se traduisent dans des revendications de défense des langues menacées comme on défend des bébés phoques, sans se demander quelle est l'utilité sociale de ces langues », p.18). Tu écrivais, en forgeant le mot de glottophagie : « les langues des autres [...] n'existent que comme preuve de notre supériorité », c'est-à-dire, si je te suis, que la science linguistique européenne a été chercher en intégrant à son corpus les langues « exotiques » des preuves de la supériorité des langues européennes sur les autres langues du globe, servant des arguments à une hiérarchisation des peuples ; ce qui peut aboutir aussi à une autre affirmation, se recentrant sur la pratique scientifique : la science linguistique, qui s'est constituée en Occident, a « gagné » (en légitimité, force) en intégrant les langues extra-occidentales à son corpus, mais les langues extra-occidentales, et leurs locuteurs, eux, n'y ont rien gagné. Reprendrais-tu aussi cela à ton compte ? Et pourrais-tu revenir sur cette notion de glottophagie, qui a pu parfois être mal comprise, et expliciter comment tu l'entendais et comment tu l'entends maintenant ?

LJC : Pour ce qui concerne l'origine de *glottophagie*, j'ai déjà parlé de Jean Biou, qui était un ami, même si j'ai perdu sa trace (tout cela est bien loin !). Mais si nous avons des idées en commun il n'a pas, je crois, joué le moindre rôle dans la naissance du terme. D'ailleurs il n'aurait sans doute pas accepté ce néologisme : je crois que pour un bon helléniste *glossophage* serait plus correct. Mais derrière les mots il y a les concepts, et ce que tu dis de ce que dit Bernabé me paraît à la fois juste et caractéristique de l'effet de *L&C* sur les créolistes. Je pense en particulier à Lambert-Felix Prudent qui, en 1980, citait au début du premier chapitre de son *Des baragouins à la langue antillaise* le passage de *L&C* que tu as repris à propos de la linguistique et des rapports de productions.

Le processus de glottophagie est-il une production des Européens ? Les choses ne sont pas aussi simples. Je sais, et certaines de tes questions en témoignent, qu'on dit parfois que j'ai retourné ma veste, et ma formule sur les bébés phoques n'a pas arrangé les choses. Mais je ne suis ni le Kouchner ni le Besson de la linguistique. Simplement je crois qu'en décrivant les phénomènes de glottophagie j'étais incomplet. Non, les occidentaux ne sont pas les seuls responsables de la lente disparition des langues « exotiques », pas plus que les Jacobins ne sont les seuls responsables de la lente disparition des langues régionales. Il est à la mode, depuis quelques années, de souhaiter la diversité linguistique, de regretter la « mort des

langues », mais le point de vue du scientifique est autre : pourquoi et comment des langues disparaissent-elles (et, corrélativement, pourquoi et comment d'autres apparaissent-elles) ? Je vois au moins trois facteurs qui peuvent constituer des éléments de réponse, le premier écolinguistique, le second sociologique et le troisième politique. La glottophagie relève du troisième, mais je vais développer un peu les deux autres.

J'ai analysé dans mes *Essais de linguistique* la différence entre *croissance exponentielle* et *croissance logistique*, et j'ai tenté de montrer comment cette distinction pouvait expliquer les différences entre la croissance de la population humaine et la baisse de la population linguistique. Je vais prendre une comparaison plus simple. Si nous mettons un couple de lapins sur une île déserte, ils vont se multiplier librement et, comme on sait, avec une grande rapidité, selon une courbe exponentielle. Mais il arrivera un moment où l'herbe disponible sur l'île ne suffira plus à nourrir les lapins, et leur croissance va se ralentir, puis s'arrêter. C'est ce qu'on appelle en génétique des populations la résistance du milieu, la croissance va alors s'aplanir selon une courbe logistique. Tout se passe aujourd'hui comme si la « population des langues » était dans cette situation : il y aurait en bref plus de langues que le système actuel de communication mondiale ne peut en « nourrir ». C'était donc, rapidement évoqué, le facteur écolinguistique.

Il est lié bien sûr au facteur sociologique. Les langues ne disparaissent pas par l'opération du Saint-Esprit, elles n'existent que par les gens qui les parlent, et ces locuteurs sont insérés dans des rapports sociaux dans lesquels les langues ont un « poids », une fonction sociale, une efficacité, une attraction. Ces locuteurs donc transmettent ou ne transmettent pas leur langue première à leurs enfants, parce qu'ils pensent qu'elle leur sera ou ne leur sera pas utile, parce qu'ils considèrent comme important ou sans intérêt de conserver une certaine culture, etc. Et le facteur idéologique et politique interfère avec les deux précédents. Certaines politiques linguistiques conscientes ou inconscientes relèvent de la glottophagie, du jacobinisme, mais il y a aussi des politiques linguistiques individuelles ou familiales. Il faut ici rappeler la phrase d'Yves Rouquette que je citais tout à la fin de mon livre : « *Bilingues tant que vous voudrez ; mais de première langue occitane. C'est ça ou la liquidation finale* ». Il y a là un bon résumé de ce que je pense de la responsabilité individuelle, des politiques familiales, ce qui n'exonère bien sûr en rien les politiques étatiques.

## Linguistique et colonialisme – 40 ans après

CVDA : L&C est à la fois un ouvrage très cité dans des travaux académiques (517 occurrences sur Google Scholar) et à la fois très peu réellement utilisé quant à ses contenus, ses analyses ... comme si le simple fait de citer le titre et le sous-titre « petit traité de glottophagie » suffisait, faisait autorité. Qu'en penses-tu ?

LJC : J'ai déjà pas mal développé ce point : le livre a été utilisé comme un bréviaire et même si certains l'ont détesté, pour des raisons surtout politiques, ils ne l'ont pas évalué scientifiquement.

CVDA : Tu dis, toujours dans ta préface de 2001, que tu ne te reconnais pas bien souvent dans la façon dont certains jeunes lecteurs interprètent ton livre. Pourrais-tu en dire un peu plus ? Tu dis aussi que tu regrettes que ce livre ne soit pas lu pour ce comme quoi tu le considères : une incitation à l'action et non pas un aboutissement. Saurais-tu expliquer, politiquement, académiquement, ce qui a ainsi « figé » cet écrit ?

LJC : Question compliquée ! Cela ferait sans doute du bien à mon ego de penser que si L&C a été « figé », c'est parce qu'il était indépassable. Mais ce n'est absolument pas le cas. En fait je crois que j'ai toujours eu la fibre théorique, que chaque fois que j'ai travaillé sur le terrain, sur les marchés plurilingues ou sur la ville d'Alexandrie pour ne prendre que deux exemples, c'était pour en tirer des conclusions théoriques. Et ce n'est pas nécessairement la tendance chez certains jeunes linguistes se réclamant de la « sociolinguistique » : la théorie n'est pas au premier plan, ou du moins ils se sentent peut-être écrasés sous le poids de la théorie des autres, et ne la mettent pas en question. Par ailleurs, effectivement, j'aurais aimé inciter à l'action, c'est-à-dire à la prise en charge par les communautés linguistiques elles-mêmes de ces problèmes, ce qui a été rarement le cas en Afrique, contrairement à ce qui s'est passé chez les Catalans par exemple.

*CVDA : Ne penses-tu pas notamment que la tonalité ou le ton de l'ouvrage sont en fait responsable de cette lecture dans laquelle maintenant tu ne te reconnais pas ? Johannes Fabian par exemple écrivait en note à un article qu'il a publié en 1983 que ton ouvrage était « sometimes given to sweeping generalizations » (Fabian, 1983 : 183), ce qui peut être aussi un euphémisme ou une manière polie de dire les choses. Ce que je veux dire c'est que : ne penses-tu pas que le ton toujours critique, dénonciateur, voire parfois pamphlétaire, de ce livre soit en partie responsable d'une utilisation comme argument d'autorité plutôt que comme incitation à se mettre au travail et à penser ? En même temps, de mon propre point de vue, c'est faux. Moi ce petit livre, il me donne toujours envie de travailler, mais aussi parce que son ton m'agace ! Mais aussi je me dis, c'est un livre écrit en 1974 dans un contexte particulier, par un homme jeune et militant, donc c'est le livre de cette époque là. Dès lors, les chercheurs trouvent que tu t'adonnes aux « sweeping generalizations » et les militants s'emparent du propos pour dénoncer la glottophagie...*

*Pour prendre un exemple, dans l'introduction de 1974, tu écris : « la linguistique a été jusqu'à l'aube de notre siècle une manière de nier la langue des autres peuples, cette négation, avec d'autres, constituant le fondement idéologique de notre « supériorité », de la supériorité de l'Occident chrétien sur les peuples « exotiques » que nous allions asservir joyeusement ».*

*Pourrais-tu revenir sur cette déclaration assez frontale, qui guide en fait l'écriture de l'ensemble de ton ouvrage, et sur ce qu'elle veut dire, pour toi, mais aussi dans le contexte politique et académique, en 1974 ? sur la façon dont on pourrait relier ça aussi à un certain mépris (mais peut-être aussi une méfiance) que tu aurais pour les « tâcherons » (c'est un mot que tu utilises) descriptivistes à l'époque contemporaine. Je pense aussi au concept de « grammatisation » qu'a forgé Sylvain Auroux au début des années 1990, qui bien sûr n'en fait pas un concept militant (même s'il souligne l'eurocentrisme du phénomène). Joseph Errington dans *Linguistics in a colonial world* (2008) dit aussi cela, de façon très différente, à partir d'analyses dont certaines portent sur des situations anciennes liées à la « découverte » du « Nouveau Monde » par les Européens.*

LJC : Commençons par Auroux. Ses notions de « grammatisation » mais aussi d'« hyperlangue » (à propos du Brésil) ne sont certes pas des concepts militants mais, à mes yeux, constituent une avancée fondamentale du point de vue de la sociolinguistique, même si ce n'était pas nécessairement son propos. Nous sommes avec Sylvain dans de la vraie théorie, ce qui manque beaucoup trop à mes yeux chez certains de mes « disciples ». Quand je lis Auroux, je réfléchis. Quand je lis la plupart des sociolinguistes français je suis un peu agacé par l'absence d'appel à la réflexion.

Quant à mon ton, je veux bien plaider coupable, mais on ne se refait pas. J'ai toujours considéré que la linguistique, étudiant un « fait social », la langue, devait être une science sociale, ce pourquoi je n'aime guère le projet même d'une sociolinguistique. Mais faire de la



linguistique une science sociale implique d'une part que nous constituions un appareil heuristique et d'autre part, du moins à mes yeux, que nous précisions notre position face à la société. Je ne crois pas à la neutralité de la science, et ce que j'ai dit plus haut sur les rapports entre panarabisme et linguistique arabe le montre bien. Alors oui, l'occident a longtemps vécu sur l'illusion de sa supériorité, dans tous les domaines : culturel, économique, religieux... et linguistique. Le passage que tu cites me fait penser à un incident marrant : un africain m'a un jour agressé, disant que j'étais un affreux colonialiste parce que j'avais écrit « *les peuples « exotiques » que nous allions asservir joyeusement* ». C'était l'adverbe *joyeusement* qui prouvait que j'étais colonialiste ! Alors, « *sweeping generalizations* »? Peut-être, mais il faut argumenter sur le fond, dire en quoi je généralise et en quoi je serais trop rapide. Toi-même parle de « déclaration assez frontale », ou d'un « certain mépris ». Andrée Tabouret-Keller, que j'aime et admire beaucoup, a un jour écrit que je me posais en m'opposant. Sa formule est peut-être juste, j'ai peut-être tendance à déconstruire, mais c'est aussi ma façon de pratiquer l'épistémologie.

*CVDA : La conclusion de ta préface de 2001 a une tonalité désenchantée : « ce livre constituait une intervention sur les situations linguistiques [...] De ce point de vue, il faudrait faire un jour (et peut-être le ferai-je) une analyse des effets de cette intervention sur les politiques linguistiques dans les anciennes colonies. Je crains que cette analyse ne montre que mon livre a plus agi sur les discours que sur les pratiques, qu'il a alimenté des dénonciations, des prises de positions, en un mot des postures, plus que des actions. Ce qui signifierait qu'il reste encore beaucoup de choses à faire ».*

*Aurais-tu quelques éléments justement sur les effets de cette intervention sur les politiques linguistiques dans les anciennes colonies, qui pourraient servir de point de départ à une possible analyse ? Restes-tu sur cette ligne désenchantée ?*

LJC : De façon générale je suis un pessimiste optimiste, ou un optimiste pessimiste. Je suis effectivement agacé lorsque j'entends depuis des années les mêmes déclarations sur la promotion des langues africaines et que je constate cependant que rien ne change, ou presque, dans la réalité. C'est mon aspect pessimiste : je me dis qu'on en reste aux discours. Mais en même temps, et c'est mon aspect optimiste, je suis toujours partant lorsqu'on me demande de participer à un travail pour la promotion de ces langues. Tu me demandes des éléments. Nous sommes en ce moment en train de travailler dans le cadre d'un projet de l'OIF avec des linguistes africains à l'élaboration d'une méthodologie de l'enseignement du français et de certaines langues africaines (lingala, wolof, mandingue, peul, hausa...). Une sorte d'approche contrastive qui montre aux maîtres les ressemblances et les différences entre le français et la langue des élèves et lui propose une approche, des exercices, dans les deux langues. Certains pays (le Niger, le Burkina Faso...) ont adopté cette approche, ou nous disent qu'ils l'ont adoptée. On verra. On pourrait bien sûr dire qu'il faudrait plutôt critiquer la place et la fonction du français en Afrique, mais cela relève de la politique de chacun des pays. Je ne peux intervenir que dans le respect de cette souveraineté. La critique de la politique d'un pays, si elle doit être faite, relève des citoyens de ce pays. Mais on pourrait par exemple populariser des « success stories », diffuser des petits livres racontant ce qui se fait au Brésil pour les langues indiennes qui survivent, ou ce que les « jivaros » d'Equateur font. On pourrait envoyer des linguistes ou des décideurs du Sénégal ou du Togo étudier ce qui se fait là-bas, bref susciter une information et une coopération sud-sud. Nous pourrions discuter longtemps de ça, mais cela nous éloignerait du propos de cet entretien.

## Bibliographie

- AMSELLE J.L., SIBEUD E. (éd.), 1998, *De l'orientalisme à l'ethnographie. Maurice Delafosse (1870-1926) : itinéraire d'un africaniste*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- AUROUX S., 1992, *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Paris, Mardaga.
- BIOU J., 1972, « Lumières et anthropophagie », *Revue des sciences humaines*, avril-juin, 176, pp.223-233.
- ERRINGTON J., 2008, *Linguistics in a Colonial World. A story of Language, Meaning, and Power*, Blackwell Publishing.
- FABIAN J., 1983, « Missions and the Colonization of African Languages. Developments in the Former Belgian Congo », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 17, n° 2, pp. 165-187.
- FABIAN J., 1986, *Language and colonial power. The appropriation of Swahili in the former Belgian Congo 1880-1938*, Berkeley, University of California Press.
- FERGUSON C., 1991, « Diglossia revisited », *Southwest Journal of Linguistics*, vol. 10, n° 1.
- GREENBLATT S., 1976, « Learning to curse : aspects of linguistic colonialism in the sixteenth century » dans *First Images of America: The Impact of the New World on the Old*, F. Chiappelli (ed.), University of California Press, Berkeley/Los Angeles, vol. 2, pp. 561-580.
- HOUIS M., 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF.
- IRVINE J., 2008, « Subjected words : African linguistics and the colonial encounter », *Language and communication*, vol.28, n°4, oct., pp.323-343.
- PERSON Y., 1968-1975, *Samori, Une révolution Dyula*, Dakar : IFAN.
- PHILLIPSON R., 1992, *Linguistic Imperialism*, Oxford University Press.
- PRUDENT L. F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise. Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*, Paris, Editions Caribéennes.
- RAISON-JOURDE F., 1977, « L'échange inégal de la langue : la pénétration des techniques linguistiques dans une civilisation de l'oral », *Annales*, n° 32(4), pp. 639-669.
- SILVERSTEIN M., 1979, « Language Structure and Linguistic Ideology », dans *The Elements: A Parasession on Linguistic Units and Levels*, P. R. Clyne, W. F. Hanks, C. L. Hofbauer (eds), Chicago, Chicago Linguistic Society, pp. 193-247.

# LINGUISTIQUE ET COLONIALISME : LA PLACE DES ÉTUDES SUR LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE EUROPEEN<sup>1</sup>

Gilles Couffignal

Université Toulouse 2 Le Mirail – PLH/ELH,

Michel Jourde

ENS de Lyon – UMR5037 (Cerphi)

Dans les discussions sur « linguistique et colonialisme » ou dans leur arrière-plan, la place accordée au XVI<sup>e</sup> siècle peut se justifier d'au moins trois manières. D'une part, il s'agit d'une période importante dans l'histoire des manières d'envisager et d'étudier les langues humaines dans leur diversité : le « *tournant de la Renaissance* » constitue ce que Sylvain Auroux a appelé la période de « *grammatisation massive des langues du monde* » (Auroux, 1994 : 71), fondée sur l'héritage linguistique gréco-latin, mais étendue alors à l'ensemble des langues européennes, puis à celles d'autres continents, en particulier les langues amérindiennes. Le champ des connaissances linguistiques s'élargit ainsi d'une manière vertigineuse en même temps que les langues de l'humanité se dotent d'un outillage descriptif largement inédit, constitué pour l'essentiel d'une grammaire et d'un dictionnaire. D'autre part, cette période est aussi celle de ce que l'on a longtemps appelé « les grandes découvertes » ou « l'expansion européenne », et dans laquelle on voit surtout aujourd'hui la part accrue prise par l'Europe dans les systèmes d'échanges internationaux, accroissement qui allait trouver son accomplissement dans le processus colonial à proprement parler<sup>2</sup>. Enfin, pour ce qui concerne la France en particulier, le XVI<sup>e</sup> siècle est marqué par un vigoureux processus d'unification linguistique du royaume, par lequel le français affirme sa prééminence sur d'autres langues présentes dans le royaume. Si l'interprétation de ce processus a fait l'objet de nombreux débats, opposant ceux qui y voient le produit d'une politique monarchique concertée et ceux qui y voient plutôt le résultat d'un mouvement de l'histoire simplement entériné par les décisions politiques<sup>3</sup>, demeure incontestable le processus en lui-même, qu'Auguste Brun désignait en 1923 comme « *l'introduction du français dans les provinces du Midi* » (Brun, 1973), et que Robert Lafont en 1967, dans le double contexte de la décolonisation et de la

---

<sup>1</sup> Cet article est rédigé selon les recommandations orthographiques de 1990.

<sup>2</sup> Sur cette évolution de l'historiographie (associée en particulier aux travaux de Sanjay Subrahmanyam et de Serge Gruzinski), voir Bertrand (2007). Voir également Markovits, Subrahmanyam (2009 : 603-618) ; Cooper, Burbank (2010) ; Grataloup (2010).

<sup>3</sup> Sur ces débats, voir Boulard (1999).

grève des mineurs de Decazeville (1961-1962), envisagea comme un « *colonialisme intérieur* »<sup>4</sup>.

Grammatisation des langues de l'humanité, colonisation européenne, unification linguistique du royaume : comment ces trois aspects s'articulent-ils – et d'ailleurs est-il nécessaire de les articuler ? À lire, par exemple, l'essentiel des travaux publiés aujourd'hui sur l'histoire de la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle, il ne semble pas que cela soit utile : le processus de grammatisation est certes mis en regard de la situation des « dialectes », mais on ne rencontre guère de prise en compte des enjeux géopolitiques ou commerciaux de la période. De la même façon, les travaux portant sur la « mondialisation ibérique » du XVI<sup>e</sup> siècle n'ont pas l'habitude de s'arrêter sur la situation linguistique des royaumes ibériques eux-mêmes. Il n'était pas rare, pourtant, autour de 1600, que l'on cherchât à prendre en compte l'ensemble de cette situation. Citons ainsi une page du magistrat Claude Duret, dans l'avant-dernier chapitre de son *Thresor de l'histoire des langues de cest univers* (1613), immense compilation du savoir linguistique légué par l'antiquité et augmenté par les voyageurs modernes pour ce qui concerne l'Orient ou l'Amérique. Cherchant à définir les « *causes des decadences, mutations, changemens, conversions et ruines des langues* », Duret cite longuement les analyses de ses prédécesseurs Theodor Bibliander (1548), Jean Bodin (1566) et Louis Le Roy ([1575] 1988), et tente enfin une synthèse : les langues humaines suivent le « *cours et vicissitude ordinaire de toutes les choses de cest Univers* », c'est-à-dire qu'elles se développent puis se corrompent, et ces « changements » proviennent « *le plus souvent de la meslange, commixtion et frequentation de divers peuples et nations, et des grandes assemblées d'iceux en foires, et armées usants et parlants diverses et dissemblables langues* » (Duret, 1619 : 1012-1013) : il cite alors les exemples des conquêtes grecques, romaines, arabes, turques, et explique ainsi la naissance des « *langues Italienne, Française, et Espagnole* », dues à l'influence des « *Ostrogots et Lombards* » en Italie, des « *Bourguignons et François* » en « *Gaule Belgique, et Celtique* », et des « *Visigots et Sarrasins* » en Provence, Languedoc, Aquitaine et Espagne – ce qui revient à expliquer historiquement la géographie linguistique du royaume de France. Enfin, c'est dans ce cadre général qu'il envisage une dernière cause de « *mutation* » des langues, le désir « *d'enrichir, illustrer et embellir* » sa langue par l'imitation savante des « *plus diserts et eloquents autheurs anciens et modernes des autres langues* » : les noms de Dante ou Pétrarque pour l'italien, de Guevara ou Garcilaso de la Vega pour l'espagnol, de Ronsard ou Du Bellay pour le français, incarnant chacun le versant littéraire de la grammatisation d'un vulgaire unifié, trouvent donc leur place dans un tableau rythmé par « *la confusion et multiplicité des Colonies ou Peuplades de diverses nations et langues* » (Duret, 1619 : 1014). Ainsi, en quelques lignes, se trouvent, sinon précisément articulés du moins clairement rapprochés les trois phénomènes qui nous intéressent.

Il est donc tout à fait légitime que, depuis une cinquantaine d'années, les travaux portant sur ces questions aient eu à tenir compte de cette synchronie et qu'ils aient parfois cherché à articuler ces divers phénomènes historiques. Longtemps il s'est agi d'une simple coprésence ou d'une articulation tacite, comme dans un numéro de 1973 des *Temps modernes*, intitulé « *Minorités nationales en France* » (Person, 1973) : dans cet imposant volume coordonné par Yves Person, à la fois africaniste et militant de la cause bretonne, où se succédaient par exemple un article de Louis-Jean Calvet sur « *Le colonialisme linguistique en France* », extrait de son *Linguistique et colonialisme* (1974) qui allait paraître l'année suivante, et deux articles d'Yves Person : « *Impérialisme linguistique et colonialisme* » et « *L'idéologie de l'unité* », c'est à Robert Lafont qu'était confié l'« *Aperçu historique* » qui servait d'ouverture.

<sup>4</sup> Lafont (1967) : chap. 3 (« Le colonialisme intérieur »). Voir ici même l'article de Christian Lagarde, « le “colonialisme intérieur” : d'une manière de dire la domination à l'émergence d'une “sociolinguistique périphérique” occitane ».

Les renvois ponctuels qui étaient faits, dans le volume, à la situation française du XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier par le rappel de l'édit de Villers-Cotterêts<sup>5</sup>, s'éclairaient ainsi par la présence de celui qui était le penseur du « colonialisme intérieur » en même temps que le théoricien du « baroque occitan ». En effet, c'est en travaillant sur la production des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles que Robert Lafont, venant de l'histoire littéraire, était allé progressivement à la rencontre des travaux des sociolinguistes. Dès 1956<sup>6</sup>, influencé par les travaux de Jean Rousset (1953), il travaillait sur un moment baroque occitan, centré autour de la figure du poète toulousain Pierre Goudelin (Pèire Godolin), qui donna lieu à plusieurs études. L'approche était celle de l'histoire littéraire académique, et Godolin, quelque marginal que fût son texte ou sa langue, ne faisait que rejouer un débat essentiel à la littérature, entre baroque et classicisme :

*Avèm parlat dau barròc. Exactament siám amb Godolin a la crosiera d'un barròc que fai flòri e d'un classicisme dau lengatge que vòu nàisser. La lucha es dins lo domèni dau lengatge, non pas entre lengatge e significacion. D'un costat coma de l'autre plantejan la dignitat poètica dins lo dire, jamai dins çò que se ditz.*

[Nous avons parlé du baroque. Nous sommes exactement, avec Goudouli, à la croisée d'un baroque fleurissant et d'un classicisme qui veut naître. La lutte est dans le domaine du langage, non entre langage et signification. D'un côté comme de l'autre ils posent la dignité poétique dans le dire, jamais dans ce qui se dit.] (Lafont, 1958 : 130)

Écrit en occitan dans le Sud de la France, ce corpus aurait pour objet de « *refond[re] dans une autre langue* » la « *pensée poétique* » de l'époque (Tardieu, 1959 : 3) : le baroque n'était qu'affaire d'« *abandon au lengatge [abandon au langage]* » (Lafont, 1958 : 130). Ce premier travail, fruit de la rencontre, quasi fortuite, du linguiste avec la poéticité d'un de ses corpus d'étude<sup>7</sup>, se synthétisa logiquement sous la forme d'une première anthologie<sup>8</sup> réunissant les auteurs significatifs pour « *montrer une certaine ligne d'évolution dans l'essentiel de la poésie baroque, c'est-à-dire le lyrisme amoureux* » (Person, 1973 : 19) sous sa forme occitane.

Quinze ans plus tard, cette première anthologie épuisée fut étendue cette fois à l'ensemble des productions poétiques en occitan de 1560 à 1660, et reprenait la catégorie de baroque, mais après l'avoir extraite du seul « espace du langage », ou plutôt, après avoir donné aux faits de langues – y compris et surtout s'ils sont reçus comme littéraires – toute leur dimension sociale et politique :

*Mais parler de baroque occitan n'est pas une opération simple. On peut dire que le baroque est occitan s'il s'exprime en langue d'oc. Mais pourquoi le fait-il ? Nous espérons suggérer qu'il y a entre 1560 et 1660 une « vocation baroque » de l'Occitanie, qui tient à des conditions spécifiques, dont la plus remarquable est de devoir élever en dignité une parole sociale qui commence à se sentir condamnée, ou à user de cette parole pour critiquer l'ordre imposé à la culture. En situation de combat, usant d'emphase ou de dérision, la création occitane de la Renaissance et de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle projette ses malaises dans le déséquilibre fonctionnel de l'art baroque.* (Lafont, 2004 : 7)

Entre temps avait paru une version de sa thèse secondaire, *Renaissance du Sud* (1970), dans lequel l'examen des œuvres littéraires était soumis à ce qu'il appelait alors la

<sup>5</sup> D'ailleurs parfois daté par erreur de 1537 (p. 102).

<sup>6</sup> Pour une chronologie plus détaillée de ce processus, voir Casanova (1998).

<sup>7</sup> « *Venu à nos poètes pour leur langue, en spécialiste, mais les ayant découverts poètes [...]* », Robert Lafont, dans Person (1973 : 9).

<sup>8</sup> Ebauchée dès 1958 en préparation du numéro des *Cahiers du Sud*, puis publiée sous une forme augmentée : Lafont (1960).

« *conscience linguistique des écrivains* », et qui était la première étape du recours, ensuite explicite et revendiqué, à la notion sociolinguistique de diglossie. Ce fut par la suite le rôle de *Lengas, revue de sociolinguistique*, de mener systématiquement le développement parallèle et le dialogue de la sociolinguistique et de l'étude littéraire en langue minoritaire.

S'il n'y a pas eu de convergence ou d'influence affichée entre la pensée occitaniste et ce qui allait devenir les *postcolonial studies*, on peut remarquer un certain parallélisme entre les démarches. Robert Lafont et Bernard Mouralis<sup>9</sup> semblent suivre le même cheminement depuis la reconnaissance d'un texte « *différent* » ou « *marginal* », mais d'abord traité dans le cadre conceptuel de la littérature, à la mise au jour d'un « *champ littéraire* » qui permet de « *mettre l'accent non sur la coupure et, par conséquent, sur l'existence de deux grands secteurs de la production littéraire, mais, au contraire, sur la nature de la relation que l'on peut établir entre ceux-ci* », et sur « *le caractère éminemment conflictuel de cette relation* » (Mouralis, 2011 : 11-12).

Le corpus seizième occitan, comme dans un autre domaine ce que Bernard Mouralis nommait en 1975 « *le texte négro-africain* », a ainsi été le vecteur d'une réforme du geste critique littéraire, qui, à partir de l'étude académique d'un secteur subalterne de l'institution littéraire, remet celle-ci en cause, par étapes successives. L'approche sociolinguistique du contre-texte s'impose dès lors et l'approche interculturelle du phénomène littéraire devient un passage obligé<sup>10</sup>.

Dépassant ce stade – dont témoigne pour nous ce numéro des *Temps modernes* – de la simple convergence des problématiques, certains travaux ont cherché, depuis une vingtaine d'années, à décrire précisément leurs liens : quel *rapport* doit-on établir entre les processus de grammatisation et de colonisation ? Ce sont les études de longue durée qui ont fait à ce sujet les propositions les plus fortes. On citera deux versions antithétiques de cette longue durée. D'un côté, les historiens du processus de grammatisation des langues du monde s'inscrivent dans un cadre nettement eurocentré et ils s'en expliquent parfois, en constatant que les traditions linguistiques chinoises, sanskrites ou arabes, n'ont pas « *constitué un réseau techno-linguistique semblable à celui qu'a fait naître la Renaissance occidentale* » (Auroux, 1994 : 81). Lorsqu'il s'agit de décrire les causes de cet état de fait, il est très frappant de constater que la « colonisation » n'est évoquée que de manière très secondaire. Citons les deux listes à travers lesquelles Sylvain Auroux a décrit les différents « *intérêts de la grammatisation* ». D'abord la liste des « *intérêts pratiques* » (*op. cit.* : 92) :

- i) accès à une langue d'administration ;
- ii) accès à un corpus de textes sacrés ;
- iii) accès à une langue de culture ;
- iv) relations commerciales et politiques ;
- v) voyages (expéditions militaires, explorations) ;
- vi) importation/exportation d'une doctrine religieuse ;
- vii) colonisation. (*op. cit.* : 91)

Ensuite celle des intérêts concernant « *la politique d'une langue donnée* » (*op. cit.* : 92) :

- viii) organiser et régler une langue littéraire ;
- ix) développer une politique d'expansion économique à usage interne ou externe.

La dissociation, au long de ces deux listes, entre les termes *expéditions*, *explorations*, *exportation d'une doctrine religieuse*, *colonisation*, *expansion économique externe*, a pour

<sup>9</sup> Qui par ailleurs souligne l'influence de la pensée politique de Lafont au moment d'écrire ses *Contre-littératures* (Mouralis, 2011).

<sup>10</sup> Voir les étapes décrites par Robert Lafont dans la constitution d'une histoire littéraire puis culturelle occitane (Lafont, 1982) et sa poursuite ultérieure par Franz Peter Kirsch (2000 et 2004).

effet d'interdire toute lecture globale, explicitement politique, des processus en jeu, ce qui explique, au moment du résumé, que ce soit le terme de « *grandes découvertes* » qui soit privilégié (*op. cit.* : 95). Un peu plus loin, il est dit que « *la grammatisation des vernaculaires européens est contemporaine de l'exploration de la planète (Afrique, Amérique, Asie) et de la colonisation progressive par l'Occident de territoires immenses* », mais c'est pour mieux récuser l'idée que le processus de grammatisation des langues non européennes serait corrélé au processus colonial :

*La colonisation, l'exploration et les contacts commerciaux conduisent certes à peu près nécessairement à la « connaissance » des langues, mais certainement pas à leur grammatisation. (op. cit. : 98)*

On n'est pas surpris alors de constater que, dans l'*Histoire des idées linguistiques*, entreprise collective dirigée par Sylvain Auroux, l'article consacré à « *la connaissance des langues du monde* » à la Renaissance évoque le rôle des « *aventuriers européens* » et des « *missionnaires* » sans jamais chercher à nommer le processus commun dans lequel les uns ont pu devenir les partenaires des autres, ni à dissocier leurs modes d'appréhension des informations linguistiques (Percival, 1992 : 226-238)<sup>11</sup>.

C'est une perspective radicalement inverse qu'adopte, dans les mêmes années, Walter Mignolo en sous-titrant son ouvrage au titre polémique *The Darker Side of the Renaissance* de la manière suivante : *Literacy, Territoriality, and Colonization*. Ancré dans les combats de l'Amérique latine contre la « domination européenne » et nourri des *subaltern studies* de Gayatri Spivak, l'ouvrage de Mignolo étudie successivement trois dispositifs à travers lesquels l'Europe de la Renaissance a entrepris la « colonisation » du monde américain : la « colonisation des langues », au moyen d'une philosophie du langage, de l'écriture et du livre ; la « colonisation de la mémoire », au moyen d'une stricte corrélation du savoir historique à la maîtrise de l'écriture ; enfin, la « colonisation de l'espace », au moyen de la cartographie. L'ensemble entend contribuer à fonder l'étude d'une *semiosis coloniale*, expression préférée à celle de *discours colonial* dans la mesure où elle permet d'« *appréhender la diversité des interactions sémiotiques en situation coloniale et, ainsi, de mieux éclairer la face obscure de la Renaissance* » (2003 : 7). Dans cette perspective, la date de 1492 n'est plus seulement celle de la publication par Antonio de Nebrija de sa grammaire du castillan, mais aussi celle de la *Reconquista* et celle du premier voyage de Colomb, et il n'y a pas là coïncidence mais conjoncture historique : le castillan, comme les autres langues européennes, se dote d'une grammaire et d'une légitimité en définissant, face à lui, diverses formes de *barbarie*, voisines ou lointaines. Sur le plan linguistique, le choix du terme *literacy* définit cette logique historique dans de tout autres termes que ne peut le faire celui de *grammatisation* : l'histoire des « idées linguistiques » et de leur équipement technologique compte moins que les effets de celles-ci et les usages différenciés, conflictuels ou métissés, qui en sont faits. On reconnaît là les soubassements d'une remise en question fondamentale, devenue familière dans l'évolution récente des *cultural studies* américaines, des notions mêmes de *langue*, de *littérature*<sup>12</sup>, finalement de tout ce que Jack Goody a appelé l'*histoire* dont l'Europe a dépossédé le reste du monde<sup>13</sup>. À cette échelle, les héros d'une conscience européenne qui aurait été capable dès le XVI<sup>e</sup> siècle de critiquer l'expansion coloniale dans

<sup>11</sup> Notons que l'index du volume réserve l'entrée « colonisation » à deux passages concernant le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un ouvrage récent issu de la même mouvance, ce sont encore les « *grandes découvertes* » que l'on trouve indexées, même si l'importance de la colonisation est mentionnée dans le texte (Colombat, Fournier, Puech, 2010 : 140-146). Voir également le très riche numéro 30/2 de la revue *Histoire Epistémologie Langage* (Colombat, 2008), intitulé « *Les langues du monde à la renaissance* » : si la dimension coloniale est prise en compte dans certains articles, elle ne l'est à peu près pas dans la « Présentation » (5-10).

<sup>12</sup> Voir Beverley (1993). Il s'appuie déjà sur un article de Mignolo publié en 1991 (Beverley, 1993 : 95).

<sup>13</sup> Voir Goody (2010). Pour une approche plus nuancée de ces questions, voir Chakrabarty (2009).

ses fondements comme dans ses visées sont réévalués comme des contreparties mineures, marginales, illusoire : Bartolomé de Las Casas lui-même, grand défenseur de « l'humanité des indiens » et grand pourfendeur de la Conquête, ne disposait, selon Mignolo, d'aucun lexique politique qui lui aurait permis d'éviter l'opposition entre les « chrétiens » et les « barbares », et sa défense des Indiens peut seulement prendre la forme d'un nuancier distinguant plusieurs formes de « barbarie » (Mignolo, 2003 : 442-449). De la même manière, les visées « linguistiques » des missionnaires demeurent indissociables de celles des « aventuriers » et des conquérants.

Cette seconde thèse a donc pour caractéristique de faire passer au premier plan une dimension coloniale que la première tenait ostensiblement à distance, ce qui a pour conséquences à la fois de déeuropéaniser l'histoire des langues et d'associer à l'histoire des idées linguistiques une histoire des expériences et des interactions linguistiques. On comprend mieux ainsi le fait que la période de la « grammatisation massive » soit aussi celle où la diversité linguistique commence à décroître<sup>14</sup>. En revanche, les deux thèses ont en commun d'interpréter les réalités du XVI<sup>e</sup> siècle en les inscrivant dans la longue durée. Pour les historiens de la grammatisation, la longue durée est celle du « *développement des savoirs linguistiques européens* », et *in fine* de « *l'histoire des sciences* »<sup>15</sup>. Walter Mignolo, pour sa part, dès la première page de son livre, explicite son projet de « repenser les frontières de la Renaissance dans le cadre des *early modern studies* » :

*Alors que les Renaissance studies sont centrées sur la Méditerranée et insistent généralement sur la continuité de la tradition classique, les early modern studies se tournent vers l'Atlantique et le Pacifique et privilégient la perspective coloniale.*  
(Mignolo, 2003 : 1)<sup>16</sup>

Que l'on parle d'un « développement » ou d'une période « *early modern* », cela revient à assumer une part de téléologie, qui, dans le premier cas, fait de la colonisation européenne un détail secondaire dans « *l'histoire de la connaissance du vrai* »<sup>17</sup>, et qui, dans le second cas, fait de cette colonisation le cadre général de l'analyse, la « *coloniality* » étant, pour Mignolo (2003 : 435-436) l'autre face de la « *modernity* ». C'est le reproche le plus courant qui a été fait aux propositions de ce dernier : en prétendant, comme il le dit lui-même, « *interpréter le passé en parlant au présent* », Mignolo a ouvert la voie à des travaux qui interrogent des faits anciens à la lumière d'une expérience coloniale qui s'est constituée plus tard, dans des conditions bien différentes<sup>18</sup>. En ce qui concerne la question des connaissances linguistiques produites au XVI<sup>e</sup> siècle, une telle approche, qui tend à faire de ces dernières le socle de la « *linguistique coloniale* »<sup>19</sup>, revient à faire le tri dans les discours européens en sélectionnant ceux qui ont pu le plus facilement contribuer à la pensée coloniale. On a ainsi montré récemment que, lorsque Mignolo interprète les rapprochements faits par les Européens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle entre les *codices* maya et les hiéroglyphes égyptiens comme une manière d'exclure les Amérindiens du champ de l'écriture, il néglige les débats sur la définition de l'écriture suscités en Europe depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle aussi bien par le « *langage muet* »

<sup>14</sup> Voir Bonvini, Busutill, Peyraube (2011 : xx). Les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles marquent une « *première phase* » de cette diminution du nombre de langues, liée à la colonisation et à « *l'élimination massive des populations et des langues qu'elles parlaient* » (le nombre de langues parlées en Amérique du Nord serait passé d'environ 700 au XVI<sup>e</sup> siècle à 213 en 1962) ; la « *deuxième phase* », plus récente, est liée à l'industrialisation, à la mondialisation et à l'urbanisation.

<sup>15</sup> Auroux (*op. cit.* : 71) ; Colombat, Fournier, Puech (*op. cit.* : 2010 : 11-15).

<sup>16</sup> L'auteur revient sur cette distinction dans ses « *Second Thoughts* » (433-434).

<sup>17</sup> Colombat, Fournier, Puech (*op. cit.* : 15).

<sup>18</sup> Voir De Alva (1995), Rose (2011).

<sup>19</sup> Voir, par exemple, Errington (2001 et 2008).



des Egyptiens que par la naissance de l'imprimerie<sup>20</sup>. En unifiant résolument les mondes en présence<sup>21</sup>, Mignolo se prive de toute compréhension précise des interactions en jeu.

Cette manière d'examiner l'époque *early modern* dans ses dimensions contradictoires, en tenant compte aussi bien de ce qu'elle prépare de l'avenir (comment pourrait-on s'en exempter ?) que de ce qu'elle lui oppose par avance, est attachée, dans les études littéraires, au nom de Stephen Greenblatt et à son *new historicism*. C'est essentiellement à partir des formulations de l'anthropologue Clifford Geertz que Greenblatt, au début des années 1980, a développé l'idée d'une « poétique de la culture » fondée sur une « description dense » (*thick description*) des textes littéraires – son domaine de spécialité étant la littérature anglaise de la période élisabéthaine –, qui permet de mettre au jour leur capacité de faire « circuler de l'énergie sociale », « énergie » dont les textes sont à la fois les produits et les vecteurs<sup>22</sup>. Cette « densité » de la description implique une valorisation de la synchronie, qui a valu à Greenblatt le reproche de chercher ainsi à exempter la tradition littéraire européenne de sa complicité à l'égard d'une entreprise historique de domination culturelle et politique<sup>23</sup>. C'est dans cette perspective, en tout cas, que Greenblatt s'est intéressé, dès les années 1970, au statut des langues dans les discours européens du XVI<sup>e</sup> siècle consacrés à l'Amérique. Un premier article, en 1976, étudiant les « aspects du colonialisme linguistique au XVI<sup>e</sup> siècle » (1976, repris dans 1990 : 22-51), parcourait un grand nombre de sources – des discours visant à cerner, nommer ou juger les langues amérindiennes mais aussi beaucoup de mentions dans des témoignages parlant d'autre chose que de ces langues – afin de faire apparaître des conflits, conflits entre des auteurs, entre les modèles mobilisés pour interpréter les paroles amérindiennes, et parfois conflits internes à un même modèle : l'homme sauvage, dans la tradition médiévale, est privé de parole, donc à peine un homme, mais il est aussi souvent un enfant noble qu'on a abusivement éloigné des siens. La fin de l'article se tournait vers la *Tempête* de Shakespeare pour voir dans le personnage de Caliban et dans son *opacité* l'expression de l'ambivalence qui marque fondamentalement l'expérience qu'a constituée la découverte, directe ou indirecte, de cette radicale étrangeté linguistique. Quelques années plus tard, Greenblatt organisa un livre entier, *Marvelous Possessions*, autour de ces questions, en précisant la nature de ce qu'il définissait d'abord comme ambivalence et comme opacité. Il y montre que ce sont les notions de merveilleux et d'émerveillement qui ont structuré ce moment de découverte :

*Le voyage de Colomb a eu pour conséquence un siècle d'émerveillement intense. La culture européenne a connu quelque chose de semblable au "réflexe de surprise" que l'on peut observer chez les petits enfants [...]. Mais qu'est-ce que l'émerveillement ? Quels sont ses origines, ses usages et ses limites ? Se rapproche-t-il du plaisir ou de la douleur ? Du désir ou de l'horreur ? Est-il un signe et un agent de renoncement, ou bien de possession ? (Greenblatt, 1996 : 34)*

On comprend alors l'intérêt que porte Greenblatt moins aux « évaluations scientifiques détachées » qu'aux « représentations engagées, [...] relationnelles, locales et historiquement contingentes » (*op. cit.* : 32), et donc plus à même de témoigner de ce « réflexe de surprise ». De manière significative, le chapitre du livre consacré à « l'appropriation brutale du langage », intitulé « Le langage kidnappé », qui montre que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les échanges verbaux *a priori* plus équilibrés, par exemple dans les relations commerciales, sont déjà

<sup>20</sup> Hamann (2008).

<sup>21</sup> Voir le compte-rendu du livre de Mignolo par Anthony Grafton (1997).

<sup>22</sup> Voir en particulier Greenblatt (1980 et 1988). Voir également Payne (2005).

<sup>23</sup> Voir Beverley (1993 : 39-46). Dans le domaine des études sur la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle, les propositions de Greenblatt sur l'articulation entre diachronie et synchronie sont à la source de la notion de « pré-histoire » élaborée par Terence Cave (1999 et 2001).

clairement orientés « *vers l'oppression et l'inégalité caractéristique des rapports coloniaux* » (49), est suivi d'un autre consacré à la figure de « *l'intermédiaire* », non pas « *rachat des cauchemars de l'histoire* » mais retour sur le « *pouvoir critique et humanisant du merveilleux* » (50)<sup>24</sup>, à travers l'étude des figures de « truchements » ou de commentateurs, qu'ils fussent européens, indiens ou métis.

Il est frappant de constater que c'est en s'inscrivant pleinement dans la tradition des études littéraires et de l'attention qu'elles portent à la densité des représentations textuelles que Greenblatt a pu aller à la rencontre des historiens attentifs désormais à cerner dans leurs singularités ces expériences de « *premier contact* »<sup>25</sup>, ou de la chronologie « *pendulaire* » d'un historien du savoir linguistique européen comme Georg Bossong (1990 et 2007)<sup>26</sup>, sensible aux mouvements contradictoires qui traversent le XVI<sup>e</sup> siècle. Il nous semble en tout cas que c'est en suspendant ainsi les approches téléologiques qu'on peut le mieux repérer ce qui constitue les apports spécifiques du XVI<sup>e</sup> siècle à la connaissance par les Européens des langues extra-européennes.

## Les variantes de la curiosité linguistique

Le premier de ces apports concernerait le processus même d'enregistrement de la diversité linguistique, qui n'est pas réductible à des principes de domination ou d'appropriation. Inclure ces témoignages de découverte de l'altérité linguistique dans le cadre de la « linguistique coloniale » empêche de considérer que la curiosité linguistique est dotée d'une valeur en elle-même. Les témoignages abondent au XVI<sup>e</sup> siècle pour montrer que cette curiosité ne fut pas partagée par tous les Européens : raison de mieux pour la considérer, quand elle existe, comme un fait important, qui dépasse de loin, et précède assurément, la démarche savante. Cette curiosité ne se réduit pas non plus aux seules nécessités d'une communication intéressée (commerce, alliances...). Elle participe d'une attention à la diversité des expériences humaines, attention qui peut se traduire dans une démarche « savante », selon les critères élaborés par l'histoire des sciences du langage, ou non : à propos des langues orientales, Marie-Luce Demonet et Toshinori Uetani ont proposé d'appeler « *linguistique aventurière* » cette connaissance empirique, transmise de manière fragmentée par les récits de voyage, qui précède souvent la constitution d'une « *linguistique missionnaire* » à proprement parler, dont les méthodes et les visées lui demeurent étrangères (Demonet, Uetani : 119). Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les lecteurs curieux de ces informations linguistiques ont pu avoir le sentiment d'entrer dans un âge où les membres de « *tout le genre humain cogneu* » pouvaient désormais « *s'entrecommuniquer leurs commoditez et subvenir à leur indigence mutuelle : comme habitans en une mesme cité et republique mondaine* » (Le Roy, 1988 : XI, 423-4). Notre conscience postcoloniale sait que ce critère de « l'humanité » a beaucoup servi en Europe, dans les siècles qui ont suivi, pour légitimer les entreprises coloniales : mais la formulation qu'on vient de citer n'est pas réductible à cette histoire à venir. Le caractère fragmenté de cette « *linguistique aventurière* » peut être interprété autrement que comme un manque ou comme l'appel à une totalisation à venir : il enregistre la dynamique instable des

<sup>24</sup> Il est frappant de constater que Joseph Errington (2001 : 36) traite « Kidnapping language » comme un article isolé, sans mentionner le parcours subtil dans lequel ce chapitre se situe : mais ce parcours se prête évidemment mal à l'image d'un XVI<sup>e</sup> siècle appartenant pleinement à la « linguistique coloniale ».

<sup>25</sup> Voir, à la fois en tant qu'étude de cas (l'arrivée des Hollandais à Banten en 1596) et en tant que réflexion particulièrement rigoureuse sur ces problématiques *early modern*, Bertrand (2011).

<sup>26</sup> Bossong voit dans le XVI<sup>e</sup> siècle l'âge d'un « premier particularisme » (la période allant de Vico au romantisme constituera le second), c'est-à-dire d'un décentrement du « langage » vers les « langues » appréhendées dans leur diversité, mais d'un particularisme tendant à ouvrir sur un « universalisme » renouvelé, par les ressources inédites qu'il offre à une approche comparatiste.

transactions (rôle des intermédiaires, caractère central des interactions verbales) et aussi la part d'échec qu'elles recèlent. Sur le plan de la perception de la diversité linguistique interne à l'Europe, une première avancée de la sociolinguistique dite « périphérique », a été la mise en place d'un modèle dynamique rendant compte du conflit linguistique naissant dans tout contact de langues<sup>27</sup>. Dès lors le corpus seiziémiste en langue minoritaire a bénéficié d'un cadre de lecture efficace, mettant en valeur deux postures littéraires possibles pour le sujet diglossique, l'« *acculturation* » ou l'« *exhibition de la différence* »<sup>28</sup>. Toutefois, ces textes relevant d'un « choix linguistique minoritaire » (Courouau, 2008) ne sont qu'à demi dévoilés s'ils ne sont considérés que comme témoins ou jalons d'une procédure de substitution de langues dans la longue durée. Par exemple la production franco-occitane du poète Auger Gaillard a été interprétée comme le signe d'un processus continu d'acculturation sociale et linguistique<sup>29</sup>. On peut pourtant lire cette œuvre comme une tentative de créer une alternative poétique cohérente dans son époque, tissant un réseau de filiation littéraire original. L'aspect diglossique d'un texte n'est plus dès lors qu'une composante plus ou moins consciente et assumée du geste littéraire<sup>30</sup>.

## Universalité des révolutions vernaculaires

Le deuxième apport spécifique de la période concerne l'affirmation de la valeur culturelle des vernaculaires. En Europe, ce processus est né de la tension entre la langue latine, langue du savoir linguistique et de la culture en général, et les langues d'usage, mais il a offert un cadre conceptuel – assurément pas le seul qui ait existé – disponible pour être adapté à d'autres situations linguistiques. L'exemple le plus frappant tient au fait que le modèle argumentaire proposé par la *Deffence et illustration de la langue françoise* de Du Bellay (1549) a paradoxalement été repris par des auteurs occitanographes de l'espace français, dans le demi-siècle qui a suivi la parution de la *Deffence*. Pour Pey de Garros, Du Bartas, Larade, Goudelin, Dastros, sans oublier Ruffi et Bedout<sup>31</sup>, le texte de Du Bellay a servi de « *magasin d'accessoires* » (Courouau, 2001b : 10), mais dans le but de défendre l'occitan contre le français. La comparaison des textes effectuée par Jean-François Courouau a permis de mettre au jour un certain parallélisme dans les différents « *champs argumentaires* » (*op. cit.* : 21) de ces manifestes. Car il s'agit avant tout de faits de structures, au-delà du simple enjeu intertextuel : Du Bellay ne fait pas « école » au sens de l'histoire littéraire classique, mais son texte nous donne un excellent point de vue sur la manière de penser une langue et son devenir culturel au XVI<sup>e</sup> siècle. La succession historique de ces textes et le principe d'imitation que l'on peut en déduire importent moins que le travail incessant des mêmes notions, des mêmes

<sup>27</sup> « À une représentation fonctionnaliste statique (Ferguson, Fishman, ...), à l'idée d'une distribution plus ou moins complémentaire des fonctions de deux variétés de la même langue ou de deux langues différentes au sein d'une communauté, distribution stable (même s'il peut y avoir une asymétrie), la sociolinguistique catalane puis la sociolinguistique occitane vont opposer une représentation beaucoup plus dynamique : d'une polarité sociolinguistique neutre on va passer à une polarité problématique entre une langue dominante et une langue dominée. Il y a instabilité, dissymétrie. Il y a conflit. Et dilemme : ou bien la langue imposée va se substituer lentement mais sûrement à la langue dominée, ou bien les usages de celle-ci vont œuvrer à sa normalisation [...] en combattant les tendances à l'assimilation » (Boyer, 1986 : 23-24).

<sup>28</sup> Voir Lafont (1985) repris dans Boyer (1986).

<sup>29</sup> « Logiquement, cette œuvre devait se terminer par l'arrachement linguistique définitif. Portant son occitan comme la chrysalide de ses origines, Gaillard, à l'heure de la réussite devait s'en dépouiller. Se "hausser" au français, c'est encore l'image de la condition populaire occitane. » (Lafont, 1970 : 105).

<sup>30</sup> Pour une application thématique de cette approche, voir Jourde (2011).

<sup>31</sup> Voir l'anthologie de Jean-François Courouau (2001a).

catégories, en quoi résident la force et l'intérêt d'un tel corpus<sup>32</sup>. Jean-François Courouau a par exemple noté la persistante et lente transformation du thème du mépris<sup>33</sup>, ou encore l'inversion du thème du naturel dans le travail sur la langue, état à enrichir et dépasser chez Du Bellay<sup>34</sup>, état de langue revendiqué pour tous les auteurs d'oc<sup>35</sup>. Enfin, la catégorie de « barbare » ne cesse de faire l'objet de révisions et redéfinitions, comme ce sera le cas en Angleterre à la fin du siècle chez les poéticiens défendant la tradition vernaculaire, « barbare » mais légitime<sup>36</sup>. Dans un poème trilingue de Du Bartas (1578), elle devient même le symbole de la victoire ambiguë de la nymphe gasconne, « *barbarement diserte* » face aux nymphes latine et française.

Tous ces textes appellent donc une lecture non linéaire. Philippe Gardy, en plaçant le poème trilingue de Du Bartas cité plus haut au centre de son livre *La Leçon de Nérac* (1999), convoquait presque tous les autres auteurs occitans de l'époque et leurs manifestes. Non pour démontrer l'existence de liens directs entre eux, le plus souvent invérifiables, mais pour insister sur la circulation d'idées et de sentiments linguistiques permettant une écriture littéraire en occitan. Or, à l'origine de ce moment culturel particulier, on peut considérer, à la suite de Jean-François Courouau, que c'est bien la *Deffence et illustration de la langue françoise* qui répand l'idée « qu'il est possible d'inverser les rapports réels existants entre langues dominantes et langues dominées ». On n'est pas alors surpris de rencontrer des références *early modern* sous la plume de l'écrivain kényan Ngugi wa Thiong'o, lorsqu'il entreprend de justifier son renoncement à la langue anglaise et son choix de la langue kikuyu :

*Nous autres écrivains africains sommes au pied du mur. Une vaste tâche nous requiert : faire pour nos langues ce que Spencer, Milton et Shakespeare ont fait pour l'anglais, ce que Pouchkine et Tolstoï ont fait pour le russe, ce que tous les écrivains de l'histoire du monde enfin ont fait en relevant le défi de créer dans leur langue une littérature qui ouvre peu à peu la voie à la philosophie, aux sciences, à la technologie et à tous les champs de la créativité humaine. Écrire dans nos langues est un premier pas.*  
(Ngugi wa Thiong'o, 2011 : 63)

Cette manière d'interpréter la situation postcoloniale – qui n'est qu'une manière parmi d'autres – continue de dialoguer avec la période de l'histoire européenne où s'est instauré, selon l'expression de Pascale Casanova, un principe de « concurrence internationale » des langues<sup>37</sup>, concurrence que le système colonial a prétendu, pour un temps, réguler au profit des puissances impériales.

## Concepts linguistiques et réalité des situations

Le troisième apport spécifique est lié à l'écart entre les situations linguistiques vécues par les locuteurs du XVI<sup>e</sup> siècle et les moyens dont ils disposaient pour les décrire. Cet écart fut un lieu d'intense créativité, dont les fruits, peu défendables au regard des sciences du langage,

<sup>32</sup> La profusion et la circulation d'images a donné matière à un « Répertoire thématique » (Courouau, 2001a : 183-191).

<sup>33</sup> « *aucuns de notre nation, qui [...] deprisent [...] toutes choses écrites en françoys* » (Du Bellay), « *nosautz medix nos trupham d'era* [nous-mêmes nous nous moquons d'elle] (Garros), « *Acampen le mesprès dan le mesprès* [sur le mépris mettons le mépris] » (Goudelin). Courouau (2001b).

<sup>34</sup> « *Que le naturel n'est pas suffisant à celui qui en Poësie veult faire œuvre digne d'immortalité* » (1549 : II, 3).

<sup>35</sup> Si on trouve bien, chez un Pey de Garros par exemple, l'idée d'enrichir et polir la langue, celle-ci reste avant tout « *la lenga de la noyritud* [la langue de l'enfance, de l'état nourricier] », et langage par nature « le plus excellent » (*Poesias gasconas*, 1567). Tous les auteurs d'oc semblent rattacher, comme Garros, leur langue d'écriture au « *pays naturau* ».

<sup>36</sup> Voir Ginzburg (2005 : 48-74).

<sup>37</sup> Casanova (1999 : 82). L'auteur se fonde ici en particulier sur Anderson (1996).

continuent de renseigner sur des situations complexes. Le cas français peut sembler paradigmatique si l'on considère le recours quasi constant à travers l'époque moderne à la dénomination *patois*, qui semble émerger à l'époque qui nous intéresse<sup>38</sup>. Cette dénomination apparaît d'abord comme *épilangagière*, pour reprendre la terminologie d'Henri Boyer (2005), c'est-à-dire qu'elle s'applique à des faits de langues « *frappés en règle générale de non conformité normative* » (*op. cit.* : 74), et se rapproche en cela des termes « *jargon* » et « *baragouin* », employés au XVI<sup>e</sup> siècle, ou « *petit-nègre* » et « *charabia* », liés au XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire du mot se résumerait à une lente recatégorisation, achevée au XVIII<sup>e</sup> siècle, de cette désignation *épilangagière* en une désignation *métalangagière* ou *métalinguistique*, sur le même plan que « *langue, dialecte, idiome* ». D'une représentation subjective du langage on passerait à une description objective. Ainsi l'emploi contemporain du mot *patois* rend tout à fait explicite et assumée<sup>39</sup> une certaine hiérarchie des langues, en invalidant catégoriquement un ensemble de phénomènes linguistiques hétérogènes placés dans le domaine flou de la non-langue, ce que montre l'hésitation entre singulier et pluriel : face au français, y a-t-il le patois ou les patois ? C'est là refuser de définir les phénomènes linguistiques autrement qu'en postulant une langue française élevée par rapport aux autres parlers dégradés. Or il apparaît que c'est entre la fin du Moyen Age et le XVI<sup>e</sup> siècle qu'a lieu cette période d'émergence du « français », comme étalon linguistique<sup>40</sup>, tandis que les autres langues de France et variétés régionales sont engagées dans un processus d'invisibilisation<sup>41</sup>. En tout état de cause, le mot *patois* est déficient quand il s'agit de décrire un état linguistique précis, y compris et surtout pour le XVI<sup>e</sup> siècle français. Ainsi, parce que Lazare Sainéan, philologue romaniste du début du XX<sup>e</sup> siècle ne comprend le parler de Gascogne<sup>42</sup> que comme « *patois* » (Sainéan, 1914 : 332-3), il en vient à considérer la langue hybride du capitaine gascon caricaturé dans le *Baron de Fæneste* d'Agrippa d'Aubigné (1617-1630) comme un « *jargon gascon-français* », là où Philippe Gardy parlera plutôt de « *carrefour textuel* » opérant une « *construction du texte littéraire français par mise à l'écart [...] accompagnée d'une typisation des langues ou des dialectes concernés* » (Gardy, 1995 : 218-9). Autrement dit, l'invalidation linguistique supposée par l'emploi de *patois* masque la souplesse et la créativité linguistique de la littérature de l'époque. Au-delà de son incompréhension des données formelles (« La forme en est parfaitement fantaisiste et la valeur linguistique à peu près nulle »), Lazare Sainéan en vient à un contresens sur le geste littéraire en question : « *C'est comme si, dit-il, Rabelais avait composé tout un livre dans le jargon de l'écolier limousin* ». C'est là se méprendre sur la spécificité du rôle joué par la variété linguistique et son rapport au français en formation du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans le *Pantagruel* de Rabelais (1532), l'épisode de l'écolier *jargonnant*<sup>43</sup> d'abord en français latinisé avant de s'exprimer *naturellement*<sup>44</sup> en occitan-limousin est à lire dans la perspective offerte par la lettre de Gargantua sur l'apprentissage des langues anciennes, la rencontre glossolalique

<sup>38</sup> Courouau (2005a et 2005b).

<sup>39</sup> De part et d'autre l'emploi du terme peut être jugé neutre, sans que sa définition, foncièrement hiérarchisante, soit invalidée.

<sup>40</sup> Ce que Danièle Trudeau (1992 : 196) a interprété comme une « norme spontanée » dont se sont emparés les savants dans la création d'une « discipline de langage ».

<sup>41</sup> Ce processus d'invisibilisation passe notamment par la constitution, à notre connaissance non étudiée ni datée, d'une dichotomie ville/ campagne, le *patois* étant désormais attaché au monde rural, *a priori* abusivement à la vue des collectes linguistiques largement postérieures. Voir plus bas l'ambiguïté symptomatique de la glose et de l'application que donne Peletier du Mans à l'expression « mots paysans », ou encore la lecture que fait Robert Muchembled des *Sérées* de Guillaume Bouchet dans *L'invention de l'homme moderne* (1988).

<sup>42</sup> Dont l'appellation « glossonymique » contemporaine est « occitan », « occitan-gascon » ou « langue gasconne ».

<sup>43</sup> « *il ne fait qu'escorcher le latin [...] et luy semble si bien qu'il est quelque grand orateur en François : par ce qu'il dedaigne l'usance commune de parler.* » Rabelais (1994 : 234).

<sup>44</sup> « *A ceste heure parle tu naturellement* », *ibid.*

de Panurge et la plaidoirie par signes entre Panurge et Thaumaste : le roman se présente comme une quête du signe fiable<sup>45</sup>, en intégrant et éprouvant toute forme d'expression. À l'autre extrémité du siècle, le jeu linguistique du roman d'Aubigné (Moreux, 1995 : 227-288) rend compte d'un essai littéraire français aux prises avec la constitution de types littéraires, sociaux et sociolinguistiques propres à la période.

De l'autre côté du « spectre » critique, la recherche seiziémiste contemporaine ne peut qu'employer le syntagme « langues [régionales] de France » (applicable tant pour la métropole que pour les DOM-TOM), issu de la législation réglant l'enseignement de ces langues, et plus récemment du débat sur la reconnaissance constitutionnelle et la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Dans son rapport commandité par le gouvernement Jospin en 1998, Bernard Cerquiglini garde la définition suivante de « *langues pratiquées sur le territoire national, et distinctes de la langue officielle* » (Cerquiglini, 1999). Il est remarquable que, prisonnier d'un scénario vieux de plusieurs siècles, le rapporteur soit obligé de commencer par aborder la question des limites et de l'origine de la langue officielle<sup>46</sup>. Cela le conduit à définir un français « *national et standard* », auquel se rattachent les « *français régionaux* » et dont se distinguent les « *dialectes d'oïl* » ainsi mis sur le même plan que les autres langues du territoire métropolitain. Ne reste plus que le premier critère, celui d'appartenance au territoire national. On peut considérer que cette expression nous renvoie au syntagme qui structure la question linguistique française du XVI<sup>e</sup> siècle, le fameux « langage maternel françois » de l'ordonnance de Villers-Cotterêts. En faisant abstraction du débat historiographique sur la politique linguistique française et sa portée effective<sup>47</sup>, on peut isoler la spécificité de cette définition ambiguë : la difficile conciliation entre « maternel » et « françois ». Suffit-il d'être « français » pour que son langage « maternel » soit reconnu, ou bien faut-il s'astreindre à l'usage, dans les écrits administratifs, du langage supposé « maternel » du roi de France ? C'est cette marge de manœuvre dans l'interprétation de la formule qui nous permet de comprendre les différentes tentatives de définition extensive et inclusive de la langue française, notamment chez les poéticiens<sup>48</sup>. Toutefois, cette définition a, entre autres, le défaut de mettre au même niveau des réalités linguistiques et culturelles hétérogènes, ce dont sont conscients les linguistes du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi Jacques Peletier du Mans dans son *Art poétique* (1555) :

*Je trouverai encore bon que les mots paysans, c'est-à-dire particuliers aux nations, se mettent au Poème : Comme arrocher, mot Manceau, qui signifie viser à quelque chose d'une pierre ou d'un bâton : comme arrocher des noix ou des pommes : Item, encrucher, qui signifie engager quelque chose entre les branches d'un arbre : termes tous deux pastoraux, dont ils ont bon nombre en notre pays du Maine et en Anjou : Item, avier pour allumer : uces, pour sourcils, mots Poitevins : vifplant, pour aubépin, Lyonnais : et ceux des autres pays français. Même prendrons les mots Provençaux et Gascons, et leur*

<sup>45</sup> Voir sur cette question la synthèse de Blandine Perona (2007) : « des mots et des choses ».

<sup>46</sup> Des « *dialectes de la (les) langue(s) officielle(s)* » ne devant pas relever de la Charte, Bernard Cerquiglini précise qu'« il convient donc de préciser la situation dialectale du français “national et standard” » et évoque la thèse du « supposé francien » vs « une langue commune d'oïl transdialectale » (*ibid.*). Nous ne sommes pas loin, toute proportion gardée, des débats seiziémistes sur l'origine et la délimitation du « pur français » (langue de la cour, du Parlement, du roi ?).

<sup>47</sup> Voir Boulard (1999) et Martel (2001).

<sup>48</sup> Voir particulièrement l'*Abrégé de l'Art poétique français* de Pierre de Ronsard (1565), où se trouvent confrontés la langue nationale, les « dialectes » et le sociolecte courtisan : « Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les mots les plus significatifs des dialectes de notre France, quand surtout tu n'en auras point de si bons en ta nation, et ne se faut soucier si les vocables sont *Gascons, poitevins, Normands, Manceaux, Lyonnais*, ou d'autres pays, pourvu qu'ils soient bons et que proprement ils signifient ce que tu veux dire, sans affecter par trop le parler de la cour. » (dans Goyet, 1990 : 434).

*donnerons notre marque. Comme je serais content que nous prissions estruguer, qui signifie ce que les Latins disent gratuler : pour lequel nous n'avons point de mot : Item, cloque, qui est propre à cause même du son : qui signifie une poule qui a des poussins. Item companage, mot bien composé, qui signifie ce que les latins disent opsonium : c'est-à-dire tout ce qu'on met sur la Table, fors le pain et le vin. Et certes Bonaventure Des Périers n'a pas eu mauvaise grâce en ses Vendanges, d'avoir amassé force mots Provençaux : voire de leur avoir laissé leur caractère naturel. Bref, le Poète pourra apporter, de mon conseil, mots Picards, Normands, et autres qui sont sous la Couronne : tout est Français, puisqu'ils sont pays du Roi.*<sup>49</sup>

Peletier du Mans constate la frontière linguistique interne au royaume, entre pays d'oïl et pays d'oc, reconnaît la difficulté qu'il y a à l'ignorer (« *Même prendrons...* »), et inscrit bien la différence entre adopter (« *mettre au Poème* ») un mot des dialectes d'oïl, sans avoir à le transformer, et adapter (« *donner notre marque* ») un mot du domaine occitan, comme on le fait d'un mot emprunté à une langue étrangère. Seul le critère national au sens large (« *pays du Roi* ») lui permet de passer outre, en ignorant toutefois les langues autres que gallo-romanes.

Bernard Cerquiglino, dans son rapport, pointe lui aussi la limite de la définition des « langues régionales » qui entraîne le nivèlement des situations particulières :

*Cette liste est longue : 75 langues. Elle regroupe il est vrai des idiomes de statut sociolinguistique très divers. Entre les créoles, langues régionales sans doute les plus vivantes, essentiellement parlées, pratiquées maternellement par plus d'un million de locuteurs, et le bourguignon-morvandiau, langue essentiellement écrite et que n'utilisent plus que quelques personnes, sans transmission maternelle au nourrisson, les divers cas de figure prennent place. (Cerquiglino, 1999)*

Cette critique nous renvoie aux deux principaux aspects du malaise linguistique de l'époque moderne : la langue naturelle/maternelle et l'écriture<sup>50</sup>. Tout vulgaire, par définition, est « naturel ». Certains, en revanche, sont dotés d'un certain poids historique et culturel conféré par un usage écrit administratif et littéraire. C'est le cas notamment de l'occitan dans ses différentes sphères culturelles : du souvenir du prestige littéraire et nobiliaire des troubadours réactivé par Jehan de Nostredame (1575), à la « renaissance littéraire » autour de Toulouse<sup>51</sup>, tout en mesurant la diversité des pratiques quant à l'usage administratif et juridique de la langue<sup>52</sup>. Ainsi cette période d'émergence d'un schéma sociolinguistique toujours en vigueur nous apprend à nous méfier de la catégorisation des phénomènes linguistiques, en nous rendant attentif à l'épaisseur culturelle et la portée politique des usages publics de la langue. Le poète Pey de Garros ouvre ses *Poesias gasconas* par un avis traçant sommairement l'aire dialectale du gascon et son histoire, en commençant par déclarer : « *Amy Lecteur, Noz deux langages principaux, sont le François celtique, et le Gascon : Je parleray du nostre.* » (Garros, 1567 : f° A<sup>3</sup>). Le premier possessif « *noz* » renvoie au français et au gascon, et ne peut être compris que comme « à nous sujets du roi de France », tandis que le second renvoie au seul gascon et ne peut être compris que comme « à nous Gascons ». En une phrase, à la limite de l'amphibologie, se trouve résumée la question du partage et de la définition des langues au XVI<sup>e</sup> siècle : savoir dire ce qui est « *nôtre* », dans un système

<sup>49</sup> Goyet, 1990 : 250-251. Voir également dans Peletier du Mans (2011 : 315-316).

<sup>50</sup> L'imbrication de ces deux aspects, perception de la langue naturelle et compréhension de l'histoire de son écriture, est présente dans la réflexion du XVI<sup>e</sup> siècle (voir l'article de Marie-Luce Demonet, « Les origines comparées de l'écriture et de la parole à la Renaissance », 2007) et prend toute son ampleur dans le débat orthographique de l'époque résumé par Yves Cillon et André Wyss (1989).

<sup>51</sup> Voir les articles de Philippe Gardy et Jean-François Courouau dans Dauvois (2006).

<sup>52</sup> Voir notamment Laurent (1989).

pluridimensionnel où plusieurs langues, d'histoire et de statut divers, coexistent et se rencontrent à différents niveaux.

## Linguistique, colonialisme et « littérature »

La situation propre au XVI<sup>e</sup> siècle nous semble enfin riche d'enseignements quant à la place qu'occupe la littérature dans les manières d'envisager aujourd'hui l'articulation entre la diversité linguistique et les rapports de domination. Parmi les multiples assauts qui ont été donnés en cinquante ans à la prétendue évidence de la notion de littérature, certains sont évidemment venus du laboratoire postcolonial : vue depuis ce dernier, la « littérature » paraît indissociable des processus de domination – politique, linguistique, sociale – que le système colonial a structurés. Mais alors, quelle place donner à cette étrange période, où l'Europe se dota massivement d'une « technologie » permettant d'appréhender les langues humaines, où elle commença d'envisager son destin à une échelle mondialisée, et où l'on ne disposait justement d'aucune notion qui équivalût à notre « littérature » ? On peut tout d'abord tirer de cet état de fait une leçon de relativisme : la « littérature », on peut donc s'en passer, et si l'on veut aujourd'hui réfléchir à la manière dont des textes sont produits ici et là dans le monde et aux relations que ces textes sont susceptibles de tisser entre eux, mieux vaut opter pour les notions de « culture écrite », de « discours » ou de *literacy* : en décrivant les interactions entre différentes formes de *literacy*, par exemple, je ne me donne pas l'impression d'imposer mes propres systèmes de valeurs comme c'est le cas lorsque j'interroge l'existence de « littératures » produites dans des contextes culturels hétérogènes, reconduisant ainsi le geste des missionnaires européens soucieux de s'informer mais incapables de concevoir la nature et la fonction des livres mexicains<sup>53</sup>. Influencées aussi bien par le *new historicism* « culturaliste » d'un Stephen Greenblatt<sup>54</sup> que par les apports considérables offerts par l'histoire du livre et de la lecture sur cette période charnière mais aussi par le renouveau des études d'érudition pour lesquelles le canon littéraire compte infiniment moins que les réseaux lettrés, les études littéraires seiziémistes elles-mêmes tendent de plus en plus souvent à glisser ainsi vers les notions d'*élaboration des livres*, de *culture écrite*<sup>55</sup> ou de *culture* en général. Il y a là assurément la promesse d'études nouvelles, aussi bien sur les contacts effectifs entre des formes très différentes de *literacies*<sup>56</sup> que sur des pratiques demeurées étrangères les unes aux autres mais qui n'en demeurent pas moins toujours comparables.

On peut cependant considérer que cette dissolution de ce que nous appelons littérature dans toujours plus vaste qu'elle n'est pas le seul enseignement possible : étudier la « littérature » de l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire recourir à des définitions anachroniques afin de sélectionner, de manière d'ailleurs souple et variable, des corpus qui s'en trouvent rétrospectivement unifiés et valorisés, cela revient à se rendre sensible à une indéfinition première tout en la considérant comme dépassable – si elle n'avait pas été dépassée, ces corpus nous demeureraient sans doute inaccessibles ou inintelligibles. L'indéfinition à laquelle étaient confrontés, dans ce domaine, les Européens du XVI<sup>e</sup> siècle – dans quelle langue faut-il écrire ? comment fonder la valeur d'un texte nouveau ? les valeurs de la culture antique sont-elles adaptées pour juger les textes du présent ? – a parfois explicitement coïncidé avec l'attention aux productions verbales lointaines. Lorsque Montaigne affirme que la poésie tupinamba dont il a connaissance n'a rien de « *barbare* » mais qu'*elle est tout à*

<sup>53</sup> Voir les fines nuances proposées par Gordon Brotherston (1992).

<sup>54</sup> Sur les enjeux disciplinaires de cette ouverture de la « littérature » à des corpus « non littéraires », voir Cave (1999, 13-17).

<sup>55</sup> Sur l'inclusion des textes littéraires dans l'étude de la « culture écrite », voir Chartier (2008).

<sup>56</sup> Voir par exemple Rasmussen (2007 et 2011).



*fait Anacreontique* »<sup>57</sup>, il choisit habilement sa référence : non seulement le parallèle est défendable sur le plan thématique ou esthétique, mais les poèmes qu'on attribue alors à Anacréon constituent pour son public lettré une découverte toute récente, encore plus récente que celle de l'Amérique. Ce public sait qu'il a vécu longtemps sans rien savoir de la poésie d'Anacréon : Montaigne veut lui apprendre qu'il vit sans rien savoir d'une autre poésie. Rien de relativiste ici : Montaigne entend parler en connaisseur de la poésie (« *j'ay assez de commerce avec la poésie pour juger cecy* ») et même en adorateur de la poésie antique. Mais il reconnaît que le rapport entre les langues humaines – on ne les connaît jamais toutes – et cet objet de connaissance et d'amour qu'il nomme « poésie » ne peut être déclaré clos. Ce rapport est constamment susceptible d'être ouvert, rouvert, dès lors qu'une langue existe. Le fait que Montaigne, formé dans la culture latine, ait été le contemporain de la vernacularisation du littéraire<sup>58</sup> n'est sans doute pas pour rien dans cette prise en compte. Et qu'il se soit lui-même perçu comme acteur d'une situation linguistique complexe – nouant les langues latine, française et occitane<sup>59</sup> – a sans doute aussi joué son rôle. La « littérature » ne se dissout pas ici dans une entité plus vaste qu'elle, mais elle apparaît comme un processus itérable de valorisation de certaines paroles énoncées dans une langue quelconque. Les systèmes de valeurs eux-mêmes sont évidemment corrélés aux rapports de domination, entre les langues et à l'intérieur des langues, mais l'attention au processus lui-même, au fait que ce processus soit observable dans l'ensemble des cultures humaines, n'est pas attachée à une position de domination. Elle permet d'observer ces rapports en train de se constituer (pour Montaigne, par exemple, les catégories du « populaire » et du « savant »<sup>60</sup>) tout en les faisant ressentir comme modifiables dans l'histoire, indéfiniment modifiables.

## Bibliographie

- ANDERSON B., 1996, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [*Imagined communities*, 1983], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte.
- AUROUX S., 1994, *La Révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- BERTRAND R., 2007, « Rencontres impériales. L'histoire connectée et les relations euro-asiatiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 5/54-4bis, pp. 69-89.
- BERTRAND R., 2011, *L'Histoire à parts égales. Récits d'une rencontre Orient-Occident (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris.
- BEVERLEY J., 1993, *Against Literature*, Minneapolis – London, University of Minnesota Press.
- BIBLIANDER Th., 1548, *De ratione communi omnium linguarum et literarum [...]* *commentarius*, Zürich, C. Froschover.

<sup>57</sup> Montaigne, {1588} 1988 : I, 31 (« Des cannibales ») : 213. La première édition du corpus « anacréontique » (poésies attribuées au poète lyrique grec du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère mais en réalité postérieures) date de 1554.

<sup>58</sup> Voir par exemple Montaigne, [1588] 1988 : II, 17 (« De la præsumption ») : 661 (après un éloge des poètes néo-latins de son temps) : « *Quant aux François, je pense qu'ils l'ont montée [la poésie] au plus haut degré où elle sera jamais ; et, aux parties en quoy Ronsart et du Bellay excellent, je ne les treuve guieres esloignez de la perfection ancienne.* »

<sup>59</sup> Voir dans Garavini (1995) le chapitre « Au carrefour des langues ».

<sup>60</sup> « *La poésie populaire et purement naturelle a des naïvetés et graces par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'art : comme il se void és villanelles de Gascongne et aux chansons qu'on nous rapporte des nations qui n'ont congnoissance d'aucune science, ny mesme d'écriture. La poésie mediocre qui s'arreste entre deux, est desdaignée, sans honneur et sans prix.* » (Montaigne, [1588] 1988 : I, 54 (« Des vaines subtilitez ») : 313).

- BODIN J., 1566, *Methodus ad facilem historiarum cogitationem*, Paris, M. Le Jeune.
- BONVINI E., BUSUTTIL J., PEYRAUBE A. (dir.), 2011, *Dictionnaire des langues*, Paris, PUF.
- BOSSONG G., 1990, *Sprachwissenschaft und Sprachphilosophie in der Romania von den Anfängen bis August Wilhelm Schlegel*, Tübingen, G. Narr.
- BOSSONG G., 2007, « The influence of missionary descriptions of far eastern languages on western linguistic thought. The case of Cristoforo Borri, S.J. and Tommaso Campanella », dans *Missionary Linguistics III. Lingüística misionera III. Morphology and syntax*, ed. Otto Zwartjes, Gregory James, Emilio Ridruejo, Amsterdam, John Benjamins, pp. 123-143.
- BOULARD G., 1999, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts : le temps de la clarté et la stratégie du temps (1539-1992) », *Revue historique*, CCCI/1, pp. 45-100.
- BOYER H., 1986, « "Diglossie" : un concept à l'épreuve du terrain. L'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan », *Lengas*, 20, pp. 21-54.
- BOYER H., 2005, « "Patois". Continuité et prégnance d'une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas*, 57, pp. 73-92.
- BROTHERSTON G., 1992, *Book of the Fourth World. Reading the Native Americas through their Literature*, Cambridge University Press.
- BRUN A., 1973, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* [1923], Genève, Slatkine Reprints.
- CALVET L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- CASANOVA J.-Y., 1998, « Recensement et critique de la littérature occitane des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : tradition érudite, "baroque et maniérisme" en Provence », *Lengas*, 43, Montpellier, pp. 69-115.
- CASANOVA P., 1999, *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999.
- CAVE T., 1999, *Pré-histoires. Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz.
- CAVE T., 2001, *Pré-histoires II. Langues étrangères et troubles économiques au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz.
- CERQUIGLINI B., 1999, « Les langues de France », [http://www.dglflf.culture.gouv.fr/lang-reg/rapport\\_cerquiglini/langues-france.html](http://www.dglflf.culture.gouv.fr/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html)
- CHAKRABARTY D., 2009, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique* [2000], Paris, Editions Amsterdam.
- CHARTIER R., 2008, *Ecouter les morts avec les yeux (Leçon inaugurale au Collège de France)*, Paris, Fayard.
- CITTON Y., WISS A., 1989, *Les doctrines orthographiques du XVI<sup>e</sup> siècle en France*, Genève, Droz.
- COLOMBAT B. (dir.), 2008, « Les langues du monde à la Renaissance », *Histoire Epistémologie Langage*, 30/2.
- COLOMBAT B., FOURNIER J.-M., PUECH Ch., 2010, *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.
- COOPER F., BURBANK J., 2010, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot.
- COUROUAU J.-F., 2001a, *Premiers combats pour la langue occitane, manifestes occitans, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Pau, Atlantica.
- COUROUAU J.-F., 2001b, « La Deffence de Du Bellay et les apologies de la langue occitane », *Bulletin de l'association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, 53, pp. 9-32.
- COUROUAU J.-F., 2005a, « Matériaux pour servir à l'histoire du mot patois XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *Lengas*, 57, pp. 45-71.

- COUROUAU J.-F., 2005b, « L'invention du patois ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *Revue de Linguistique Romane*, 273-74, pp. 185-225.
- COUROUAU J.-F., 2008, *Moun lengatge bèl : les choix linguistiques minoritaires en France, 1490-1660*, Genève, Droz.
- DAUVOIS N. (dir.), 2006, *L'Humanisme à Toulouse (1480-1596)*, Actes du colloque de Toulouse (mai 2004), Paris, Champion.
- DE ALVA J. K., 1995, « The postcolonization of the (latin) american experience : A reconsideration of "colonialism", "postcolonialism", and "mestizaje" », dans *After Colonialism. Imperial Histories and Postcolonialism Displacements*, éd. Gyan Prakash, Princeton University Press, pp. 241-275.
- DEMONET M.-L., 2007, « Les origines comparées de l'écriture et de la parole à la Renaissance », dans *Origines du langage, une encyclopédie poétique*, dir. Olivier Pot, Paris, Seuil, pp. 165-182.
- DEMONET M.-L., UETANI T., 2008, « Les langues des Indes orientales entre Renaissance et âge classique », *Histoire Epistémologie Langage*, 30/2, (« Les langues du monde à la Renaissance »), pp. 113-140.
- DURET C., 1616, *Thresor de l'histoire des langues de cest univers [1613]*, Yverdon, Société Helvetiale Caldoresque.
- ERRINGTON J., 2001, « Colonial linguistics », *Annual Review of Anthropology*, vol. 30, pp. 19-39.
- ERRINGTON J., 2008, *Linguistics in a colonial world : a story of language, meaning, and power*, Malden (Mass.) – Oxford, Blackwell.
- GARAVINI F., 1995, *Itinéraires à Montaigne : jeux de texte*, Paris, Champion, 1995.
- GARDY Ph., 1995, « Structures linguistiques et sociolinguistiques des *Avantures du Baron de Fæneste* : la place de l'occitan », *Albineana*, 6, 209-226.
- GARDY Ph., *La Leçon de Nérac, Du Bartas et les poètes occitans (1550-1650)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1999.
- GARROS P. de, 1567, *Poesias gasconas*, Toulouse, Colomiès.
- GINZBURG C., 2005, « Identité comme altérité. Une discussion sur la rime pendant la période élisabéthaine », dans *id.*, *Nulle île n'est une île. Quatre regards sur la littérature anglaise [2002]*, Lagrasse, Verdier, pp. 48-74.
- GOODY J., 2010, *Le Vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé son passé au reste du monde [2006]*, Paris, Gallimard.
- GOYET F. (ed.), 1990, *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Le Livre de poche.
- GRAFTON A., 1997, « The Rest vs. The West », *New York Review of Books*, 10 April, pp. 57-64.
- GRATALOUP Ch., 2010, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Belin, 2e édition.
- GREENBLATT S., 1976, « Learning to curse : aspects of linguistic colonialism in the sixteenth century », dans *First Images of America. The impact of New World on the Old*, ed. Fredi Chiappelli, Berkeley – Los Angeles, University of California Press, vol. 1, pp. 564-580.
- GREENBLATT S., 1980, *Renaissance self-fashioning, from More to Shakespeare*, University of Chicago Press.
- GREENBLATT S., 1988, *Shakespearean negotiations: the circulation of social energy in Renaissance England*, Oxford, Clarendon Press.
- GREENBLATT S., 1990, *Learning to curse. Essays in early modern culture [1990]*, with a new introduction by the author, New York – London, Routledge, pp. 22-51.

- GREENBLATT S., 1996, *Ces merveilleuses possessions. Découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI<sup>e</sup> siècle* [1991], Paris, Belles Lettres.
- HAMANN B. E., 2008, « How Maya hieroglyphs got their name : Egypt, Mexico, and China in Western grammatology since the Fifteenth Century », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 152, 1, pp. 1-68.
- JOURDE M., 2011, « Le mariage empêché d'Auger Gaillard », dans *Aspects du lyrisme conjugal à la Renaissance*, dir. Perrine Galand-Hallyn et John Nassichuk, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et de Renaissance », pp. 287-304.
- KIRSCH F. P., 2000, *Écrivains au carrefour des cultures. Études de littérature occitane, française et « francophone »*. *Estudis de literatura occitana, frances e francofòna*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux.
- KIRSCH F. P., 2004, « Vers une histoire interculturelle de la littérature occitane », *OC*, 70-71-72, pp. 103-114.
- LAFONT R., 1958, « Godolin e l'espaci dau lengatge », *Oc*, 209, Tolosa, julh-setembre, pp. 129-133.
- LAFONT R., 1959, « Baroques occitans », *Cahiers du Sud*, 353, Marseille.
- LAFONT R., 1960, *La Renaissance toulousaine de 1610*, Avignon, Aubanel.
- LAFONT R., 1967, *La Révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967
- LAFONT R., 1970, *Renaissance du Sud : essai sur la littérature occitane au temps de Henri IV*, Paris, Gallimard.
- LAFONT R., 1982, « Texte de la “nation”, du “pays” et du “peuple” : le statut de l'écriture occitane ; l'exemple de Pey de Garros », *Revue des langues romanes*, 86/1, pp. 35-52.
- LAFONT R., 1985, « Quatre propositions pour l'analyse praxématique de la diglossie (et du texte diglossique) », *Cahiers de praxématique*, 5.
- LAFONT R., 2004, « Préface à l'édition de 1974 », *Baroques occitans : anthologie de la poésie en langue d'oc – 1560-1660*, Montpellier, Lo gat ros.
- LAURENT J.-P., 1989, « L'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et la conversion des notaires à l'usage exclusif du français en pays d'oc », *Lengas*, 26, pp. 59-94.
- LE ROY L., 1988, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers* [1575], éd. Philippe Desan, Paris, Fayard.
- MARKOVITS, C., SUBRAHMANYAN, S., 2009, « Navigation, exploration, colonisation. Pour en finir avec les Grandes Découvertes », dans *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, dir. P. Boucheron, J. Loiseau, P. Monnet et Y. Potin, Paris, Fayard, pp. 603-618.
- MARTEL Ph., 2001, « Autour de Villers-Cotterêts : histoire d'un débat », *Lengas*, 49, pp. 7-25.
- MIGNOLO W., 2003, *The Darker Side of the Renaissance. Literacy, Territoriality, and Colonization* [1995], 2nd Edition, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- MONTAIGNE M. de, 1988, *Essais* [1588], éd. P. Villey - V.-L. Saulnier, Paris, PUF.
- MOREUX B., 1995, « Les bases linguistiques de la langue de Fæneste. Phonétique », *Albineana*, 6, pp. 227-288.
- MOURALIS B., 2011, *Les Contre-littératures* [1975], rééd. Paris, Hermann.
- MUCHEMBLED R., 1988, *L'invention de l'homme moderne*, Paris, Fayard.
- NGUGI WA THIONG'O 2011, *Décoloniser l'esprit* [*Decolonising the mind*, 1986], trad. de l'anglais (Kenya) par Sylvain Prudhomme, Paris, La Fabrique.
- NOSTREDAME J. de, 1575, *Les Vies des plus celebres et anciens poetes provençaux, qui ont floury du temps des Comtes de Provence*, Lyon, Alexandre Marsilii.
- PAYNE M. (ed.), 2005, *The Greenblatt Reader*, Malden (Mass.) – Oxford, Blackwell.
- PELETIER DU MANS P., 2011, *Œuvres complètes. Tome I (L'Art poétique d'Horace traduit en Vers François (1541) et L'Art poétique départi en deus Livres (1555))*, éd. Michel

- Jourde, Jean-Charles Monferran et Jean Vignes, avec la collaboration d'Isabelle Pantin, Paris, Champion, p. 315-316.
- PERCIVAL W. K., 1992, « La connaissance des langues du monde », dans *Histoire des idées linguistiques*, dir. Sylvain Auroux, t. 2, Liège, Mardaga, pp. 226-238.
- PERONA B., 2007, « Des mots et des choses » (<http://www.panurge.org/spip.php?article23>).
- PERSON Y. (dir.), 1973, « Minorités nationales en France », *Les Temps modernes*, 324-325-326, août-septembre 1973.
- RABELAIS F., 1994, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard.
- RASMUSSEN B. B., 2007, « Negotiating peace, negotiating literacies : a French-Iroquois encounter and the making of early American literature », *American literature*, vol. 79, 3, pp. 445-473.
- RASMUSSEN B. B., 2011, *Queequeg's Coffin. Indigenous Literacies and the Making of Early American Literature*, Duke University Press.
- ROSE S. V., 2011, « A propos des études "coloniales" : quelques réflexions », dans Carmen Val Julián, *La Realidad y el deseo. Toponymie du découvreur en Amérique espagnole (1492-1520), suivi de textes en hommage à l'auteur*, dir. Julien Roger, Marie-Linda Ortega, Marina Mestre Zaragoza, Lyon, ENS Editions, pp. 149-161.
- ROUSSET J., 1953, *La Littérature de l'âge baroque en France : Circé et le Paon*, Paris, Corti.
- SAINÉAN L., 1914, « Mélanges du XVI<sup>e</sup> siècle, 1. Les termes patois chez d'Aubigné », *Revue du seizième siècle*, Paris, Champion, t. II, pp. 331-340.
- TARDIEU J., 1959, « Avant-propos », *Cahiers du Sud*, 353, Marseille.
- TRUDEAU D., 1992, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Minuit.

**LE « COLONIALISME INTÉRIEUR » :  
D'UNE MANIÈRE DE DIRE LA DOMINATION À L'ÉMERGENCE  
D'UNE « SOCIOLINGUISTIQUE PÉRIPHÉRIQUE » OCCITANE**

**Christian Lagarde**

**Université de Perpignan – Via Domitia, EA 764 CRILAUP**

Il pourra paraître surprenant de trouver au sein de ce numéro thématique consacré à « Linguistiques et colonialismes » une contribution qui concerne un autre type de terrains. Au motif bien connu que comparaison n'est pas raison, on a volontiers perçu de manière négative et parfois scandalisée la notion de « colonialisme intérieur », née en France dans les années soixante du siècle dernier, en plein contexte de décolonisation plus ou moins forcée. Comparer ce mouvement, qui est la traduction dans les actes politiques du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » proclamé aussi bien dans les principes de la Révolution française que dans le texte de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, à une mise en cause interne de l'Etat-nation, constitue l'objet du litige.

Or comment douter que certains ouvrages-clés, brûlots raisonnés de la décolonisation, aient été lus avec le plus grand intérêt dans l'optique régionaliste (voire nationaliste ou indépendantiste) par les leaders des minorités ethnolinguistiques de la France qui les mettaient en débat public ? Selon eux, le processus historique lent de constitution de la France métropolitaine aurait connu dans l'empire colonial des formes de domination similaires, mais dotées d'une accélération spectaculaire et d'un aboutissement encore en devenir dans l'Hexagone.

Les politiques linguistiques impulsées du sommet de l'Etat depuis 1792 ont en effet passablement tardé à produire les effets escomptés, mais elles y ont dans l'ensemble bien réussi. Et de ce point de vue, les années 60 qui nous servent de référence sont un moment décisif de rupture de la transmission intergénérationnelle de ce que l'on appelle « langues régionales » en lieu et place de « patois », dénomination devenue irrecevable pour les *intelligentsia* concernées. En effet, comme l'a très justement écrit Louis-Jean Calvet dans *Linguistique et colonialisme*, elles dénoncent « ce droit de nommer [qui] est le versant linguistique du droit de s'approprier » (Calvet, 1974 : 57).

Notre entrée dans cette vaste problématique sera occitane<sup>1</sup> et partira du lieu et de la circonstance mêmes où et pour lesquels a été forgée la notion de « colonialisme intérieur », à

---

<sup>1</sup> Le rapprochement a déjà été fait par Georg Kremnitz dans sa contribution « La recherche (socio)linguistique en domaine occitan » (Kremnitz, 1988), et se justifie par ailleurs au vu de références bibliographiques qui émaillent *Linguistique et colonialisme* (Calvet, 1974). Je n'entrerai pas ici dans la polémique de dénomination occitan vs langue d'oc, ni dans celle portant sur l'existence ou non de l'Occitanie. Je considère pour ma part les deux

savoir de la longue et dure grève – 64 jours de conflit – des mineurs du bassin houiller de Decazeville (Aveyron), du 19 décembre 1961 au 22 février 1962. Cette lutte, nous le verrons, mobilise non seulement l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi la presse nationale, des sociologues de renom et le milieu occitaniste, qui tout en défendant la langue délaisse l'optique culturaliste traditionnelle pour intégrer une dimension sociopolitique jugée intimement liée au sort de la langue et de la culture.

De ce point de vue, Decazeville s'est révélé épicerie d'une dynamique globalisante, catalyseur de réflexions sous-jacentes à travers la création, à côté de l'Institut d'Etudes Occitanes (IEO), d'un Comité Occitan d'Etude et d'Action (COEA). Celui-ci s'exprime dans des actions et une réflexion incarnée par la revue *Viure*. Decazeville est sans doute aussi le véritable point de départ d'une sociolinguistique « périphérique » occitane en devenir, essentiellement basée sur des enquêtes de terrain et une analyse de discours politique et de fiction littéraire. Nous tenterons de montrer comment, empruntant idéologiquement aux luttes anticoloniales, cette sociolinguistique en vient, au cours des deux décennies suivantes, à se constituer un outillage conceptuel et méthodologique désormais applicable aux territoires postcoloniaux victimes, à l'image de l'Occitanie, de processus que Calvet (1974) dénommera « glottophages ».

## Le « colonialisme intérieur », une notion en contexte

Le premier quatrain du poème de circonstance « Los carbonièrs de La Sala » (« Les mineurs de charbon de Decazeville »), écrit par Jean Boudou (1980) – en occitan, Joan Bodon, enfant du pays rouergat et l'un des auteurs d'importance des lettres occitanes contemporaines –, exprime bien le lien entre la contrainte de « modernisation » économique, les cadres de la pensée idéologique et le dévoilement d'une identité linguistique et culturelle occultée :

*Los carbonièrs de La Sala  
Occitans sens o saber  
Cantan l'Internacionala  
La cançon del desesper.*

Les mineurs de Decazeville  
Occitans sans le savoir  
Chantent l'Internationale  
La chanson du désespoir.

La Salle, située au nord-ouest de l'Aveyron, patrie de Paul Ramadier et site d'exploitation traditionnelle du charbon, a connu en 1826 la Révolution industrielle sous l'impulsion du duc Decazes, qui allait donner son nom à la bourgade, dès lors en rapide expansion. L'année 1886 est marquée par une grève pour des motifs salariaux, au cours de laquelle le sous-directeur des houillères est défenestré, ce qui motive l'envoi de la troupe par le général Boulanger, au nom du gouvernement. Après la Seconde guerre mondiale, le développement de l'énergie hydroélectrique, la découverte des riches champs pétrolifères du Sahara de l'Algérie française, celle d'un important gisement de gaz naturel à Lacq (Pyrénées-Atlantiques) et les perspectives offertes par l'énergie nucléaire, ont condamné l'exploitation du charbon, fût-ce comme à Decazeville où les puits avoisinent une mine à ciel ouvert.

Dans une zone fondamentalement rurale, la mine fournit des emplois, propose des salaires attractifs par rapport à l'agriculture, mais Decazeville y est comme une verrue du point de vue

---

premiers termes comme synonymes, et que Occitanie signifie « Pays d'Oc » ou « Pays de langue d'oc » selon la dichotomie traditionnellement admise par les dialectologues oc vs oïl. Concernant l'accès à la bibliographie portant sur le domaine occitan, on consultera avec profit le site du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC, Béziers) à l'adresse : <http://www.locirdoc.fr>

social et politique. Comme le dit plaisamment André Pradel, acteur de la grève, « La Salle est un nid de culs diablement rouges au milieu d'une couvée de culs blanc-pâle » (Pradel, 1975 : 41)<sup>2</sup>. En 1961, c'est tout simplement la fin des Houillères, qui emploient encore plus de 2 000 mineurs (elles en comptaient 9 000 au début du siècle, 5 200 en 1945), qui se profile ; la fin aussi des avantages sociaux destinés à compenser la pénibilité, les maladies (50 % des mineurs sont frappés de degrés divers d'incapacité) et les risques du métier (Marcy, s. d.). La grève se propage : la population prend conscience de la crise de l'emploi à venir, dans un département où l'agriculture perd depuis longtemps des bras. Et la solidarité se manifeste au quotidien : « les paysans qui depuis le début portent à manger aux mineurs » (Mallet, 1962, repris par Bodon et al., 1975 : 78), les enseignants, les cheminots les élus qui, même si c'est de manière modérée (l'Aveyron est un département profondément catholique et conservateur) démissionnent collectivement, font corps avec les grévistes, tout comme l'archevêque de Rodez qui s'implique personnellement dans leur défense (Marcy, *op. cit.*). Le 26 janvier 1962, une manifestation regroupe 50 000 personnes qui protestent contre le refus du pouvoir gaulliste d'entendre les revendications de désespoir. L'entreprise nationalisée et l'Etat lâchent un peu de lest sur les salaires et surtout entretiennent l'illusion d'un avenir avec des promesses de reconversion toujours irréalisées. Si bien que le 22 février, les quelque 1 500 mineurs qui occupent le fond depuis le 23 décembre, cessent le mouvement, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. Pradel le dit non sans amertume : « Nous étions loin de ce que nous avions voulu, mais tout a une fin. La grève [...] mourait d'avoir trop duré. [...] Il nous aurait fallu une autre aide [...] dans l'action » (Pradel, 1975 : 55). À commencer par les élus ou par la FDSEA de l'Aveyron, qui s'engagent trop mollement ou pas du tout.

Au cours de la grève, les mineurs ont défendu leurs revenus et leurs avantages, mais la médiatisation du conflit lui a conféré une dimension symbolique qui va bien au-delà, aussi bien au plan local que national. Les nationalisations réalisées à la Libération ont fait de l'Etat le propriétaire des secteurs économiques stratégiques. Émanation des citoyens, il est censé non seulement les représenter mais aussi les protéger ; or en abandonnant leur outil de travail, en surveillant ou réprimant leurs manifestations, il endosse un tout autre rôle, le même qu'en 1886. Il a beau se vouloir planificateur de l'activité économique et rectificateur des déséquilibres inter et intrarégionaux – à travers un « aménagement du territoire » qu'incarnera à compter de 1963 la DATAR – il en est, au moins dans un premier temps, le liquidateur.

Mais c'est surtout le journaliste Serge Mallet, envoyé spécial à Decazeville pour « couvrir » la grève qui jette un pavé dans la mare en publiant dans le numéro de *France Observateur* daté du 11 janvier 1962, un article intitulé « La révolte des colonisés de l'intérieur » (Mallet, *ibid.*). C'est par lui, et dans les circonstances brièvement évoquées plus haut, qu'advient publiquement<sup>3</sup> la formule, synonyme selon lui de « malheur collectif », qui retient ici notre attention, Mallet déclare : « Il s'agit d'un problème national. Il s'agit d'éclater la structure coloniale, je dis bien coloniale, de la moitié des départements français ». Selon lui, ce conflit minier « porte des dimensions nouvelles » et les solidarités qu'il a pu déclencher renvoient leurs acteurs à « pens[er] l'ensemble d'un problème », qui est aussi le leur, mais « trop grand pour pouvoir être réglé par des demi-mesures, tant il est vrai que, conçue comme elle l'est, “la décentralisation, c'est du folklore” » (*ibid.*). Dans son article, Mallet justifie sa formule choc en établissant des parallèles avec les pays qui viennent de se défaire de l'emprise coloniale française :

*Comme le phosphate tunisien était traité en métropole, le charbon de l'Aveyron est toujours allé alimenter les industries du nord de la Loire. Comme les olives de Tunisie étaient pressées en France, les bœufs de l'Aveyron vont se faire tuer à Paris et leur cuir,*

<sup>2</sup> Je traduirai systématiquement de l'occitan tous les extraits rédigés dans cette langue.

<sup>3</sup> En tant qu'il la diffuse dans un organe de presse. Sur la paternité en elle-même de l'expression, cf. note *infra*.



*leur graisse et autres sous-produits se traitent dans la région parisienne. Source de matières premières, l'Aveyron, du temps où le charbon était le principal élément de la richesse industrielle, n'eut pas la possibilité de développer ses industries.*

## L'interpellation par la langue

### L'occitan dans la lutte

Parmi les clichés de presse qui illustrent la grève de Decazeville, l'un retiendra particulièrement l'attention : on y voit des mineurs arborer une banderole portant l'inscription : « Bibo la souldaritat. Nous daïssarem pas torssé » (Vive la solidarité. Nous ne nous laisserons pas tordre [nous ne plierons pas]). La langue choisie est celle quotidienne des mineurs, comme dans le bassin voisin de Carmaux (Gonzalez, 1977), une langue qu'ils appellent « patois ». La position de l'auteur du libellé, André Pradel, révèle tout un paradoxe. La banderole est écrite dans une orthographe francisée qui renvoie à la domination diglossique mais qu'il justifie par le fait qu'« il fallait que les gens comprennent facilement » ; néanmoins l'élève par correspondance qu'il est du « Collège d'Occitania » de Toulouse, où il apprend la graphie « normalisée » de la langue occitane, s'est dit par la suite confus d'un tel choix (Pradel, 1975). Cette photographie symbolique ne sera pas sans conséquences. Pour les militants occitanistes de la principale structure qu'est l'Institut d'Etudes Occitanes (I.E.O.), dont l'état-major se divise depuis 1954 sur la nécessité ou pas de sortir des préoccupations linguistiques et culturelles « naturelles » pour aborder les aspects sociopolitiques et socioéconomiques du territoire, c'est une véritable interpellation : des gens du peuple dont ils prétendent constituer l'intelligentsia, vivent non seulement leur travail mais aussi leurs luttes dans la langue qu'ils entendent défendre<sup>4</sup>.

La grève entraîne immédiatement la création d'un Comité Occitan d'Etude et d'Action (C.O.E.A.), le 14 février 1962. Robert Lafont, qui en prendra vite la tête<sup>5</sup>, l'a confié : « Le C.O.E.A. est né de Decazeville, de la grève des mineurs, de la décision des écrivains de l'I.E.O. d'aller porter leur salut aux mineurs et, revenant de porter ce salut, se réunissant à Narbonne pour fonder quelque chose »<sup>6</sup>. Et Yves Rouquette (en occitan, Ives Roqueta ; 1975 : 144) en a confirmé la perspective :

*L'important est qu'à l'occasion de Decazeville, l'élan est donné. Les occitanistes – en faisant face à des problèmes qui ne sont plus d'ordre purement culturel mais qui touchent au développement économique et aux conditions d'existence sociale en pays d'oc, à la construction d'une démocratie en prise sur les nécessités – se sont délivrés de leur blocage de 1945-1960 par rapport à la politique.*

La question de l'escamotage de la paternité du terme « colonialisme intérieur » – Lafont dira, contrairement à Rouquette qui renvoie à Mallet, qu'il est « déjà prêt en milieu occitaniste » – est secondaire<sup>7</sup>. L'important est que Decazeville vient en écho au « schisme » précédemment évoqué de 1954 et consacre, pour deux décennies, l'aile politique de l'occitanisme face aux culturalistes. Ces derniers rappellent alors leur position par la plume de

<sup>4</sup> L'un des fondateurs du C.O.E.A., Pierre Lagarde a déclaré : « [...] à Decazeville des mineurs, qui travaillaient dans ce pays que nous prétendions défendre, nommaient tout leur travail, toutes leurs tâches dans la langue que nous voulions utiliser. Cela a provoqué chez nous véritablement un choc ». (cité dans Abrate, 2001 : 505).

<sup>5</sup> Robert Lafont (1923-2009), souvent durement critiqué mais incontournable, à l'impressionnante bibliographie, s'est imposé comme le chef de file de l'occitanisme contemporain et le « père » de la sociolinguistique occitane.

<sup>6</sup> Cité dans Abrate, 2001 : 511-512 (entretien personnel du 14/06/83).

<sup>7</sup> Pour la controverse, cf. Abrate, 2001 : 512-513 (texte et notes), ou l'introduction d'Yves Rouquette à *los carbonièrs de La Sala* (Bodon, Mallet, Pradel, Roqueta, 1975), ou encore la note 45 de Lafont, 1989 (incluse dans Lafont, 1997 : 35).

Félix Castan (qui vise principalement le courant qui aboutira à la création du Parti Nationaliste Occitan [P.N.O.] en 1959) :

*Un Institut d'Etudes, de par sa règle scientifique, ne peut admettre ni présuppositions scientifiques, ni postulats ethniques ou nationalistes, ni préalables politiques ou sociaux, ni axiomes économiques, ni préjugés d'origine géographique.*<sup>8</sup>

1954 est une date importante en effet à deux titres. En premier lieu, au regard d'événements majeurs de l'aventure coloniale française, puisque c'est aussi bien le dénouement tragique de Diem-Bien-Phu pour ce qui est de la présence de la France dans ce qu'on appelle alors l'Indochine, que le début d'un conflit dont les stigmates sont encore visibles de nos jours, la guerre d'Algérie – laquelle se termine au moment même de la grève aveyronnaise. 1954 a aussi son importance en Pays d'Oc. Le Félibrige fête le centenaire de sa création<sup>9</sup>, Robert Lafont le célèbre lui aussi, mais de façon iconoclaste, par son *Mistral ou l'illusion* (Lafont, 1954), et les membres de l'I.E.O., qui a supplanté l'organisme mistralien et s'est vu reconnaître d'utilité publique depuis 1949, sont eux-mêmes à un tournant. L'Institut est certes depuis sa création en 1945 un lieu de débat et de vives altercations, mais voilà qu'on atteint à présent la rupture. Il y a bien « trois fonctions » (littéraire, scientifique et pédagogique, en tant que, respectivement, créative, d'accès à la connaissance et de transmission de celle-ci)<sup>10</sup> autour desquelles s'est noué un consensus politiquement ancré à gauche, mais voilà que Lafont, par effraction, impose une nécessité de l'action au niveau régional, sans remise en cause de l'héritage républicain de 1789. L'ambition n'est pas mince, qu'on en juge :

*Notre tâche est de faire du pays où nous vivons non pas une "réserve ethnographique et linguistique" mais une terre vivante, où il fait bon vivre. La base de l'occitanisme, plus j'avance dans ma réflexion, plus il me semble que nous la trouvons dans une résurrection économique qui ferait de l'Occitanie une "pointe avancée" de ce coin d'Europe, un pays où les hommes seraient actifs, confiants, entrepreneurs.*<sup>11</sup>

La liquidation des houillères de Decazeville, en s'inscrivant dans une perspective diamétralement opposée à cette vision d'« une terre vivante où il fait bon vivre », motive donc le saut organisationnel de la création du C.O.E.A., dont les fondateurs entendent explicitement « ne pas gêner l'I.E.O. par leur nouvel engagement » (Lafont, 1974 : 272).

### **De la grève minière à l'aliénation**

Le corps doctrinal de ce Comité, qui postule non seulement à l'étude (comme l'I.E.O.) mais aussi à l'action, trouve dans la création de la revue *Viure*, au titre en forme de slogan, un lieu d'exposition et de confrontation particulièrement dynamique et exigeant. Le numéro 1 paraît à Nîmes au printemps 1965. Lafont en est le directeur, le comité de rédaction est composé de Jean-Paul Bringuier, économiste, Claude Fabre, Guy Martin, géographe et Yves Rouquette, poète et prosateur d'oc. Le ressort de l'action y est clairement défini par Robert Lafont dans un long article intitulé « Sobre l'alienacion », aliénation qu'il analyse ici de manière rétrospective (« Du plus lointain passé jusqu'à nous », 1965a : 5) et multifocale, à travers le cheminement suivant. L'« aliénation ethnique » fait d'abord l'objet d'une définition générale, puis Lafont l'examine « au sein des lettres d'oc », ensuite comme « processus

<sup>8</sup> Extrait de la motion présentée lors de l'Assemblée générale de l'I.E.O. de 1963 par Félix Castan, citée dans Abrate, 2001 : 540.

<sup>9</sup> Que Joan Bodon a immortalisée en la prenant pour cadre de son « conte » *La Santa Estèla del Centenari* (Bodon, 1960).

<sup>10</sup> Fonctions telles que les résume Abrate, d'après Lafont (Abrate, 2001 : 434-438).

<sup>11</sup> Robert Lafont, *Oc*, 197, été 1955, cité dans Abrate, 2001 : 464.

linguistico-politique », en considérant enfin « l’occitanisme de maintenance » comme « forme d’aliénation » – ce dernier point visant clairement le Félibrige, dont les cadres détiennent le grade de « mainteneur ». Dès la page suivante, les contours se précisent. Pour Lafont (*ibid.*),

*L’aliénation culturelle du peuple d’oc est telle qu’il ne peut pas entendre ceux qui portent sa culture au niveau le plus élevé de conscience, mais [qu’il] traîne jusqu’à ce niveau toute une part d’aliénation collective, et [fait qu’]ils n’arrivent pas à comprendre suffisamment bien où se trouve la clé de la situation qui les étrangle, [qu’]ils ne parviennent même pas à concevoir quelle étude il faudrait mener pour [la] comprendre [ne serait-ce qu’un] peu.*

L’aliénation enserme donc la société occitane dans son ensemble, et la connexion entre une élite intellectuelle en recherche d’une issue et le peuple, qui en est la principale victime, ne s’établit pas. D’autant moins que les « élites éclairées » se cantonnent à leur tour d’ivoire culturaliste. La suite et fin de l’article paraît dans le n°3 de *Viure* à l’automne 1965 avec pour sous-titre « Ara » (maintenant). La visée, qui est celle du développement, écrit Lafont, est « dans une invention politique accordée au concret des conflits provoqués. C’est là que passe le mouvement », comme ce fut le cas à la faveur des grèves de Decazeville, « première mise en mouvement de la réalité occitane depuis 1907<sup>12</sup> » (Lafont, 1965b : 18). Car il ne s’agit pas de se méprendre sur les concessions faites ici ou là par le pouvoir gaulliste en place depuis 1958, qui « favorise les aspects mineurs des cultures régionales, le folklore, les réalités touristiques, l’esprit de maintenance » (*op. cit.* : 16), puisque « ce que masque le nationalisme officiel, c’est une colonisation du territoire français, essentiellement de nous-mêmes » (*op. cit.* : 17).

De ce point de vue, les événements récents – à cette époque – que sont les derniers soubresauts de l’histoire coloniale française, sont susceptibles de fournir une clé interprétative précieuse pour la compréhension du phénomène de colonialisme intérieur. C’est « maintenant que cette logique explose », parce que la France est allée en Algérie jusqu’au bout de « cette voie sans issue » :

*Là-bas, la France avait porté à son point de paroxysme le mécanisme de l’assimilation. [...] Pendant un siècle y a fonctionné un laboratoire de déculturation et de reculturation, qui résumait sept siècles de vie française métropolitaine* (Lafont, *op. cit.* : 15).

Le lien ne saurait être plus explicite : le parcours que connaît et a connu l’expansionnisme colonial français, n’est que le reflet accéléré – du fait de la montée en puissance politique de l’Etat républicain et du potentiel économique et militaire du pays – de ce que la Couronne puis la République ont peiné à mettre en œuvre en métropole par voie de conquêtes et d’annexions – soigneusement occultées dans l’historiographie française (et l’enseignement qui en découle) sous des vocables neutres et déterministes tels que « union » ou « rattachement ». De même, le déclin de la puissance coloniale, observable de manière spectaculaire en ces années cinquante et soixante, est-il, de manière plus ou moins sous-jacente dans le discours de Lafont, appelé à s’accomplir et à ouvrir la voie à une ère nouvelle qui se présente sous les traits suivants :

*En luttant pour notre langue et notre culture, nous luttons pour des relations culturelles européennes libres et contre toutes les provincialisations. En luttant contre la colonisation du territoire, nous luttons pour le mouvement et le progrès des sociétés. [...] Ainsi s’achève ce que nous pouvons dénommer le ghetto. [...] Le véritable problème est*

<sup>12</sup> La date de 1907 renvoie aux luttes viticoles de Narbonne et Béziers.

*celui de la créativité de la culture liée à cette langue, qui la mettra en dialogue avec l'histoire* (Lafont, *op. cit.* : 19).

## **Le « laboratoire » idéologique de la décolonisation**

Comme la plupart des analystes l'ont observé, l'importation d'une rhétorique de décolonisation n'est guère le fruit du hasard. Les guerres coloniales, surtout dans le contexte français d'une armée de conscription, impliquent de manière traumatique l'ensemble de la société, prise entre le souhait de voir se maintenir l'hégémonisme et la « grandeur » gaullienne de la France, et la douleur psychologique et physique des citoyens-soldats de retour des différents théâtres d'opérations. Les voix dénonciatrices venues des territoires colonisés filtrent à peine, que ce soit dans les grands organes de presse nationale (que le peuple lit peu) ou dans les sphères les plus cultivées et/ou politisées. Elles existent cependant et contribuent, comme nous venons de le voir, à nourrir la réflexion des métropolitains.

### **Memmi et Fanon, inspireurs du « colonialisme intérieur » ?**

Il est coutume de rattacher le discours de Serge Mallet à des lectures de Frantz Fanon, dont *Les damnés de la terre* (1961) vient d'être publié au moment du conflit de Decazeville et où disparaît prématurément son auteur. On peut vraisemblablement les rattacher aussi à celle du *Portrait du colonisé, précédé du Portrait du colonisateur*, d'Albert Memmi (1957)<sup>13</sup>, paru quatre ans plus tôt, au moment où, après un an d'indépendance, la Tunisie devient une république<sup>14</sup>. En les analysant *a posteriori*, on comprend sans peine la grande influence qu'ils ont pu avoir, parmi d'autres mais en bonne place, sur le discours des occitanistes des années soixante et soixante-dix.

Le terme « aliénation » ne fait pas partie de l'argumentaire du Memmi de 1957, mais lorsqu'il écrit que ce qu'il dénomme « mystification », se traduit par le fait que, par un processus typique du rapport de domination, le colonisé « semble confirmer et justifier la conduite du colonisateur » (Memmi, [1957] 2002 : 118), nous n'en sommes pas si loin. En conclusion à son *Portrait du colonisé*, l'auteur ne s'attribue pas moins que la primeur d'avoir montré « la cohérence et la genèse de chaque rôle » (*op. cit.* : 169), le colonisé subissant la dépersonnalisation (« par la marque du pluriel », dit Memmi) au terme d'un « mécanisme de repétrissage » (*op. cit.* : 113) qui débouche sur un « portrait mythique » (*op. cit.* : 109) de l'ordre du stéréotype (« ce qui est suspect, c'est l'unanimité de l'accusation et la globalité de son objet », *op. cit.* : 111) et en creux (« il relève d'un manque », *op. cit.* : 113). En revanche, le vocable « aliénation culturelle » apparaît explicitement sous la plume de Frantz Fanon en tant que « caractéristique de l'époque coloniale » dont « le résultat global [...] était bien de convaincre les indigènes que le colonialisme devait les arracher à la nuit » (*op. cit.* : 201). Il le peut d'autant plus, écrit Fanon, que « par une sorte de perversion de la logique », il « distord [le passé du peuple opprimé], le défigure, l'anéantit » (*Ibid.*). Memmi lui fait écho, le résultat le plus grave étant ainsi selon lui, pour le colonisé, d'« être placé hors de l'histoire et hors de la cité, [...] hors du jeu » (*op. cit.* : 171-172).

Comment les occitanistes ne se seraient-ils pas reconnus dans ce processus de stéréotypisation que les leurs subissent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ou bien dans ce dispositif de déshistoricisation qui n'est en rien l'apanage des colonies ou de l'Outre-mer, mais dont il vont s'efforcer de montrer qu'il s'est également appliqué au territoire métropolitain, du démembrement des unités territoriales de l'Ancien régime par la création des départements ou

<sup>13</sup> Le rapprochement se trouve explicité dans Kremnitz, 1988.

<sup>14</sup> Cet essai sera traduit par la suite en occitan (Rapin, 1983), avec en post-face une interview d'Albert Memmi réalisée par Georges Blanc, fondateur des Editions Vent Terral.

du projet de l'abbé Grégoire (en 1792) d'« anéantissement des patois » au sein de la jeune nation républicaine, jusqu'à l'inculcation d'une seule et même Histoire de France à travers l'œuvre scolaire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ?

Entre « les deux univers symbolisés, portés par deux langues, [qui] sont en conflit », comme l'affirme l'auteur du *Portrait* (Memmi, *op. cit.* : 136), les dénommés tour à tour « lettrés », « intellectuel(s) » ou « écrivains » ont une place bien spécifique, puisqu'ils sont, en tant qu'avant-garde de leur peuple, spécialement acculturés. Parce qu'ils ont « assimilé la culture de l'occupant », ils sont pour Fanon « le lieu vivant de contradictions qui menacent d'être insurmontables » (*op. cit.* : 207). Memmi partage en tout point ce diagnostic : pour lui, « il[s] incarne[nt] toutes les ambiguïtés, toutes les impossibilités du colonisé, portées à l'extrême degré » (*op. cit.* : 137). Les intellectuels dominés ont bien la possibilité de s'isoler des masses en « s'obstin[a]nt à cultiver la langue de leur peuple, à la perpétuer dans ses splendeurs savantes et passées » alors même que « ces formes subtiles ont perdu, depuis longtemps, tout contact avec la vie quotidienne, sont devenues opaques pour l'homme de la rue » (*op. cit.* : 135), comme le formule Memmi, mais en agissant ainsi, selon Fanon, ils n'envisagent leur culture d'origine que comme « un stock de particularismes » et « il[s] se comporte[nt] ainsi comme [des] étranger[s] » (Fanon, *op. cit.* : 212). À cet égard, Memmi juge qu'ils se voient acculés à « la seule alternative possible » à son sens, à savoir celle entre « l'assimilation ou la pétrification » (*op. cit.* : 131).

Or il se trouve que les occitanistes de l'I.E.O. sont tous ou presque des intellectuels : médecins, cadres, enseignants et universitaires surtout, souvent spécialistes de littérature française, qui nagent eux aussi en pleine contradiction, en tant qu'héritiers de l'École et/ou qu'agents de l'État dont ils fustigent l'action. Ces hommes qui se voient dans la nécessité impérieuse de fonder le C.O.E.A. au moment même où un désespoir qui s'exprime en patois/occitan se manifeste à Decazeville, ceux-là mêmes qui viennent de dynamiter le mythe mistralien basé sur un provincialisme félibréen réactionnaire, ne pensent guère autrement que les deux essayistes pourfendeurs de la colonisation. À eux aussi se posent les délicates questions que soulève Fanon : « Quels sont les rapports entre la littérature, le conflit – politique ou armé – et la culture ? [...] La lutte nationale est-elle une lutte culturelle ? » (*op. cit.* : 233). Il leur revient, comme semble les y inviter Memmi, de relever le défi d'éviter aux leurs d'être « condamné[s] à perdre progressivement la mémoire » (*op. cit.* : 131) et même, pourquoi pas, comme l'écrit Fanon, de « secouer le peuple » (*op. cit.* : 207).

Le ressort est plus explicitement pour ce dernier l'éveil de « la conscience nationale » qu'il considère « la forme la plus élaborée de la culture », mais dont il prend bien soin de préciser qu'elle « n'est pas le nationalisme » (*op. cit.* : 235), solidarité tiers-mondiste de l'Antillais devenu activiste du FLN oblige. Nos deux essayistes ont en effet pour finalité l'abolition de la domination, qui passe par une émancipation dépourvue de moyen terme : selon Memmi « il est impossible que la situation coloniale perdure parce qu'il est impossible qu'elle soit aménagée », sachant que le colonisé ne peut jamais avoir que deux réponses alternatives : « l'amour du colonisateur et la haine de soi » ou bien « la révolte » (*op. cit.* : 169). Un tel combat est pour Frantz Fanon « nécessairement triomphant » et il a pour vertu de « réalise[r] le maximum de conditions pour le développement et l'invention culturels » (*op. cit.* : 234).

### **Les voies de la « décolonisation intérieure »**

Du côté occitan, le projet de décolonisation par l'indépendance, qui est celui des dénommées « colonies », se heurte à la fois à la contiguïté territoriale (où poser les frontières ?) et surtout à l'ancienneté du processus d'assimilation dénoncé en termes d'aliénation. Car au fil de sept siècles, l'Occitan est devenu à la fois lui-même et l'autre (francisé et donc français) ; depuis la Révolution, il a qualité de citoyen et non d'« esclave ». C'est en cela que le « colonialisme intérieur » se singularise par rapport à l'entreprise

coloniale que nous dirons « classique ». Sur le terrain organisationnel, seul le P.N.O. de François Fontan est un partisan déterminé de l'indépendance, basée sur le postulat de l'« ethnisme » et l'instauration « d'un système socialiste ». Il prône

*[la] création d'un Etat occitan souverain, dirigé par des forces authentiquement nationales, entretenant des relations authentiquement nationales, entretenant des relations pacifiques avec toutes les nations du monde, mais menant résolument une politique anti-impérialiste (neutraliste) contre toute tentative de domination de la part d'autres états. (P.N.O., 1973 : 70)*

En revanche, aussi bien les « culturalistes », comme Castan ou Ismaël Girard, exclus de l'I.E.O. en 1964<sup>15</sup>, que Robert Lafont ne remettent pas en cause l'existence du cadre national républicain français mais l'orientation « jacobine », néfaste à la langue et à la culture occitanes, source d'aliénation, qui y prévaut.

Néanmoins le P.N.O., dont l'audience reste très marginale, partage avec l'équipe du C.O.E.A. une position anticolonialiste. Ainsi, il réaffirme dans le même ouvrage daté de 1973, *Occitanie libre* (son slogan, qui orne à cette époque de nombreux bâtiments) ses thèses de toujours, à savoir qu'au sein du futur Etat occitan,

*il y a des étrangers [...] qui n'ont pas les mêmes problèmes que les Occitans (en gros deux catégories, les colons, surtout français, et les victimes de l'impérialisme français, généralement immigrées du bassin méditerranéen, de l'Afrique noire, d'autres colonies françaises ; les premiers sont en principe des ennemis, les seconds devraient pouvoir s'allier à nous contre l'ennemi commun même si aujourd'hui ils en sont parfois les auxiliaires), de même que les Occitans émigrés ont aussi leurs problèmes en tant qu'Occitans. (P.N.O., 1972)*

Robert Lafont, pour sa part, publie coup sur coup *La révolution régionaliste* (1967), *Sur la France* (1968), *Décoloniser en France : les régions face à l'Europe* (1971b) et dirige la même année *Le Sud et le Nord, dialectique de la France* (1971a). Du côté du C.O.E.A., paraît, également en 1971, aux Editions 4 Vertats (Quatre Vérités) nées de mai 68, *Le Petit livre de l'Occitanie* (Larzac, 1971)<sup>16</sup>, écrit « par une équipe du C.O.E.A. sous la direction de Jean Larzac », qui a précédemment répliqué à Lafont par un *Sous la France* (1969) moins conciliateur avec l'Etat-nation colonisateur<sup>17</sup>. La première partie de l'ouvrage de 213 pages est consacrée au « Fait historique » : le chapitre V traite de « La colonisation administrative », le suivant de « La colonisation mentale, linguistique, économique ». Ce dernier se subdivise significativement en sous-titres aux dénominations dénonciatrices : « L'aliénation », « L'école du mépris et de l'ignorance », « Ignorance de soi – Mépris de soi », « La colonisation économique » et « Le Midi rouge ». La deuxième partie porte sur « Le fait économique » et décline, au chapitre 1 « La dépossession industrielle » (dans laquelle Decazeville trouve sa place) ; au chapitre 2 « La liquidation de l'agriculture » ; au chapitre 3 « L'Occitanie livrée aux professionnels du tourisme ». On y retrouve donc l'ensemble de la thématique balayée depuis 1964.

Qu'il s'agisse d'une mise en perspective chronologique ou de traiter les thèmes d'actualité, l'enjeu est bien pour le collectif la dimension historique, l'inscription du sujet occitan dans l'Histoire. C'est ici que le parallèle avec Memmi prend tout son sens, à la fois dans la validation globale dont il fait l'objet et dans l'inflexion qui nécessairement s'y opère pour le

<sup>15</sup> Lors de son assemblée générale de... Decazeville.

<sup>16</sup> Au titre en forme de clin d'œil au *Petit livre rouge* de Mao, très en vogue à l'époque.

<sup>17</sup> Et plus tard par un *Descolonisar l'istòria occitana*, en deux tomes, le premier : « Redusèires de caps » [Réducteurs de têtes], Tolosa, I.E.O., 1980, reprend et développe *Le petit livre de l'Occitanie* ; le second : « L'ennemic dins la clòsca » [L'ennemi en tête], Tolosa, I.E.O., 1977, est comme on le voit publié auparavant.

« colonisé de l'intérieur » ; en effet, si, comme l'affirme l'essayiste tunisien, le colonisé « extérieur » se trouve « être placé hors de l'histoire et hors de la cité », celui de la métropole est partie prenante de cette dernière, au prix d'une aliénation plus subtile, puisque à la fois dans la cité et hors de l'histoire. Davantage encore qu'outre-mer, le « colonialisme intérieur » a usé et use, dit-on, d'une duplicité machiavélique, d'où l'ampleur et la difficulté de la tâche à mener à bien :

*Décoloniser l'histoire ne se fait pas du jour au lendemain. L'histoire du peuple occitan n'a jamais été étudiée et présentée que sous le nom d'histoire de France, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais été faite.*

*Décoloniser l'histoire, c'est, en un premier temps, dévoiler ce que l'on passe sous silence, des faits et gestes du colonisateur – et rétablir les perspectives : appeler défaite pour les Occitans ce qui est présenté comme victoire pour la France. À ce stade, on ne peut faire, à proprement parler, que l'histoire de la colonisation. Faire l'histoire du peuple occitan n'est pas encore possible. Peu à peu cependant, la clarté se fait sur telle ou telle époque (Larzac, [1971] 1972 : 8).<sup>18</sup>*

À l'issue de cette confrontation nécessairement globalisante et réductrice de la pensée anticolonialiste menée depuis les Antilles et le Maghreb par Frantz Fanon et Albert Memmi, et de celle des Occitans comme représentants d'une dynamique qui s'impose, grâce au processus de décolonisation, aux minorités régionales de la France métropolitaine, il est possible de faire retour, comme a pu le faire Yves Rouquette dans la partie « Lo començament de quicòm » (Le commencement de quelque chose), sur la signification, dans un tel processus, de la grève minière de Decazeville de 1961-1962. C'est selon lui la

*découverte de ce qu'est le pays d'oc dans la réalité de son aliénation. Découverte d'une décolonisation qui ne passera que par des luttes sociales concrètes contre les « vocations » assignées par le pouvoir. Découverte du camp où se situe désormais la bataille pour la langue d'oc : celui de l'anti-impérialisme. (Rouquette, 1975 : 144)*

## **Retour vers la langue : l'élaboration d'une sociolinguistique occitane**

### **La diglossie ne peut pas être neutre**

Cependant, si l'on a vu certains de ses membres éminents déclarer s'éloigner, via le C.O.E.A., des préoccupations culturelles qui étaient à l'origine celles de l'Institut d'Etudes Occitanes, elles n'ont pas pour autant cessé, ni pour eux ni pour les « culturalistes ». Et c'est surtout le devenir de la langue, au moment même où le constat de l'interruption de sa transmission intergénérationnelle est patent (il date, au sein des classes populaires et selon les contrées occitanes, au plus tôt du début du siècle, le plus souvent de l'immédiat après-seconde guerre mondiale, au plus tard des années soixante), qui préoccupe les esprits, de la même manière que l'exode rural qui l'accompagne au rythme de la désindustrialisation et de la « touristification ». Il manque encore à la visée sociolinguistique initiée par Robert Lafont dès 1952 dans son article programmatique « Remarques sur les conditions et les méthodes d'une étude rationnelle du comportement linguistique des Occitans » (Lafont, 1952), des éléments-clés dont elle s'enrichira dans les décennies à venir, mais une sociolinguistique « périphérique » préoccupée des usages langagiers du quotidien y est en germe. Ce n'est qu'en 1959 (grâce à Charles Ferguson ; 1959) et plus précisément encore qu'en 1967 (grâce à

<sup>18</sup> Ce à quoi Yves Rouquette ajoutera lors de la publication de *Los carbonièrs de La Sala* (1975 : 5) : « Notre histoire [...], c'est nous qui devons la faire. Nous qui ne sommes véritablement pas des historiens. »

Joshua Fishman ; 1967) que la pierre angulaire de l'aliénation linguistique se présentera sous la forme d'un vocable pourtant forgé dès 1928 par le grec Jean Psichari (gendre d'Ernest Renan), mais oublié dans un numéro du *Mercur de France* : la « diglossie » (Psichari, 1928). Cette notion parvient cependant aux linguistes occitans par un chemin détourné : celui de Barcelone et Valence, à l'initiative d'Antoni M. Badia i Margarit (1964) qui l'a importé des U.S.A., puis de Lluís Vicent Aracil (1965, 1982) et de Rafael Lluís Ninyoles (1969) qui l'utilisent pour configurer leur modèle du conflit (socio)linguistique.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer les affinités faites de contiguïté géographique et de destin historique des territoires de langue occitane et catalane, sans doute la même à l'origine médiévale et sans conteste partagée dans la lyrique des Troubadours jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. La réceptivité qui se manifeste depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de part et d'autre de la frontière politique à la faveur de l'« éveil des nationalités » est manifeste, sans doute plus complexe que certains ont voulu le penser et ont pu l'écrire. En 1965, au moment où Aracil publie, à Nancy et en français, son article « Conflit linguistique dans l'Europe moderne » (Aracil, 1965), la situation sociopolitique et socioculturelle des pays d'oc et catalans est certes différente mais en partie similaire. En Espagne, la « nationalisation des esprits », qui se traduit en fait chez les minorités linguistiques et culturelles par l'aliénation dont il a été longuement question jusqu'ici, est loin d'avoir atteint le degré qu'elle connaît en France.

Les Espagnols n'ont eu véritablement conscience d'une communauté nationale qu'à la faveur des invasions napoléoniennes du début du XIX<sup>e</sup> siècle et la notion de citoyenneté n'y est guère vécue tant au plan collectif qu'individuel ; d'autre part, corrélativement, la faiblesse de l'Etat et particulièrement de l'alphabétisation n'a pas contribué comme en France à la diffusion de la langue nationale. La diglossie, c'est-à-dire l'inégalité d'usage et de représentation entre la langue d'Etat et la langue régionale/vernaculaire est tout aussi présente de part et d'autre des Pyrénées, mais la stigmatisation des « patois » (terme intraduisible autrement que par « dialecte », moins connoté) n'est pas de mise en Péninsule ibérique et l'Ecole ne s'y en est pas fait le puissant relais. Dans les années soixante, la dictature franquiste se propose, au nom d'une Espagne « une, grande et libre », d'éradiquer les langues autres que celle de l'Etat. Mais la brutalité de la répression des usages publics ne fait que renforcer la volonté de maintenir les usages domestiques et privés. Le « conflit linguistique » mis en évidence par Aracil résulte de la frontalité du rapport de force, qui contraste avec l'insidiosité de l'aliénation à la française.

Il n'en demeure pas moins qu'Occitans et Catalans se retrouvent pour ne pas juger « neutre » la diglossie qu'ils connaissent, à la différence des sociolinguistes anglo-saxons dont Uriel Weinreich fait figure de chef de file. Son étude de 1953 sur la Suisse alémanique, *Languages in contact* (Weinreich, [1953] 1968), met en effet en évidence une « diglossie stable » et non conflictuelle, alors que, pour la désormais « sociolinguistique périphérique » (par rapport au « centre » américain), selon la formule ultérieure de Lamuela et Boyer (1996 : 149),

*L'Histoire montre qu'il n'y a que deux issues à la modalité extrême de la dominance sociolinguistique d'où est exclue une quelconque stabilité des usages : la minoration, la subordination [...], puis la substitution de la/des langue(s) en position de faiblesse par la langue en position de force, ou alors la résistance collective, l'autonomisation (et donc la standardisation) et la normalisation de la/des première(s) grâce [...] à une politique linguistique institutionnelle.*

La menace substitutive n'est pas pur fantasme, surtout en Occitanie, et les étapes successives vers une « normalisation »<sup>19</sup> constituent autant de leviers de désaliénation : la

<sup>19</sup> « Normalisation » bien plus aléatoire en territoire occitan que dans les Pays catalans, compte tenu à la fois de l'absence d'instances politiques véritablement décisionnaires et des effets inhibiteurs de l'aliénation.



« codification » par l'autonomisation linguistique en matière de graphie, de morphosyntaxe et de lexicque ; la « standardisation » par le retour de cette codification à travers les usages sociaux ; la « normalisation » par la prise en charge sociopolitique. La substitution linguistique qui menace n'est autre que l'expression de ce que Louis-Jean Calvet vient de nommer, en contexte colonial, la « glottophagie » (Calvet, 1974). L'heureuse métaphore du « sociolinguiste de gouttière » vaut aussi bien pour la langue que pour la culture qu'elle véhicule. En contexte occitan, pour ce qui est de la langue quotidienne, le français prend le pas sur la langue d'oc qu'il ingère pour ne la laisser subsister qu'à l'état de traces ; de même, un regard panoramique sur les productions littéraires de langue d'oc révèle comment, en allant des glissements graphiques successifs jusqu'à la captation des meilleurs créateurs, l'entreprise culturelle de « colonialisme intérieur » opère de manière tentaculaire et inexorable, en nourrissant la littérature de langue française de thèmes, d'œuvres et d'auteurs.

### **Le « francitan », marqueur d'aliénation**

Le titre même de l'article de Lafont de 1977 « La diglossie en pays occitan, ou le réel occulté », avec son bref « Aperçu sur la situation diglossique d'aujourd'hui » (Lafont, 1977a), dit bien l'effet de l'historiographie stato-nationale sur les comportements des locuteurs. Il s'inscrit dans la lignée de la création à Montpellier du Groupe de Recherche sur la Diglossie Franco-Occitane dont les *Cahiers (CGRDFO)* ont vu le jour en 1974 – relayés par la suite par la revue *Lengas* – et dont le corps théorique est synthétisé dans l'article du n° 61 de la revue *Langages* de Philippe Gardy et Robert Lafont « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan » (1981). Le haut degré d'aliénation se lit en territoire occitan dans l'interlecte dénommé « francitan », sorte de français régional à base occitane dans lequel l'occitan n'est pas simple coloration lexicale plus ou moins typifiante ou folklorisante, mais le fondement même, par la syntaxe, du parler hybride. En pareil contexte,

*[...] rien n'est simple même suivant cet ordre double [langue A et langue B, ou Haute et Basse, selon les catégorisations de Ferguson et Fishman]. Car la langue A, le français, se présente en niveaux d'usage, et non en une forme simple, univoque. Et il faut bien faire un sort au système hybride, mais dont l'autonomie fonctionnelle se dégage comme d'un nouveau système : nous voulons parler de ce français méridional qu'on appelle aujourd'hui plus stratégiquement francitan. Quant à la langue B, on ne saurait plus la prendre, à l'époque contemporaine, selon l'unité ponctuelle que posait la dialectologie traditionnelle (Lafont, 1977a : 26-27).*

L'étude sociolinguistique du francitan, basée sur des enquêtes de terrain, permet donc de percer à jour les processus de l'aliénation diglossique. À la différence de la sociolinguistique catalane<sup>20</sup>, pour laquelle existe, selon le titre révélateur d'un ouvrage de Francesc Vallverdú, *Dues llengües, dues funcions* (Vallverdú, 1970), une fonction pour chaque langue, Lafont préfère définir « l'espace linguistique » occitan « comme une somme de fonctionnements diglossiques », ce qui revient, dit-il, à

*considérer chaque situation linguistique comme l'actualisation de comportements idéologiques implicites, ceux mêmes que l'histoire de la diglossie explique et qui se reconduisent dans la situation de l'enquête (ibid.).*

La rétrospective de son propre cheminement que nous offre ce même auteur dans son article « Trente ans de sociolinguistique occitane (sauvage ou institutionnelle) » paru en 1989 dans le n° 25 de la revue *Lengas* (Lafont, 1989), nous permet d'y voir un peu plus clair dans la spécificité de la sociolinguistique occitane qu'il a fortement contribué à constituer, et

<sup>20</sup> Henri Boyer les a très utilement synthétisées dans son article « “Diglossie” : un concept à l'épreuve du terrain. L'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan » (Boyer, 1986).

surtout dans le lien entre « aliénation » et « fonctionnements diglossiques » qui devient sa « marque de fabrique ». Il s'en explique en ces termes *op. cit.* : 37 :

*La différence méthodologique est que l'aliénation, telle qu'elle était décrite en 1965, concernait une collectivité, une société (par derrière la description, il y avait un certain concept d'« inconscient collectif », dont nous débattions beaucoup en 1952, sans l'invalider non plus au nom de l'orthodoxie freudienne) alors que la diglossie, syntagmatisée dans les performances, concerne un sujet individuel.*

### **La « textualisation de la diglossie », comme révélateur de l'aliénation**

À côté des productions langagières recueillies en situation d'enquête, la sociolinguistique initiée par Robert Lafont envisage aussi d'emblée (lui-même étant, comme beaucoup de membres de l'I.E.O., un auteur littéraire – prolixe dans son cas) de travailler sur l'écrit en combinant la visée sociolinguistique et celle de l'analyse textuelle et discursive. Le champ d'investigation est vaste, depuis les manifestes politiques jusqu'à la littérature. Ainsi se dessine le domaine de la « textualisation de la diglossie », dont le *Mistral ou l'illusion* de 1954 était sans aucun doute le précurseur, dans sa prise en compte de la production littéraire et des discours de tous ordres du grand maître du Félibrige.

À cet égard, le double numéro de *Lengas* consacré à *La question linguistique au Sud au moment de la Révolution française* (Boyer & Gardy, 1985, puis, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution célébré par la France avec beaucoup d'éclat, le volume traitant du *Discours occitan de la période révolutionnaire* (Boyer, Fournier *et al.*, 1989), montrent comment la réception et la production discursives de cette époque troublée témoignent d'un basculement du fédéralisme vers le centralisme et du rôle complexe et souvent ambigu que l'on a fait jouer au couple linguistique occitan-français dans la communication des élites avec les masses – entre citoyens désormais présumés égaux. Ici, la « décolonisation » sociopolitique du Tiers-Etat se mue en « colonisation » linguistico-culturelle au seul profit de bilingues aliénés qui jouent habilement des registres de la diglossie. Dans cette même veine, les travaux de Philippe Martel sur le Félibrige (Martel, 2010) constituent eux aussi d'utiles instruments de dévoilement des différentes formes de manipulation discursive.

L'analyse sociolittéraire se révèle également pleinement rentable du point de vue du « colonialisme intérieur ». Elle permet notamment à Lafont de mettre en évidence ce qu'il dénomme les « ethnotypes » de l'Occitan, qui correspondent de manière saisissante aux stéréotypes dénoncés, dans le cadre du processus colonial, par Albert Memmi dans son *Portrait* comme ils l'avaient été par Frantz Fanon, pour ce qui est des Noirs, dans *Peau noire, masques blancs* (Fanon, 1961). Deux exemples peuvent suffire à en apporter la preuve, à des époques différentes et concernant des régions occitanes distinctes. L'article « “Certain renard gascon, d'autres disent normand” » (Lafont, 1992) renvoie à la figure du matamore gascon, dont « le bon roi Henri » IV puis d'Artagnan sont à l'origine, mais qui se fige et parcourt avec une certaine constance la littérature française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup>. Significativement, Lafont conclut par cette phrase : « Il n'est pas de plaisanterie ethnique qu'on puisse blanchir d'une accusation d'oppression historique » (*op. cit.* : 162).

Il en va de même pour l'article intitulé « D'un autre lieu : la trilogie de Pagnol » (Lafont, 1977b). Si la lecture de *Topaze*, de *Marius* et de *Fanny* se fait du point de vue occitan, pour autant, prévient Lafont, « il faut lire, non *se* lire » (*op. cit.* : 125). Et sa lecture de Pagnol est très productive. Sommairement, elle révèle « un effacement politique » (*op. cit.* : 130), « une fable de moralité » (*op. cit.* : 133) dans laquelle « le populisme des classes moyennes masque le processus historique de condensation du fascisme » (*op. cit.* : 133), l'impuissance, par « mensonge et inaction » (*op. cit.* : 134) interposés, des « rituels de combat transformés en rituels de parole » (*ibid.*) ou du choix du « non-pouvoir de la voile » (*op. cit.* : 136) quand

l'avenir est à la navigation à moteur, ou bien encore le « surgissement dans le texte de phrases en langue d'oc » (*op. cit.* : 140) qui ne reflète en rien « une langue sociale » (*op. cit.* : 141), mais « le pays-langage en ostentation » (*op. cit.* : 142). À propos des *remakes* ultérieurs, Lafont diagnostique : « ce qu'apprend l'intertextualité, c'est bien la longue durée des fonctionnements idéologiques » (*op. cit.* : 148), autant dire le caractère quasi immuable des représentations stéréotypées que comporte la confrontation de l'identité à l'altérité, et sa soumission aux rapports de domination – assortie il est vrai de potentialités d'inversion.

En domaine occitan, les nombreux travaux de Philippe Gardy (1991 ; 1996), leur application sur des terrains variés par divers membres de l'« école sociolinguistique de Montpellier » et les appropriations méthodologiques qui en ont été faites ailleurs<sup>21</sup>, montrent à quel point la réflexion sociolinguistique ainsi appliquée au texte est opérante, pour autant qu'elle se porte sur une situation inégalitaire (mais n'est-ce pas le cas le plus fréquent ?) et tout spécifiquement postcoloniale, capable qu'elle est de révéler les failles discursives et partant idéologiques, aussi bien du dominant que du dominé, *mutatis mutandis*, aussi bien du « colonisateur » que du « colonisé ».

## Conclusion

Le parcours que nous venons de faire nous a conduit à remonter d'un demi-siècle le cours de l'histoire. Cette époque des années cinquante, soixante (surtout) et soixante-dix, nous apparaît aujourd'hui lointaine voire archaïque, dans la mesure où la décolonisation est un fait acquis et où le front des luttes n'est plus marqué par les certitudes d'un avenir meilleur qu'offrait alors la vulgate marxiste. Des espoirs se sont concrétisés depuis lors, mais dont beaucoup ont été déçus, aussi bien par l'instauration d'un néocolonialisme et la substitution du colonisateur par les élites des pays naguère soumis, que par les progrès ravageurs d'une assimilation rampante en contexte métropolitain.

La grève des mineurs de Decazeville de 1961-1962 constitue une sorte de point d'orgue. Elle a représenté le catalyseur diffus d'une souffrance et d'une privation d'emploi et de perspectives économiques, de reconnaissance d'une identité linguistique et culturelle, d'autonomie si ce n'est d'indépendance. Mais elle a aussi constitué le point de rencontre de militants aux fonctions sociales diverses, qu'elle a mis en convergence pour faire de ce conflit, comme l'a écrit Yves Rouquette (1975), « le début de quelque chose », autour d'une dénomination déclenchante.

La notion de « colonialisme intérieur », inspirée des textes les plus aboutis de la lutte anticolonialiste mis en circulation dans l'espace francophone à cette époque (Fanon, Memmi), a en effet permis à un mouvement occitaniste idéologiquement divisé, tiraillé entre des personnalités remarquables mais aux *ego* souvent surdimensionnés, de poser un diagnostic clinique, qui vaut aujourd'hui encore, sur le traitement par la France de ses minorités : les « visibles », des outre-mers, les « invisibles » ou invisibilisées, de l'Hexagone. La « régionalisation » prônée par Robert Lafont – dont se sont en bonne partie inspirés les gouvernements socialistes qui l'ont mise en œuvre – s'est révélée bien timide, et nullement de nature à remettre en cause un rapport centre/périphéries qui demeure de nature similaire à celui de la puissance coloniale à ses conquêtes. Cette « régionalisation » n'est pas davantage

---

<sup>21</sup> Concernant Montpellier, le recueil *Figures de l'interculturalité*, Montpellier, Praxiling – Université Paul Valéry, 1996, coordonné par Jacques Brès, Catherine Détrie et Paul Siblot, en témoigne, puisque les domaines hispanique, maghrébin, subsaharien et caribéen y sont abordés. Pour ce qui est des ailleurs, je citerai entre autres les travaux de Rainier Grutman sur la littérature canadienne et francophone. J'y ajouterai mes propres publications (*Des « écritures bilingues »*. *Sociolinguistique et littérature*, Paris, L'Harmattan, 2001, ou au titre d'éditeur, *Ecrire en situation bilingue*, Perpignan, PUP, 2004).

parvenue à préserver une identité linguistique et culturelle que l'intégration stato-nationale, européenne et les effets de la mondialisation ont condamnée faute d'espace propre d'affirmation. Mais le véritable ressort de ce bilan désenchanté est plutôt à rechercher du côté de l'aliénation, qui ronge insidieusement et implacablement les velléités d'émancipation et d'estime de soi, dont la langue et la culture sont les étendards, ici frappés de diglossie.

Les militants occitanistes ont perçu à la faveur des événements de Decazeville et sans aucun doute sur la base de leurs lectures anticolonialistes, la nécessité de sortir de leurs bases de lettrés pour se faire l'avant-garde d'une réflexion politique émancipatrice en cohérence avec les lignes de leur action intellectuelle. Ce décentrement des énergies n'a pas pour autant tari la création ni le travail d'analyse critique en matière de langue, de littérature ou d'expressions artistiques diverses, conduisant entre autre à l'élaboration d'une sociolinguistique « anti-glottophage » axée aussi bien sur la parole que l'écrit, dont les résultats sont conséquents et les méthodologies exportables à toutes les situations de minoration, qu'elles soient explicitement postcoloniales ou pas.

Davantage que le modèle conflictuel catalan d'Aracil et Ninyoles, qui conçoit les rapports de force sous forme frontale, le modèle conceptuel et méthodologique occitan basé sur les « fonctionnements diglossiques », est particulièrement adapté à des situations, nombreuses dans les Etats issus de la décolonisation, où la glottophagie a fait et fait encore quotidiennement son œuvre. Comme en territoire occitan, la langue du colonisateur y a réduit les langues naturelles à des seconds rôles, parfois même à l'état de lambeaux, et il importe de mieux en comprendre les caractéristiques et d'en dégager les processus pour mieux tenter de contrecarrer ces derniers et de sauver ces langues. C'est sans doute là le mérite des principaux acteurs d'une « sociolinguistique périphérique occitane » toujours en état de marche qui, après leur avoir emprunté, est en mesure d'instaurer une juste réciprocité avec les langues et cultures victimes avérées de la colonisation.

## Bibliographie

- ABRATE L., 2001, *Occitanie 1900-1968. Des idées et des hommes*, s.l., Institut d'Etudes Occitanes.
- ARACIL LI. V., 1965, « Conflit linguistique dans l'Europe moderne », Nancy, Centre Européen Universitaire.
- ARACIL LI. V., 1982, *Papers de sociolingüística*, Barcelona, La Magrana.
- BADIA i MARGARIT A.M., 1964, *Llengua i cultura ala Països Catalans*, Barcelona, Edicions 62.
- BODON J. [Jean Boudou], 1960, *La Santa-Estela del Centenari*, Rodez, Subervie.
- BODON J. [Jean Boudou], 1980, « Los carboniers de La Sala » in Bodon Joan, *Ren non val l'electro-chòc*, Riols, 4 Vertats, 14.
- BODON J., MALLETT S., PRADEL. A., ROQUETA I., 1975, *Los carboniers de La Sala*, Enèrgas, Vent Terral.
- BOYER H, GARDY Ph. (eds.) 1985, « La question linguistique au Sud au moment de la Révolution française », *Lengas*, n°17-18.
- BOYER H., 1986, « "Diglossie": un concept à l'épreuve du terrain. L'élaboration d'une sociolinguistique du conflit en domaines catalan et occitan », *Lengas*, n°20, pp. 22-54.
- BOYER H., FOURNIER G., GARDY Ph., MARTEL Ph., MERLE R., PIC F. (eds.), 1989, *Le texte occitan de la période révolutionnaire*, Montpellier, A.I.E.O.
- CALVET L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- CALVET L.-J., 1987, *La guerre des langues*, Paris, Payot.
- FANON F., 1952, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.

- FANON F., 1961, *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero. Réed. Paris, La Découverte, 2002.
- FERGUSON Ch., 1959, « Diglossia », *Word* 15, pp. 325-340.
- FISHMAN J., 1967, « Bilingualism with or without Diglossia ; Diglossia with or without Bilingualism », *Journal of Social Issues*, XXIII, 2, pp. 29-38.
- GARDY Ph., 1992, *Une écriture en archipel : cinquante ans de poésie occitane (1940-1990)*, Eglise-Neuve-d'Issac, Fédérop.
- GARDY Ph., 1996, *L'écriture occitane contemporaine, Une quête de mots*, Paris, L'Harmattan.
- GARDY Ph., LAFONT R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, n°61.
- GONZALEZ D., 1977, *L'occitan parlat jos tèrra*, Toulouse, Université de Toulouse – Le Mirail.
- KREMnitz G., 1988, « La recherche (socio)linguistique en domaine occitan », *Bulletin de l'Association Internationale d'Etudes Occitanes* n°2-3, Westfield College, University of London.
- KREMnitz G., 1993, *Multilingüisme social*, Barcelona, Edicions 62.
- LAFONT R., 1952, « Remarques sur les conditions et les méthodes d'une étude rationnelle du comportement linguistique des Occitans », *Annales de l'I.E.O.*, n°11, 41-45 ; Repris dans LAFONT R., 1997, pp. 11-17.
- LAFONT R., 1954, *Mistral ou l'illusion*, Paris, Plon. Réed. 1980, Enèrgas, Vent Terral.
- LAFONT R., 1965a, « Sobre l'alienacion. I. Del pus passat a nosautres », *Viure*, n°1, printemps de 1965.
- LAFONT R., 1965b, « Sobre l'alienacion. II. Ara », *Viure*, n°3, automne de 1965.
- LAFONT R., 1967, *La révolution régionaliste*, Paris, Gallimard.
- LAFONT R., 1968, *Sur la France*, Paris, Gallimard.
- LAFONT R., (dir.), 1971a, *Le Sud et le Nord, dialectique de la France*, Toulouse, Privat.
- LAFONT R., 1971b, *Décoloniser en France : les régions face à l'Europe*, Paris, Gallimard.
- LAFONT R., 1974, *La Revendication occitane*, Paris, Flammarion.
- LAFONT R., 1977a, « La diglossie en pays occitan, ou le réel occulté », dans *Bildung und Ausbildung in der Romania*, Band II, München, Fink, pp. 504-512. Repris dans LAFONT R., 1997, pp. 19-28.
- LAFONT R., 1977b, « D'un autre lieu : la trilogie de Pagnol », traduit de l'occitan : « D'un autre luòc : la trilogia de Pagnol », *Anales de l'I.E.O. nouvelle série*, n°1, pp. 53-78, et repris dans LAFONT R., 1997, pp. 125-148.
- LAFONT R., 1989, « Trente ans de sociolinguistique occitane (sauvage ou institutionnelle) », *Lengas*, n°25, 13-25. Repris dans LAFONT R., 1997, pp. 29-41.
- LAFONT R., 1992, « "Certain renard gascon, d'autres disent normand" », *Cahiers francophones d'Europe centre-orientale*, Wien-Pécs, n°2, 11-25. Repris dans LAFONT R., 1997, pp. 149-162.
- LAFONT R., 1997, *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.
- LAFONT R., ANATOLE Ch., 1970, *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, Paris, PUF.
- LAMUELA X., BOYER, H., 1996, « Les politiques linguistiques » dans BOYER H. (dir.), *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, pp. 147-177.
- LARZAC J., 1969, *Sous la France*, Clermont-l'Hérault, 4 Vertats.
- LARZAC J., 1971 (dir.), *4 Vertats. Le Petit livre de l'Occitanie*, Clermont-l'Hérault, 4 Vertats ; réed. 1972, Paris, Maspero.
- MALLET S., 1962, « La révolte des colonisés de l'intérieur », *France Observateur*, 11/02/1962. Repris et traduit en occitan dans BODON J., MALLET S., PRADEL. A., ROQUETA I., 1975, *Los carbonièrs de La Sala*, Enèrgas, Vent Terral.

- MARCY Ph., s. d., « Une grève peu ordinaire : Decazeville 1961-1962 », Arkheia, <http://arkheia-revue.org/Une-greve-peu-ordinaire.html>
- MARTEL Ph., 2010, *Les félibres et leur temps : renaissance d'oc et opinion (1854-1914)*, Bordeaux, PUB.
- MEMMI A., 1957, *Portait du colonisé, précédé du Portrait du colonisateur*, Paris, Buchet, Chastel, Arléa. Réed. Paris, La Découverte, 2002.
- NINYOLES R. LI., 1969, *El conflicte lingüístic valencià*, València, Tres i Quatre.
- P. N. O. (Parti Nationaliste Occitan), « Peut-on unir le mouvement occitan ? ». Cité dans Abrate, 2001 : 543.
- P. N.O. (Parti Nationaliste Occitan), 1972, *Lo Lugarn*, n° 5.
- P.N.O. (Parti Nationaliste Occitan), 1973, *Occitanie libre*, Agen, Cap e Cap.
- PRADEL A., 1975, « La fam », in BODON J., MALLET S., PRADEL. A., ROQUETA I., *Los carbonièrs de La Sala*, Enèrgas, Vent Terral.
- PSICHARI J., 1928, « Un pays qui ne veut pas de sa langue », *Le Mercure de France*, Octobre, 1, pp. 63-121.
- RAPIN Ch., 1983, Albert Memmi, *Retrach del colonisat*, revirat [en occitan] per Cristian Rapin, Vent Terral, Enèrgas.
- ROQUETA I. [Rouquette, Y.], 1975, « Lo començament de quicòm », in BODON J., MALLET S., PRADEL. A., ROQUETA I., *Los carbonièrs de La Sala*, Enèrgas, Vent Terral.
- VALLVERDU F., 1970, *Dues llengües, dues funcions?*, Barcelona, Edicions 62.
- WEINREICH U. [1953] 1968, *Languages in Contact. Findings and Problems*, Pais/La Haye, Mouton.

# LES ENJEUX DU PROCESSUS DE GRAMMATISATION DU PULAAR VUS A PARTIR DE LA GRAMMAIRE DE LA LANGUE POUL<sup>1</sup> (FAIDHERBE, 1882)

El Hadji Abdou Aziz FATY  
Université Paris Descartes, CEPED

## Introduction

Cette étude s'inscrit dans la suite logique d'une réflexion déjà engagée dans le cadre de nos travaux de thèse portant sur les processus d'homogénéisation linguistique et d'instrumentalisation discursive chez les Haalpulaar<sup>2</sup> au Sénégal (Faty, 2011). L'objectif de cette thèse était de montrer le rôle des idéologies linguistiques dans le processus d'homogénéisation de la langue et de la culture haalpulaar (de la colonisation à nos jours), tout en insistant sur leur circulation et leurs diverses réappropriations. Dans le chapitre VI de notre thèse, intitulé « *Mise en discours des Peuls et de leur langue par la "bibliothèque coloniale"* », nous avons exposé les différents discours émis sur les Peuls par les premiers ethnographes, voyageurs, administrateurs coloniaux et militaires français (du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle). Il en a résulté que le savoir constitué par cette « bibliothèque coloniale » (Mudimbé, 1988) sur les Peuls et leur langue est traversé par des représentations mettant en relation les idées linguistiques et les classifications de « races ». Elles ont participé à la création des identités imaginaires de « race » et de « langue » peules. Nous avons essayé d'appliquer au champ de la linguistique une réflexion proposée par Pondopoulo (2008). Du point de vue théorique, nous avons suivi la démarche adoptée dans le cadre des travaux sur les *linguistic ideologies* théorisés par certains anthropologues et linguistes américains tels que Silverstein & Urban (1996), Kroskrity (2000), Schiefflin & Woolard (1998). Une telle posture nous a permis d'emprunter des outils adaptés pour l'analyse des discours épilinguistiques sur les Haalpulaar, parmi lesquels les notions d'*iconization* et d'*erasure* (Irvine & Gal, 2000).

Dans le cadre de cette étude, nous allons essayer de relever les idéologies linguistiques en œuvre dans le processus de grammatisation, de description et d'explication des lois de

---

<sup>1</sup> Faidherbe L. L. C., 1882, *Grammaire et vocabulaire de la langue poul : à l'usage des voyageurs dans le Soudan, avec une carte indiquant les contrées où se parle cette langue*, Deuxième éd., Paris : Maisonneuve. La 1<sup>re</sup> édition est : *Essai sur la langue poul, grammaire et vocabulaire*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1875.

<sup>2</sup> Les Haalpulaar'en ou Toucouleurs constituent une communauté de diverses origines (Wolof, Soninke, Sérère, etc.) mélangés aux Peuls. Cette communauté est unie par un territoire (le Fouta Tooro), une histoire et parlant une même langue, le pulaar. Voir plus loin pour la présentation des termes en usage.

fonctionnement de la langue pular, en partant de *la Grammaire sur la langue poul* du Général Faidherbe parue en 1882.

### **Pourquoi avoir choisi l'œuvre de Faidherbe ?**

Louis Faidherbe (1818-1889), gouverneur du Sénégal, militaire et anthropologue, fut l'ingénieur principal du processus inscrivant l'étude des sociétés peules dans la « science des races ». « *Ayant participé, à partir des années 1860, aux débats de la Société d'anthropologie de Paris (il en fut membre en 1867 et président en 1874), il investit le discours sur les Peuls de la problématique développée par l'anthropologie française de l'époque* » (Pondopoulo, 2008 : 130). En effet, Faidherbe a hérité de la Société d'anthropologie l'idée selon laquelle il existe une « permanence des caractères des "races" dans l'histoire » (*op. cit.* : 132). La meilleure manière d'en apporter les preuves réside dans l'étude des langues, d'où sa coopération avec la Société de géographie qui « *le guida dans son travail de constitution des vocabulaires des langues parlées au Sénégal, et notamment du sérère* » (*ibid.*). Malgré ses relations avec la Société de géographie dont il fut membre en 1855, il s'éloigna de la perspective purement monogéniste des géographes pour adopter une perspective systématisante des langues. C'est ainsi que, dans le cadre de ses études sur la langue sérère et plus tard sur d'autres langues, il commença à chercher à comprendre les règles principales qui sous-tendent leur fonctionnement. À en croire Pondopoulo, Faidherbe considérait que les enquêtes, les travaux linguistiques et historiques devaient converger vers un seul objectif : la reconstruction des principales « races » dans la singularité ineffaçable de leurs traits physiques et de leurs caractères.

Faidherbe proposa la première description systématique de la langue peule, mais aussi du sérère ce qui lui a valu, de la part des membres de la Société de géographie de l'époque, une appréciation élogieuse de « *père fondateur de la grammaire du pular* » et de « *spécialiste de l'ethnologie peule* » (*op. cit.* : 143). Il est également à l'origine de nombreux clichés et de lectures stéréotypées des réalités linguistiques, qui ont marqué durablement ses successeurs, notamment l'administrateur colonial, historien, ethnologue et linguiste Maurice Delafosse (1870-1926).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les langues parlées dans l'espace sénégalais parmi lesquels on peut citer :

- *Langues sénégalaises : wolof, arabe-hassania, soninké, sérère* : notions grammaticales, vocabulaires et phrases Paris, E. Leroux, 1887.
- *Le zénaga des tribus sénégalaises* : Contribution à l'étude de la langue berbère, Impr. L. Danel, 1877.
- *Vocabulaire d'environ 1 500 mots français les plus usuels avec leurs correspondants en oulof de Saint-Louis en Poular Toucolor du Fouta, en soninke (Sarakhollé) de Bakal à l'usage des écoles indigènes*, Saint-Louis, Impr. du Gouvernement, 1859, deuxième édition en 1864.
- « Populations noires des bassins du Sénégal et du Haut Niger », *Bulletin de la Société de géographie*, 4<sup>e</sup> s., t. XI, 1856, pp. 281-300.
- « De la grammaire sérère », *Bulletin de la Société de géographie*, 4<sup>e</sup> s., t. IX, 1855, p. 321.

Parmi les nombreux ouvrages de Faidherbe sur les langues de la Sénégambie, nous allons, dans le cadre de cet article, nous intéresser particulièrement de la *Grammaire et vocabulaire de la langue poul : à l'usage des voyageurs dans le Soudan, avec une carte indiquant les contrées où se parle cette langue*, dont la première édition est parue en 1875 sous le titre de *Essai sur la langue poul, grammaire et vocabulaire*. Nous signalons que faute d'accès à la première édition, nous travaillerons, dans le cadre de cet article, sur la deuxième édition de cet ouvrage.



## Le pulaar : une langue transnationale

Le pulaar est un dialecte occidental de la langue peule (les dialectes orientaux portent le nom de fulfulde), appartenant à la grande famille des langues Niger-Congo, classé dans la branche Nord du groupe atlantique qui regroupe des langues comme le wolof, le sérère, le cagin, etc. Le peul est parlé par les *Fulbé* (littéralement « les hommes », au singulier *pullo*). Le terme français *peul* qui sert à désigner la langue et le peuple viendrait de la déformation<sup>3</sup> de *pullo* (homme au singulier) et serait le nom générique des individus constituant ce peuple de nomades spécialisées dans l'élevage de vaches, et de sédentaires qui peuplent de vastes territoires (Sénégal, Mauritanie, Mali, Guinée, Burkina-Faso, Niger, Nigéria, Cameroun, etc.). Le nombre de locuteurs varie aujourd'hui entre 12 et 14 millions. Au Sénégal<sup>4</sup> et en Mauritanie, dans la région de la vallée du fleuve que l'on appelle aussi, dans sa grande partie, le Fuuta Tooro, le pulaar est aussi parlé par les Haalpulaar'en (littéralement « ceux qui parlent le pulaar ») ou, comme les appelaient les Français, les Toucouleurs.

### Qui sont les Toucouleurs ?

Ils forment une communauté issue de plusieurs vagues de migrations et de diverses origines ethniques, soudée par une longue expérience d'une vie commune dans une région géographique précise, aux frontières bien délimitées, à l'agriculture particulièrement riche, par une identité collective musulmane, et par son rôle dans la propagation de l'islam. Au sein de cette communauté d'habitants du Fuuta (qui s'appellent également les Fuutankoobé, ceux qui habitent le Fuuta), les Peuls (ou les Fulbé), initialement, correspondaient à l'une des vagues de migrants ayant donné au Fuuta plusieurs dynasties régnantes. Ils ont joué un rôle particulier dans l'histoire de cette région qui correspondait à l'ancien Tekrour des géographes arabes et ils ont communiqué leur langue à toute la communauté d'habitants du Fuuta. Dans les hiérarchies sociales de la région, les Fulbé constituent surtout un groupe socio-professionnel de bergers, s'occupant de l'élevage de bovins.

Le mot Toucouleur, selon certaines sources historiques, dériverait de Takrur. Takrur (Tékrour en français) était, selon Al-Naqar (1969 : 365), le nom que donnaient les Arabes au royaume situé sur les rives du fleuve Sénégal vers l'an 1000 de notre ère<sup>5</sup>. Cet espace correspondait à l'actuel Fouta. Selon Al-Naqar, le mot Toucouleur est devenu ethnonyme grâce à la déformation du toponyme Takrur par les Wolof (Tukulër) et les Français (Toucouleur). Mais cette appellation n'est pas acceptée par les concernés qui la considèrent comme investie d'une charge péjorative. Le refus de ce glossonyme est plus fréquent dans les espaces urbains où la tension relative aux questions d'identité est beaucoup plus visible, ou encore chez les militants pour lesquels, derrière cette appellation, se cache une intention d'affaiblir et de diviser leur communauté. Dans le champ des études francophones sur les Peuls, Bérenger-Ferraud (1879 : 145) est le premier à fournir une explication à l'usage de ce terme, bien différente de la précédente :

*Le croisement des Peuls et des nègres de diverses catégories a formé des races métisses qu'on pourrait appeler Toucouleurs du mot anglais Two-colours [...]*

Cette explication paraît plausible car les Anglais aussi, dans le domaine de l'anthropologie des peuples africains, ont produit une littérature dense sur les Peuls. Nous ne rentrerons pas ici

<sup>3</sup> D'où les variantes *poul*, *peulh*, *felan*, *fellata*, que l'on retrouve dans les textes coloniaux.

<sup>4</sup> Également dans la région du Ferlo et dans la Casamance.

<sup>5</sup> « Takrūr was the name of the capital of the state, also known by the same name, which flourished on the lower Senegal River for a brief period from ca. A.D. 1000. Attribution, *nisba*- that is, a name derived from a tribe, a town, a sect, etc.- is well known Arab world; hence the word Takrūrī (plural Takarīr) was coined to refer to the people of this kingdom. This form is still used by the Moors and Arab of the northern bank of the Senegal; the Wolof use 'Tocolor' from which the French Toucouleur is derived. » (Al-Naqar, 1969 : 365).

dans le débat de la nomination de cette langue qui demeure porteuse d'enjeux, aussi bien pour les assignateurs que pour les locuteurs. Les locuteurs de la langue peule sont variés ; ils peuplent de grands ensembles géographiques, ce qui explique plusieurs noms donnés à la langue. Les relations entre les identités ethniques des groupes peuls et leurs identités linguistiques sont complexes et changent selon les contextes (voir à ce sujet Schmitz, Botte, Boutrais (dirs.), 1999). Ainsi, les appellations ethniques reflètent-elles l'histoire du peuplement de cette région et la distribution des rôles sociaux au sein de son organisme social et économique complexe (Kane, 2004). C'est surtout la communauté pularophone du Fuuta qui sera au centre de notre analyse.

## Hiérarchisation des langues africaines : la place du pulaar

### La langue peule : une langue harmonieuse

Le gouverneur Faidherbe reste celui qui a le plus œuvré dans la différenciation de la langue peule des autres langues de la sous-région. Ses écrits consacrés à la langue peule dans les années 1870-1880 (et à d'autres langues comme le sérère, le wolof, etc.) ont posé des fondements pour les études postérieures. Sa grammaire (1875 et 1882 pour la seconde édition) est le fruit d'un travail de recueil de documents et d'informations sur cette langue. Dès l'introduction, Faidherbe présentait l'intérêt et l'attention qu'il portait à cette langue, intérêt qui le poussait à se documenter sur le fonctionnement de celle-ci, alors même qu'il exerçait sa fonction de gouverneur de Saint Louis :

*Ayant recueilli, en 1854, lorsque j'étais gouverneur du Sénégal, des documents sur la langue poul, je trouve aujourd'hui le loisir de les étudier pour en déduire les règles de cette langue. (Faidherbe, 1882 : 1)*

Il y justifiait également son intérêt pour cette langue par le fait que « *les Poul exercent aujourd'hui une action tout à fait prépondérante dans l'Afrique centrale, mais aussi parce que leur langue présente des particularités linguistiques remarquables, surtout sous le rapport phonologie* » (*ibid.*).

L'intérêt d'analyser l'ouvrage de Faidherbe réside dans le fait de pouvoir en extraire de nombreux commentaires méta-linguistiques que l'auteur a faits sur la langue pulaar, et de les confronter avec les langues voisines (« *qui se parlent autour d'elle* », selon son expression, laquelle démontre une centralité accordée au peul dans les hiérarchies de Faidherbe). Les observations et les commentaires de Faidherbe constituent un riche fond de connaissances qui alimenta durant des décennies les travaux de ses successeurs, mais ils permettent aussi, grâce à leur richesse, l'analyse de clichés et de stéréotypes que le gouverneur a mis en circulation. Ils participent, encore aujourd'hui, à l'élaboration d'un certain nombre de constructions idéologiques langagières et de représentations discursives sur cette langue (Faty, 2011).

Dans son étude sur la langue *poul*, Faidherbe mettait l'accent sur son « caractère » doux et harmonieux qui la différencie des autres langues africaines. À travers la valorisation de l'intonation ou de la « musique », il met en place un système de hiérarchisation des façons de parler dans l'espace sénégalais, système dans lequel il accorde à la langue peule une place supérieure. Dans l'exemple qui suit, il met la langue *poul* (selon son expression) presque au même niveau que la langue française. En effet, il rend la langue peule comparable à la langue française du fait de « *l'absence du kha* », qui est une « *lettre gutturale si difficile à prononcer pour les Français* » qu'on retrouve par contre « *en arabe, en berbère en malinké* » (*op. cit.* : 12). L'absence du son *kha* aura suffi pour qualifier la langue « *poul* » de langue douce et harmonieuse contrairement à la langue malinké qui est une langue « *dure* » :

*Le langage du Malinké, cette race noire partout en contact avec les Pouls et partout leur rivale dans le Soudan occidental, semble une suite de détonations venant du palais et de la gorge. Les t, les k, les kh y reviennent à chaque mot, souvent avec la voyelle o prononcée du gosier. Dans le poul au contraire, les dentales et les labiales dominent ; les Pouls semblent parler avec les lèvres et avec les dents, et sans faire aucun effort. La voyelle i est très fréquente ; les finales sont brèves ; l'accent est souvent sur la pénultième syllabe. Les consonnes se redoublent très souvent, comme en italien donnant de l'élégance à la diction : debbo « femmes » ; bibbe, « enfants » ; tiolli « petits oiseaux ». (ibid.)*

La préférence de Faidherbe pour la langue pulaar par rapport à la langue malinké y apparaît très clairement : pour lui, la plus belle langue est celle qui est prononcée de manière harmonieuse. On trouve ici une catégorisation du pulaar à travers une approche esthétisante de la langue, celle-là même qui veut qu'une bonne langue soit belle et agréable à l'oreille, comme le seraient, en musique, des sons harmonieusement agencés. D'ailleurs il a également reconnu lui-même que les Pouls ont l'oreille délicate et que leur musique est plus harmonieuse « *que le tapage infernal que font les nègres de Guinée en frappant à tour de bras sur leurs tamtams et soufflant à perdre haleine dans des dents d'éléphants qui donnent des notes plus discordantes et produisent la cacophonie la plus épouvantable [...]* » (*op. cit.* : 28). Cette vision esthétisante de la langue est sans doute liée aux canons esthétiques de son époque ou de son milieu social et culturel. La comparaison avec la langue italienne ou française – car selon, lui l'accent du « poul » comme celui de l'italien, est sur la pénultième syllabe – témoigne de sa volonté d'universaliser la langue peule, ce qui s'inscrit dans son projet politique consistant à insérer cette « race » dans l'histoire universelle. Ainsi, accomplit-il à sa façon le projet de l'ethnologie et de la linguistique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de considérer les populations peules de l'Afrique occidentale en tant qu'une « race ». Nous trouvons chez Gustave d'Eichthal<sup>6</sup> la mise en perspective de ce travail de formalisation des Peuls en une « race ». En effet, cette volonté de faire correspondre les Peuls à une « race », trouve son origine selon Pondopoulo (2008 : 118), chez d'Eichthal qui « *considérerait que la création des Etats musulmans des [Peuls] en Afrique [...] était une preuve de leur "pouvoir civilisateur"* ». D'ailleurs, il faudrait rappeler que les Français entretenaient des relations plus ou moins difficiles avec les Toucouleurs, « musulmans "fanatiques" attachés au *jihad* et à l'État islamique » (Robinson, 2004 : 131), dans leur entreprise de mise en place de la colonie du Sénégal. Le premier adversaire de Faidherbe, selon Robinson (*op. cit.* : 73), fut Umar Tal, fondateur du royaume djihadiste toucouleur. La volonté donc de placer la « race » peule dans l'histoire universelle relève d'une action purement stratégique. Il s'agissait en effet de trouver des alliés chez les Toucouleurs (les Foutanke, habitants du Fouta) qui, comme toutes les populations métisses constituaient « une couche intermédiaire », « aptes » à la civilisation. Ils pourraient dès lors assister les Européens dans l'administration des territoires conquis et dans le relais de la mission civilisatrice aux autres populations décrites comme « nègres » et « barbares ».

Dans la comparaison de la langue « poul » avec celle des « malinké », dans l'interprétation de Faidherbe (*op. cit.* : 13), on peut noter un jeu de correspondance entre traits physiques et diction :

*Cette physionomie générale des langues poul et malinké nous semble en corrélation avec la conformation des organes de la voix des peuples qui les parlent. D'une part, le Poul a une petite bouche orthognathe ; de l'autre, le Malinké a une grande bouche, prognathe et lippue.*

<sup>6</sup> Gustave d'Eichthal (1804-1886), est un ethnologue français qui a participé à la fondation de la Société ethnologique dont il fut le secrétaire en 1839.

Cette phrase révèle le sens du travail de Faidherbe qui consistait à établir les correspondances entre les paramètres du physique, de la langue et de la culture, en systématisant ainsi les connaissances accumulées par les Français sur les populations de l'Afrique occidentale. Faidherbe franchit le pas pour assigner à ces entités des traits fixes et héréditaires, ce qui permet de le qualifier d'« *architecte de la théorie des "races" au Sénégal et au Soudan* » selon l'expression de Pondopoulo (2008 : 130). En effet, en faisant correspondre les appareils de phonation des Peuls et des Malinkés à leur manière de parler, il participa à les « racialisés » dans le but de constituer deux entités homogènes et distinctes, et qui pouvaient, dorénavant, être classées et comparées, dans le cadre des hiérarchies inégalitaires.

C'est cette forme d'essentialisation basée sur la correspondance entre langue et nature humaine qu'Irvine & Gal (2000 : 35-84) appellent *iconization*<sup>7</sup>. Ce procédé consiste à une « *opération par laquelle les usages linguistiques ne sont pas seulement considérés comme indexicaux à certains groupes sociaux, mais aussi comme iconiques.* » (Versluys, 2010 : 47). C'est-à-dire qu'ils sont perçus comme intrinsèques à la nature d'un groupe social. Une certaine association est faite, par exemple ici, dans le cas des Peuls, entre l'harmonie de la langue et celle des traits physiques. Cette association entre langue et organes de phonation résulte de l'évolution de Faidherbe vers la préférence qu'il accordait aux paramètres anthropologiques, physiques dans la catégorisation de la « race » et qui s'exprima dans sa participation active à la Société d'anthropologie : « *Faidherbe ne se laissait jamais entraîner dans une "métaphysique" superflue : pour lui toutes les manifestations de l'esprit étaient secrétées par des organes, elles découlaient d'une physiologie et d'une anatomie particulières de chaque "race"* » (Pondopoulo, 2008 : 145).

Il apparaît que dans son approche, on peut retrouver tous les paradigmes essentialistes possibles qui vont de la quête de l'origine aux théories évolutionnistes et organicistes, en passant par l'esthétique et par l'histoire. Ainsi, l'approche de Faidherbe, initiée d'abord par sa curiosité pour la phonétique de la langue peule et par sa « romantisation », « esthétisation » aboutit vers l'essentialisation de la race.

### **Quelles étaient les lectures (les influences) de Faidherbe ?**

Les travaux de Faidherbe sur la langue peule se caractérisent par une intertextualité, une hétérogénéité discursive, preuve de la circulation du savoir entre les savants de l'époque. En effet, dans l'introduction de la *Grammaire la langue peule*, Faidherbe, dans une note de bas de page, après avoir remercié son interprète sénégalais Ousmane<sup>8</sup>, rend grâce à M. Descemet<sup>9</sup> pour lui avoir fourni des renseignements : « *Je dois aussi des remerciements à M. Descemet de Saint-Louis, pour la bonne grâce avec laquelle il m'a fourni divers renseignements* ».

<sup>7</sup> *Iconization* : « These process involves "as the attribution of cause and immediate necessity to a connection (between linguistic and social groups) that may only be historical, contingent, or conventional" (Irvine & Gal, 2000: 37). These linguistic features are then made to be (and are subsequently interpreted as being) iconic of the identities of the speakers. » (Andronis, 2003).

<sup>8</sup> Faidherbe n'a pas donné beaucoup d'informations sur Ousmane, l'interprète. Les seuls mots qu'il a proférés en note de bas de page sur lui se résument en ceci : « Je me suis procuré ces documents avec l'aide de l'interprète Ousmane, un de ces indigènes sénégalais qui servent la cause française avec un dévouement et une fidélité au dessus de tout éloge. » (Faidherbe, 1882 : 1)

<sup>9</sup> Il s'agirait de Louis Descemet qui, selon Jones (2011 : 288), était le secrétaire de Faidherbe. Louis Descemet provenait d'une des familles métisses les plus importantes de Saint-Louis. À en croire cet auteur, il a même rédigé un manuel de conversation wolof-français « *afin d'enseigner le français aux élèves wolofs* » (*ibid.*). Il est l'auteur de : Descemet Louis, *Recueil d'environ 1200 phrases françaises usuelles avec leur traduction en regard en ouolof de Saint-Louis*, Paris : AUFELF : CNRS : INLCO, 1976, Reproduction de l'édition de Saint-Louis du Sénégal : Imprimerie du gouvernement, 1864.

On se rend compte de l'influence des travaux antérieurs sur les Peuls en parcourant par exemple les écrits du négociant Lamiral (1789) qui avait fait la même corrélation entre la langue des Peuls du Fouta Tooro et leurs traits physiques :

*La langue de ce peuple est analogue à sa constitution physique : elle manque d'expressions fortes : elle est cependant douce, agréable à entendre. La lettre F & l'R y sont rarement prononcées (Lamiral, 1789 : 299).*

On voit bien que cette description qui met l'accent sur un des traits phonétiques du peul, à savoir la douceur et l'harmonie de ses sons, est d'une ressemblance frappante avec celle de Faidherbe. Tout comme Faidherbe, Lamiral admire aussi la musique et les chants des femmes peules qu'il ne se lassait pas d'écouter :

*Elles chantent avec goût & agrément ; mais leurs airs sont langoureux ; leur musique est moins bruyante qu'au Sénégal<sup>10</sup>, leurs instruments sont faits avec plus de goût & plus d'art. On les entend avec beaucoup de plaisir pendant le calme de la nuit : [...] & on ne se lasse jamais de les écouter. (Lamiral, 1789 : 301)*

Nous pensons également aux écrits de Pruneau de Pommegorge (1789 : 61), qui a qualifié la langue peule de « *très douce, très facile à prononcer ; mais moins précise et moins énergique que la langue des Yolofs* ».

En 1818, Mollien, dans sa longue traversée du Fouta Tooro, a également fait mention de la langue peule en des termes proches de ceux que Faidherbe a utilisés pour décrire celle-ci : « *La langue peule, dont les finales sont presque toutes en e, ou en a, est extrêmement douce* » (Mollien, 1818 : 160).

Mais Faidherbe aussi, en sa qualité de spécialiste des Peuls, a beaucoup influencé par ses travaux. C'est ainsi qu'on retrouve presque mot pour mot dans *Les peuplades de la Sénégambie. Histoire-Ethnographie-Mœurs et coutumes-Légendes, etc.* de Béranger-Féraud (1879), le passage sur la singularité de la langue peule par rapport aux autres langues de la région en faisant allusion à l'absence du son *kha*. Observons la ressemblance entre cette phrase celle de Faidherbe :

*La langue des Peuls est agréable : elle n'a pas [...] le kha arabe, son dur et guttural que tous les dialectes du nord de l'Afrique, y compris le Ouolof, possèdent. (Béranger-Féraud, 1879 : 145)*

Inutile de souligner donc que ces énoncés « scientifiques » sur les Peuls et autres peuples de la Sénégambie circulaient d'un auteur à un autre. Faidherbe avait donc connaissance des écrits de ses prédécesseurs et en reprit l'essentiel dans l'objectif de formaliser les paramètres d'une « race » peule.

### **Maurice Delafosse face aux langues africaines**

Maurice Delafosse (1870-1926) était un administrateur colonial français, linguiste, ethnologue et africaniste. Selon Canut (2008 : 81), il reste l'un des premiers à avoir considéré les langues africaines comme « objet de savoir » et à les avoir étudiées au même titre que les langues européennes. Ses travaux sur les langues africaines s'inscrivaient dans une visée plus politique qu'ethnographique, d'où son combat de recherche d'un mandingue commun : « *Son idée était de construire une langue pouvant être parlée par toute la population d'Afrique occidentale, "un facteur de compréhension et d'évolution pour les Noirs de cette partie de l'Afrique"* » (*ibid.*).

<sup>10</sup> Sénégal était le nom donné à la colonie, donc à Saint Louis. Le Fouta n'en faisait pas encore partie, c'est en 1891, qu'il fut annexé et placé sous la domination des Français.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique comme :

- Delafosse M., 1912, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français), Le pays, les peuples, les langues*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Delafosse M., 1920, *Les Civilisations disparues, Les Civilisations négro-africaines*, Paris, Librairie Stock.
- Delafosse M., 1922, *L'Âme nègre*, Paris, Payot.
- Delafosse M., 1929, *La langue mandingue et ses dialectes (Malinké, Bambara, Dioula) I. Introduction, grammaire, lexique français-mandingue*, Paris, Geuthner, « Bibliothèque de l'école des langues orientales vivantes » (réed. 1955).

À l'instar de Faidherbe, Delafosse a consacré une étude sur la langue peule en 1912. Il était lui aussi été fasciné par l'aspect phonologique de cette langue, notamment par son caractère harmonieux :

*Le peul a acquis une réputation de langue harmonieuse qui n'est assurément pas surfaite : on l'a appelé « un langage d'oiseaux, l'italien d'Afrique, etc. » et ce n'est pas sans raison. L'absence de tout son rauque, l'extrême abondance des dentales et surtout des liquides douces, la fréquence des voyelles i et é, et comme aussi l'intonation musicale si particulière à cette langue, la rendent agréable à entendre, même lorsqu'on ne la comprend pas, surtout si elle est parlée par des femmes. (Delafosse, 1912 : 412)*

Mais le linguiste a insisté beaucoup plus sur l'aspect grammatical du peul à travers l'étude des classes nominales qui, selon lui, font l'originalité et la complexité de cette langue.

### **Le pulaar : une langue à classes**

La description des « ethnies » et dialectes africains par les administrateurs coloniaux passionnés par l'étude des langues africaines comme Delafosse est marquée par les modèles comparatistes, qui accordent une place particulière aux langues indo-européennes (Canut, 2010 : 4). Cette linguistique proposée par De Schlegel (1818) (reprise par Schlecher selon Canut) s'affirma progressivement comme un modèle d'autorité dans les descriptions scientifiques des langues. Mais la méthode classificatrice et comparatiste des langues qu'elle a adoptée « à travers la supposée hiérarchie entre les structures morphologiques (la productivité des racines) » (Canut, 2008 : 67), a conduit « à placer l'indo-européen en position de domination qualitative sur le reste des familles linguistiques du monde. » (Auroux, 2000 : 17-18). En effet, dans la typologie proposée par De Schlegel (1818 : 14), il y a trois classes principales de langues : les langues isolantes, sans aucune structure grammaticale et qui doivent, selon le linguiste, présenter de grands obstacles au développement des facultés intellectuelles (1818 : 14), les langues agglutinantes (qui emploient des affixes), et les langues flexionnelles (langues à inflexion). Cette dernière famille de langues, dont font partie les langues indo-européennes, est considérée comme la plus complexe et la plus évoluée du point de vue morphologique. Les langues flexionnelles associées aux langues européennes, seraient les plus abouties en ce sens qu'elles ont atteint, grâce à leur spécificité, un état d'abstraction absolue, contrairement aux langues africaines qui sont juxtaposantes ou isolantes.

En reprenant ce système hiérarchisant des langues, Delafosse (1912 : 362) entreprit une description des langues africaines qu'il considérait d'emblée comme isolantes ou agglutinantes. Mais pour ce qui est de langue peule, le linguiste a insisté sur « le nombre considérable de ses suffixes » (qui est en principe l'apanage des langues flexionnelles), et « la délicatesse des modifications que chacun apporte à la valeur du radical » (*op. cit.* : 412). La langue pulaar bénéficiait dès lors d'un traitement de faveur de la part du linguiste qui la considérait comme la plus évoluée de toutes les langues négro-africaines.

Delafosse mettait donc plus l'accent sur l'aspect organisationnel, notamment sur ce qu'il appelle « *l'une des caractéristiques les plus spéciales* », de la langue peule, à savoir « *le phénomène des classes entre lesquelles sont réparties les substantifs* » (*ibid.*). Constatant le nombre important de suffixes dont dispose cette langue, et la « délicatesse » des nuances apportées par chacun d'eux à la valeur d'un radical donné, Delafosse affirmait que le peul est « *l'une des langues africaines les plus difficiles à bien posséder et à manier avec précision* » (*ibid.*). Cette langue était d'autant plus difficile, selon lui, qu'il n'existe pas une nuance de pensée qui ne puisse être rendue avec exactitude par elle, ce qui lui assurait « *une indiscutable supériorité sur les idiomes qui se parlent autour de lui* » (*ibid.*). Par ailleurs contrairement à la plupart des ethnologues, Delafosse soutenait que la langue pulaar est une langue africaine, apparentée à la langue sérère. Selon lui, cette langue appartenait aux Toucouleurs (habitants du Fouta sénégalais), et était adoptée par les Peuls qui avaient migré dans le Tékrou : ces Peuls constituaient « *un peuple de race blanche et d'origine judéo-syrienne* » (*op.cit.* : 199). C'est cette position qui l'a amené à avancer l'argument selon lequel les Peuls ne parlent pas aussi bien le pulaar que les Toucouleurs qui sont les autochtones. Comme ses prédécesseurs, Faidherbe notamment, Delafosse accordait aux Peuls des origines extérieures. Il pensait que leur patrie d'origine se trouvait au Proche-Orient et qu'ils étaient des descendants des énigmatiques Judéo-Syriens. En revanche, il démontra le caractère autochtone de la langue peule, ce qui représentait une rupture fondamentale avec le système de Faidherbe qui considérait la langue peule comme extérieure à l'Afrique. Delafosse fut dorénavant confronté à un dilemme : comment expliquer le fait que le peuple « étranger » parlait une langue « locale » ? Il le résolut en prétendant que les Peuls auraient perdu leur langue d'origine durant leurs pérégrinations et qu'ils auraient emprunté, en s'installant dans le Tekrou au VI<sup>e</sup> siècle, la langue des authentiques autochtones qui seraient, pour Delafosse, des Toucouleurs. Cette construction artificielle qui devait effacer les contradictions de la théorie de Delafosse fut vivement critiquée par un ami de Delafosse, Henri Gaden (1867-1939), spécialiste de la langue peule et auteur de grammaires et de dictionnaires de cette langue (1913 entre autres ; voir Pondopoulo (2002) pour une présentation de cet auteur).

Montrant la complexité (ce qui constitue d'ailleurs une forme d'homogénéisation) de la langue peule ou pulaar et son originalité à travers une étude faite sur ses « *classes et sous-classes* », Delafosse a participé à son tour une tentative de « fétichisation » de cette langue et, tout comme Faidherbe, à la création d'un lexique métalinguistique : la *grammatisation* de la langue pulaar. À partir de là est né le mythe de la supériorité de la langue pulaar, « langue à classes », dont la plupart des défenseurs ou militants pulaarophones aujourd'hui font un argument de supériorité et de singularité (Faty, 2011). Selon Delafosse (1912 : 413), les classes du pulaar sont au nombre de onze pour le singulier (ou dix-sept si l'on considère les sous-classes), et de cinq pour le pluriel. La détermination de ces classes constitue un problème pour les linguistes, leur nombre variant selon les dialectes<sup>11</sup>. Le fonctionnement de cette langue par classes lui a donné, « *une physionomie très particulière qui n'a pas toujours été comprise mais qui a été remarquée par tout le monde* » (Delafosse, *ibid.*). Cet argument de « langue à classes » évoqué par Delafosse n'est pas fortuit car il lui permettait d'aller jusqu'au bout de sa théorie consistant à affirmer que les « Peuls proprement dits » sont d'origine judéo-syrienne, et marquer une différence entre Peuls et Toucouleurs.

*Les Peuls proprement dits eux-mêmes sont loin d'observer toujours toutes les règles de la langue et en prennent à leur aise notamment dans l'application des principes relatifs à la distinction des classes et aux modifications des consonnes radicales. Seuls, parmi tous les gens de la langue peule, les Toucouleurs parlent d'une façon tout à fait correcte* » (Delafosse, 1912 : 415)

<sup>11</sup> Voir à ce sujet : Mohamadou (1985, 1994), Chanteux (2001).

L'approche de Delafosse consacrait une forme d'homogénéisation dont le paradigme principal constituait la complexité de la langue pulaar, complexité liée à la richesse grammaticale de cette dernière par rapport aux autres langues, « rehaussée » du fantasme de l'origine.

Mais pourquoi donc insister sur « les classes ou sous-classes » du pulaar qui, rappelons-le, jouent un rôle de flexion ? La réponse à cette question met à jour la dimension idéologique de cette linguistique coloniale dont le but est de montrer la supériorité des Peuls (à la peau claire) sur les autres « races » détentrices de langues agglutinantes.

## La naissance de la première grammaire peule ?

### Le *nous* inclusif et exclusif

Faidherbe n'était pas seulement fasciné par la douceur et l'harmonie de cette langue, mais aussi par son aspect grammatical. C'est ainsi qu'il soulignait la « particularité » des deux formes de la première personne du pluriel, l'une « inclusive » et l'autre « exclusive » ; ce qui constituait une forme de « grammatisation »<sup>12</sup> *ante litteram* de cette langue dans la mesure où il était en train de la doter des « outils » métalinguistiques (*nous* inclusif vs *nous* exclusif) permettant d'expliquer son fonctionnement. Cette entreprise de « normativisation » n'est pas sans rappeler celle des grammairiens de Port-Royal avec la langue française. En effet, l'auteur fait remarquer que dans la langue peule, pour dire *nous*, on utilise deux formes différentes, selon que le ou les interlocuteurs sont inclus ou exclus dans le cours de l'action. Pour Faidherbe, cette distinction, c'est-à-dire l'inclusion ou l'exclusion de l'interlocuteur pour dire *nous*, apparaissait non seulement « rationnelle » mais aussi « souvent utile pour la clarté du langage ». Ces commentaires épilinguistiques (subjectifs) rendent compte de la volonté de l'auteur de souligner le trait d'intelligence des locuteurs de cette langue. Selon Pondopoulo (2008 : 144), l'objectif de Faidherbe était de « prouver que la “race”, en l'occurrence la “race” peule, correspondait elle aussi, à une étape de la chaîne évolutive des êtres ». À partir du moment où l'administrateur considérait la langue peule comme une langue non-africaine, elle serait forcément le véhicule d'une intelligence qui fait défaut aux autres langues nègres. Selon lui, les Peuls « sont peut-être anciennement venus de l'Orient » (1882 : 2), amenant avec eux non seulement le bœuf à bosse (le zébu) mais également une langue particulière. C'est cette origine extérieure des Peuls qui d'ailleurs expliquerait, selon lui, leur supériorité et le degré de leur intelligence par rapport aux autres races de la sous-région qu'ils ont conquises. En parlant de l'intelligence de cette population, voilà ce qu'il affirmait :

*Comme intelligence et comme caractère, ils sont supérieurs aux nègres [...] j'ai vu ces derniers étudier enfants dans nos écoles ; jeunes hommes et hommes faits, j'en ai formé des interprètes, des instituteurs, des employés des ponts et chaussées et des télégraphes, des sous-officiers et des officiers.* (Faidherbe, 1882 : 2-3).

C'est ainsi qu'il a analysé la présence de ces deux formes du *nous* dans la langue pulaar : il y voit la preuve d'une langue organisée et très rationnelle (1882 : 37), produite par des locuteurs dotés d'intelligence. Cette manière d'appréhender la langue est appelée

<sup>12</sup> Nous parlons de « grammatisation », terme que nous avons emprunté à Auroux (1992), dans ce sens qu'il existe chez Faidherbe une volonté de « décrire et à outiller une langue sur la base de deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistiques : la grammaire et le dictionnaire. » (Auroux., 1992 : 28). D'ailleurs la dernière partie de son ouvrage est consacrée à un petit dictionnaire de mots pulaar traduits en français.



« *ethnolinguistic linking* »<sup>13</sup> par McIntosh (1995), dans la mesure où on fait une corrélation entre un emploi linguistique donné et une ou des qualités présumées de ses locuteurs, dans le but de leur octroyer une identité linguistique.

### **Le genre *hominin* et le genre *brute***

Dans le chapitre II de son livre, l'administrateur aborde la question du genre grammatical peul d'une manière tout à fait originale dans le but de relever « *une particularité très remarquable du peul* » (Faidherbe, 1882 : 13). Dans ce chapitre, il commence par faire la différence entre les langues qui ont un genre féminin et masculin comme « l'arabe et le berbère » et les « langues aryennes » et les langues des noirs qui, « *comme la grande majorité des langues de la terre, ne connaissent pas les genres sexuels* » (*ibid.*). Selon lui, la langue peule est sous ce rapport comme les langues des noirs (elle est dépourvue de genre sexuel). Mais – et c'est là sa particularité, selon le « grammairien » – elle « *établit entre les êtres une distinction d'une autre nature, [elle] les partage en deux catégories : d'une part tout ce qui appartient à l'humanité, d'autre part tout ce qui n'est pas elle : animaux, plantes et choses inanimées* » (*ibid.*). Faidherbe va jusqu'à donner un nom à ces deux processus d'attribution du genre, l'un qu'il appellera le genre *hominin* (qu'il distingue par ailleurs au genre humain parce que pour lui, cette dernière expression « *a déjà une acception vulgaire et différente* ») ; l'autre, le genre *brute*. Nous allons à présent voir les commentaires de Faidherbe en ce qui concerne ces deux formes de différenciation des genres chez cette population. Selon lui, ce trait, ce « *caractère* » a quelque chose de primitif et se retrouve même dans certaines langues américaines.

*Le soin de se distinguer ainsi des animaux ne saurait paraître utile à des hommes qui en sont aussi loin que les peuples civilisés ; il se conçoit au contraire de la part des peuples à l'état de nature, fiers en quelque sorte d'être sortis de la vie bestiale qui les entoure, comme les Pouls, qui vivent pêle-mêle avec leurs troupeaux au milieu des fauves. (Faidherbe, 1882 : 14-15)*

On voit bien, à travers ce commentaire métalinguistique, apparaître une certaine linguistique imprégnée des idées de Humboldt (1859), à savoir que chaque peuple a une vision particulière de se représenter le monde.

## **Conclusion**

On a vu, à travers l'étude de l'ouvrage de Faidherbe, que les discours sur la langue peule se sont traduits par la succession d'un certain nombre de représentations d'ordre organicistes, évolutionnistes, universalistes, racistes, etc. Quelles que soient ces représentations, c'est le souci de catégorisation à tous les niveaux, notamment culturel et linguistique qui ressort de manière évidente dans tous ces discours. Ces derniers ont d'ailleurs joué un rôle de précurseurs dans la fixation de l'identité haalpulaar dont les critères majeurs de différenciation et d'évaluation demeurent encore aujourd'hui la langue (le peul) et le territoire (le Fouta, l'ancien Tékrou).

Comme l'affirme Yaguello (2004), face à la langue, le sujet parlant adopte trois types d'attitudes : une attitude explicative conduisant à des rationalisations, à des tentatives de théorisation comme par exemple « *l'adéquation du genre grammatical naturel sur l'origine des mots* » ; une attitude appréciative, se traduisant par des jugements sur la beauté, la

<sup>13</sup> Selon Versluys (2010 : 49), McIntosh appelle « *ethnolinguistic linking* », l'acte de considérer une langue comme l'attribut naturel et intrinsèque d'une ethnie.

logique, la clarté, la simplicité etc. ; et une attitude normative, s'exprimant par l'opposition à toute forme de corruption de la langue.

On a retrouvé ces trois attitudes chez les premiers administrateurs coloniaux, ethnologues et linguistes dans leurs discours sur la langue pulaar. En effet, ces savants, face aux langues africaines, ont tenté d'abord d'expliquer. C'est le cas de Faidherbe avec sa *Grammaire de la langue Poul* qui, comme nous l'avons déjà montré, a essayé de systématiser le fonctionnement interne de la langue peule jusqu'à en établir des théories grammaticales. Des jugements ont été portés sur la beauté, l'esthétique et la mélodie de cette langue. Par ailleurs, il n'est pas le seul à avoir vanté le caractère harmonieux et musical du pulaar toujours comparé avec d'autres langues moins « belles ». C'est ainsi qu'ils ont participé à la mise en place de ce mythe consistant à faire de l'harmonie ou de la musicalité les traits distinctifs du peul, comme on l'avait fait jadis en Europe avec l'italien. Enfin, une certaine position normative s'est également fait jour dans les premières études sur le peul, surtout de la part de Delafosse qui a créé un continuum sociolinguistique dans cette langue. Pour lui, il existe un pulaar acrolectal parlé par les *Toucouleurs* et un pulaar basilectal parlé par ceux qu'il appelle *les Peuls proprement dits*. Cette attitude normative a conduit à créer, à partir d'un emploi linguistique donné, deux variétés linguistiques, à savoir un « pulaar standard », utilisé par les Toucouleurs (les autochtones) et un « pulaar basilectal » parlé par les Peuls (les envahisseurs). Il y a là une volonté de diviser ce groupe social qui, pourtant, utilise un même code linguistique dans un espace donné (la vallée du fleuve Sénégal). Tout comme le procédé d'*erasure*, cette démarche inverse de division adoptée par Delafosse à l'égard de la langue pulaar s'inscrit bien dans un projet idéologique, celui-là même qui consiste à trouver une origine extérieure aux Peuls (judéo-syrienne) pour expliquer leur supériorité par rapport aux autres peuples noirs africains.

Toutes ces conceptions, qui résultent de représentations datées, montrent le poids de la littérature coloniale dans le champ des études des langues africaines. Le fait d'avoir travaillé sur cet ouvrage de Faidherbe nous a aidé à mieux comprendre un certain nombre de positionnements discursifs aujourd'hui sur la langue pulaar. En effet, dans le cadre de nos travaux de recherches ethnographiques sur la politique actuelle d'homogénéisation linguistique des Haalpulaar, nous avons bien constaté chez certains militants pulaarophones une réappropriation (consciente ou inconsciente) de ces discours sur l'« ethnie » et la langue peule dans le but de marquer sa « spécificité ».

## Bibliographie

### Sources

- BERENGER-FERAUD L. J. B., 1879, *Les peuplades de la Sénégambie. Histoire-Ethnographie-Mœurs et coutumes-Légendes, etc.*, Paris, Ernest Leroux.
- DE CROZALS J., 1883, *Les Peulhs. Étude ethnologie africaine*, Paris, Maisonneuve et C<sup>ie</sup>, Paris.
- DELAFOSSÉ M., 1912, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan Français), tome I. Le Pays, les Peuples, les Langues, l'Histoire, les Civilisations*, Paris, Émile Larose.
- FAIDHERBE L. L. C., 1882, *Grammaire et vocabulaire de la langue poul : à l'usage des voyageurs dans le Soudan*, deuxième Édition, Paris, Maisonneuve et C<sup>ie</sup>.
- LABARTHE P., 1802, *Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785*, Paris, Dentu Imprim.-Libraire, Palais du Tribunal, galerie de bois, n° 240.
- LAMIRAL D. H., 1789, *L'Afrique et le peuple affriquain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce & nos colonies... : De l'abus des privilèges exclusifs, &*

notamment celui de la Compagnie du Sénégal. Ce que c'est qu'une société se qualifiant d'Amis des noirs, Paris, Desenne.

MOLLIEN T. G., 2007, (1818), *Voyage dans l'intérieur du Sénégal : aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818*, Paris, L'Harmattan.

PRUNEAU DE POMMEGORGE, 1789, *Description de la Négritie*, Amsterdam, Maradan.

### Ouvrages et articles

AL-NAQAR U., 1969, «Takrûr the history of a name», *The Journal of African History*, vol. 10, n° 3, Cambridge University Press, pp. 365- 374

ANDRONIS M. A., 2003, «Iconization, Fractal Recursivity and Erasure: Linguistic Ideologies and Standardization in Quechua-speaking Ecuador», *Texas Linguistic Forum 47, Proceedings in of the Eleventh Annual Symposium about Language and Society- Austin*, pp. 263-269. <http://studentorgs.utexas.edu/salsa/proceedings/2003/andronis.pdf>

AUROUX S., 1992, « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Madraga, pp. 11-64.

AUROUX S., 2000, *Histoire des idées linguistiques : l'hégémonie du comparatisme*, Mardaga .

BATHILY A., 1976, « Aux origines de l'africanisme : le rôle de l'œuvre ethno-historique de Faidherbe dans la conquête française du Sénégal », in H. Moniot (ed.), *Le Mal de voir*, Paris, Union générale d'éditions.

BOTTE R., BOUTRAIS J., SCHMITZ J. (dirs.), 1999, *Figures peules*. Paris, Karthala.

CANUT C., 2007, *Une langue sans qualité*, Édition Lambert-Lucas, Limoges.

CANUT C., 2008, *Le spectre identitaire : entre langue et pouvoir au Mali*, Limoges, Lambert-Lucas.

CANUT C., 2010, « "À bas la francophonie !" De la mission civilisatrice du français en Afrique à sa mise en discours postcoloniale », *Langue française*, n° 167, p. 141-158.

CHANTEUX Y., *La langue, le talon et la paume : approche anthropologique de la classification nominale en peul*, Paris, éd. des Carrières, 2001.

DE SCHLEGEL A. W., 1818, *Observations sur la langue et sur la littérature provençales*, Paris, Librairie Grèque-Latine-Allemande.

DIAGNE A. M., KESSELER S., MEYER C., 2011, *Communication wolof et société sénégalaise. Héritage et création*, Paris, L'Harmattan.

DIOP B. M., DIENG D., 2008, *La conscience historique africaine*, Paris, L'Harmattan.

FATY E. A. A., 2011, *Processus d'homogénéisation linguistique et instrumentalisation discursive au Sénégal : le cas des Haalpulaar*, Thèse de doctorat, Université Paris Descartes.

FOUCAULT M., 1966, *Les Mots et les Choses*, Paris, Éditions Gallimard.

GADEN H., 1913, *Le poular : dialecte peul du Fouta sénégalais*, 2 vol., Paris, E. Leroux.

HUMBOLDT G., 1859, *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, Paris, Librairie A. Franck.

IRVINE J., GAL S., 2000, « Language ideology and Language differentiation », in *Regime of discourses*, Paul Kroskrity, Edition Santa Fe, School of American Research.

JONES H., 2011, « Le wolof et la politique urbaine dans les villes coloniales du Sénégal », dans DIAGNE A. M., KESSELER S., MEYER C., *Communication Wolof et société sénégalaise : héritage et création*, Paris, L'Harmattan.

KANE O., 2004, *La première hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tenjella à Almaami Abdul*, Karthala, Presses universitaires de Dakar.

KROSKRITY P. V., 2000, *Regimes of language: ideologies, politics and identities*, School of American Research.

- LY A., 1993, *La Compagnie du Sénégal*, Karthala.
- MCINTOSH J., 2005, « Language essentialisation and social hierarchies among Giriama and Swahili », *Journal of pragmatics* 37, pp. 1919-1944.
- MOHAMADOU A., 1985, *La morphologie du constituant nominal en fulfulde, parlars d'Adamawa*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, études africaines, Paris 3.
- MOHAMADOU A., 1994, *Classificateurs et représentations des propriétés lexicales en peul : parlars d'Adamawa*, Association linguistique africaine.
- MUDIMBÉ Y. V., 1988, *The invention of Africa. Gnosis. Philosophis and the Oder of knowledge*, Bloomington, Indiana University Press.
- PONDOPOULO A. 1996, « La construction de l'altérité ethnique peule dans l'œuvre de Faïdherbe », *Cahiers d'études africaines*, vol. 36, n° 143.
- PONDOPOULO A., 2002, « À la recherche d'Henri Gaden (1867-1939) », *Islam et sociétés au sud du Sahara*, n° 16, pp. 7-34.
- PONDOPOULO A., 2008, *Les Français et les Peuls. L'histoire d'une relation privilégiée*, Paris, Les Indes Savantes.
- ROBINSON D., 2004, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie, 1880-1920 : parcours d'accommodation*, Karthala.
- SCHIEFFLIN B.B., WOOLARD K. A., KROSKRITY P.V. (eds.), 1998, *Language Ideologies, Practices and Theory*, Oxford Studies anthropological linguistics, Oxford, New York, Oxford University Press.
- SILVERSTEIN M., URBAN G., 1996, *Natural histories of discourse*, University of Chicago Press.
- VERSLUYS E., 2010, *Langues et identités au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.
- YAGUELLO M., 2004, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Seuil.

## **DES ARCHIVES COLONIALES DE LUBUMBASHI AUX PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES ACTUELLES : PERSISTANCE D'UN « IMPÉRIALISME » LINGUISTIQUE ?**

**Aurélia Ferrari**

**Université du Ghana, Legon**

Le swahili est l'une des quatre langues ayant le statut de « langue nationale » de la République Démocratique du Congo (RDC) bien qu'il ne se soit réellement répandu dans ce pays qu'au XIX<sup>e</sup> siècle avec le début de la colonisation. Les Européens ont favorisé le swahili avec les objectifs suivants : il s'agissait d'abord d'en faire la langue de travail pour faciliter la communication (et remplacer le kitchen-kaffir) entre Africains et Européens et entre les différents peuples africains et ce non pas, bien évidemment, pour promouvoir le sentiment nationaliste, mais pour unir les Congolais afin de mieux servir les intérêts belges ; il s'agissait ensuite de contrôler la communication entre Africains et il s'agissait enfin d'évangéliser, en particulier pour les missionnaires catholiques qui au Kivu, au Katanga et au Haut-Congo utilisèrent le Kiswahili comme langue d'instruction dans les écoles, les églises et dans leur communication avec les Congolais.

Le swahili était également la langue utilisée dans les camps des travailleurs de l'ancienne Union Minière du Haut Katanga. Le swahili fut considéré comme la langue de *Kizungu* (culture des Blancs/Européens), comme la langue de communication entre les Africains venus de divers coins du pays et même d'autres pays voisins (Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie, Angola et Malawi) et enfin comme la langue de gens de la ville, ce qui à cette époque donnait un certain « prestige » par rapport à ceux qui ne maîtrisaient que leur langue maternelle.

Le kiswahili est parlé à l'heure actuelle comme langue première ou seconde par environ neuf millions de Congolais dans les régions de l'Est, notamment au Katanga dans le Kivu, en passant par le Lualaba à l'Ouest et les Grands Lacs à l'Est (Leclerc, 2009). Cependant, ce chiffre est un chiffre global variant assez largement suivant les sources qui ne différencient pas les locuteurs de swahili standard (SS) et ceux du swahili de Lubumbashi (SL). Ce dernier s'est développé assez rapidement après l'introduction du swahili en RDC en tant que variété régionale assez distincte de la variété de l'Est de par son système phonologique, sa syntaxe, son vocabulaire qui font état d'une part, d'une « bantouisation » plus importante et d'autre part de l'influence du français et des langues locales.

Le swahili tel qu'il est parlé au Katanga est depuis longtemps un symbole du régionalisme katangais. Bien entendu, le swahili qui était parlé au début de l'époque coloniale n'est pas le même que celui parlé actuellement. À la fin du XIX<sup>e</sup>, le SL fut d'abord simplifié, puisqu'il était une langue véhiculaire qui fonctionnait comme un pidgin. Puis le SL en se

vernacularisant a rapidement évolué linguistiquement. Il s'est stabilisé et a rendu plus complexe son système phonologique, morphologique et syntaxique tout en développant son vocabulaire. L'originalité du swahili de Lubumbashi est qu'il n'est pas une langue « ethnique » au Congo, que les Lushois ont su se l'approprier et le transformer au point qu'il est devenu rapidement langue maternelle d'une grande partie de la population du Katanga. Il n'y a rien ici d'exceptionnel, ce phénomène a été déjà observé ailleurs et en d'autres temps dans un cycle résumé par : l'appropriation d'une langue véhiculaire puis la vernacularisation accompagnée de la transformation de cette langue en langue mixte (toutes les langues ayant un caractère mixte) et enfin l'apparition d'une nouvelle identité culturelle et d'un nouveau « peuple ». Mais ce qui est intéressant dans cet exemple lushois, c'est que ce processus est encore observable, palpable.

Les circonstances de l'apparition du swahili au Congo sont discutées. Sacleux (1939 : 387) et Whiteley (1969 : 72) attribuent l'introduction du swahili au Congo au commerçant esclavagiste Tippu Tip connu notamment par son autobiographie. Polomé quant à lui définit le centre de propagation du swahili au royaume Yeke de Msiri, roi Nyamwezi originaire de Tabora en Tanzanie. En 1860, Msiri a conquis une vaste région qu'il contrôlait depuis la capitale Bunkeya. Polomé (1973 : 68) affirme que le swahili était utilisé comme *lingua franca* dans ce royaume. Cependant, cette hypothèse est démentie par Fabian (1986 : 6) qui prouve par les différents écrits consultés que le yeke, le sanga et le luba (et non le swahili) étaient à l'époque les langues parlées dans la capitale du royaume Yeke.

Le statut du swahili au Katanga découle essentiellement d'un choix politique et de stratégies, en particulier économiques, plutôt que d'une supériorité numérique de ses locuteurs au sein de l'Union minière du Haut-Katanga. Les connaissances sur le swahili du Congo avant 1910 sont assez limitées mais il semblerait que déjà à cette époque, certains résidents du Katanga parlaient cette langue au moins depuis deux générations. Le swahili était au début la langue des Arabisés du Congo puis, les différentes industries (du cuivre et minière notamment) favorisèrent l'expansion de cette langue ; le swahili semble à Lubumbashi s'être répandu aussi rapidement que sa population a crû (la ville comptait 6 200 habitants environ en 1947, 62 000 dix ans après, 143 000 dans les années 1970 et est estimée à 1,5 million de nos jours).

## Les textes sur le(s) swahili à l'époque coloniale

Nous présenterons assez rapidement ici les textes datant de 1880 à 1938, ceux-ci ayant déjà été analysés par Fabian (1986). Nous nous attarderons un peu plus sur la période de 1938 à l'indépendance qui n'a fait à notre connaissance l'objet d'aucune étude. Par ailleurs, celle-ci étant plus récente, elle a probablement eu plus d'impact sur les pratiques et représentations actuelles à Lubumbashi.

### De 1880 à 1938<sup>1</sup>

Avant 1908, les écrits décrivent uniquement le swahili standard ; c'est le cas par exemple les ouvrages de Delaunay (1884, 1885). Certains ouvrages sont plurilingues, comme le livre de Lemaire publié en 1897 (« français, anglais, swahili zanzibarite, fiote, kibangi-irébou, mongo, bangala »). La perspective orientale dans l'analyse du swahili des ouvrages publiés à cette époque au Congo est révélée par le titre même de l'ouvrage plurilingue de Molledo : « petit vocabulaire des langues arabes et swahili ». Le terme « vocabulaire » qui revient

---

<sup>1</sup> Pour cette période, les ouvrages cités n'ont pas été consultés directement mais uniquement à travers l'ouvrage de Fabian (1986).

souvent dans les titres des ouvrages de cette époque met sans doute l'accent sur le fait que les auteurs se limitent au langage utile pour une communication rapide, essentielle et efficace pour les lecteurs. Stapleton fait référence au kingwana qu'il définit comme le swahili du Congo. Son « *comparative handbook of Congo languages* », publié par une société missionnaire, comprend des traits grammaticaux et un lexique de 800 termes dans les huit langues les plus employées, parmi lesquelles le kingwana. Dans cet ouvrage, l'objectif de Stapleton est de diffuser et d'« améliorer » le lingala au Congo (Fabian, 1986 : 36).

Dans l'ouvrage non daté (probablement 1917 selon Fabian) « *Guide pour les émigrants agricoles belges au Katanga* » écrit en français et flamand., la transcription est francisée – *toumbo* pour *tumbo* par exemple –, mais révèle néanmoins la façon dont le swahili était parlé à l'époque (par exemple *kiloko* au lieu de *kidogo* en SS « petit »). Certains traits phonétiques actuels du SL semblent être, déjà à l'époque, caractéristiques du parler décrit dans cet ouvrage ; ainsi on retrouve la palatalisation de [s] et [z] en [ʃ] et [ʒ], le dévoisement de [g] en [k], la transformation du son [r] en [l] et l'insertion d'un [l] entre deux voyelles successives. Il fait aussi référence à des phénomènes fréquents de polysémies et de paraphrases (Fabian, 1986 : 114-123).

L'ouvrage non daté intitulé « *Petit vocabulaire des mots ki-swahili les plus usités dans le Katanga* » a été publié certainement à peu près au même moment que le précédent mais il diffère considérablement de ce dernier sur plusieurs points : il est un peu plus consistant (700 entrées) ; la transcription n'y est pas francisée ; les caractéristiques phonétiques et phonologiques du SL décrites notamment par Polomé (1968) sont toutes présentes dans cet ouvrage contrairement à l'ouvrage précédent. Certains lexèmes sont des emprunts au kiluba (Fabian, 1986 : 125). Ces deux ouvrages sous formes de lexique ne donnent pas une image très claire de ce qu'était le SL à cette époque mais témoignent tout de même de la présence d'un « proto SL ».

Les écrits entre 1925 et 1938 sont un peu plus « sophistiqués » et comprennent non seulement une liste de vocabulaire mais aussi des conversations, une grammaire et même des exercices. Ils distinguent généralement le swahili du sud Congo (Katanga) et du nord Congo. Certains décrivent la variété pidginisée, que d'autres appellent *kingwana* ou encore un swahili du Congo « amélioré ». Quant aux Pères blancs qui publient 5 ouvrages entre 1921 et 1931, ils font abstraction du français certainement par idéalisme religieux en décrivant le swahili en latin ou en swahili comme leur fameux « *sarufi* », d'une qualité beaucoup moins douteuse que les guides publiés par l'Union minière. Liesenborghs, en 1938, affirme que la langue véhiculaire est le kingwana en la différenciant nettement du swahili de l'Est (SE) qui serait selon lui compris uniquement des lettrés mais utilisé par personne. Il émet des restrictions sur l'expansion du SL qui aurait un développement grammatical faible même si le vocabulaire par opposition aurait tendance à se développer. Il affirme aussi que le SE aurait du mal à s'étendre dans cette région du fait du SL.

D'autres manuels existent et ont été publiés au Congo, mais il s'agit plutôt de méthodes de langue du swahili de l'Est qui ne font pas vraiment état de spécificités du swahili du Congo. Ceci dévoile une volonté de ne pas démarquer le SL du SE, volonté cependant non généralisée. En effet, pour Whitehead qui écrit en 1928 un manuel de *kingwana*, la relation qu'entretient le *kingwana* avec le swahili est une relation « fille - mère » (1928 : 3). Et il prédit un bel avenir à la « fille » du swahili : « *la voie au succès littéraire a été ouverte au kingwana* ». Ce point de vue, assez marginal à l'époque, montre que la seule connaissance du SE est insuffisante à la maîtrise du swahili du Congo.

Les écrits coloniaux sur le swahili en RDC avaient plusieurs objectifs : soit décrire la langue dans le but de son apprentissage (souvent de façon simplifiée) pour mieux commander ; soit l'évangélisation, bien souvent, à travers un swahili plus standard dit

« amélioré ». D'autres écrits à objectifs divers prouvent que la variété locale métissée était à l'époque dénigrée au profit de la variété de l'Est.

Le premier cas de figure peut être illustré entre autres par l'ouvrage de Van de Weyer et Quets publié par l'Union minière en 1929. Il est constitué d'un lexique français/swahili (et bemba) avec quelques petits dialogues. Il y apparaît selon Ricard (2009 : 25) que « *la langue est celle qui doit servir à travailler et à commander, les exemples de conversations sont tout à fait significatifs* : “*Apporte ma malle ! Prépare l'eau pour le bain ! Qu'est ce que tu attends ? Si tu avais travaillé convenablement, l'Européen ne t'aurait pas frappé*” (Van de Weyer : 49) ». Les formes verbales sont assez significatives, l'emploi prédominant de l'impératif donnant peu de place à l'analyse grammaticale de la langue.

Les textes sur le swahili à vocation évangélique sont nombreux. De 1908 à 1929, sur les 23 guides swahilis de la région présentés par Fabian (1986 : 87), 12 ont pour auteurs des missionnaires. Certains de ces ouvrages ont été publiés par le Ministère des colonies, d'autres par des missions chrétiennes ou bien encore par l'Union minière du Haut Katanga. Ils sont souvent silencieux sur la façon dont ont été récoltées les informations (qui sont les informateurs ? comment les données ont été recueillies ?). Les ouvrages plurilingues ont pratiquement disparu. Pour la première fois, le swahili tel qu'il est parlé au Katanga apparaît plus visiblement et explicitement dans trois des livres de l'époque (dont Van de Weyer et Quets, 1926). La première guerre mondiale est marquée par une réduction des publications qui ne reprennent véritablement qu'entre 1925 et 1929.

Le second cas de figure, à savoir que le swahili lushois est dénigré au profit du swahili standard, il est bien illustré dans deux écrits.

Le premier écrit fut découvert par Fabian et attribué à Mélignon. Il est intitulé « réhabilitation du swahili au Katanga ». L'auteur y présente sa propre opinion sur les politiques linguistiques, il y critique certaines descriptions du swahili dit « amélioré » du Congo (de Verbeken, 1938 et de Van Weyer et Quets, 1929 notamment) et il insiste enfin sur la nécessité de l'enseignement d'un swahili littéraire aux Africains et aux expatriés, s'opposant ainsi sévèrement à l'apprentissage considéré par l'auteur comme déformé et simplifié du swahili katangais.

La notion assez péjorative de déformation est également attribuée au swahili du Congo en 1938 par Liesenborghs qui a travaillé comme inspecteur de l'enseignement dans la région Nord-Est du Congo en ces termes : « *Au Nord-Est du Congo, ce n'est pas le Kiswahili qui est la langue véhiculaire intertribale mais plutôt le kingwana, une déformation naturelle du kiswahili. Le kiswahili pur est compris uniquement par des autochtones lettrés et n'est employé par personne* » (1938 : 249).

## De 1938 à 1960

Entre 1947 et 1955, Lecoste écrit cinq articles dans lesquels il parle du système de parenté chez les Ngwana et de la terminologie liée à celui-ci. Il écrit également un lexique en *kingwana* (1955) et un article sur l'origine de l'extension verbale, l'habituel en *ka* (1947). Cependant, le terme même de Ngwana, « homme libre », qui ne semble pas avoir eu de réelles empreintes identitaires et qui n'est même plus compris de nos jours à Lubumbashi<sup>2</sup> semble être en partie une création coloniale.

Makonga (1952) est l'un des premiers à témoigner de l'emploi du SL en tant que « langue maternelle par les enfants de divers groupes ethniques » et de son emploi dans l'administration et dans le système judiciaire.

<sup>2</sup> Lors d'une enquête réalisée à Lubumbashi en novembre 2010, la majorité des interrogés n'avait jamais entendu parler ni des Ngwana ni du Kingwana.



Dans son article, *le swahili au Congo belge*, Harries (1956) affirme que les spécificités lexicales du SL sont telles que l'intercompréhension avec le standard est parfois difficile : « *Comme le vocabulaire du swahili de la côte de l'Est est pour ainsi dire inconnu, la littérature swahili de l'Est n'est pas bien comprise* », c'est encore ici une soit disant « déficience » du peuple congolais à maîtriser un swahili de l'Est considéré comme « pur » qui est mis en avant. Il ajoute : « *Le gouvernement belge a accepté le swahili dans l'enseignement, mais sauf dans les colonies islamiques, le langage n'a aucune base culturelle au Congo. Son usage est exclusivement utilitaire, comme toute lingua franca* ».

La simplification présumée de ce parler est depuis longtemps mise en avant. Ainsi Whiteley (1956), membre du comité est-africain du swahili affirme que « généralement, la langue a été modifiée et simplifiée au fur et à mesure de sa diffusion vers l'intérieur ». Ce terme de simplification est repris par de nombreux auteurs parmi lesquels De Rop qui définit le kingwana comme « *la forme la plus simplifiée c'est-à-dire la langue des hommes libres* » (1960 : 22). Il justifie le besoin de standardisation en notant la diversité de cette langue « *qui en s'éloignant de la région où il est parlé comme langue maternelle, se simplifie davantage et subit l'influence des parlers locaux* ». Cette notion de simplification attribuée au SL est prédominante pendant la colonisation, après la décolonisation et jusqu'à aujourd'hui alors qu'elle n'est justifiée linguistiquement que dans son premier stade de développement.

Les textes métalinguistiques publiées quelques années avant l'indépendance du Congo sont assez radicalisés dans la dépréciation de ce parler. Makonga (1953) s'oppose nettement à l'expansion de cette langue et affirme qu'elle n'a aucun avenir en la comparant au « *charabia populaire* » et en la qualifiant de « *purement vulgaire* », d'« *instrument de brutalité de policiers et d'inconscients assesseurs détribalisés* ». Il ne s'agit presque plus de décrire ou d'enseigner cette langue mais uniquement d'y apporter des jugements de valeurs.

En 1960, dans la revue *Aequatoria*, De Rop (à l'époque chargé de cours à l'université de Lovanium dans l'actuelle ville de Kinshasa), note une différence notable entre le SL et le SE : « *le kiswahili ne ressemble guère à la langue parlée à la côte orientale* » (1960 : 22) et termine son article en s'appuyant sur d'autres auteurs et en argumentant sur le déclin certain du swahili avec des arguments dépréciatifs et erronés :

*Il ne présente aucun intérêt réel pour nous, son amélioration est pratiquement impossible, il est une langue étrangère venu d'un pays qui n'a pas ici de représentants, le français lui a ravi l'enthousiasme de l'élite, il lui manque les maximes et les proverbes de sagesse dans sa forme actuelle de charabia, son emploi dans les écoles comme langue maternelle est une pure perte de temps.*

Il s'agit ici bien évidemment d'opinions critiquables qui sont d'une part basées sur des faits non avérés et qui par ailleurs reflètent une période de crise politique.

La politique linguistique coloniale se résume en une survalorisation de la langue coloniale – ici le français –, une valorisation d'une langue véhiculaire africaine – le swahili – au détriment des autres langues africaines et un mépris de la créativité locale –le swahili de Lubumbashi. Ce dernier point est un peu ambigu car on note aussi une volonté de valoriser le kingwana (swahili du Congo) comme langue nationale pour le démarquer du swahili standard et donc des anciennes colonies britanniques, sans lui trouver toutefois assez de « sophistication » (d'un point de vue colonial bien entendu) pour que cela se réalise ; d'où l'échec de la tentative d'amélioration du SL (appelé swahili du Congo « amélioré »). Dans tous les cas, la persuasion coercitive est importante, elle tente de dévaloriser l'autre pour mieux l'exploiter. Elle semble à l'époque coloniale avoir bien fonctionné si l'on se fie entre autres à l'histoire d'Elisabethville par André Yav (1965, reproduit dans Fabian 1990). Cette

histoire écrite en swahili katangais constitue un corpus important qui sera analysé plus tard dans plusieurs ouvrages (Fabian, 1990 ; Jewsiewicky *et al*, 2010). Il s'agit de l'histoire de la ville selon un « boy », un employé de colons qui exprime une admiration pour le roi belge et la colonisation : « *Ses registres portent haut la colonisation. Des réserves existent, cependant. Ça et là, elles évoquent la souffrance des gens, le mécontentement des soldats, et ainsi de suite* » (Mudimbe, 2010 : 21). Cette histoire faite à partir de liste d'événements et de noms témoigne là encore d'une tentative de conviction forcée ou d'idéologie imposée durant la colonisation à tel point que l'auteur ne semble pas être favorable à la décolonisation du Congo belge.

Ce « lavage de cerveau » ayant longtemps fait partie des trous de la mémoire coloniale a évidemment des conséquences après l'indépendance des pays colonisés et jusqu'à l'époque actuelle. Les écrits sur le SL même après l'indépendance sont souvent porteurs de préjugés linguistiques. Ainsi Gilman écrit en 1970 : « *il s'agirait d'une langue récemment et imparfaitement acquise par les mineurs, qui toujours en contact avec des descendants des gens de la côte, pourront dans le futur atteindre un usage plus standard* » identifiant ainsi le SL à une interlangue.

Ces répercussions de l'impérialisme linguistique à l'époque coloniale sont bien évidemment très importantes et de tout ordre ; nous nous attarderons ici seulement sur celles liées aux politiques linguistiques postcoloniales et aux représentations linguistiques actuelles.

## **Politique linguistique en RDC depuis l'indépendance**

Peu avant l'indépendance, le swahili était utilisé par les leaders locaux pour diffuser leurs idées. Durant la courte période d'indépendance du Katanga (1960-63), sous l'autorité de Moïse Tshombe, le swahili fut utilisé implicitement comme langue de construction de la nation. Mais après la restauration du pouvoir à Kinshasa, il perdit son prestige politique relatif.

La réintroduction des langues locales est le fruit de la politique de « recours à l'authenticité » établie par Mobutu en 1970, justifiée par le désir d'affirmer l'« africanité congolaise » et par la dénégation des valeurs étrangères et plus particulièrement occidentales. Au moment où le Congo belge devint officiellement le Zaïre, une véritable révolution linguistique anti néocolonialisme fut ainsi annoncée. Elle n'eut toutefois pas véritable succès, accompagnée qu'elle était d'une politique dictatoriale.

*Au nom de l'authenticité, plusieurs interventions à caractère linguistique furent amorcées. Ainsi, le gouvernement rebaptisa les noms des grandes villes (p. ex. Léopoldville > Kinshasa, Elisabethville > Lumumbashi, Stanleyville > Kisangani, Port-Franqui > Ilebo, etc.), des rues, des fleuves, des lacs, etc. ; le général-président Mobutu a eu droit à un lac qui porte son nom. On supprima les noms et prénoms étrangers ; les patronymes traditionnels africains devinrent obligatoires, ce qui suscita un conflit ouvert avec l'Église catholique, opposée à la déchristianisation des prénoms. Les raisons sociales furent également zaïrianisées, que ce soit dans les établissements d'enseignement, les commerces, les noms des journaux (tout en étant rédigés en français). Les termes de salutation tels que Monsieur, Madame et Mademoiselle furent remplacés par Citoyen, Citoyenne et Maman. Les députés se transformèrent en commissaires du peuple, les ministres, des commissaires d'État, les maires, des commissaires de zone, etc. La monnaie nationale porta aussi le nouveau nom du pays : le zaïre qui deviendra plus tard le nouveau zaïre. Bref, la prise du pouvoir politique par Mobutu s'est traduite également par une prise du pouvoir linguistique. (Leclerc : 2009)*

Avec la chute du pouvoir de Mobutu en 1997, cette politique qui remit en cause le monopole du français fut abandonnée. Actuellement, les langues nationales parmi lesquelles le swahili ne jouent par réellement leur rôle de langues nationales par manque d'aménagement linguistique.

### **Les langues de l'éducation**

Les langues nationales ont véhiculé l'enseignement primaire et post primaire jusqu'en 1954, date à laquelle le français jusque là enseigné comme discipline à part entière fut décrété seule langue de l'enseignement dans tout le Congo Belge. Après la seconde guerre mondiale, les Européens ont ainsi imposé le français comme seul *medium* pour l'éducation et pour les activités de gouvernance économique, sociale et politique.

### **Les langues du Parlement, de la justice et de l'Administration**

La constitution de 1998 déclarait 6 langues officielles (français, anglais, swahili, lingala, kikongo, ciluba). La Constitution de 2003 n'adopta pas cette mesure jugée probablement excessive. Les lois n'étaient encore rédigées qu'en français. Mais l'article 142<sup>3</sup> de la nouvelle Constitution de 2006 impose la publication des lois en français et dans chacune des quatre langues nationales. Dans les tribunaux, seules les quatre langues nationales sont employées conjointement avec le français. En ce qui concerne l'Administration publique, les employés utilisent les langues nationales dans les régions où elles sont établies comme langues véhiculaires. L'armée congolaise, quant à elle, utilise généralement le lingala.

Depuis 1997, l'anglais a gagné du terrain. Les valeurs des billets de la nouvelle monnaie (le franc congolais introduit en 1998 pour remplacer le « nouveau zaïre ») sont maintenant indiquées en swahili, en français et en anglais. Ceci est à rapprocher de l'intégration de l'État congolais dans la SADC (*Southern African Development Community*), dont les membres ont en majorité pour langue officielle (ou co-officielle) l'anglais (Leclerc, 2009).

### **Les langues et les médias**

La quasi-totalité des journaux et hebdomadaires les plus importants du pays sont publiés en français : *Le Palmarès*, *Le Potentiel*, *Le Phare*... Il existe aussi un journal congolais publié en anglais *Black Store*. Certains journaux régionaux sont ou ont été rédigés et publiés dans l'une ou l'autre des quatre langues nationales. Parmi les anciens journaux swahilis, on trouve le *Mwana Shaba* de l'Union minière, l'*Uhaki* (« justice »), le *mujumbe* (« message ») et enfin le *hodi* dans lequel le swahili standard était utilisé avec des interférences certaines avec le SL<sup>4</sup>. La presse swahilie congolaise est maintenant inexistante. Même si les journalistes font souvent des interviews en swahili, la transcription de l'interview est traduite et publiée en français.

On considère que 60 % des émissions de radio sont diffusées dans les quatre langues nationales, le reste étant en français, rarement en anglais. La plupart des stations de radio nationales diffusent leurs émissions en français ainsi que dans les quatre langues nationales. La Radio Candip (Centre d'animation et de diffusion pédagogique) émet en français, en swahili, en lingala et dans 16 autres langues locales. Les radios okapi et maendeleo ont de nombreux programmes en swahili.

<sup>3</sup> Article 142. 1. La loi entre en vigueur trente jours après sa publication au journal officiel à moins qu'elle n'en dispose autrement. 2. Dans tous les cas, le Gouvernement assure la diffusion en français et dans chacune des quatre langues nationales dans le délai de soixante jours à dater de la promulgation.

<sup>4</sup> *yanuari* (au lieu de *januari*), *inchi* au lieu de *nchi*, *yamuhuri* au lieu de *jamuhuri* et présence de mots français tels que : « commissaire », parfois swahilisés « republiki ».

À la télévision nationale, les langues congolaises véhiculaires sont utilisées essentiellement pour les avis, les communiqués et les émissions culturelles et de variétés ; pour le reste, c'est le français qui est utilisé (Leclerc, 2009).

À Lubumbashi, les chaînes de télévision et les radios (Wantanshi ; RTCL, Nyota, Mwangaza et TRNC regional RTIV, Djua) émettent en SL (dit « swahili facile »<sup>5</sup>) des émissions principalement culturelles. Le journal se fait en français, en SS et en SL<sup>6</sup> (Nyota, Djua).

En résumé, les gouvernements successifs n'ont pas mis en place une politique linguistique très élaborée, ni très harmonieuse. Il s'agit plutôt d'une politique dite « non interventionniste » dans la mesure où les langues dites « nationales » ne font l'objet d'aucun aménagement linguistique adapté à leur statut. Malgré la décolonisation, la place du français comme langue de l'écrit et comme langue officielle reste bien établie même si le nombre de locuteurs de français est peu significatif (environ 15 % de la population, mais ce chiffre est assez variable suivant les sources).

## **Les représentations linguistiques actuelles en RDC : traces épilinguistiques du colonialisme ?**

Il n'existe pas réellement d'étude sur les représentations linguistiques à Lubumbashi. Celle de Nkongolo menée à Kinshasa « fait ressortir assez clairement de fortes tendances favorables à l'école en français au détriment de l'enseignement en langues nationales congolaises. » (Nkongolo, 1998). Ceci n'est pas sans rappeler que l'avenir d'une langue dépend bien souvent de ses locuteurs, du statut qu'ils leur accordent et de l'utilisation qu'ils en font. Il m'est paru évident lors d'une mission de terrain à Lubumbashi en 2010 que le swahili local était fortement dévalorisé de part son appellation et dans les discours épilinguistiques. Le terme « swahili facile » désigne le swahili lushois/ katangais basilectal. Par opposition, le swahili standard est appelé *swahili bora*, expression qui signifie « le swahili meilleur ». Ceci n'est pas sans rappeler les représentations linguistiques attachées au swahili standard considéré comme plus « pur », « meilleur » que le swahili dit « facile » de Lubumbashi. D'un point de vue linguistique, ce dernier ne peut pourtant être considéré comme simplifié : sa syntaxe est complexe et il présente entre autres particularités 3 classes nominales de plus que le SS. Le SS apparaît aussi davantage valorisé dans l'imaginaire linguistique des Lushois puisque selon mes informateurs, il s'agit de la langue religieuse : quand ils prient, même seuls, les gens parleraient un swahili plus standard. Quant au directeur régional de l'ACP (Agence Congolaise de la Presse), Fortunat Shimba Muteba, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, il m'a affirmé que le swahili n'est plus employé dans la presse car le « Congo a maintenant évolué », ce qui illustre bien mais de façon un peu simplifiée l'imaginaire linguistique à Lubumbashi.

J'ai ressenti également cette dévalorisation du SL sur le terrain par l'étonnement des Lushois quand je leur disais que je faisais une enquête sur le swahili de Lubumbashi : ils me reprenaient systématiquement en disant « ah ! le swahili facile ». Au 24<sup>ème</sup> colloque sur le Swahili à Bayreuth en 2011, les intervenants lushois ne sont intervenus en swahili que lorsqu'ils ne pouvaient faire leur communication en anglais. Ceux qui l'ont fait en swahili ont tenté de la faire dans un swahili plus standardisé, avec un certain embarras face à leurs confrères de Tanzanie et du Kenya, montrant ainsi une persistance de cette idéologie linguistique autant dans les milieux populaires que dans les milieux académiques.

<sup>5</sup> Le swahili « facile » utilisé à la radio et à la télévision est assez proche du swahili lushois, mais les emprunts au français y sont moins fréquents.

<sup>6</sup> Ce journal en SL est connu localement pour être un journal en « swahili facile ».

## Décalage entre représentations linguistiques et pratiques orales et écrites

Il est intéressant de constater un décalage certain entre les représentations et les pratiques linguistiques. Le swahili de Lubumbashi catégorisé par tous ses locuteurs comme swahili « facile » et « méprisable » se valorise de lui-même par sa vitalité.

Cette vitalité se reflète car les Lushois ont choisi d'une part de l'employer dans la vie quotidienne et d'autre part de la transmettre à leurs enfants en tant que langue première en abandonnant souvent la langue d'origine. Par conséquent, malgré les représentations négatives liées au SL qui apparaissent assez visiblement sur le terrain dans les discours des Lushois, et qui sont le fruit d'une propagande intense du SS et du français, cette langue possède une place prépondérante et unique dans cette société. Autrement dit, les Lushois ne valorisent pas le SL dans leur discours mais par leur pratique et par sa transmission en tant que langue première.

Néanmoins, on note en situation formelle un phénomène d'hypercorrection qui là encore montre le statut plus prestigieux et officiel accordé au swahili standard. L'hypercorrection est fréquente aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. À l'écrit, par exemple, le verbe *kuona* (« voir » en SS) est orthographié *kuhona* sur une pancarte du zoo de Lubumbashi. On peut parler d'hypercorrection car en SL les "h" ne sont pas prononcés et ne sont généralement pas écrits. Ici, celui qui a écrit la pancarte a conscience de ce fait et rajoute un "h" là où il n'y en a pas en pensant certainement se rapprocher du standard. À l'oral, dans les journaux télévisés dits en "swahili bora" (swahili standard), on rencontre encore ce phénomène d'hypercorrection. Parmi les nombreux exemples que j'ai pu relever, j'ai entendu le syntagme suivant : *siku mitatu*. En SS *tatu* est généralement variable sauf avec les noms de classe 9/10 (*siku* « jour » est en 9/10 et donc on doit dire *siku tatu*, sans accord). Or en SL, les numéraux ne s'accordent pas. Ici le présentateur, ayant conscience que les numéraux s'accordent généralement en SS, fait inconsciemment une faute d'accord de classe en pensant se rapprocher du standard. Il accorde l'adjectif numéral en classe 3/4 alors que le nom est en classe 9/10.

Au niveau des pratiques écrites, il faut reconnaître la prédominance du français, comme nous l'avons vu pour les médias. Cependant, les noms des restaurants, des commerces, des écoles sont souvent en swahili standard, donnant ainsi des appellations swahili-français comme : *Imara Collège* (photo 1), *Jambo Mart*, *Amani Boucherie*, *Umoja restaurant*, *Mukate bora* Boulangerie, Centre *Nuru*, *Hewa bora* aiways. Certaines enseignes sont en anglais ou en lingala.

Dans les affiches publicitaires, le français domine également. Seules les marques de bières (photo 2) et les réseaux téléphoniques utilisent le SL. Pour la marque de bière *simba*, j'ai noté : *simba butamu ya kwetu* (« Simba, le bon de chez nous »), *shusha roho* (« calme le cœur »), *wakishaa* (« allume »). Pour la marque de bière Primus, j'ai noté : *ku basa na ba masta* (« prendre un verre entre amis »), et dans la publicité télévisée : *Primus inawaka* (« Primus s'allume »). Pour la bière *king* j'ai noté : *njo bwanaume* (« c'est la force de l'homme »). Pour les réseaux téléphoniques enfin j'ai relevé : *hakuna activation* (« pas besoin d'activer la ligne »), *inakata beyi* (« prix cassé »), vodacom *seconde ya qualité* (vodacom « seconde de qualité »), *recharger apa* (« recharger ici »).

**Photo 1 : Les enseignes de Lubumbashi : appellation mixte français-SS**



**Photo 2 : Publicité en SL de bières à Lubumbashi**



Cet environnement graphique illustre bien les représentations linguistiques désignant le français comme langue prestigieuse et donc langue de l'écrit accompagné du swahili standard. Les écrits en SL se limitent à des publicités qui utilisent ce parler populaire pour attirer l'attention du consommateur et associer la consommation du produit à un usage quotidien.

### **Littérature, théâtre et musique à Lubumbashi**

Ce conflit linguistique résultant de la colonisation se reproduit également dans les productions culturelles, littéraires et artistiques.

Comme le Montre Maeline Lelay dans sa thèse (2011), le théâtre et la musique à Lubumbashi sont divisés en deux pôles, l'un swahili qui a peu ou pas de rapport à l'écrit et qui est non structuré et un autre français « organisé » voire officialisé et possédant une existante scripturale.

*Il existe bien, comme dans le pôle français (pôle F), des réseaux mais pas d'institution adaptée qui lance, promeut, diffuse, critique, légitime, consacre. Les productions textuelles swahili – sketches, pièces ou one man show - existent bel et bien mais elles évoluent essentiellement dans la nébuleuse des médias audio (audiovisuels et radiophoniques) et ne sont soumises, à ma connaissance, à aucune instance de reconnaissance, de légitimation, à aucun rituel d'intronisation dans le milieu littéraire ou théâtral. (2011 : 35)*

Souvent, le choix même de la langue est suffisant pour la catégorisation dans un genre littéraire :

*Dans le domaine du théâtre notamment, l'opposition en devient presque caricaturale. L'assimilation du genre « populaire » (selon la terminologie usitée localement) à la langue swahili et, de manière diamétralement opposée, l'assimilation du français au genre « classique » (toujours selon cette terminologie), témoignent bien d'une logique diglossique très profondément ancrée dans l'imaginaire collectif, au point d'en influencer non seulement la production littéraire, mais encore le discours méta-littéraire.*

La littérature lushoise quant à elle est dominée par le français mais il n'y détient pas le monopole. Ces dernières années, quelques textes littéraires ont été écrits à Lubumbashi en swahili, parfois en swahili standard (SumbaMaly), parfois dans la variété locale (Mudekerezza, Sando Marteau). Les représentations de cette variété sont sans aucun doute un frein à la reconnaissance littéraire de ces textes qui sont jusqu'à présents non publiés (archives personnelles recueillies par M. Lelay).

## Conclusion

Si la disparition des langues peut être considérée comme un processus naturel, les langues ayant une durée de vie limitée, on ne peut nier que ce processus a été certainement accéléré en Afrique par la colonisation et la mondialisation. Rappelons ici que la RDC est l'un des pays au monde qui possèdent le plus de langues (plus de 215) et que certaines d'entre elles sont en voie d'extension.

Mais les conséquences du colonialisme linguistique n'ont pas comme seule conséquence la disparition de langues, elles sont aussi d'ordre métalinguistique. Les représentations linguistiques en Afrique ne peuvent être considérées comme un processus naturel puisqu'il ne s'agit pas seulement ici de langues mais d'êtres humains, et de leur opinion négative d'eux-mêmes, sentiment qui ne peut être analysé que comme le résultat d'une idéologie linguistique coloniale imposée. Ces représentations négatives à l'égard des langues africaines sont malheureusement toujours nettement palpables sur le terrain et visibles à travers les politiques linguistiques africaines.

Cet imaginaire n'est pas uniquement linguistique. Bien au contraire, il reflète une dévalorisation de soi et une acculturation, ou plutôt une perte de repères culturels souvent née d'une politique coloniale d'assimilation. Cette perte de repères culturels est aussi nettement présente dans le contenu de la littérature africaine post coloniale. Par exemple, dans la littérature swahilie et est-africaine, les thèmes les plus souvent traités sont la destruction familiale accompagnée de l'augmentation de la prostitution et de la consommation d'alcool dans les milieux urbains notamment (entre autres *Mtawa Mweusi* de Ngugi wa Thiongo,

*Kichwa maji* d'Euphrase Kezilahabi, *Kill me quick* de Meja Mwangi). Les chansons swahilies kenyanes sont aussi très nettement marquées par ces thèmes ; ceci n'est pas sans rappeler que la colonisation fut très brutale dans ce pays (citons en particulier les artistes divers interprétant *jumbe nipeleke kwetu, wazee watatu, Sitakwenda tena Dar es Salaam, Kerena, Mama Sofi*).

Cette occidentalisation africaine a aussi des répercussions fortes au niveau économique, les Africains occidentalisés achetant de plus en plus les produits occidentaux au détriment des produits de leurs propres entreprises. (Msanjila *et al*, 2011 : 57).

Enfin, il semble important de faire des recherches et de rassembler des études sur les « dégâts » de la colonisation dans des secteurs aussi différents que l'économie (pillage et exploitation des ressources africaines), la politique (guerre de frontières), la sociologie, la psychologie et autres. De telles études pourraient probablement contribuer à l'annulation plus systématique de la dette des pays anciennement colonisés, la mise en place de réparations et mieux encore la généralisation du commerce équitable.

## Bibliographie

- CANUT C., 1996, *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, L'harmattan.
- DELAUNAY H., 1885, *Dictionnaire français Kiswahili*, Paris.
- DELAUNAY H., 1884, *Grammaire Kiswahili*, Paris.
- DE ROP A., 1960, « Les langues du Congo », *Aequatoria*, volume XIII, Coquilhatville, pp. 1-24.
- FABIAN J., 1986, *Language and colonial Power, The appropriation of Swahili in the Belgian Congo, 1880-1938*, Cambridge University Press.
- FABIAN J., 1990, *History from below: the "vocabulary of Elisabethville" by André Tav – text, translations and interpretive essay*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Co.
- GILMAN C., 1970, « Indicateurs de la variation stylistique dans le swahili de Kisangani », *revue congolaise des sciences humaines*, 57-62.
- HARRIES L., 1956, « Le swahili au Congo Belge », *Kongo-Overzee*, XXII, IV-V, pp. 395-400.
- JEWSIEWICKY *et al.*, 2010, *Lubumbashi 1910-2010, Mémoire d'une ville industrielle*, Paris, l'Harmattan.
- LECLERC J., 2009, « Congo-Kinshasa » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 24 juin 2009, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/czaire.htm> (2 juillet 2010).
- LECOSTE B., 1947, « Étude sur l'origine de suffixe 'habituel' -ka- en kingwana », *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*.
- LECOSTE B., 1949, « La parenté terminologie en Ki-Ngwana », *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, vol. 17, n° 4.
- LECOSTE B., 1954, « Le Ngwana, variété du Swahili », *Kongo-Overzee* 20.
- LECOSTE B., 1955, « Vocabulaire ngwana », *Kongo-Overzee*, vol. 21, n° 3/4.
- LECOSTE B., 1955, « Le système de parenté des Ngwana », *revue congolaise* 9, Zaïre.
- LELAY M., 2011, *Le théâtre au Katanga (RDC) : Analyse d'un discours didactique en contexte diglossique*, Sous la direction de Xavier Garnier, Paris 13.
- LEMAIRE C., 1897, *Vocabulaire pratique : français, anglais, zanzibarite (swahili), fiote, kibangi-irébou, mongo, bangala*, 2<sup>ème</sup> édition, Bruxelles, Ch. Bulens
- LIESENBORGHS O., 1938, « What is Kingwana ? », *Kongo-Overzee* IV, pp. 233-249.
- MAKONGA B., 1952, *Sur l'avenir du Kingwana*, *Bull CEPSI* n°17, pp. 46-47.



- MASUI F., 1998, « Attitudes et représentations linguistiques d'une population universitaire dakaroise face au "francowolof" », A. Queffelec (dir.) *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Publications de l'Université de Provence, pp. 293-303.
- MOLTEDO G., 1905, *Petit vocabulaire des langues arabes et Ki-swahili*, Bruxelles, Mounom.
- MSANJILA Y.P. et al, 2011 *Isimujamii, Sekondari na Vyu*, Tuki-Dar es Salaam.
- NKONGOLO J-J, 1998, « Quelle langue d'enseignement pour la République Démocratique du Congo ? Une enquête à Kinshasa ». *DiversCité Langues*. Vol. III, [http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/98/jnkongolo/01\\_ftdm.htm](http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/98/jnkongolo/01_ftdm.htm) consulté le 10/02.2011
- MUDIMBE V.Y. 2010, « Préface, quelle histoire ? », dans Jewsiewicky et al., *Lubumbashi 1910-2010, Mémoire d'une ville industrielle*, Paris, l'Harmattan, pp. 7-22.
- PERES BLANCS, 1920, *Elimu ya nchi*, 2 vols, Baudouinville, Vicariat Apostolique du Haut-Congo.
- PERES BLANCS, 1921, *Vocabulaire Kiswahili-Latin*, Alger : Maison Carrée.
- PERES BLANCS, 1925, *Grammaire latine-Kiswahili*, Alger : Maison Carrée.
- PERES BLANCS, 1925, *Vocabulaire latin-Kiswahili*, Alger : Maison Carrée.
- PERES BLANCS, 1929, *Sarufi ya Kiswahili*. Albertville : Procure des Pères Blancs.
- POLOMÉ E. C., 1968, « Lubumbashi Swahili », *Journal of African languages*, 7, Nimran books, Hertford, pp. 14-25.
- POLOMÉ E. C., 1969, « The position of Swahili and other Bantu languages in Katanga », *Texas Studies in language and literature*, 11/2, pp. 905-913.
- POLOMÉ E. C., 1971, « The Katanga (Lubumbashi) Swahili Creole ». In Hymes D. H. (Ed), *Pidginization and creolization of languages*, Cambridge : Cambridge University Press., pp. 57-59.
- POLOMÉ E. C., 1973, « Sociolinguistic problems in Tanzania and Zaire ». in Sunday O., *Language system in Africa, The conch magazine*, Fall, pp. 64-83.
- POLOMÉ E. C, 1986, « Aspects of language contact in Africa », in Fishman, J. A., M. Clyne, B. Krishnamurti & M. H. M. Abdulaziz (Ed), *The Fergusonian impact – in honor of Charles A. Ferguson on the occasion of his 65th birthday, v 1 : from phonology to society*, Berlin : Mouton de Gruyter., pp. 388-398.
- RICARD A., 2009, *Le kiswahili une langue moderne*, Karthala.
- SACLEUX C., 1939, *Dictionnaire français-swahili*. Paris, Institut d'ethnologie.
- STAPLETON W. H., 1903, *Comparative handbook of Congo languages*, Yakusu, Baptist Missionary society.
- VAN DE WEYER P., QUETS J., 1929, *Vocabulaire français-kiswahili (et bemba) et éléments de conversation*, Union minière du Haut Katanga, Bruxelles.
- VERBEKEN A, 1938, *Petit cours de kiswahili pratique suivi d'un vocabulaire français-kiswahili, Kiswahili-français et de phrases usuelles*, Elisabethville, Imbelco.
- WHITEHEAD J., WHITEHEAD L. F., 1928, *Manuel de Kingwana*, Lualaba (Congo Belge).
- WHITELEY W. H., 1956, « The changing position of Swahili in East Africa », *Africa*, XXVI, pp.343-353.

## **STRATIFICATION LINGUISTIQUE ET SÉGRÉGATION POLITIQUE DANS L'EMPIRE FRANÇAIS : L'EXEMPLE DE L'AOF (1903-1945)**

**Alice Goheneix**

**Centre de Recherches Politiques de Sciences Po**

À partir de 1881, la francisation des citoyens métropolitains, conçue depuis 1789 comme un symbole et un outil de l'intégration nationale, entre dans sa phase décisive avec la mise en œuvre des lois Ferry. De nombreux travaux de référence se sont attachés à décrire les étapes de la francisation métropolitaine, sa dimension symbolico-politique, ses subtilités sociologiques et sociolinguistiques (Balibar, 1974 ; Certeau, Julia et Revel, 1975 ; Soboul, 1989 ; Schlieben-Lange, 1996 ; Chervel, 1992-1995 ; Vigner, 2001 ; l'encyclopédie de Ferdinand Brunot complétée par Antoine et Martin, 1985 et 1995, etc.). À leur lecture, l'établissement de la langue française comme langue nationale unique apparaît à la fois comme le résultat d'une politique publique de la langue restreignant l'usage des langues régionales à l'espace privé, mais également de l'adaptation progressive des populations métropolitaines aux transformations socio-économiques (Deutsch, 1969 ; Anderson, 1983 ; Chanet, 1996). Ce processus s'est longtemps accompagné d'une dévalorisation des langues régionales et d'une répulsion tenace de la République française à l'égard du pluralisme linguistique (Weber, 1983). Mais, paradoxalement, l'unification linguistique de la France métropolitaine a participé simultanément d'une démocratisation de l'espace métropolitain. Ainsi, le suffrage universel masculin, accordé en 1848 – en métropole mais également dans les territoires des Quatre Communes du Sénégal (Bouche, 1968a ; Zucarelli, 1987 ; Duval, 2008) – précède-t-il et justifie-t-il la massification scolaire, en langue française, des futurs citoyens (Rosanvallon, 1992 : 341-372). La capacité linguistique réelle des citoyens en français y a donc suivi l'octroi des droits politiques, conduisant à la veille de la Première Guerre Mondiale à une congruence entre nationalité, citoyenneté et scolarisation en français (Duchesne, 2007 ; Colas, 2004 ; Rosanvallon, 1992 ; Weil 2001 et 2005).

Dès lors que l'on accepte cette imbrication entre la politique de la langue et l'édification républicaine de la métropole, la question de savoir quelle langue devaient parler les populations colonisées de l'empire prend une dimension intrinsèquement politique, puisque le fait d'inclure ou d'exclure les colonisés dans la communauté des parlant-français peut constituer un indice de leur inclusion ou de leur exclusion de la communauté des citoyens. Il existe bien, au sein des travaux sur la scolarisation coloniale, des données historiographiques nombreuses sur les usages de la langue dans les écoles des colonies françaises (Bouche, 1975 ; Ageron, 1968 ; Léon, 1991 ; Van Thao, 1995 ; Bezançon, 2002 ; Ha, 2003 ; Labruno-Badiane, 2008 ; etc.) sur les expériences bilingues (Nishiyama, 2006 et 2007), sur les manuels en usage (Itti, 2007), sur la formation des instituteurs (Colonna, 1975 ; Jézéquel, 2002 et

2005 ; Ly, 2009), sur les origines et la didactique du français langue étrangère (Spaëth, 1998 ; Cortier et Parpette, 2006). Mais l'enjeu politique du choix de la langue d'enseignement y reste souvent posé marginalement (dans un chapitre unique au sein d'un ouvrage) ou implicitement, comme une composante imposée des systèmes scolaires (Bouche, 1968b) – à l'exception notable des travaux de Christiane Achour (1985) et de Yasmina Bencheffra (1990) sur l'Algérie, et des articles de Marie Salaün (2010) pour la Nouvelle-Calédonie, ou de Linda Lehmil (2006) pour l'Algérie et Madagascar, qui s'y intéressent directement, mais à partir d'une ère géographique spécifique. Quant aux réflexions d'ensemble sur le « colonialisme linguistique » ou « l'impérialisme linguistique », elles ont été trop peu factuellement documentées pour le cas français (Calvet, 1974 ; Pennycook, 1998), et diluent souvent la période coloniale dans un « linguicisme » anhistorique (Phillipson, 1996). En outre, certains de ces travaux (Calvet, 1974 ; Phillipson, 1996) tendent à considérer que le « colonialisme » ou « l'impérialisme linguistique » vont de pair avec un usage expansif de la langue du colonisateur. Or il nous faut pouvoir envisager que les politiques coloniales de la langue visaient aux contraire à restreindre le nombre de ses locuteurs (Pennycook, 1998 ; Salaün, 2010).

Dans cet article, nous défendons l'hypothèse selon laquelle la francisation des populations des nouvelles colonies<sup>1</sup> de l'Empire, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a été conçue de façon paradoxale, à la fois perçue par les administrateurs et les colons comme la condition *sine qua non* d'une conquête pérenne, mais enseignée relativement peu ou superficiellement à la majorité des enfants indigènes. Compte tenu des contraintes éditoriales, et pour la clarté du propos, nous avons choisi dans cet article d'analyser plus spécifiquement les évolutions doctrinaires à l'égard de la langue dans la fédération d'AOF. Après avoir rappelé brièvement les caractéristiques du système scolaire public mis en place en 1903 et la place centrale qu'y occupait la langue française, nous analyserons les ressorts idéologiques de la politique coloniale de la langue. Dans un second temps, nous mettrons en lumière les évolutions du discours politico-linguistique en AOF dans l'entre-deux guerres. Nous verrons qu'en dépit des progrès de l'anthropologie, des thèses associationnistes et d'expériences pédagogiques alternatives, le paradigme de la francisation restreinte perdure jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. En définitive, la maîtrise différenciée de la langue française par les populations indigènes, valable pour l'AOF mais également à l'échelle impériale, témoigne et participe bien de l'ancrage de celles-ci à la périphérie de la communauté politique.

## **Aux origines des politiques coloniales de scolarisation, un consensus équivoque sur l'expansion de la langue française**

Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la diffusion de la langue nationale à l'ensemble des indigènes a fait l'objet d'un large consensus politique et pédagogique : sous l'égide des précurseurs du « parti colonial » (Ageron, 1978 ; Brunschwig, 1960 ; Andrews et Kanya-Forstner, 1971 et 1974 ; Miller, 1976 ; Lejeune, 1993 ; Marseille, 1984), un argumentaire nationaliste s'est tissé depuis 1860 en vertu duquel la langue française ne constitue pas seulement un outil de communication. Elle est peu à peu réputée tout à la fois convertir les indigènes à l'œuvre française de « civilisation », favoriser le commerce métropolitain et augmenter le prestige national, dans un contexte international extrêmement compétitif. À partir de 1883, l'Alliance française (« Association nationale pour la propagation de la langue

---

<sup>1</sup> L'expression « vieilles colonies » désigne les territoires conquis par la monarchie et conservés par la France à l'issue des guerres napoléoniennes, c'est-à-dire après la cession au Royaume-Uni en 1814 de Tobago, de Sainte-Lucie, des Seychelles et de l'île de France (l'actuelle île Maurice). Par convention, les « nouvelles colonies » sont les territoires conquis après cette date.

française dans les colonies et à l'étranger») donne à cet argumentaire, grâce au nombre exponentiel de ses membres et de ses « comités de propagande », un essor considérable (Chaubet, 2006). Selon la même dynamique, les congrès coloniaux nationaux et internationaux tenus à Paris en 1889 et 1890 se penchent très directement sur la diffusion de la « langue nationale » dans les colonies<sup>2</sup>. Dans les comptes-rendus de ces débats, il ne fait alors aucun doute que la langue française ne doive à terme s'imposer dans l'Empire colonial, comme elle achève de s'imposer en métropole (Goheneix, 2011 : 78-101).

Cependant, ce consensus colonial sur la nécessité de diffuser la langue nationale aux colonies va s'accompagner, jusqu'aux indépendances, d'un intense débat sur le degré de maîtrise auquel il est jugé raisonnable d'amener les sujets des colonies, et sur lequel l'Alliance française est très en pointe, dès sa création. Pendant la décennie 1880, Louis Faidherbe, alors membre de son conseil d'administration, y prône en effet une stratégie explicitement duale : une méthode « expéditive », c'est-à-dire pratique, fonctionnelle, pour « les écoles indigènes des postes avancés, dans les cours d'adultes indigènes » et la « méthode classique qui consiste à faire épeler, lire, écrire, orthographier, etc. » pour « les écoles des centres civilisés et, par exception, dans les classes où se rencontreront des écoles hors ligne »<sup>3</sup>. Sous la direction de Pierre Foncin, secrétaire général de l'Alliance française entre 1883 et 1897, des membres de l'association réfléchissent au développement d'une « didactique du français pour indigènes » (Cortier, 1999 : 128). Dans les publications qui s'en font l'écho, telles que *Le français enseigné par la pratique* (Havet, 1888), le projet « d'école de langage »<sup>4</sup> est ainsi souvent associé à la défense d'un enseignement terre-à-terre, fuyant l'abstraction, et visant à l'acquisition de savoir-faire manuels et techniques. Pour ce faire, beaucoup considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'enseigner la langue dans sa complexité et ses subtilités et qu'il faut d'abord viser l'efficacité. En 1889, le premier congrès de l'Alliance amorce ainsi un large débat sur la « planification de corpus », posant des questions telles que les modalités d'adoption d'une écriture phonétique en Indochine (*quôc ngu*) ou la réforme orthographique visant à « simplifier l'enseignement de notre langue aux indigènes des pays coloniaux » (Cortier, 1999 : 133). Se développe alors l'idée d'un français pratique et « réduit », adapté aux contextes locaux et aux intelligences « limitées », qui puisse être utilisé dans les colonies comme dans les campagnes. Ferdinand Brunot, Antoine Meillet, Louis Rinn sont alors également très engagés dans ces débats pédagogiques, grammaticaux et orthographiques et cherchent à favoriser l'enseignement d'un français plus vivant et plus fonctionnel, voire simplifié, mis en œuvre dans les cours proposés par l'Alliance de Paris à partir de 1894 (Cortier, 1999 : 131-132). En témoignent ces réflexions de Rinn, officier berbérissant, conseiller du gouvernement à Alger et attaché au service des Affaires indigènes, alors vice-président du comité de l'Alliance française d'Alger :

*Ce que nous demandons, c'est qu'on nous donne une langue suffisamment accessible aux intelligences qui ne sont pas disposées à se plier à toutes les règles de l'orthographe. Si nous allons plus loin et si nous demandons qu'on fasse un français moins fidèle à ses origines étymologiques que notre français actuel et qu'on l'impose, non seulement aux petits nègres et aux petits jaunes de nos colonies, mais encore aux écoles de France, nous aurons contre nous tous les adversaires de la réforme orthographique et ils sont*

<sup>2</sup> Congrès colonial international, *Congrès colonial international de Paris. 1889. (30 juillet - 3 août)*, Paris, Challamel, 1890, 382 p. ; Congrès colonial national, *Recueil des délibérations du Congrès colonial national : Paris, 1889-1890, 1. Séance d'inauguration, séance des sections, 1890*, Paris, Librairie des Annales économiques, XIV-429 p. ; 2. *Rapports des commissaires, documents annexes*, Paris, Librairie des Annales économiques, 1890, XIV-354 p. ; 3. *Assemblées générales. Résolutions adoptées par le congrès*, Paris, Librairie des Annales économiques, 384 p.

<sup>3</sup> *Bulletin de l'Alliance française*, n° 6-7, 1885.

<sup>4</sup> *Bulletin de l'Alliance française*, n° 52-53, 1894.

*nombreux. Si au contraire, nous nous en tenons à demander un français réduit, et même plusieurs français réduits, un pour les arabes, un pour les Annamites, etc., nous arriverons à répandre notre langue très rapidement, sans pour autant mécontenter les adversaires de la réforme et sans altérer le caractère historique de notre langue à nous.*<sup>5</sup>

L'objectif est toujours double dans ces réflexions : en interne, il s'agit de faciliter l'instruction des indigènes et, à long terme, leur conversion politique à l'œuvre coloniale française, mais, en externe, il s'agit également de faire mieux que les autres puissances coloniales. En 1893, Rinn adresse ainsi un mémoire au deuxième congrès de l'Alliance dans lequel il déclare :

*Si la réforme orthographique doit être faite, ce n'est pas pour donner des satisfactions intellectuelles à l'élite des Lettres mais pour faciliter l'instruction [...]. La réforme aura pour objectif de faciliter à tous, même aux ignorants et aux plus humbles, surtout à ceux-là qui sont le nombre, l'accès à notre langue, d'en faire, non plus seulement un objet de luxe et un outil de haute culture intellectuelle, mais un instrument de civilisation et de conquête morale, plus commode, plus maniable que les langues des nations concurrentes.*<sup>6</sup>

Et dans les débats, un commentateur ajoute que « *si des moyens de simplification ne sont pas mis en œuvre, [...] nous serons dépassés par nos rivaux qui possèdent un instrument de propagande plus souple que le nôtre [...]. Il y a des transformations nécessaires, il ne faut pas reculer devant elles quand elles sont aussi urgentes, aussi pressantes que celles-ci* »<sup>7</sup>.

Ce calibrage pédagogique ne relève pas seulement du pragmatisme pédagogique – transmettre rapidement un outil de communication commun – dans un environnement dont le multilinguisme est réputé ingérable, mais également d'une inquiétude politique. Le niveau de maîtrise de la langue française que l'on demande à la masse des enfants indigènes scolarisés est en fait minimum ; le système scolaire permettant parallèlement de dégager une petite élite que l'on formera aux subtilités de la langue et que l'on intéressera socialement et financièrement à la colonisation. Les écoles franco-indigènes de l'Algérie (constituées à partir de 1848 de trois départements dans lesquels les lois Ferry sont en vigueur à partir de 1883) et de l'AOF (dont le système scolaire est unifié en 1903), avaient bien pour objectif prioritaire de former les enfants au français oral. Cependant, contrairement au territoire métropolitain, seule une petite minorité d'enfants indigènes des colonies, sélectionnée pour les niveaux supérieurs, devait être amenée à une réelle diglossie :

*[En 1898] Il est superflu de faire remarquer que l'école primaire n'a pas pour mission d'initier les jeunes indigènes à la beauté de notre langue littéraire, aux richesses de notre langue scientifique, aux spécialités de notre langue industrielle ou commerciale, ni même aux exigences savantes de notre grammaire. La langue usuelle, réduite à l'expression de quelques connaissances élémentaires et de quelques idées d'ordre pratique ou d'ordre éducatif, tel est l'objet du programme qui va suivre.*<sup>8</sup>

*[En 1900] Ce serait sans aucun doute une erreur que d'enseigner à des Annamites ou à des Malgaches toutes les finesses grammaticales de notre langue. À une élite seule doit être réservé, dans nos colonies nouvelles à tout le moins, un enseignement un peu*

<sup>5</sup> Louis Rinn, cité par Cortier, *op. cit.* : 134. En définitive, l'Alliance adoptera une position moins offensive. Ces débats sont repris dans les *BAF* n° 26 (1888) et n° 53 (1894). Cortier note en outre que cette idée ressurgira sous l'égide de Unesco sous l'appellation de « français fondamental ». Voir également Cortier et Parpette, 2006 ; Goheneix, 2011 : 334-344.

<sup>6</sup> Louis Rinn, en 1893, cité par Cortier, *op. cit.* : 133.

<sup>7</sup> *Ibidem.*

<sup>8</sup> *Plan d'études et programmes de l'enseignement primaire des indigènes en Algérie de 1898*. Reproduit notamment dans Colonna, 1975.

*développé, donnant accès aux emplois officiels après un concours très sérieux et très difficile [...]. Mais, pour tous les autres indigènes, c'est-à-dire pour la très grande majorité de la population, il faut se borner [...] à un enseignement très rudimentaire, mettant simplement le Français venu de la métropole à même de se faire comprendre sans intermédiaire, sans interprète, des habitants du pays où il se trouve. (Froidevaux, 1900 : 201)*

Le système scolaire mis en place dans les colonies veut ainsi explicitement différencier linguistiquement et socialement les enfants indigènes scolarisés des enfants de citoyens français, en métropole comme en colonie<sup>9</sup>. C'est dans ce contexte linguistiquement équivoque qu'est mis en place le premier système fédéral d'enseignement en AOF<sup>10</sup>.

## **La diffusion de la langue française, priorité précoce et cruciale de l'école publique AOFienne**

Les autorités coloniales se sont très tôt préoccupées de diffuser le français en Afrique de l'Ouest. En 1826, l'arrêté « portant établissement à Saint-Louis d'une école de jeunes négresses » stipule en son article 8 que « la langue française sera la seule employée par les élèves »<sup>11</sup> et, en 1829, dans un long rapport adressé au ministre, le gouverneur Jubelin indiquait que le but des entreprises scolaires était d'« amener les habitants indigènes à la connaissance et à l'habitude du français et associer pour eux à l'étude de notre langue celle des notions élémentaires les plus indispensables »<sup>12</sup>. En 1857, le général Louis Faidherbe<sup>13</sup> tente d'obliger les marabouts à envoyer les élèves des écoles coraniques de Saint-Louis et Gorée à suivre les cours de français dans les écoles françaises<sup>14</sup>. En 1870, un nouvel arrêté conditionne ainsi l'établissement des nouvelles « écoles musulmanes » à la connaissance orale du français<sup>15</sup>.

Cela étant dit, jusqu'à la réorganisation de l'enseignement en AOF en 1903, les moyens humains et financiers ne seront jamais suffisants à l'édification d'un système public autonome. En conséquence, jusqu'à la veille de la laïcisation, les administrateurs français d'Afrique de l'Ouest, pris en tenaille par les requêtes contradictoires de leurs ministères de tutelle – « scolarisez, diffusez la langue, mais sans effort financier de la métropole » – recourent aux services scolaires des congrégations religieuses, catholiques et protestantes<sup>16</sup>. Afin de favoriser la diffusion du français, des accords sont alors établis entre certaines congrégations et le gouvernement général. Ces dernières s'engagent, contre rémunération, à

<sup>9</sup> Ces derniers sont en effet scolarisés dans des écoles françaises, qui leur assurent une complète équivalence des diplômes.

<sup>10</sup> C'est à partir des comptoirs côtiers établis sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, et à partir des vieilles colonies du Sénégal que la Troisième République s'engage dans la conquête des terres intérieures. La France conquiert progressivement la Côte-d'Ivoire (officiellement créée en 1893), le Soudan (détaché de la colonie du Sénégal en 1890), le Dahomey (1892-1898), la Guinée (1881-1890), la Haute-Volta (en 1896). L'AOF est créée en 1895 et définitivement organisée en 1904. Elle est dirigée depuis Dakar par un gouverneur général ayant autorité sur les lieutenants-gouverneurs à la tête de chaque colonie (Bouche, 1991 : 44-51, 68-72).

<sup>11</sup> Arrêté n°14 du 15 juillet 1826. Cité par Turcotte, 1983 : 13.

<sup>12</sup> Cité par Bouche, 1975 : 82.

<sup>13</sup> Diplômé de Polytechnique, Louis Faidherbe (1818-1889) fait tout d'abord de longs séjours en Algérie comme officier du génie à partir de 1842. Envoyé au Sénégal en 1852, il y devient gouverneur général (1854-1861 et 1863-1865) et y étend notablement les territoires sous domination française, qu'il organise en « cercles » administratifs. En 1855, il fonde l'école des otages, qui devient, en 1857, l'école des fils de chefs. Il est également à l'origine du corps d'armée des tirailleurs sénégalais.

<sup>14</sup> Arrêté n° 96 du 22 juin 1857 sur les écoles musulmanes. Reproduit dans Turcotte, 1983 : 14.

<sup>15</sup> Arrêté n° 85 du 28 février 1870. Reproduit dans Turcotte, 1983 : 20-21.

<sup>16</sup> Implantées véritablement depuis le 18<sup>e</sup> siècle, celles-ci se sont fixées pour objectifs de propager la foi chrétienne et de lutter contre la traite des esclaves (Prudhomme, 2004 ; Delacroix, 1958).

n'utiliser que la langue française. C'est en particulier le cas des colonies du Sénégal où l'instruction est confiée aux frères de Ploërmel de 1841 à 1903 ; en Côte d'Ivoire et au Dahomey, où l'instruction publique est également brièvement confiée à la Société des missions africaines de Lyon (Bouche, 1991 : 243-245, 250-252 et 1975 : 119-182, 434-474 ; Queffélec, 1995b : 826-827). Par conséquent, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation scolaire ouest-africaine est très hétérogène : la population chrétienne et métisse des Quatre Communes (Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque), dépositaire de la citoyenneté française depuis un demi-siècle, est très largement scolarisée en langue française ; la population musulmane des mêmes zones commence à l'être, mais le reste du Sénégal n'a pratiquement pas été touché par l'école (Bouche, 1975 : 424-435 ; Lanly, 1985 : 405).

C'est donc avec l'objectif d'unifier la politique scolaire sur le territoire qu'en 1903, le gouverneur général Roume décide de faire de l'éducation des sujets français africains un objectif officiel, calqué, en théorie, sur les ambitions métropolitaines. Le système scolaire unifié qu'il met alors en place est gratuit et laïc – ce qui n'ira pas sans difficulté dans les Quatre Communes – mais non obligatoire<sup>17</sup>. L'ampleur du territoire et sa forte démographie rurale, combinée à l'insuffisance des moyens, conduisent à la mise en place d'un système fédéral dans lequel l'unité de base est l'école primaire. En ville, les écoles dites « urbaines » comprennent deux niveaux (élémentaire puis primaire), quand les zones rurales sont divisées en régions scolaires. Dans chacune d'entre elles, des écoles de village peuvent être ouvertes sous la supervision d'un instituteur formé à Dakar, et pour autant qu'elles puissent réunir 30 à 40 élèves par an. Ces écoles rurales offrent alors trois à six années de scolarisation couvrant un à deux niveaux élémentaires. Les meilleurs élèves peuvent ensuite continuer à l'école régionale, mise en place dans la capitale de chaque région scolaire. Dirigée par un européen, cette dernière offre deux niveaux successifs. La scolarité est censée y durer trois années, mais ne connaît en réalité pas vraiment de durée limitée. Un certificat d'études primaires doit être délivré aux élèves qui passent avec succès un examen au bout de la troisième année, mais, dans la pratique, les élèves peuvent rester à l'école régionale sans qu'aucun examen ne soit jamais mis en place, à l'exception notable du Sénégal et de la Guinée (Kelly, 1984 : 524-525).

Pour évaluer la dimension linguistique de ce système scolaire, il est bon de se reporter au recensement des textes législatifs et administratifs établi en 1983 par Denis Turcotte. À la lecture de ces derniers, il apparaît très clairement que la diffusion de la langue française par l'école publique constitue une préoccupation majeure de l'administration coloniale. Jusqu'en 1910 cependant, des aménagements sont explicitement prévus pour l'usage et l'apprentissage de la langue arabe à l'école. Ainsi l'arrêté du 24 novembre 1903 énonce-t-il que « *la langue arabe est enseignée aux côtés de la langue française et qu'un marabout doit être attaché à l'école pour l'enseignement de l'arabe* »<sup>18</sup>. Mais à partir de 1911, sous l'égide du gouverneur général William Ponty, la politique de francisation par l'école se rigidifie, et des arrêtés récurrents rappellent l'usage exclusif du français et l'interdiction des langues ethniques dans les enceintes officielles, juridiques et scolaires :

*[En 1912] Le but de l'enseignement élémentaire est la diffusion parmi les indigènes du français parlé. [...] La langue française est seule en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays.*<sup>19</sup>

<sup>17</sup> L'arrêté du 24 novembre 1903 « organisant le service de l'enseignement dans les Colonies et Territoires de l'AOF » est reproduit dans Bouche, 1975 : 501-509.

<sup>18</sup> « Arrêté n°86 du 24 novembre 1903 organisant le service de l'enseignement dans les Colonies et Territoires de l'AOF », reproduit dans Turcotte, 1983 : 41.

<sup>19</sup> « Arrêté n°1633 du 2 novembre 1912 réorganisant le service de l'Enseignement dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger », reproduit dans Turcotte, 1983 : 65.

[En 1913] La langue française doit être (la) seule employée. Les dialectes locaux sont rigoureusement interdits.<sup>20</sup>

[En 1924] La langue française est la seule qui doive nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité. Nos lois et règlements sont diffusés en français. C'est en français que les jugements des tribunaux sont rendus. L'indigène n'est admis à présenter ses requêtes qu'en français. Notre politique d'association l'appelle de plus en plus à siéger dans nos conseils et assemblées à la condition qu'il sache parler français. Il faut donc qu'administrations et administrés se comprennent. [...] Il est de toute nécessité que le français, sans prétendre supplanter les idiomes, véhicule les idées communes qui fusionnent les races.<sup>21</sup>

Dès lors, l'usage des idiomes locaux ne sera légalement toléré qu'à titre complémentaire pour l'enseignement religieux, chrétien ou coranique, et professionnel<sup>22</sup> (dans les écoles de ménagères et les formations techniques courtes) ou encore pour l'enseignement aux adultes<sup>23</sup>.

Bien sûr, cette revue des textes juridiques ne prétend pas traduire la réalité des pratiques pédagogiques. Les maîtres indigènes, pour autant qu'ils n'aient pas été assignés à une région étrangère à leur(s) langue(s) maternelle(s), les quelques instituteurs français instruits en langues locales (quand ils étaient assignés à un poste conforme à leurs compétences linguistiques), disposaient d'une marge de manœuvre certaine dans l'application des textes. Ceci étant dit, il est bien certain que l'apprentissage du français s'impose peu à peu comme l'objectif prioritaire des programmes scolaires, et que la compétence des enfants en français constitue le critère fondamental de leur passage dans la classe supérieure.

## **L'entre-deux-guerres ou la francisation paradoxale : impérative mais superficielle**

Parallèlement, sur la question des droits politiques accordés aux colonisés, l'entre-deux-guerres est une période également contradictoire. En effet, d'un côté, dans la continuité des débats du début du siècle, comparaisons internationales et sciences sociales raciales ou culturalistes se combinent pour favoriser les thèses associationnistes (Betts, 1961 : 33-89 ; Wilder, 2005 : 41-145). De l'autre, l'élargissement de la conscription obligatoire aux indigènes et leur participation à l'effort de guerre permettent aux courants libéraux d'argumenter en faveur d'un accès plus large à la citoyenneté. Ainsi, en février 1918, la Commission des Affaires extérieures, des Protectorats et des Colonies demande-t-elle au député Marius Moutet d'étudier « six propositions de lois ayant pour but, soit de faciliter pour certains indigènes de l'Algérie ou de nos colonies les conditions d'accession à la qualité de citoyen français, soit de leur accorder certains droits politiques ou d'étendre ceux dont ils peuvent jouir actuellement »<sup>24</sup>. En AOF, grâce à l'action de Blaise Diagne, la loi du 29 septembre 1916 clarifie l'imbroglio juridique qui régnait jusque-là, en assurant aux citoyens des Quatre Communes du Sénégal et à leurs descendants le statut de citoyen (Zucarelli, 1987 :

<sup>20</sup> Arrêté n°302 du 28 février 1913 « réorganisant l'École supérieure professionnelle Pinet-Laprade », art. 45, reproduit dans Turcotte, 1983 : 67. L'article est reproduit presque à l'identique (suppression de « la ») dans l'« arrêté du 7 mai 1913 réorganisant l'École normale d'instituteurs de l'AOF », *ibidem*, *loc.cit.*

<sup>21</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1924 « créant à Dakar une école d'apprentissage » (*JOAOF*, 10 mai 1924, p. 362), reproduit dans Turcotte, 1983 : 85.

<sup>22</sup> Arrêté du 26 octobre 1938 « promulguant le décret du 29 septembre 1938 » (*JOAOF*, 5 novembre 1938, p. 1324), reproduit dans Turcotte, 1983 : 100.

<sup>23</sup> Circulaire 20 janvier 1932 « au sujet de l'enseignement populaire » (*JOAOF*, 30 janvier 1932, pp. 105-106), reproduite dans Turcotte, 1983 : 91-92.

<sup>24</sup> « Rapport n° 4383 annexé au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 1918 », cité par Duval, 2008 : 303.



119 ; Duval, 2008 : 301-310) ; en outre, le décret du 14 janvier 1918 élargit la citoyenneté aux indigènes sénégalais ayant servi dans l'armée française, à la condition *sine qua non* qu'ils renoncent à leur statut personnel<sup>25</sup>. En Algérie, la loi Jonnart du 4 février 1919<sup>26</sup> augmente le nombre d'électeurs musulmans et de représentants indigènes dans les conseils généraux et les conseils municipaux.

Ces avancées cheminent conjointement à des initiatives scolaires et linguistiques apparemment assimilatrices. Ainsi, en matière de scolarité, l'expérience des écoles auxiliaires est abandonnée en Algérie en 1915, un arrêté organique réunifie en 1918 le système d'enseignement en AOF (Ly, 2009 : 435, vol. 1) tandis que la Réforme Sarraut en 1917, pour l'Indochine, apparaît comme une entreprise de francisation massive – qui sera abandonnée en 1924 (Bezançon, 2002 : 134-142). Et cependant, la ségrégation *de facto*, scolaire, linguistique et politique, reste la tendance de fond jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale : la pénurie de moyens pour la scolarisation et la francisation des indigènes reste une constante de la période et, bien que les revendications indigènes se fassent de plus en plus audibles, l'octroi de la citoyenneté française reste rare<sup>27</sup>.

Pendant la même période, la francisation par degré des populations ouest-africaines prend des allures de paradigme tenace, en dépit de l'influence des thèses associationnistes et d'expériences pédagogiques alternatives dans les empires britanniques et hollandais. En 1917, Georges Hardy, directeur de l'enseignement pour l'AOF, officialise sa position en publiant *Une conquête morale : l'enseignement en AOF*. Dans sa préface à l'ouvrage, le gouverneur Clozel en fait alors une synthèse d'une remarquable clarté :

*Je pense que le premier résultat à obtenir de l'enseignement que nous donnons dans nos colonies doit être un résultat d'utilité pratique, pour nous d'abord, pour nos indigènes ensuite. [...] Il fallait donc qu'à son premier degré notre enseignement, aussi largement répandu que possible, fût tout à fait simple. Il peut se borner à une connaissance pratique de notre langue permettant de multiplier les contacts directs et de contrôler nos interprètes, qui, par la force des choses, tirent trop souvent parti de leur situation pour exploiter l'indigène ; à des notions élémentaires d'hygiène et d'enseignement professionnel, d'un usage immédiat et facile. À un degré au-dessus se formeront les petits employés et les ouvriers d'art dont nous avons besoin. Plus haut, une instruction plus forte nous fournirait des collaborateurs d'un rang plus élevé. Enfin, pour une élite, notre enseignement dans sa plénitude. Qu'à chacun de ces degrés une porte fût ouverte donnant aux plus capables d'en profiter l'accès de l'étage supérieur.*<sup>28</sup>

La place donnée à la langue dans l'enseignement au début de l'extrait, et le rappel qu'à une élite de l'élite (Smith, 1972) seulement doit être réservé « *notre enseignement dans sa plénitude* », nous font comprendre assez clairement qu'au fur et à mesure de la scolarisation,

<sup>25</sup> « Ce régime initialement réservé aux Sénégalais est étendu en 1933 aux indigènes de l'Indochine, de Madagascar, de la Nouvelle-Calédonie et des établissements français d'Océanie ». Duval, 2008 : 304.

<sup>26</sup> La loi du 4 février 1919 sur « l'accession des indigènes de l'Algérie aux droits politiques » élargit le corps électoral algérien. Cependant, cet accès à la citoyenneté reste soumis à de nombreuses conditions : être âgé de 25 ans, être célibataire ou monogame, avoir résidé au même endroit deux années consécutives, avoir un casier judiciaire vierge et remplir l'une des conditions suivantes : 1° avoir servi dans l'armée française ; 2° **savoir lire et écrire en français** ; 3° être propriétaire ou fermier d'un bien rural ; 4° être propriétaire d'un immeuble urbain ou patenté depuis un an dans une profession sédentaire ; 5° être fonctionnaire ou retraité ; 6° être titulaire d'un mandat électif ou d'une décoration française. Duval, 2008 : 304.

<sup>27</sup> Marius Moutet note dans son rapport de 1918 qu'« après 50 ans d'application, il [le sénatus-consulte de 1865] n'a donné lieu qu'à environ 1700 naturalisations d'indigènes musulmans, soit une moyenne annuelle de 34 naturalisations ». Cité par Duval, 2008 : 303. Pour l'Algérie, « de 1919 à 1924 il n'y eut que 359 demandes [de naturalisation] instruites dont 27 furent rejetées ». Cité par Ageron, 1959 : 148.

<sup>28</sup> Préface de Marie-François Joseph Clozel dans Hardy, 1917 : I-XI. Clozel fut gouverneur par intérim avant d'être officiellement nommé gouverneur général de l'AOF, de mai 1903 à novembre 1905, puis à nouveau entre octobre 1906 et avril 1908.

la connaissance de la langue transmise aux indigènes doit également progresser. À chaque degré d'utilité sociale pour le colonisateur doit correspondre un degré supérieur de maîtrise de la langue. De la masse des indigènes doit ainsi émerger, par des sélections successives, une quantité plus réduite d'assistants administratifs et techniques, de « *petits employés et [d]es ouvriers d'art* ». De cette première sélection émergeront à leur tour quelques « *collaborateurs d'un rang plus élevé* ». Et parmi ceux-là, enfin, « *une élite* ». C'est donc un enseignement parcimonieux du français, fonctionnel, purement utilitaire, aride presque, qui doit prédominer pour les masses. La langue enseignée dans les petites classes doit être dénuée de conceptualisation, et se réduire à établir une relation entre le mot et la chose :

*Nous n'enseignerons que le français usuel, la langue de tous les jours, ou, du moins, nous ne passerons à des exercices plus délicats que le jour où nos élèves auront l'esprit parfaitement mûr et manieront sans hésitation la syntaxe et le vocabulaire courant. Nous éliminerons avec soin de nos leçons les termes abstraits, les mots figurés ; il faudra qu'à travers nos leçons on aperçoive immédiatement la réalité.*<sup>29</sup>

L'objectif officiel est donc essentiellement de transmettre aux enfants des capacités immédiates de traduction et de désignation. Certes, la scolarisation et la langue française étant considérées comme des instruments civilisateurs – à l'égard des dialectes locaux en métropole comme à l'égard des langues traditionnelles dans les colonies – la langue des écoles primaires publiques algériennes et AOFiennes est également le français, et l'ambition de faire entrer les petits indigènes à l'école primaire et de les familiariser à la langue française reste l'objectif affiché. En revanche, seule une minorité d'entre eux a vocation à une réelle diglossie : la minorité que l'on aura pu convaincre des bienfaits de la colonisation française en lui assurant des positions socioprofessionnelles satisfaisantes. En effet, lorsque Hardy publie ce plaidoyer paradoxal en faveur de la scolarisation des enfants indigènes, nombreux sont les colons qui considèrent la scolarisation comme une nécessité périlleuse. Hardy tente de leur donner des gages de tranquillité en estimant que la mission civilisatrice impose de ne pas renoncer à la scolarisation des masses (en français), mais que, pour ne pas travailler à la déstabilisation du régime colonial, il faut d'une part surveiller soigneusement le contenu de l'enseignement des petites classes, d'autre part être bien sûr de pouvoir assurer aux jeunes indigènes éduqués un intérêt direct à la colonisation, de façon à ce que, convaincus des *bienfaits* de la colonisation française, ils n'envisagent pas de renverser sa tutelle. On surveillera ainsi soigneusement le contenu des bibliothèques. Ne pas donner un contenu trop élevé aux leçons de langues, ne pas ouvrir l'esprit des enfants aux « *beautés de la langue* » est une préoccupation qui affleure dans les méthodes, mais également dans les textes donnés à lire aux enfants. On veut les former à une langue sobre, claire, sans imaginaire politique. Jules Verne, Labiche, archétypes de la science-fiction et de la comédie de mœurs du XIX<sup>e</sup> siècle, constituent le summum des œuvres littéraires que l'on peut conseiller aux enfants indigènes sans danger :

*Dès qu'il [l'enfant indigène] est assez cultivé pour lire tout seul de gros livres, nous montons sa bibliothèque, non point de textes d'une haute valeur littéraire, mais d'ouvrages écrits sobrement, simplement, et capables d'éveiller sa curiosité plutôt que de flatter ses prétentions. Précisons : pour les grands élèves, nous ne nous soucions pas de les initier aux beautés de notre littérature classique, dont l'intelligence suppose, en même temps qu'un grand nombre de connaissances accessoires lentement acquises, un sens certain de la langue française ; nous préférons les voir lire du Jules Verne ou du Labiche, ce qui, du reste, leur plaît infiniment et les garde d'une grandiloquence peu désirable.*<sup>30</sup>

<sup>29</sup> Hardy, *op. cit.* : 189.

<sup>30</sup> Hardy, *op. cit.* : 193. On retrouvera l'argument sous la plume de Davesne, alors inspecteur de l'enseignement primaire au Dahomey, qui s'insurge contre les instituteurs qui donnent à lire Mallarmé (Davesne, 1930 : 25-26).

*Les dictées sont choisies selon les mêmes règles. Elles ne se prêtent pas à de brillants commentaires, mais elles meublent l'esprit et l'habituent à travailler sur des objets précis.<sup>31</sup>*

Pour les mêmes raisons, il suggère également d'encourager la méthode directe, dite aussi « méthode maternelle », tombée en désuétude en France métropolitaine depuis une vingtaine d'années :

*En s'appliquant à présenter simultanément à l'esprit de l'enfant l'objet ou l'action et le mot ou l'expression qui y correspond, [la méthode directe] limite, dit-on, le champ de l'enseignement, elle ne parvient pas à sortir du concret, de l'usuel, du terre-à-terre, elle interdit tout contact direct avec l'esprit et les beautés de la langue, elle ferme la porte à l'étude des littératures, elle n'est pas un instrument de culture intellectuelle. Or, ces défauts ne nous choquent pas, au contraire [...]. Nous n'avons pas la prétention d'ouvrir un cours de littérature française, nous cherchons simplement la langue véhiculaire la plus commode, et la méthode directe nous convient pour sa rapidité et aussi pour ce qu'on appelle ses imperfections.<sup>32</sup>*

Ainsi, en 1917, pour l'inspecteur de l'enseignement Hardy, le « concret, [l'] usuel, [le] terre-à-terre » constituent toute l'ambition légitime d'une politique de la langue pour la majorité des élèves indigènes. Il serait ainsi inutile, voire déraisonnable de mettre en contact direct « l'esprit [indigène] » et « les beautés de la langue »<sup>33</sup>. Cette entreprise est inutile parce que pour la masse des enfants indigènes, la langue ne doit avoir qu'une utilité communicationnelle, on pourrait dire vectorielle : la langue est le vecteur de transmission des pratiques et valeurs de la civilisation française – civilisation de l'objet, de la propriété privée, de l'hygiène – mais n'a pas de valeur pour elle-même :

*Cet enseignement [du français] ne sera, si l'on peut dire, que l'accessoire des autres ; il sera intimement mêlé à l'acquisition des notions utiles qui forment le fond de nos programmes ; dès l'école, l'apprentissage de la langue sera considéré, non point comme une fin en soi, mais comme un simple moyen d'acquérir des connaissances pratiques. Ce sont ces connaissances qui constitueront le centre d'intérêt de la classe. Il y a là un renversement nécessaire des valeurs, qui est trop souvent négligé et qui pourtant garantirait la solidité et l'utilité de notre enseignement<sup>34</sup>.*

Cette ambition paradoxale, qui vise à la fois à convertir le plus grand nombre d'indigènes à une capacité communicationnelle en français, mais à limiter le nombre de ceux capables de la manier aussi bien qu'un métropolitain éduqué, doit être en fait rapprochée des représentations associées à la langue française et à la scolarisation. Réputée langue des droits de l'homme, langue de la Révolution, sa maîtrise pourrait conduire à des lectures dangereuses pour la stabilité des colonies. Les mêmes arguments étaient d'ailleurs avancés au XIX<sup>e</sup> siècle pour justifier le cens électoral (Rosanvallon, 1996 : 185-194, 230-252) :

*Éviter que l'enseignement indigène ne devienne un instrument de perturbation sociale. Les nations colonisatrices – la nôtre surtout – seraient facilement tentées de réserver toute leur bienveillance aux indigènes les plus instruits, sans distinction de condition sociale ni d'origine, et de fonder sur des diplômés universitaires une nouvelle hiérarchie. Il y aurait là un grave danger, qu'on n'a pas toujours évité, et qui a valu à l'enseignement colonial le reproche de former des déclassés.<sup>35</sup>*

<sup>31</sup> *Op. cit.* : 194.

<sup>32</sup> Hardy, *op. cit.* : 189.

<sup>33</sup> *Ibidem.*

<sup>34</sup> *Ibidem.*

<sup>35</sup> *Ibidem.*

*Un diplôme universitaire ne prouve qu'imparfaitement la valeur de l'individu et ne peut remplacer que rarement certaines acquisitions héréditaires de moralité et d'honorabilité, et cette vieille vérité vaut surtout pour les populations primitives, chez qui les mobiles sont plus simples que chez nous. Nous ne pouvons non plus, du jour au lendemain, imposer à des indigènes cette idée que la preuve d'une supériorité intellectuelle suffit à justifier une élévation sociale : qu'un fils de griot, brillant élève de nos écoles du Soudan ou du Sénégal, devienne, à cause de son instruction, chef de canton, c'en sera assez pour déconsidérer notre enseignement aux yeux des indigènes et compromettre pour longtemps notre œuvre de civilisation.<sup>36</sup>*

Ainsi émerge l'idée d'un système scolaire dual : d'une part un large accès au système élémentaire, focalisé sur des connaissances usuelles et concrètes ; d'autre part la sélection d'une élite restreinte et loyale :

*Il est nécessaire que tous les enfants indigènes, sans exception, aient accès à un enseignement primaire, composé de lecture et d'écriture, de calcul élémentaire, de leçons de choses, d'hygiène, d'agriculture et de menus travaux manuels ; mais le recrutement de l'enseignement primaire supérieur doit faire l'objet d'un triage attentif ; il s'agit en effet, de faciliter l'accès des carrières administratives à ceux dont la famille a toujours secondé notre œuvre civilisatrice et mis son prestige héréditaire au service de nos intentions, il s'agit de distinguer parmi les autres ceux dont les qualités de caractère sont absolument certaines, et il faut, surtout, éliminer avec un soin impitoyable tous ceux dont les facultés, même brillantes, sont insuffisamment équilibrées, tous ceux qui feront servir à la satisfaction de leurs appétits le savoir qu'on leur donnera, qui pousseront leurs congénères à des révoltes et qui garderont toute leur vie l'inquiétude et la cruauté de loups mis en cage.<sup>37</sup>*

Il s'agit bien, avec cette stratégie scolaire, de dompter des populations sauvages dont certains individus resteront rétifs à la meilleure éducation. Derrière la métaphore animale se profile l'impact des théories naturalistes et évolutionnistes qui, depuis un demi-siècle, irriguent travaux sociaux et ethnographiques (Betts, 1961). En ce début de XX<sup>e</sup> siècle, l'incertitude demeure en effet au sein du courant colonial quant aux capacités d'évolution des populations indigènes ; certains héritages biologiques, raciaux peuvent bloquer les progrès de la raison. Pour certains individus, l'instinct animal est trop fort et trop dangereux pour être dompté. Ceux-là doivent être éloignés très vite du système scolaire. Ainsi, la crainte de voir se former des hordes d'enfants, que l'entreprise coloniale serait incapable d'absorber, c'est-à-dire d'intéresser aux « bénéfiques » de la colonisation – par des distinctions sociales, salaires, etc. – pousse en faveur d'une scolarisation mesurée, d'un « triage », d'une sélection soignée des enfants, et de la mise en place d'« une élite intellectuelle », « d'une bourgeoisie conservatrice qui nous sera d'autant plus attachée qu'elle distinguera mieux le chemin parcouru sous notre domination et les progrès réalisés à notre bénéfice »<sup>38</sup>.

Avec la crise économique qui s'est ouverte en 1929, l'argument du « déclassement » prend encore plus de poids, et se combine de façon équivoque aux avancées des sciences sociales, sensibilisées aux cultures indigènes (Wilder, 2005 : 54-75), pour orienter les efforts en matière de scolarisation dans le sens d'une « adaptation de plus en plus étroite de l'école aux conditions sociales et économiques du pays », pour « répandre cette idée que l'école, pour être un bienfait certain, une force d'équilibre et de progrès, doit être l'expression même de la vie indigène et répondre à ses besoins essentiels »<sup>39</sup>. La peur de l'exode rural indigène, de revendications politiques et de rébellions potentielles encouragent alors les doctrines de

<sup>36</sup> *Op. cit.* : 19.

<sup>37</sup> *Ibidem.*

<sup>38</sup> L'expression est du recteur Jonnart, et cité par Ageron, 1968 : 940.

<sup>39</sup> Brévié, 1932 : 167.

l'adaptation, qui, en même temps qu'une dimension libérale – qui vise à préserver les coutumes indigènes – possède une dimension illibérale : ancrer les populations colonisées à leurs terres, à leurs coutumes, à leur langue, de façon à ne pas mettre en péril la majorité électorale métropolitaine. Cet argumentaire connaît un apogée en 1931, d'une part sous la plume d'Albert Sarraut (ancien ministre des Colonies et de la Marine), d'autre part dans les débats de l'Exposition coloniale internationale :

*Il ne suffit pas d'ouvrir des écoles et de les peupler. L'obsédant problème aussitôt se représente : assurer des débouchés aux élèves ; car le grave danger serait de fabriquer des « ratés » en série. Toute notre œuvre scolaire est, d'ailleurs, dans la tenaille d'un redoutable dilemme : ou bien nous mesurerons très prudemment l'instruction en ne recrutant des élèves qu'autant que nous pourrions les pourvoir d'emplois au sortir de l'école, – et nous serons accusés de lésiner sur l'enseignement –, ou bien nous ouvrirons audacieusement les portes d'écoles chaque jour plus nombreuses, – et nous risquons alors de courir aux aventures. (Sarraut, 1931 : 158)*

*Dans les sociétés encore jeunes et socialement peu développées, les débouchés offerts par les carrières privées aux titulaires de diplômes sont peu abondants. Si donc l'administration ne peut les absorber, ils deviennent des déclassés, des aigris et trop souvent de mauvais bergers. (Op. cit. : 154)<sup>40</sup>*

L'expression de « mauvais berger » est ici à double entente. La première est littérale, elle incarne ainsi l'étudiant forcé de retourner à l'élevage, à l'agriculture en général, contre son gré. En effet, dans des pays ruraux, un jeune diplômé qui ne trouverait pas à s'employer dans l'administration coloniale ou dans les jeunes industries ne pourrait se tourner que vers le commerce ou l'agriculture, autrement dit vers des professions dont le statut social est inférieur à celui pour lequel il a potentiellement été formé. Il retournerait ainsi au métier de ses pères avec plus de connaissances mais surtout plus d'amertume. Cependant, « le mauvais berger » constitue également une métaphore du mauvais pasteur, du mauvais guide spirituel ou politique. En effet, la grande peur des coloniaux, et même des plus favorables à la scolarisation, est dans le fond la grande peur sociopolitique du XIX<sup>e</sup> siècle industriel : celle des masses prolétaires incontrôlables (Chevalier, 1958 ; Giolitto, 2003). Car dans leur esprit, si la scolarisation nourrit la frustration, elle ne peut qu'alimenter la révolte contre le pouvoir colonial et n'engendrer ainsi que des « perturbations sociales »<sup>41</sup>.

Cette inquiétude liée à la scolarisation et à la francisation des populations indigènes est également très lisible dans les congrès coloniaux qui se sont tenus à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de Paris de 1931. Les sociologues et les ethnologues y ont beaucoup gagné en influence et les théories racialistes sont peu à peu délaissées, à la faveur d'un courant culturaliste compréhensif. Désormais, comme le note Robert Delavignette à l'occasion du Congrès intercolonial et international de la Société indigène, en octobre 1931, « l'esprit actuel des recherches, qui commence à pénétrer le grand public [...], n'établit plus, entre les civilisations indigènes et la nôtre, de cloisons étanches ni de rapports hiérarchiques » (Delavignette, 1931 : 554). Cependant, cette revalorisation des cultures indigènes a des effets équivoques, dans la mesure où l'argument du non-déracinement culturel des sociétés indigènes vient renforcer celui du blocage scolaire, linguistique et politique : la

<sup>40</sup> En 1936, Le lieutenant-colonel Cortot fera écho à Sarraut, en recommandant « d'organiser et d'encourager les migrations intérieures » dans les colonies tout en préconisant de « [rester] toutes les fois que cela est possible, dans le cadre familial, afin d'éviter de créer des aigris et des déracinés. [...] La création d'une forte paysannerie indigène est à rechercher, de préférence à la création d'un prolétariat industriel, sans racines profondes et voué à toutes les incertitudes » (Cortot, 1936 : 307-308).

<sup>41</sup> L'expression est de Hardy (op. cit. : 19).

singularité culturelle remplace désormais la singularité raciale pour éloigner les perspectives assimilationnistes, qu'elles soient culturelles ou politiques.

Du 5 au 8 mai 1931, à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de Paris, l'Institut colonial tient sa 21<sup>e</sup> session. Cette dernière est consacrée à trois thèmes : la répartition des activités économiques entre les colonies et les métropoles, l'enseignement aux indigènes et le respect des coutumes indigènes. Dans ce congrès, chacun des empires français, britannique, hollandais, italien et portugais présente aux membres de l'Institut un rapport sur l'éducation aux indigènes. Les relations aux populations autochtones dans les colonies pendant les cinquante dernières années y sont assez largement présentées comme tâtonnantes, expérimentales. En fait, la seule doctrine qui s'affirme au fur et à mesure des interventions est bien celle de l'adaptation aux peuples, à la géographie, aux coutumes indigènes. Les discours tenus par les intervenants français à cette occasion apparaissent comme une nouvelle consécration de la bascule de la doctrine coloniale française en sa faveur (Betts, 1961 : 106-132). Ainsi, le congrès de 1931 consacre la généralisation de l'enseignement comme « *un des besoins incompressibles des peuples colonisés* » (Louwers<sup>42</sup>, 1931 : 13-17). Il apparaît désormais inutile de lutter contre une aspiration qui se généralise. Comme en métropole, l'enseignement obligatoire est la visée reconnue par tous<sup>43</sup> mais, simultanément, « *la règle de l'adaptation est admise partout* »<sup>44</sup>. Ceci étant dit, la civilisation occidentale est pour certains toujours considérée comme « *de loin supérieure à toutes les autres* »<sup>45</sup>.

Parallèlement, la question des déclassés reste prégnante et les bouleversements susceptibles d'être induits par la généralisation de l'enseignement doivent être maîtrisés. Il est donc indispensable de choisir et de mesurer l'enseignement « *à l'état social des indigènes, à leur mentalité, à leurs besoins, au rôle qu'ils ont à remplir dans l'économie générale et dans l'évolution de la civilisation* »<sup>46</sup>. Le contrôle de cet enseignement est d'autant plus indispensable que des tendances « *subversives* » se font jour, certaines nourries par « *Moscou* », « *et qui ne vise à rien moins qu'à saper dans leurs fondements les dominations coloniales* »<sup>47</sup>, d'autres « *invertébré[e]s* », « *rétrogrades* » et susceptibles de « *compromettre l'ordre et la sécurité publics* » sur « *des initiatives autochtones* »<sup>48</sup>. Ainsi, la politique éducative aux colonies est-elle publiquement reconnue comme essentiellement, fondamentalement politique :

*Une fois de plus nous nous trouvons en présence d'un problème qui n'est pas seulement moral ou pédagogique, qui est aussi politique ; car la question qui se pose est de savoir si les pays colonisateurs entendent assurer la pérennité de leur œuvre ou préparer eux-mêmes leur déchéance*<sup>49</sup>.

De fait, en ce début des années 1930, la crise économique nourrit la peur de l'exode rural et l'augmentation concomitante d'un chômage de masse dans les agglomérations urbaines des colonies. En conséquence, les fonctions sociales productrices et stabilisatrices des métiers traditionnels, en particulier celles du « *paysan noir* » sont louées (Gamble, 2009 : 775-804). Il

<sup>42</sup> Octave Louwers (1878-1959), magistrat au Congo Belge, fut secrétaire général de l'Institut colonial et membre du Conseil colonial belge. Il est élu en 1936 à l'Académie des Sciences Coloniales, fondée le 8 juillet 1922 au siège de l'Alliance française. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la législation en vigueur dans cette colonie.

<sup>43</sup> Louwers, *op. cit.* : 41.

<sup>44</sup> *Op. cit.* : 43.

<sup>45</sup> *Ibidem.*

<sup>46</sup> *Op. cit.* : 17.

<sup>47</sup> *Op. cit.* : 35.

<sup>48</sup> *Ibidem.* Octave Louwers fait sans doute référence aux écoles coraniques qui, sous l'influence du mouvement Ouléma, se développent largement en Algérie depuis 1925.

<sup>49</sup> *Op. cit.* : 45.

est alors explicitement rappelé qu'il y aurait un « *danger social* » à diffuser auprès de la masse un enseignement « *trop livresque, trop intellectualiste* »<sup>50</sup>, qui « *désaxe l'indigène, le pousse à sortir de son milieu et lui fait rechercher des emplois de bureaucrate par lesquels il croit s'élever au dessus de la masse de ses congénères* »<sup>51</sup>. La stratification sociale des colonisés doit être ainsi confortée par l'école, distinguant la masse – vouée aux écoles rurales populaires – d'« *une catégorie sélectionnée de jeunes gens* » susceptible de devenir « *des artisans ou des agriculteurs qualifiés* », par une formation dans « *des écoles spéciales* »<sup>52</sup>. La caractéristique « *réaliste* »<sup>53</sup>, « *manuelle* »<sup>54</sup> et « *professionnelle* »<sup>55</sup> de l'enseignement de la masse indigène vise ainsi à conforter « *les distinctions* » de « *classes sociales* », qui apparaissent comme un gage d'équilibre des sociétés autochtones.

Sous l'influence de ces thèses, le Congrès de 1931 témoigne d'évolutions notables en matière linguistique. Ainsi, lorsqu'Octave Louwers, sur la base des rapports préliminaires rédigés par les différents représentants nationaux, soulève la question, il affirme immédiatement qu'il existe un consensus pédagogique sur l'utilisation des langues indigènes dans les premières années de scolarisation. Étant entendu que seule une petite élite a vocation à continuer au-delà, Louwers admet, au nom de tous les représentants, qu'instruire un enfant dans sa langue maternelle plutôt que dans une langue qu'il ne comprend pas a des vertus didactiques :

*Sur la question de savoir quelle doit être la langue véhiculaire dans l'enseignement indigène, si c'est la langue locale ou plutôt la langue métropolitaine, y a-t-il des divergences de vues ?*

*Aucune, entre pédagogues. Ils sont tous d'accord pour soutenir qu'une bonne technique scolaire exige l'emploi, au moins dans les premières années, de la langue indigène.*<sup>56</sup>

D'ailleurs, force est de constater que d'autres puissances coloniales (la Grande Bretagne, les Pays-Bas) ont choisi d'établir un système scolaire primaire fondé sur les langues indigènes. Ainsi Hanns Vischer<sup>57</sup>, après avoir exposé dans ses grandes lignes la politique scolaire indigène de l'Empire britannique depuis 1923<sup>58</sup>, présente-t-il le parti pris selon lequel, désormais, « *partout la langue indigène [doit] être employée pour l'enseignement aux indigènes* » (1931 : 164). Les difficultés liées au nombre de langues en usage dans les colonies britanniques sont ainsi les mêmes que dans les colonies françaises – plusieurs centaines de langues, dont beaucoup se déclinent en « *dialectes* » – mais une trentaine d'entre elles ont été sélectionnées et transcrites, avec l'aide de l'Institut international des Langues et des Civilisations africaines, pour servir de support à l'enseignement dans les premiers degrés

<sup>50</sup> *Ibidem.*

<sup>51</sup> *Op. cit* : 46-47.

<sup>52</sup> *Op. cit* : 49.

<sup>53</sup> *Op. cit* : 47.

<sup>54</sup> *Op. cit* : 45.

<sup>55</sup> *Ibidem.*

<sup>56</sup> *Ibidem.*

<sup>57</sup> Hanns Vischer (1876-1945) est un missionnaire d'origine suisse qui est naturalisé britannique en 1903. D'abord directeur de l'Education au Northern Nigeria, il achève sa carrière, en 1939, comme Secrétaire général du *Advisory Committee on Education in the Colonies*. Il est également connu pour avoir, en 1906, traversé le Sahara à cheval, de Tripoli aux rives du lac Tchad. (Parkinson, 1998).

<sup>58</sup> En 1923 s'est tenue à Londres une conférence sur l'éducation des indigènes. À sa suite, un comité permanent chargé des questions d'éducation indigène (*Advisory Committee On Native Education In Tropical Africa*) est créé au ministère britannique des Colonies. Ce comité présente alors un mémoire intitulé *Policy of Native Education*, publié en France dans Institut colonial international, 1931, *Rapports préliminaires, XXI<sup>e</sup> Session, Paris, 5-6-7-8 Mai 1931, L'enseignement aux Indigènes/ Native Education*, pp. 765-775.

de scolarisation. Vingt-trois langues sont ainsi spécifiquement mentionnées comme langues d'enseignement ou faisant l'objet d'un intérêt particulier dans cette perspective au Nigeria, en Côte-d'Or, en Sierra Leone, en Afrique de l'Est.

Le désaccord franco-anglais ainsi mis en évidence sur la politique scolaire et linguistique en Afrique n'est plus seulement pédagogique, il est également éthique. L'instruction des enfants des colonies dans la langue métropolitaine n'est pas seulement, du point de vue britannique, une ineptie pédagogique, mais une « *aliénation* », une violence exercée contre le droit des indigènes à développer leur pensée dans leur propre langue<sup>59</sup>.

Dans un article rédigé en 1968, Denise Bouche soulignait que bon nombre d'éducateurs coloniaux ont fait des efforts sincères, dans tout l'entre-deux guerres, pour donner à l'enseignement des enfants sénégalais un contenu plus adéquat à leur environnement familial et social. À partir de 1914, les leçons de géographie intègrent celle du Sénégal et de l'AOF ; les leçons d'histoire celle de l'AOF (Bouche, 1968b : 117). Cependant, sur la question linguistique, les efforts portent sur la pédagogie du français (l'inspecteur Davesne publie la célèbre série des Mamadou et Bineta à partir de 1930), mais en aucun cas sur le choix de la langue d'enseignement elle-même. Or Denise Bouche nous semble avoir admis cette donnée linguistique un peu rapidement, en l'expliquant par « *des raisons si contraignantes qu'aucun État indépendant n'a encore à ce jour [1968] mis sur pied d'enseignement en langue vernaculaire* » (*Ibidem*). Certes, il est bien certain que le plurilinguisme ouest-africain compliquait singulièrement le choix de langues d'enseignement vernaculaires. Mais il est important de souligner qu'admettre cette contrainte comme une impasse absolue relevait en soi d'un choix politique. En fait, l'une des spécificités françaises de la scolarisation indigène réside dans la résistance très forte du crédo de la francisation, alors même que d'autres puissances coloniales ont opté pour un enseignement primaire en langues locales. Ainsi, alors que la doctrine de l'adaptation triomphe à l'Exposition coloniale de 1931, Louwers justifie ainsi la position française (*op. cit* : 51-57) :

*C'est que le problème n'est pas si simple qu'on le croit de prime abord.*

*1° Il y a les exigences politiques. La langue est un élément de cohésion, de fusion entre le peuple colonisé et le peuple colonisateur, et ces exigences sont surtout impérieuses dans les colonies de peuplement. [...]*

*2° La « langue indigène », c'est vite dit. Mais quelle langue indigène ? Il y a bien peu de colonies qui n'en aient qu'une. On connaît l'immense diversité des dialectes indigènes ; chaque tribu presque à la sienne ; alors laquelle choisir ? Et va-t-on maintenir dans une même colonie entre toutes ces tribus, appelés tout de même à se compénétrer dans les mêmes intérêts économiques, administratifs, sociaux, politiques, la cloison étanche des langages différents ? [...]*

*Faut-il retenir en faveur d'une application stricte de la règle professée par les compétences pédagogiques un argument, pris en dehors du domaine pédagogique, à savoir qu'il est dangereux de donner à la population indigène le moyen de saisir toutes les pensées du dominateur, et qu'il ne faut pas exposer l'indigène à se laisser intoxiquer par la littérature, hélas pas toujours très saine, d'exportation ? Ce serait peut-être se faire des illusions de croire à la solidité de semblables barrières, dans le siècle du cinéma et de la TSF.*

En définitive, « *si la théorie est dans le sens qui a été signalé, l'expérience pratique montre que l'emploi de la langue métropolitaine, même dans les premières années, même pour la masse, à condition d'y adopter des méthodes pédagogiques spéciales, ne donne pas de si mauvais résultats* ».

<sup>59</sup> On trouve là le germe de l'une des grandes batailles de l'Unesco dès sa fondation en 1946.



Il existe bien, au sein des colonies françaises et de l'AOF en particulier, des indices d'une relative revalorisation des langues indigènes dans les années 1930, que l'on a pu mettre en évidence à travers le dépouillement du *Bulletin de l'Enseignement en Afrique occidentale française* (BEAOF), rebaptisé *L'éducation africaine* à partir de 1934<sup>60</sup> et des circulaires du gouvernorat général. Les études sociolinguistiques y sont plus nombreuses et moins hiérarchisantes, les « littératures orales » sont reconnues comme dépositaires d'un patrimoine culturel légitime, les cours d'adultes en langues maternelles sont encouragés (Goheneix, 2011 : 267-279). La très grande majorité des colonisés doit être ancrée dans ses terres, ses cultures et ses langues. C'est cette ambition culturaliste qui légitime la nouvelle attention de l'administration coloniale aux cultures et aux langues indigènes, et c'est en définitive toujours la peur du déclassement qui agit :

*Il est certain que la part des éléments indigènes dans l'œuvre coloniale doit aller en augmentant ; c'est là une des conditions de notre progrès. Mais il est non moins certain que cette collaboration doit plutôt s'améliorer en qualité que se développer en quantité. [...] Nous devons exercer un choix sévère et doser la formation des cadres en fonction des débouchés. Cette recherche des débouchés, qu'il s'agisse de bacheliers, des élèves des écoles du Gouvernement et des cadres locaux doit être l'objet d'une étude attentive<sup>61</sup>.*

Mais ces concessions accordées aux langues locales vont en fait dans le même sens : c'est toujours à une poignée seulement de « collaborateurs éprouvés et avertis ayant fourni la preuve de leur valeur intellectuelle et de leur solidité morale » (*ibidem*) que pourra être confiée la maîtrise complète de la langue française, et des responsabilités administratives ou politiques. D'ailleurs, les langues locales ne sont jamais élevées au rang officiel de langue d'enseignement pour les enfants. Seule la formation des adultes justifie que l'on y ait recours. Et c'est seulement à partir de 1939 que des indemnités substantielles sont accordées aux fonctionnaires français maîtrisant une langue indigène, de façon à relever leur prestige<sup>62</sup>. En fait, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre, le crédo public de la francisation n'est jamais abandonné, et les effectifs d'enfants scolarisés ne connaissent pas de progrès notables.

## Mise en perspective impériale

Certes, ces directives pédagogiques, tenues dans des instances officielles ou inscrites dans des textes de loi n'impliquent pas que les maîtres, dans les territoires considérés, les aient systématiquement suivies, en particulier ceux, français ou indigènes, qui parlaient une langue locale. Seules des monographies circonscrites, ou des biographies d'instituteurs peuvent permettre de répondre à cette question. On sait par exemple que Louis Machuel, directeur de l'enseignement en Tunisie, s'est engagé tout au long de sa carrière pour un enseignement véritablement bilingue des enfants de colons comme des enfants tunisiens (Nishiyama, 2006 et 2007). Cependant la lecture des Congrès coloniaux, du dépouillement du BEAOF sur près

<sup>60</sup> Ce périodique mensuel, puis trimestriel, constitue la référence en matière pédagogique pour l'Afrique de l'Ouest. Depuis 1913, année de sa création, le *Bulletin* comprend une rubrique dédiée aux textes officiels (circulaires, arrêtés, mutations), une rubrique pédagogique (programmes, méthodes, leçons-type, extraits de rapports d'inspection) et une rubrique varia (chroniques d'ouvrages sur l'AOF, études sur agriculture et sur les coutumes indigènes)

<sup>61</sup> Brévié (Jules), « Extrait du discours de M. le Gouverneur général Brévié prononcé à l'ouverture du Conseil de Gouvernement le 24 novembre 1932 », *BEAOF*, juillet-décembre 1932, n° 80, pp. 167-168.

<sup>62</sup> Arrêté du 12 janvier 1939 « promulguant le décret du 8 décembre 1938, portant institution [...] d'une prime pour la connaissance des dialectes locaux », reproduit dans Turcotte, 1983 : 100-101 et Arrêté du 16 août 1939, reproduit dans Turcotte, 1983 : 101-104. Lettre du 14 avril 1939 du Gouverneur général de l'AEF au Ministre des Colonies. Citée par Queffélec, 1995 : 838.

de 20 ans et des programmes d'études pour les écoles franco-indigènes en AOF, en Algérie et en Cochinchine, permettent de mettre en évidence des motifs discursifs itératifs et des représentations linguistico-politiques qui, légitimement à l'époque, stratifient les populations colonisées et les ancrent à la marge de la communauté politique métropolitaine. Dès lors, une certaine cohérence apparaît entre les objectifs assignés à la langue – instrument utilitaire, visant à développer des connaissances concrètes et à limiter les capacités de conceptualisation des populations indigènes – et la scolarisation réduite des enfants colonisés : la francisation de surface souhaitée pour la majorité ne demandait que quelques brèves années, et des objectifs de communication simples ne nécessitaient pas une scolarisation sur le modèle métropolitain. Nous avons développé essentiellement ici les discours relatifs à l'AOF. Mais, parallèlement, nous avons pu mettre en évidence ailleurs que, sur des terrains différents (Algérie, Cochinchine), dont le statut colonial était différent, l'école franco-indigène a partout contribué à une stratification linguistique des populations, distinguant la masse de non-francophones ou de pidginisants d'une population minoritaire scolarisée, dont la maîtrise de la langue française croissait avec les années passées à l'école. Les élites formées étaient ainsi, structurellement, parfaitement francophones. En Algérie, les lois Ferry se sont appliquées en théorie à partir de 1883, mais l'obligation scolaire n'a jamais été réellement mise en œuvre. Il est vrai que, jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les familles musulmanes rechignaient à envoyer leurs enfants à l'école française (Ageron, 1968). Cependant, après cette date, la demande d'école est réelle et ce sont les colons français qui bloquent le financement de la massification scolaire (Léon, 1991 ; Colonna, 1975 ; Mérad, 1963, Queffélec, 1995a). En Indochine, en dépit d'un système scolaire très différent – les trois premières années élémentaires sont officialisées en langue locale à compter de 1924 – et relativement étendu, la stratification linguistique apparaît encore plus prégnante : c'est en effet, selon Pascale Bezançon, seulement 10 % des enfants qui poursuivent une scolarisation post-élémentaire, c'est-à-dire en français. Nous avons pu ainsi estimer qu'en Algérie, en 1934, seuls 2 sujets musulmans sur 10 parlent français<sup>63</sup> ; qu'en Cochinchine, dans les années 1920, 1 enfant sur 100 seulement est scolarisé en français<sup>64</sup>. Quant aux territoires d'AOF, la scission est très nette entre les territoires des Quatre Communes, urbanisés, où le français s'impose, notamment par l'école, et le reste de l'Afrique de l'Ouest où isolement des villages, pénurie de moyens et idéologie du « français réduit » se combinent en faveur de la diffusion d'un seul pidgin oral. Là encore, c'est un pourcentage dérisoire de la population qui est alphabétisée en français par l'école, de l'ordre de 5% d'une classe d'âge en 1936<sup>65</sup> (Goheneix, 2011, 229-239).

Certainement, des similitudes existent entre les processus d'unification linguistique à l'échelle métropolitaine et à l'échelle impériale. Les représentations hiérarchisées des « petites langues » et des « petits peuples » régionaux et coloniaux se font écho puisque dans les deux cas, il s'agit de corriger les défauts de langue mais surtout les « défauts d'esprit » des enfants des campagnes que sont la superstition et le fanatisme. Les questions et les expériences pédagogiques des maîtres de provinces et de brousse se transmettent également

---

<sup>63</sup> Ce chiffre est calculé à partir des données collectées dans Gouvernement général de l'Algérie, *Statistique de la Population algérienne*, t.1, Alger, Pfister, 1934, pp. 131, 181-183.

<sup>64</sup> Ce chiffre est calculé à partir des données collectées dans Gouvernement général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine*, 1. *Recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927 et Gouvernement général de l'Indochine, *Annuaire statistique de l'Indochine*, 2. *1923-1929*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1931. Nous avons retenu le résultat de Bezançon (2002) selon lequel 90 % des enfants ne poursuivaient pas au-delà des trois années de scolarisation élémentaire en quoc-ngu.

<sup>65</sup> Estimation réalisée à partir des données collectées dans Gouvernement général de l'AOF, *Annuaire statistique de l'AOF (et du territoire du Togo placé sous mandat français)*, 2. *1934-1935-1936*, Paris, Agence économique de l'AOF, 1937, p. 26.

d'un continent à l'autre à travers la diffusion des revues pédagogiques<sup>66</sup>. Sans aucun doute non plus, ici et là, la langue et l'école françaises sont invoquées pour parvenir tantôt à la francisation, tantôt à l'assimilation des colonisés comme des ruraux<sup>67</sup>.

Cependant, ces similarités ne doivent pas occulter les singularités de la diffusion de la langue française aux colonies. Alors qu'en métropole le suffrage universel masculin précède la francisation de masse (par la massification scolaire), c'est le processus inverse que l'on observe en AOF hors des Quatre Communes : l'octroi de droits politiques ne pourra que couronner le rapprochement « des races », des cultures, des langues... sans que la métropole ne se donne les moyens d'une scolarisation massive effective dans les nouvelles colonies.

## Bibliographie indicative

- ACHOUR C., 1985, *Abécédaires en devenir : idéologie coloniale et langue français en Algérie*, Entreprise nationale de presse, Alger.
- AGERON Ch.-R., 1959, « Une politique algérienne libérale sous la Troisième République (1912-1919) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 6.
- AGERON Ch.-R., 1968, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, PUF, Paris.
- AGERON Ch.-R., 1978, *France coloniale ou parti colonial ?*, PUF, Paris.
- ANDERSON B., 1983, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Verso, London.
- ANDREWS C. M., KANYA-FORSTNER A. S., 1971, "The French 'Colonial Party': Its Composition, Aim and Influence, 1885-1914", *The Historical Journal*, vol. 14, n° 1, mars, pp. 99-128.
- ANDREWS C. M., KANYA-FORSTNER A. S., 1974, "The Groupe Colonial in The French Chamber of Deputies, 1892-1932", *The Historical Journal*, vol. 17, n° 4, décembre, pp. 837-866.
- ANTOINE G., MARTIN A. (dirs.), 1985, *Histoire de la langue française. 1880-1914*, éditions du CNRS, Paris.
- ANTOINE G., MARTIN A., (dirs.), 1995, *Histoire de la langue française. 1914-1945*, éditions du CNRS, Paris.
- BALIBAR R., 1974, *Le Français national : politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Hachette, Paris.
- BENCHEFRA Y., 1990, *Contacts de langues et enseignement du français en Algérie*, thèse de lettres, Université de Constantine, 2 vol.
- BETTS R., 1961, *Assimilation and Association in French colonial theory, 1890-1914*, Columbia University Press, New York.
- BEZANÇON P., 2002, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, L'Harmattan, Paris.
- BOUCHE D., 1968a, *Les villages de la Liberté en Afrique noire française, 1887-1910*, Mouton & Co, La Haye.
- BOUCHE D., 1968b, « Autrefois, notre pays s'appelait la Gaule... Remarque sur l'adaptation de l'enseignement au Sénégal de 1817 à 1960 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 8, n°29, pp. 110-122.

<sup>66</sup> Voir par exemple : Carré (Irénée), « Sur l'enseignement des premiers éléments de français aux habitants de nos colonies et aux régions placées sous notre protectorat », *Revue pédagogique*, vol. 18, n° 4, avril 1891. Cet article constitue en fait une nouvelle mouture d'un article publié en 1888 : « L'enseignement des premiers éléments de français dans les écoles de Basse-Bretagne (*Revue pédagogique* vol. 12, n° 3, 15 mars 1888). Sur les passerelles établies par les pédagogues, ministres et inspecteurs de l'Instruction publique entre la francisation des petits campagnards et celle des enfants des colonies, voir Weber, 1983 :695.

<sup>67</sup> En Algérie mais pas seulement.

- BOUCHE D., 1975, *L'Enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : mission civilisatrice ou formation d'une élite ?*, Champion, Paris.
- BOUCHE D., 1991, *Histoire de la colonisation 2. Flux et reflux, 1815-1962*, Fayard, Paris.
- BRÉVIÉ J., 1932, « Extrait du discours de M. le Gouverneur général Jules Brévié prononcé à l'ouverture du Conseil de Gouvernement le 24 novembre 1932 », *BEAOF, Bulletin de l'enseignement de l'Afrique occidentale française*, n° 80, Juillet-Décembre, pp. 167-171.
- BROC N., et al., 1988-2003, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX<sup>e</sup> siècle*. Afrique, Comité des travaux historiques et scientifiques, 4 vol.
- BRUNOT F., 1966 [1913-1924], *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Colin, Paris.
- BRUNSCHWIG H., 1960, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français, 1871-1914*, Paris, Armand Colin.
- CALVET L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Payot, Paris.
- CERTEAU M., JULIA D. et REVEL J., 1975, *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois, l'enquête de Grégoire*, Gallimard, Paris.
- CHANET J.-F., 1996, *L'école républicaine et les petites patries*, Aubier, Paris.
- CHAUBET F., 2006, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue: l'Alliance Française, 1883-1940*, L'Harmattan, Paris.
- CHERVEL A., 1992-1995, *L'enseignement du français à l'école primaire : textes officiels concernant l'enseignement primaire de la Révolution à nos jours*, Économica, Paris, 3 vol.
- CHEVALIER L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle*, Plon, Paris.
- COLAS D., 2004, *Citoyenneté et nationalité*, Gallimard, Paris.
- COLONNA F., 1975, *Instituteurs algériens 1883-1939*, FNSP, Paris.
- CONKLIN A., 1997, *A Mission to Civilize, the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford University Press, Stanford, California.
- CORTIER C., 1999, « Il y a un siècle... "L'enseignement pratique à l'Alliance française" », *Mots*, n° 61, décembre.
- CORTIER C., PARPETTE Ch., dir., 2006, « De quelques enjeux et usages historiques du Français fondamental », *DHFLES*, n°36, juin.
- CORTOT E., 1936, *La France d'au-delà des mers : considérations générales sur l'expansion et le rayonnement de la France au-delà des mers – L'expansion coloniale de la France et les problèmes qu'elle pose*, Paris, Lavauzelles et Cie.
- DAVESNE A., 1930, « Sur l'enseignement du français », *BEAOF, Bulletin de l'enseignement de l'Afrique occidentale française*, Juillet-Décembre, pp. 20-26.
- DELACROIX S., 1958, *Histoire universelle des missions catholiques, 3. Les missions contemporaines, 1800-1957*, Grund, Paris.
- DELAVIGNETTE R., 1931, « Connaissance des mentalités indigènes en AOF », Exposition coloniale internationale de Paris, Congrès international et intercolonial de la société indigène (5-10 octobre 1931), Paris.
- DEUTSCH K., 1969, *Nationalism and Social Communication. An Inquiry into the Foundation of Nationality*, The MIT Press, Cambridge.
- DUCHESNE S., 2007, « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, n° 120, pp. 71-80.
- DUVAL E.-J., 2008, *Aux sources officielles de la colonisation, 1870-1940*, L'Harmattan Paris.
- FROIDEVAUX H., 1900, *Les colonies françaises, t.4, L'œuvre scolaire de la France dans les colonies*, Paris, Challamel.

- GAMBLE H., 2009, "Peasants of the Empire. Rural Schools and the Colonial Imaginary in 1930s French West Africa", *Cahiers d'études africaines*, n° 195, mars, pp. 775-804.
- GIOLITTO P., 2003, *Histoire de l'école : Maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, Imago, Paris.
- GOHENEIX A., 2011, *Français colonial. Politiques et pratiques de la langue française sous l'Empire (1880-1962)*, Th. : Sciences politiques, sous la direction d'Astrid von Busekist : IEP Paris.
- HA M.-P., 2003, « From "Nos Ancêtres, les Gaulois" to "Leur Culture ancestrale": Symbolic Violence and the Politics of colonial Schooling in Indochina », *French Colonial History*, vol. 3, pp. 101-117.
- HAJJAT A., 2010, « La barrière de la langue : Naissance de la condition d'assimilation linguistique pour la naturalisation. », FASSIN D., dir., *Les nouvelles frontières de la citoyenneté française*, La Découverte, Paris, pp. 53-77.
- HARDY G., 1917, *Une conquête morale, L'enseignement en AOF*, Paris, Armand Colin.
- ITTI É., 2007, *L'image des civilisations francophones dans les manuels scolaires : des colonies à la francophonie*, Publisud, Paris.
- JEZEQUEL J.-H., 2002, *Les « mangeurs de craies » : socio-histoire d'une catégorie lettrée à l'époque coloniale les instituteurs diplômés de l'école normale William-Ponty (c.1900-c.1960)* : Thèse d'histoire, sous la direction d'Elikia M'Bokolo, Paris, EHESS.
- JÉZÉQUEL J.-H., 2005, « Les enseignants comme élites politiques en AOF (1930-1945) : des "meneurs de galopins" dans l'arène politique », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 45, Cahier 178, *Le retour du politique*, pp. 519-543.
- KELLY G. P., 1984, "Presentation of Indigenous Society in the Schools of French West Africa and Indochina, 1918 to 1938", *Comparative Studies in Society and History*, vol. 26, n° 3, juillet.
- LABRUNE-BADIANE C., 2008, *Processus de scolarisation en Casamance : rythme et logique (1860-1960)*, thèse d'histoire, sous la direction de Odile Goerg, Université Paris 7.
- LANLY A., 1985, « Le français dans les colonies », dans ANTOINE G., MARTIN A.(dirs.), *Histoire de la langue française. 1880-1914*, éditions du CNRS, Paris, pp. 397-635.
- LEHMIL L. S., 2006, « L'édification d'un enseignement pour les indigènes : Madagascar et l'Algérie dans l'Empire français », *Labyrinthe*, « Faut-il être postcolonial ? », n° 24, pp. 91-112.
- LEJEUNE D., 1993, *Les Sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Albin Michel, Paris.
- LÉON A., 1991, *Colonisation, Enseignement et Éducation. Étude historique comparative*, L'Harmattan, Paris.
- LOUWERS O., 1931, « Rapport général », Institut colonial international, *Rapports préliminaires, XX<sup>e</sup> Session, Paris, 5-6-7-8 Mai 1931, L'enseignement aux Indigènes/ Native Education*, Bruxelles, Établissements généraux d'imprimerie.
- LY B., 2009, *Les instituteurs au Sénégal de 1903 à 1945, L'école et les instituteurs*, L'Harmattan, Paris, 6 vol.
- MANCHUELLE F., 1995, « Assimilés ou patriotes africains ? Naissance du nationalisme culturel en Afrique française (1853-1931) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n° 138-139, pp. 333-368.
- MARSEILLE J., 1984, *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, Albin Michel, Paris.
- MERAD A., 1963, « Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie 1880-1960 », *Confluent*, juin-juillet, pp. 596-646.

- MILLER A., 1976, "Who were the French colonialists? A reassessment of the Parti colonial, 1890-1914", *Historical Journal*, 19, pp. 685-725.
- NISHIYAMA N., 2006, « La pédagogie bilingue de Louis Machuel et la politique du protectorat en Tunisie à la fin du 19<sup>e</sup> siècle », *Revue japonaise de didactique du français, Études francophones*, vol. 1, n° 1, juillet, pp. 96-115.
- NISHIYAMA N., 2007, « Les civilisés ont-ils besoin d'apprendre la langue des indigènes ? La politique linguistique éducative de l'arabe chez Louis Machuel dans la Tunisie sous le Protectorat français à la fin du 19<sup>e</sup> siècle », *Revue japonaise de didactique du français, Études francophones*, vol. 2, n° 2, octobre, pp. 23-42.
- PARKINSON S.F.G., 1998, « Sir Hanns Vischer, Champion of African Cultures », *Education Research and Perspectives*, vol.° 25, n° 1, pp. 1-45.
- PENNYCOOK A., 1998, *English and the discourses of colonialism*, Routledge, London.
- PHILLIPSON R., 1996, *Linguistic Imperialism*, Oxford, Oxford University Press.
- PRUDHOMME C., *Missions chrétiennes et colonisation*, Paris, Éd. du Cerf, 2004, 172 p. ; Delacroix (Simon), *Histoire universelle des missions catholiques*, 3. *Les missions contemporaines, 1800-1957*, Grund, Paris.
- QUEFFÉLEC A., 1995a, « Le français en Afrique du Nord », dans Antoine G. et Martin R. (dirs.), *Histoire de la langue française. 1914-1945*, Paris, éditions du CNRS, pp. 791-822.
- QUEFFÉLEC A., 1995b, « Le français en Afrique Noire », dans Antoine G. et Martin R. (dirs.), *Histoire de la langue française. 1914-1945*, Paris, éditions du CNRS, pp. 822-860.
- ROSANVALLON P., 1992, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, Paris.
- SALAÛN M., 2010, « L'enseignement de la langue française dans les écoles indigènes en Nouvelle-Calédonie (1863-1945) », *Histoire de l'éducation*, n°128, octobre-décembre, pp. 53-77.
- SARRAUT A., 1931, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Éditions du Sagittaire.
- SCHLIEBEN-LANGE B., 1996, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Mardaga, Sprimont.
- SINGARAVELOU P., 1999, *L'École française d'Extrême-Orient ou L'institution des marges, 1898-1956 : Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, L'Harmattan, Paris et Montréal.
- SINGARAVELOU P., 2006, « Aux origines coloniales de la francophonie : le rôle pionnier des associations et des sociétés savantes », GUILLAUME (Sylvie), dir., *Les associations de la francophonie*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, pp. 63-92.
- SMITH R. B., 1972, "The Vietnamese Elite of French Cochinchina, 1943", *Modern Asian Studies*, vol. 6, n° 4, pp. 459-482.
- SPAËTH V., 1998, *Généalogie de la didactique du français langue étrangère : l'enjeu africain*, Paris, CIRELFA-Agence de la Francophonie.
- SOBOUL A. (dir.), 1989, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF.
- TURCOTTE D., 1983, *Lois, règlements et textes administratifs sur l'usage des langues en AOF, 1826-1959*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- VAN THAO, T., 1995, *L'école française en Indochine*, Karthala, Paris.
- VIGNER G., 2001, « Depuis quand enseigne-t-on le français en France ? Du sermo-vulgaris à l'enseignement du français langue maternelle », *Revue de didactologie des langues-cultures*, mars-avril, n°123, pp. 425-444.
- VISCHER H., 1931, « Interventions lors des séances des 6 et 7 mai 1931, dans Institut colonial international », *Rapports préliminaires, XXI<sup>e</sup> Session*, Paris, 5-6-7-8 Mai 1931, L'enseignement aux Indigènes/ Native Education.

- WEBER E., 1983 [1976], *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Fayard, Paris.
- WEIL P., 2001, *Être français : les quatre piliers de la nationalité*, Éd. de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- WEIL P., 2005, *Qu'est-ce qu'un français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Gallimard, Paris.
- WILDER G., 2005, *The French imperial Nation-State, Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres.
- ZUCCARELLI F., 1987, *La vie politique sénégalaise (1789-1940)*, Paris, Publications du CHEAM.

# LE NOM PROPRE ET LA PROPRIÉTÉ. QUELQUES PROBLÈMES POSÉS PAR LA NOMINATION EN SITUATION COLONIALE ET MISSIONNAIRE : LE CAS DES CAPUCINS FRANÇAIS DE MARAGNAN

Géraldine Méret

Ecole des hautes études en sciences sociales,  
Centre de recherches sur le Brésil contemporain (CRBC)

*On sait, depuis le récit de la Genèse, ce que la nomination comporte de maîtrise : en nommant les créatures de Dieu, Adam proclame en même temps sa prééminence sur elles. [...] Imposer un nom ou connaître les noms ne va donc pas sans un certain pouvoir : le nom est toujours plus que sa simple profération sonore. (Hartog, 1980 : 253)*

« Le Seigneur Dieu modela du sol toute bête des champs et tout oiseau du ciel qu'il amena à l'homme pour voir comment il les désignerait. Tout ce que désigna l'homme avait pour nom "être vivant" ; l'homme désigna par leur nom tout bétail, tout oiseau du ciel et toute bête des champs » est-il écrit dans la Bible (Genèse 2 : 19-20)<sup>1</sup>. Selon une conception chrétienne du monde et du langage, le pouvoir de nommer est donc conféré par Dieu à sa créature ; il est un don, une grâce de Dieu, car l'acte de nomination est synonyme de maîtrise et de pouvoir. Le pouvoir de nommer les animaux apparaît dans le récit de la Genèse comme une conséquence directe de la supériorité d'Adam sur ces derniers. Lorsqu'il créa l'homme « Dieu dit : Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre » (Genèse 1 : 26) ; à l'homme il dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre ! » (Genèse 1 : 28). L'homme qui nomme est donc autorisé à le faire du fait de son ascendant « naturel » sur la réalité qu'il observe et qu'il organise autour de lui et en fonction de lui-même. En nommant les animaux, Adam manifeste non seulement la supériorité que lui confère son statut

---

<sup>1</sup> Les citations du texte biblique renvoient à la traduction œcuménique de la Bible (TOB) pour Le Livre de Poche (Traduction de la Société Biblique Française et des Éditions du Cerf, 1975). Le Livre de Poche, 1996.



de créature faite à l'image de Dieu face au reste de la Création, mais il témoigne également de son emprise sur eux et de la relation asymétrique qui les unit.

L'asymétrie de cette relation, entre celui qui a le pouvoir de nommer et celui qui reçoit passivement le nom, entre celui qui, à l'image de Dieu a pouvoir sur les autres créatures et lesdites créatures, au service de l'homme<sup>2</sup>, découle donc du statut privilégié de l'homme, seul à détenir la parole, outil de représentation et d'appropriation du monde. Cette spécificité de l'homme, fondée sur l'exclusivité de la parole, l'autorise en effet à se *dire* supérieur et à *désigner* les autres créatures comme inférieures. Cette asymétrie devient cependant bien plus problématique lorsqu'elle s'établit entre hommes, lorsque – comme on l'observe généralement dans les situations coloniales – à la vision anthropocentriste se superpose une vision européo-centrée. La légitimité de la supériorité que suppose le droit de donner un nom ne tient plus alors à la différence entre un être doué de la parole et un être doué tout au plus d'une forme de communication primaire, mais entre un être doté d'une langue établie, incontestée, légitime, et un être dont la langue est dotée d'une valeur moindre, considérée comme inférieure. Cette inégalité du rapport des langues peut s'exprimer de maintes façons, plus ou moins visibles, qui mènent à l'établissement d'une langue officielle, reconnue comme langue du pouvoir et langue de culture, dont la maîtrise est absolument nécessaire à l'ascension sociale, en tant qu'elle est la langue de l'administration et de l'enseignement supérieur. Nous nous intéresserons ici à l'une de ces procédures de disqualification de la langue du colonisé, en faveur de la langue du colon, particulièrement insidieuse, mais aussi extrêmement révélatrice : la re-nomination, l'effacement des noms propres pré-existants au profit de nouveaux noms propres, forgés par le groupe dominant qui s'impose.

Le corpus auquel nous nous intéressons ici, les récits de mission de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux, des Pères capucins partis évangéliser les Indiens Tupi dans les années 1613-1614, nous permet en effet d'étudier un moment bien particulier du processus colonial. Ils rendent compte des débuts de la tentative d'implantation coloniale française, de ce moment où le groupe nouvellement arrivé, bien que se comportant déjà en colons visiblement et ostensiblement dominants, n'a pas encore mis en place les structures de cette domination. La colonie française avortée de Maragnan nous permet d'observer le rôle stratégique que joue le langage dans la mise en place, tout autant symbolique que matérielle, d'un rapport colonial.

*L'Histoire de la mission des Pères Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoisines où est traité des singularités admirables et des mœurs merveilleuses des Indiens habitans de ce pays*<sup>3</sup> (1614), *du Père Claude d'Abbeville et la Suite de l'Histoire des choses plus memorables advenues en Maragnan és années 1613 et 1614*<sup>4</sup> (1615), *du Père Yves d'Évreux, relatent la tentative de fondation d'une mission et colonie française au Nord-Est du Brésil, sur des terres encore non occupées par les Portugais. Cette tentative fut de courte durée, puisque le contingent français, parti de Cancale en mars 1612, fut contraint d'abandonner Maragnan en novembre 1615, après la victoire des Portugais. Récits d'une expérience sans lendemain, ces textes ne constituent certes pas la première source qui nous soit parvenue sur les Indiens Tupi du Brésil*<sup>5</sup>, *ni même la plus systématique ou la plus complète du point de vue de l'observation du langage*

<sup>2</sup> Cf. Genèse 2 : 18, Dieu crée les animaux pour « faire une aide » à l'homme.

<sup>3</sup> Nous signalerons désormais cet ouvrage sous le nom abrégé d'« Histoire de la mission ».

<sup>4</sup> Nous signalerons désormais cet ouvrage sous le nom abrégé de « Suite de l'Histoire des choses plus memorables » ou de « Suite ».

<sup>5</sup> Il est ainsi évident que, pour se limiter au corpus français, la relation de Jean de Léry notamment a fortement influencé Claude d'Abbeville et Yves d'Évreux.

des Indiens<sup>6</sup>. Cette approche non systématique présente cependant l'intérêt de proposer un regard original sur le langage des Indiens : en ne faisant pas de la codification grammaticale et de l'enregistrement du lexique tupi une priorité, les écrits des moines capucins offrent l'avantage de présenter le langage des Indiens Tupi d'un point de vue plus ethnographique que « grammairien »<sup>7</sup>, comme une part de la culture et des faits de société indigènes.

Sans revenir ici sur les conditions et le contexte qui ont pu expliquer et susciter cette approche particulière, nous aimerions souligner l'intérêt de ces textes pour qui s'intéresse aux premières pratiques mises en œuvre par les colonisateurs pour imposer leur marque à l'espace nouvellement occupé, pour signifier au groupe colonisé un nouvel ordre des choses, alors même que ce nouvel ordre n'est pas encore pleinement établi. Parmi ces pratiques, nous nous intéresserons ici à celle qui consiste à reconfigurer le monde indigène, à se l'approprier par le langage en l'intégrant dans un « discours du maître » (Lacan, 1974 : 10). Si la colonisation européenne au Brésil passe bien sûr d'abord par une domination matérielle, physique, l'entreprise coloniale française de Maragnan, qui se caractérise par des moyens humains et logistiques très limités, permet d'étudier de façon privilégiée la façon dont le langage, premier outil d'appréhension symbolique du réel, peut révéler et engager des rapports de force. Nous centrerons ici notre approche sur les enjeux mis en œuvre autour de ce signifiant paradoxal qu'est le nom propre.

Après une brève présentation des enjeux propres à l'acte de nomination, à l'imposition ou la sur-imposition d'un nom propre, nous examinerons les différentes échelles auxquelles peuvent s'appliquer cette pratique, depuis le nom donné à un territoire jusqu'au nom désignant un individu singulier, en passant par les noms de peuple. Nous serons ainsi amenés à nous intéresser plus particulièrement au problème du baptême, crucial dans ces textes écrits par des missionnaires. Nous tenterons enfin de déjouer le « discours du maître », le regard chrétien et européen de nos auteurs, pour déceler dans leurs textes des indices de résistance et de subversion de ces pratiques, de la part des Indiens colonisés.

## Le pouvoir de nommer

*« Parler c'est agir : toute chose qu'on nomme n'est déjà plus tout à fait la même, elle a perdu son innocence. »* (Sartre, 1948 : 29)

« Nommer » et « baptiser » sont deux verbes performatifs, dont l'utilisation constitue un acte en soi, se confondant avec l'acte d'énonciation. Nommer la réalité indigène revient donc à agir sur cette réalité, en l'intégrant à nos référents et à nos catégories, mais aussi en effaçant et niant les noms indigènes précédents. L'acte de nomination, par les Français, de référents matériels ou immatériels observés à Maragnan est pleinement représentatif des rapports de pouvoir qui

<sup>6</sup> Les écrits des jésuites José de Anchieta et Manuel da Nobrega constituent encore aujourd'hui des références incontournables pour l'étude de la langue tupi. En France, l'œuvre de Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* (1580), est la première à accorder une grande importance à la langue des Indiens Tupi, l'auteur allant jusqu'à retranscrire un « Colloque de l'entrée et arrivée en la terre du Brésil, entre les gens du pays nommez Toüoupinambaults et Toupinenkin : en langage sauvage et François ».

<sup>7</sup> Les travaux d'Andrea Daher notamment insistent sur cette « spécificité française » qui distinguerait les écrits des voyageurs français au Brésil, missionnaires ou colons, de ceux de leurs homologues portugais.

opposent les Français aux Indiens. De même que l'imposition d'une *loi* et de *mœurs*, calquées sur celles du royaume de France, se fait au mépris des *coutumes* et des *traditions* indiennes, de même, renommer les réalités observées à Maragnan, en reconfigurant le monde dans lequel évoluent les Indiens, constitue une violence symbolique niant le rapport des Tupinamba au monde dans lequel ils vivent.

*[Le] performatif [possède] une propriété singulière, celle d'être sui-référentiel, de se référer à une réalité qu'il constitue lui-même, du fait qu'il est effectivement énoncé dans des conditions qui le font acte. De là vient qu'il est à la fois manifestation linguistique, puisqu'il doit être prononcé, et fait de réalité, en tant qu'accomplissement d'acte. L'acte s'identifie donc avec l'énoncé de l'acte. Le signifié est identique au référent.* (Benveniste, 1966 : 273-274)

Le fait de nommer, en tant qu'acte performatif, implique en effet – la définition que donne Émile Benveniste du performatif le souligne bien –, un contexte d'énonciation particulier, qui autorise celui qui nomme à le faire. Cela suppose de restituer à la parole et au discours leur dimension d'acte social, impliquant sujets et relations et construisant des situations. Dans cette perspective, le statut dynamique du discours, en tant qu'« opérateur » des rapports sociaux (Leimdorfer, 1994 : 145) apparaît clairement. La parole par laquelle les Français s'arrogent le droit de nommer les référents brésiliens et d'inscrire ces nouveaux noms qu'ils donnent dans leurs livres, est en effet doublement performative : performative au sens où le définit Benveniste, puisque l'acte de nomination correspond *directement* au fait de nommer ; performative également, parce qu'elle exprime et affirme dans un même temps la domination française. Le fait de nommer n'agit pas seulement sur les choses auxquelles il confère un nom, mais également sur les acteurs sociaux qui, en reconnaissant l'acte, lui donnent sa valeur, confirmant de fait l'autorité de celui qui nomme, sa légitimité à le faire. Le fait de nommer est un acte de pouvoir, non seulement parce qu'il accorde un nom à une réalité qu'il permet ainsi de s'approprier symboliquement, mais aussi parce que, par le même mouvement, il destitue les Indiens du droit de donner des noms aux réalités qui étaient jusque-là leurs.

Nommer les choses, matérielles ou immatérielles, et les êtres revient ainsi à affirmer son pouvoir sur ces choses, mais aussi sur ceux qui acceptent cette nouvelle nomination, lui conférant ainsi son efficacité performative. L'efficacité d'un énoncé performatif est en effet liée à la vérification de l'adéquation du contexte d'énonciation au contenu de l'énoncé. L'acte de nomination, pour être effectif, suppose d'être effectué par une personne autorisée et reconnue comme telle, mais nécessite aussi un public, acteur indispensable, quoique passif, à la validité de l'acte de parole.

L'acte de nomination, lorsqu'il s'agit d'une situation juridique officielle, doit en effet pour être efficace faire intervenir :

- des locuteurs-énonciateurs particuliers, légitimes, ou se donnant pour tels (ici le « législateur ») ;
- une situation d'interlocution plus ou moins formelle (légiférer) ;
- une communauté d'interlocution plus large dans laquelle la nomination va, en théorie, être légitime et fonctionner (communauté d'acteurs pour qui la nomination joue un rôle et fait sens dans la pratique) ;
- un registre discursif dans lequel la nomination va constituer, représenter et signifier un être, un objet, une situation ou une action, avec les contraintes propres du champ (le législatif, à l'intersection des domaines politiques et juridiques) ;

- une énonciation, plus ou moins solennelle, plus ou moins mise en représentation (la promulgation). (Leimdorfer, 1994 : 152)

Tout autant que le sens et les énoncés du discours, ce sont donc aux actes d'énonciation dont témoignent les textes de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux qu'il nous faudra nous intéresser ici, en montrant comment ils s'inscrivent dans un système de places et de rapports sociaux et comment ils les construisent et les entérinent, posant déjà les fondements de la société coloniale.

## Nommer un espace pour en faire son territoire

*Connaître au XVII<sup>e</sup> siècle d'après ces textes [les relations de voyage], c'est dénommer, et la nomination, dans ce contexte historico-politique (colonial), institue un rapport administratif : nommer c'est gouverner. (Orlandi, 1992 : 102)*

Si la puissance symbolique de l'acte de nomination nous invite à appliquer cette relation de pouvoir dénoncée par Eni Orlandi à tout acte de nomination, y compris ceux qui consistent à donner des noms français à des plantes ou des animaux brésiliens<sup>8</sup>, le rapport au pouvoir et à l'administration mis en acte par le fait de nommer se manifeste de façon privilégiée lors de l'attribution de noms aux lieux géographiques de cette nouvelle « France Équinoxiale ». « Découvrir » une nouvelle terre consiste en effet avant tout à l'inscrire sur une carte, à en délimiter les contours et à la nommer pour se l'approprier.

La façon dont les Français s'approprient le territoire de Maragnan et l'inscrivent comme un territoire relevant du royaume de France est restituée de manière particulièrement saisissante par Claude d'Abbeville. Son récit oppose en effet clairement deux types d'espaces : les espaces déjà nommés par les Portugais et donc hors de portée du pouvoir du verbe français, et les espaces qui n'ont pas encore été nommés par des Européens et pour lesquels l'acte de nomination revêt un enjeu politique majeur.

On observe ainsi que le récit de Claude d'Abbeville, durant toute la durée du voyage à proprement parler, c'est-à-dire durant tout le temps que dure la progression dans l'espace, est scrupuleusement daté, se présentant comme le rapport précis de l'emploi du temps des Français à bord de leurs navires. Une fois l'équipage débarqué sur l'île de Maragnan, cette pratique cesse tout à fait, pour laisser place à une description ordonnée par thème et non plus selon une succession temporelle. L'association de la progression chronologique à une progression spatiale, en témoignant de l'avancée de l'expédition française, était en effet nécessaire pour représenter l'avancée de l'expédition dans un espace déjà nommé<sup>9</sup>, ou innommable<sup>10</sup>, mais perd sa pertinence dès lors que les Français se fixent en un lieu, Maragnan, dont l'intérêt réside surtout dans le fait qu'il n'a pas encore reçu de nom de la part de la puissance rivale portugaise et échappe donc à son emprise. Arrivant enfin dans un espace vierge de nom – par là il faut bien sûr entendre de

<sup>8</sup> L'établissement de listes de plantes ou d'animaux exotiques pouvant être rapprochée à bien des égards de la pratique de l'inventaire établi par un nouveau propriétaire.

<sup>9</sup> Claude d'Abbeville énumère ainsi, entre autres, les « Isles Canaries », le « Cap de Baiador », le Cap de Barbes, Cap le blanc, ainsi nommé « parce qu'il est haut de Falaises blanches » au chapitre IV ; « Fernand de la Rongne », le « Cap de la Tortuë » au chapitre VIII.

<sup>10</sup> Celui de la vaste étendue marine séparant le monde de Par-deçà du monde de Par-delà.

nom *européen* –, les membres de l'expédition française n'ont qu'à le nommer pour en prendre symboliquement possession, avant de le décrire pour se l'approprier dans ses différentes composantes, et d'en écrire l'histoire afin de garantir la pérennité de cette prise de possession. L'adjonction d'un nom est donc l'acte fondateur de la mission coloniale commanditée par le roi et par de hauts personnages, puisqu'il permet d'inscrire cette mission dans l'espace en même temps que dans l'histoire.

Yves d'Évreux et surtout Claude d'Abbeville insistent sur le transfert volontaire de souveraineté par lequel les Français reçoivent des Indiens le territoire de Maragnan. Il est en effet extrêmement important pour eux de souligner que c'est de leur plein gré que les Indiens se soumettent au pouvoir français<sup>11</sup>. Ce transfert de souveraineté, pour être valide, suppose de reconnaître au préalable le droit des Indiens à disposer de leurs terres et d'eux-mêmes, ce qui permet de contrer les revendications portugaises sur ces terres. En prenant possession d'un territoire tupi et non pas portugais, les Français s'arrogent donc en 1612 le droit de coloniser l'île de Maragnan, d'y fonder une « France Équinoxiale ».

Cependant, alors qu'il n'aurait pas été concevable de s'emparer d'une terre déjà nommée par les Portugais et désignée par là comme leur possession, les noms préalables donnés par les Indiens semblent n'avoir aucune valeur juridique ou historique. Les nominations antérieures des Indiens ne sont tout simplement pas considérées comme des actes de parole efficaces et reconnus, ce qui suppose que les Indiens n'ont pas l'autorité nécessaire à l'accomplissement d'un acte juridique, que leur souveraineté, nécessaire face aux revendications portugaises, est en quelque sorte incomplète, insuffisante face à la toute puissance du verbe français. Celui-ci possède de plus l'avantage non négligeable de disposer de la sanction de l'écrit, considérée par les Européens comme indispensable à l'enregistrement d'un nom comme nom « officiel », c'est-à-dire, précisément, reconnu des autres. Les colons Européens disposent en effet par rapport aux Indiens du Nord-Est du Brésil de l'avantage de l'écrit, qui leur permet de substituer à la parole indienne, orale et donc plus instable, une parole écrite, durable, et surtout historique. Comme le souligne Michel de Certeau (2007 : 254) : « *En combinant le pouvoir de retenir le passé (alors que la « fable » sauvage oublie et perd l'origine) et celui de franchir indéfiniment la distance (alors que la « voix » sauvage est limitée au cercle évanouissant de son audition), l'écriture fait l'histoire.* ».

L'acte de nomination auquel se livrent les Français à Maragnan montre donc bien que l'argument de la souveraineté indigène est un argument spécieux, qui n'est utilisé que contre les Portugais. Le fait que le nom indien puisse être ainsi effacé par un nouveau nom, français, montre bien la faille du discours français favorable à la reconnaissance du droit des Indiens à disposer d'eux-mêmes et de leur terre. La possibilité pour les Français de nommer les territoires indiens sans se préoccuper de l'existence de noms indigènes révèle une conception de la souveraineté indigène qui tient en réalité davantage de la jouissance que de la souveraineté, tout juste suffisante pour permettre aux Indiens de transférer à qui de droit - c'est-à-dire aux Français –, le pouvoir légitime d'occuper ces terres et de leur donner un nom.

*Le sieur de Rasily nomma le fort, LE FORT DE SAINT LOUYS, en perpetuelle memoire de LOYS TREIZIESME ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE ; et le Havre, ou port qui est au pied du fort, il l'appela, LE PORT SAINTE MARIE, tant à cause de la Reyne du Ciel la sacrée Vierge MARIE, la Nativité de laquelle se celebroit ce jour là, que pour le respect de*

<sup>11</sup> Le sieur de Rasily rappelle ainsi, lors d'un discours officiel adressé aux Indiens, que les Français se sont rendus à Maragnan conformément à la volonté de « *notre Roy de France, lequel nous a envoyé icy vers vous autres, pour prendre possession de vostre terre, et l'assujettir sous son Empire, ainsi que vous mesmes nous avez appelez pour cet effect.* » (Abbeville, 1614 : 162 v°).

*son image en terre, MARIE DE MEDICIS REYNE DE FRANCE ET DE NAVARRE mere et Regente de nostre tres-Chrestien Roy, que la divine bonté nous veuille longuement conserver.* (Abbeville, 1614 : 90 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>)

L'acte de nomination, qui est déjà en lui-même un acte de prise de possession, en marquant le droit du nouveau souverain sur ces terres et en symbolisant la renonciation des Indiens à cette souveraineté, par l'effacement du nom indigène, permet de plus d'inscrire clairement le territoire de Maragnan comme un prolongement du territoire français métropolitain. Les références évidentes aux figures représentant le pouvoir politique français prétendent inscrire, sur le sol même de Maragnan, mais aussi sur les cartes des autres puissances européennes, cette terre comme un lieu français, une « France Équinoxiale », reproduction à l'identique de la France de par-deçà, mais sous d'autres latitudes.

Dans ce territoire nommé et donc déjà signalé comme français, les membres de l'équipage peuvent enfin planter les étendards du royaume, avant de se livrer à un autre discours marquant la prise de possession : le discours législateur. L'acte de nomination apparaît donc bien comme l'acte fondateur d'un processus d'appropriation du territoire :

*le fait de « nommer » en droit les choses, les personnes ou les actions, ainsi que de leur attribuer certains prédicats juridiques, revient à les créer juridiquement (ce qui n'a rien à voir avec leur existence matérielle !), car sans cette dénomination ils n'auraient pas d'existence dans le monde du droit, ils ne seraient rien pour lui.* (Grzegorzcyk, 1986 : 189)

Le chapitre XXVIII consacre donc l'aboutissement de cette prise de possession, en reproduisant *in extenso* le discours détaillant, comme l'indique l'intitulé du chapitre, « *Les loyx fondamentales establies en l'Isle de Maragnan* ». Ce discours est proféré avec toutes les garanties d'un discours officiel, « de par le Roy » et au nom des « Lieutenans Generaux pour sa Majesté aux Indes Occidentales », – dont sont détaillés tous les titres leur conférant un pouvoir politique et légitimant donc cette promulgation –, « au fort saint Louys » (Abbeville, 1614 : 165 v<sup>o</sup>). La mention du lieu d'où émane ce discours officiel peut sembler anecdotique ; elle ne l'est pas, comme en témoigne l'insistance et la répétition dont elle fait l'objet :

*[...] nous avons signé ces presentes de nostre propre main, et icelles fait contresigner par l'un de nos Conseillers, Secretaires ordinaires au fort saint Louys, à Maragnan, le jour de Toussaincts premier de Novembre, l'an de grace 1612.* (Abbeville, 1614 : 169 v<sup>o</sup>)

*Fait au fort saint Louys à Maragnan, lesdits jours et an que dessus.* (Abbeville, 1614 : 170)

*Collationné à l'original, estant au Greffe General de cet Estat, et Colonie Françoisise du Bresil par moy soubsigné, Conseiller, Secretaire et Greffier General d'icelle, au fort saint Louys à Maragnan, le dernier de Novembre mil six cens douze.* (Abbeville, 1614 : 170)

Non seulement la mention du lieu, tout comme celle de la date, donne au texte un ancrage temporel et spatial nécessaire à sa validité juridique, mais il est de plus très important que ce discours législateur – entendant régir les principes de la vie sociale à Maragnan – émane du lieu considéré lui-même, et plus précisément du « fort saint Louys », qui se constitue ainsi en lieu de pouvoir sur l'île, comme l'indiquait déjà son nom, précisément celui du détenteur du pouvoir politique du royaume de France auquel est désormais rattachée l'île de Maragnan.

La prise de possession symbolique des lieux confère de plus à celui qui l'acquiert autorité sur les peuples et les choses qui y demeurent. Se rendant maîtres de Maragnan, les Français

s'arrogent le droit d'imposer leurs « Loys fondamentales » aux Indiens qui y vivent et qui se trouvent désormais sous l'autorité du roi de France.

## Nommer les populations

Aussi n'est-il pas très étonnant que les hommes peuplant ce territoire nouvellement français reçoivent eux-aussi de nouveaux noms. Si les Pères capucins maintiennent généralement les noms indigènes des peuples tupi, se contentant de les retranscrire selon les règles phonétiques du français<sup>12</sup>, voire de les traduire<sup>13</sup>, ou de les construire selon le modèle français de formation des ethnonymes<sup>14</sup>, un nom de peuple fait exception.

Cette exception concerne les « Amazones », terme qui sous la plume de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux désigne significativement aussi bien un peuple qu'une île et une rivière. Cette hésitation sémantique entre nom de lieu et nom de peuple pourrait donc en partie expliquer le fait que les Français et les autres Européens<sup>15</sup> s'arrogent ainsi le droit de nommer un groupe humain, contrairement à leur habitude. Il faut cependant souligner que le glissement métonymique qui fait passer des habitants au lieu où ils habitent, puis à la rivière où ce trouve cette île, part bien – du moins dans l'esprit des Français – de l'anthroponymie pour s'étendre à la toponymie, comme en atteste le commentaire proposé par Yves d'Évreux quant à l'origine et l'usage de ce nom :

*[...] ce mot d'Amazone leur est imposé par les Portugais et François, pour l'approchement qu'elles ont avec les Amazones anciennes, à cause de la séparation des hommes : mais elles ne se coupent pas la mamelle droite, ny ne suivent le courage de ces grandes guerrieres, ains vivant comme les autres femmes Sauvages, habiles et aptes neantmoins à tirer de l'arc, vont nuës, et se defendent comme elles peuvent de leurs ennemis.*  
(Évreux, 1615 : 26)

L'exception que constitue l'attribution d'un nom européen à une tribu brésilienne nous donne donc l'occasion de lire les explications du Père Yves sur la façon dont peuvent être décernés les noms propres, par ressemblance (« rapprochement ») avec des référents de la culture européenne. La violence symbolique que constitue l'imposition d'un nom à un groupe humain – qui est ainsi désigné de façon exogène, sans plus avoir de prise sur la relation entre le signe linguistique et son référent –, si elle est ici atténuée par la dimension mythique du peuple ainsi désigné, n'en reste pas moins perceptible, y compris sans doute pour le Père Yves, qui éprouve ainsi le besoin de justifier les raisons de l'attribution d'un tel nom, étranger aux modes de désignation indigènes. On peut cependant faire l'hypothèse que c'est précisément du fait de l'éloignement de cette tribu, dont l'existence n'est jamais attestée<sup>16</sup> et que les Français ne parviendront jamais à rencontrer, que ce peuple peut faire l'objet d'une telle appropriation culturelle qui l'assimile à un mythe grec

<sup>12</sup> Voir par exemple les « Acaïous », les « Camarapins », les « Caïetés », les « Comma », les « Mocourou », les « Pacajares », les Tapouis », les « Tremembais », les « Ybouapap » et bien sûr les « Tapinambos ».

<sup>13</sup> C'est le cas des « Long-cheveux », sans que nous nous expliquions ce statut particulier.

<sup>14</sup> Les « Miarigois » sont ainsi nommés en fonction de leur lieu d'habitation et d'origine, « Miary ».

<sup>15</sup> Le peuple des « Amazones » constitue en effet un mythe que l'on retrouve dans de très nombreuses relations de voyage au Brésil, tant françaises que portugaises (voir par exemple la *Relación del nuevo descubrimiento del famoso río Grande que descubrió por muy gran ventura el capitán Francisco de Orellana* de Gaspar de Carvajal, *Les Singularitez de la France Antarctique* d'André Thevet, *l'Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* de Jean de Léry).

<sup>16</sup> Sinon par des discours indiens dont le degré de vérité est difficile à apprécier, tant il est évident qu'ils sont lus à la lumière du mythe grec des Amazones.

familier aux humanistes. Les occasions de rencontrer les Amazones échouent en effet systématiquement, l'ambassade de « *monsieur de la Ravardiere [...] allé avec quelques François et Indiens voir les Amazones qui ne sont qu'à quatrevingts lieuës d'icy pour les inviter à rendre hommage à leurs Majestez* »<sup>17</sup> étant interrompue à cause de la menace portugaise<sup>18</sup> ; si bien que les Français doivent se contenter de faire connaissance avec des Indiens d'autres nations ayant eu commerce avec ce peuple mystérieux, par l'intermédiaire d'un chef indien ayant :

*[...] réservé et amené quelques uns [de ses esclaves], de la riviere des Amazones, qui habitoient tous les ans avec les femmes Amazones ; et les avoit amenez expres, afin que par ce moyen les François peussent avoir le trafic libre avec elles. (Abbeville, 1614 : 159)*

Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'alors que le Père Yves prend soin de préciser que le nom d'« Amazones » est une invention européenne, il ne mentionne pas pour autant le nom indigène de cette tribu, ni de l'île et de la rivière où elle demeure<sup>19</sup>. C'est systématiquement sous ce nom que sont désignés cette tribu et ces lieux, que ce soit dans les écrits du Père Yves ou dans ceux de Claude d'Abbeville et mêmes d'autres auteurs relatant pourtant des voyages dans des régions du Brésil très éloignées. Tout semble donc indiquer que les Amazones sont en fait un peuple mythique, une construction européenne - probablement à partir d'un mythe indigène - qui permet ainsi de retrouver dans le monde de par-delà des reflets du monde de par-deçà, en déterminant aux confins de l'espace connu ou à connaître, une présence tout à la fois distante et rassurante, familière et inquiétante. Ces Amazones permettent en effet d'inscrire dans l'espace brésilien une référence bien connue des humanistes, rattachant par là le Nouveau Monde à l'Ancien - puisque le mythe des Amazones est issu de la culture grecque antique, représentatif donc non seulement du monde d'avant la découverte de l'Amérique, mais également des Anciens par rapport aux Modernes d'Europe -, mais proposent aussi une figure extrêmement efficace de l'altérité, cette image d'une société aux mains des femmes constituant un fantasme et un repoussoir pour la culture européenne, encore exacerbé par le contexte colonial d'une société exclusivement masculine.

Si ce peuple reste donc confiné à un horizon lointain et irréel, il n'en reste pas moins que Français et Portugais lui « imposent » un nom. La faculté de nommer est dans la pensée chrétienne un attribut divin, que Dieu a concédé à Adam, mais c'est aussi, d'un point de vue plus pragmatique ou philosophique, un acte symbolique de prise de possession, dont l'emploi de ce verbe rend parfaitement compte. Le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans sa 1<sup>ère</sup> édition de 1694, à l'article « imposer », propose la définition suivante :

*On dit, Imposer le nom, imposer un nom, pour dire, Donner le nom, donner un nom ; et se dit de ceux qui ont droit de le faire. Adam* imposa le nom à tous les animaux. un tel Conquerant imposa son nom à telle Province, à telle ville. un tel imposa le nom à cet enfant au Baptême.<sup>20</sup>

« Imposer un nom » constitue certes une expression courante, mais comportant cependant de forts sous-entendus théologiques, hiérarchiques et juridiques, comme le montrent les exemples

<sup>17</sup> « Lettre du Reverend Pere Yves envoyée au Reverend Pere Provincial de la Province de Paris », citée par Claude d'Abbeville à la fin de son ouvrage (Abbeville, 1614 : 385 v°).

<sup>18</sup> Yves d'Évreux souligne d'ailleurs que « Cette rupture du voyage des Amazones fist grand tort à la Colonie » (Évreux, 1615 : 130).

<sup>19</sup> Il n'est donc pas possible de savoir si le glissement métonymique par lequel le nom européen d'« Amazones » en vient à désigner un lieu est inspiré de l'onomatistique indigène, ou s'il s'agit là encore d'une construction européenne.

<sup>20</sup> Dictionnaire de l'Académie française, 1<sup>ère</sup> édition, 1694, article « imposer ». *C'est nous qui soulignons.*



choisis pour illustrer les emplois du mot : l'acte par lequel Adam affirme sa supériorité sur les animaux ; la prise de possession d'un conquérant ; l'administration du baptême – par une personne ayant « le droit de le faire » - qui marque l'appartenance du baptisé à la communauté chrétienne.

## **Baptiser, un nouveau nom pour une nouvelle identité chrétienne**

Le baptême représente en effet l'acte de nomination par excellence, puisqu'il touche le nom propre, l'identité même de l'individu. S'ils ne constituent pas véritablement des actes de prise de possession, le baptême et l'imposition d'un nouveau nom, chrétien, se présentent comme la marque, le symbole et en même temps la manifestation, du changement d'identité que les Pères capucins demandent aux « Sauvages ».

Le baptême, en conférant un nouveau nom à celui qui le reçoit, consacre en effet sa nouvelle identité chrétienne, le renoncement à une vie antérieure marquée par le péché. Il marque l'entrée de cette personne dans l'Église et la constitue en sujet chrétien théoriquement égal aux autres chrétiens aux yeux de Dieu. Œuvre de salvation donc, l'imposition d'un nom de baptême est aussi œuvre de dépossession ultime puisqu'elle rend sensible le déracinement de la religion et de la culture d'origine. Les croyances des Tupinamba en effet ne constituent pas véritablement une religion, mais plutôt une façon de percevoir le monde très englobante, plus proche de l'animisme que des religions monothéistes. C'est donc à toute une perception du monde, du temps, de l'espace, que le sacrement du baptême suppose de renoncer pour adhérer au christianisme qui, particulièrement en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle marqué par la Contre-Réforme, ne représente pas seulement une religion, mais est aussi part d'une civilisation, en lien étroit avec des pratiques sociales et politiques totalement étrangères à l'univers des Indiens de Maragnan.

Le récit que propose Claude d'Abbeville du baptême de l'Indien *Carypyra*, qui eut lieu le dimanche 28 avril 1613, est donc particulièrement intéressant, en ce qu'il montre et souligne le renoncement de l'Indien à ses noms précédents et à ce que ces noms représentaient dans la société Tupinamba.

*Outre le nom de Carypyra (qui est le nom d'un Oyseau nomme Fourcade) qu'on luy avoit donné pour le marquer et distinguer des autres ; en toutes les batailles contre les ennemis de sa nation il avoit acquis des nouveaux noms et renoms : si que plus glorieux que Scipion l'Africain, ny que Cesar Germanicus, il pouvoit faire gloire de vingt-quatre noms comme d'autant de tiltres d'honneur et marques de ving-quatre rencontres où il s'estoit trouvé et avoit bien faict.*

*Ce qui est plus remarquable, est que ses noms estoient accompagnez de leurs Eloges et comme Epigrammes écrites, non sur le papier, ny sur l'airain, ny sur l'escorce d'un arbre, mais sur sa propre chair [...]. (Abbeville, 1614 : 348)*



Gravure représentant l'Indien Carypyra, reproduite dans l'ouvrage de Claude d'Abbeville, chap. LVII, p. 347 v°.

Le nom donné à l'Indien a donc une fonction d'individuation, puisqu'il s'agit de « le marquer et distinguer des autres », mais aussi une fonction de qualification sociale, « noms et renoms » allant de pair et constituant « autant de tiltres d'honneur ». C'est donc à cette identité complexe, tant individuelle que sociale, qu'il faut renoncer, pour recevoir « *le nom de François à l'oblation du sieur François de Rasily.* » (Abbeville, 1614 : 352) :

*VOILÀ le vingt cinquiesme nom qu'il prisoit le plus ; c'est ce nouveau tiltre d'honneur qu'il estimoit sur tout autre chose : que si jusques à lors il s'estoit glorifié pour vingt-quatre noms qu'il avoit acquis comme autant de tiltres d'honneur pour avoir autant de fois triomphé de ses ennemis, n'avoit-il pas subject de preferer ce beau nom de François à tous les autres, de s'esjouir et de s'estimer davantage pour ce nouveau tiltre d'honneur qu'il avoit acquis, remportant la victoire de tous les Diables d'Enfer ennemis de nos Ames ainsi qu'il venoit de faire en recevant le saint Baptisme ?* (Abbeville, 1614 : 352 r°-v°)

Le nom de baptême, le nom chrétien, ne se présente donc pas seulement comme une nouvelle dénomination, mais aussi comme l'inscription dans une nouvelle échelle de valeurs, où la dévotion est prisee davantage que le mérite militaire, que la société tupi plaçait au sommet de sa hiérarchie sociale. Il marque l'adoption d'un nouvel ordre social qui se surimpose au premier (le nom de baptême en effet n'efface pas les vingt-quatre noms précédents, mais en constitue un « vingt-cinquesme ») en prétendant à davantage de valeur.

Le sacrement du baptême représente l'imposition d'un nouveau nom aux Indiens eux-mêmes, une modification de l'être intime et de l'être social, et suppose la renonciation à ce qu'étaient et ce que prisaien les Indiens avant de devenir chrétiens. Si l'on peut par là le considérer comme une dépossession plus intime encore pour la société tupi, puisqu'elle ne concerne pas la collectivité, mais chaque individu considéré dans sa singularité, il faut cependant noter que le nom de baptême, à la différence des noms de lieu ou des noms de peuple, n'est pas imposé de façon absolument unilatérale de la part des Français. Alors que le mode colonial de nomination des lieux et des peuples suppose tout au plus l'acceptation des nouveaux noms par la population locale, et dans le meilleur des cas leur usage, le fait de baptiser un individu suppose une participation active de ce dernier et même, dans le cas de la mission capucine<sup>21</sup>, une véritable demande de la part de l'individu baptisé, qui doit véritablement manifester son désir de se faire chrétien, ainsi que l'ardeur de sa foi et sa connaissance du catéchisme.

### **Marapé derere ? Le nom indien, passage obligé pour le nouveau colon**

Surtout, la pratique du baptême trouve en quelque sorte son pendant dans l'usage indien qui consiste à renommer les Français qui arrivent au Brésil. Ce nouveau nom indien est attribué généralement en fonction de caractéristiques physiques, à partir d'un nom commun, suivant la coutume brésilienne. Lors de leur arrivée à Maragnan, les Français reçoivent ainsi un nom indien formé le plus souvent par antonomase, comme l'explique Yves d'Évreux dans son chapitre consacré à la « Reception que font les Sauvages aux François nouveaux venus et comme il se faut comporter avec eux » :

*APRES ces paroles il vous dit, Marapé derere ? comment t'apelles tu quel est ton nom ? comme veux-tu que nous t'appellions ? Quel nom veux-tu qu'on t'impose ? Où faut-il noter, que si vous ne vous estes donné et choisi un nom, lequel vous leur dites à lors, et desormais estes appelé par tout le Pays de ce nom, les Sauvages du village où vous demeurez, vous en choisiront un pris des choses naturelles, qui sont en leur pays, et ce le plus convenablement qu'il leur sera possible, selon la phisionomie qu'ils verront en vostre visage, ou selon les humeurs et façons de faire qu'ils recognoistront en vous. [...] et font cecy ordinairement en leurs Carbets, en semblables discours. Et bien quel nom donnerons-nous à un tel ton compere ? Je ne sçay, dit-il, il faut voir : lors chacun dit son opinion et le nom qui rencontre le mieux et est receu de l'assemblée, est imposé avec son consentement si c'est quelque homme d'honneur : car le vulgaire ne laisse pas d'estre appelé, vueille ou non, du nom que l'Assemblée lui a donné. (Évreux, 1615 : 220-221)*

Ce nouveau nom est quant à lui incontournable et fait véritablement partie du rituel d'arrivée sur les terres de Maragnan, contrairement au nom de baptême, il est indépendant de la volonté du

<sup>21</sup> Cela ne va pas de soi pour autant et les premières missions chrétiennes dans le Nouveau Monde, rendues excessivement confiantes par des perspectives millénaristes, se sont souvent livrées à des baptêmes de masse quelque peu hâtifs.

colon qui doit bon gré mal gré se soumettre à cette coutume : « vueille ou non », les « Sauvages du village vous en choisiront un ». Le futur de l'indicatif est bien ici un futur de certitude, la marque de l'inéluctabilité du procédé. Le nom indien semble ainsi marquer symboliquement ce degré minimum de compromis qui caractérise toute société coloniale. Le colonisateur, malgré tous ses efforts pour afficher sa supériorité, doit cependant se plier à certains usages de la société colonisée, quand bien même ceux-ci seraient considérés comme dégradants selon les codes de la société du colonisateur. Yves d'Évreux donne ainsi les exemples de Français ayant été rebaptisés :

*Levre de Mulet : parce que celui à qui le nom fut imposé, avoit la levre d'en bas avancée, ainsi qu'ont les poissons nommez Mulets : un autre fut appelé Grand Gosier, pource qu'on ne le pouvoit rassasier : un autre fut nommé Gros Crapau, à cause qu'ils le voyoient tout bouffy : un autre Chien Galeux, d'autant qu'il avoit mauvaise couleur : un autre, Petit Perroquet, parce qu'il ne faisoit que parler [...]. (Évreux, 1615 : 221)*

De plus, le nom indien que reçoivent les Français nouvellement arrivés comporte tout autant que le baptême une dimension collective et cérémonielle, où le nouveau nom est perçu comme la marque de l'intégration de l'individu dans la nouvelle communauté. Le « nom propre », même s'il se veut par définition spécifique à l'individu, le rattache en effet toujours à un groupe déterminé.

*Le nom propre a un statut paradoxal : en tant qu'intraduisible et inimitable, il n'appartient pas à la langue ; il voudrait être pure référence hors-sens à une singularité, ne signifier que de manière unique pour un être unique, n'être que propre, absolument, comme tout événement singulier, s'il y en a. Toutefois, du seul fait qu'il appartient à un réseau linguistique et s'inscrit dans un système différentiel, le nom propre commence toujours déjà à signifier, perd son unicité et sa singularité, devient lisible et traduisible, comme le nom commun [...]. (Lévesque, 1999)*

*Carypyra* est ainsi nommé François, comme beaucoup d'autres personnes en France, et est ainsi nommé « à l'oblation du sieur François de Rasilly » (Abbeville, 1614 : 352), donc par rapport à un autre, à un tiers déjà membre – et même membre exemplaire – de la communauté chrétienne catholique française à laquelle l'Indien vient d'être rattaché par son baptême. Si le nom de « François » est un prénom répandu en France, il est de plus particulièrement « signifiant » pour un individu nouvellement soumis à la souveraineté du roi de France, puisqu'il confond de façon exemplaire appartenance nationale et dénomination singulière.

De la même façon, si le nom indien est choisi en fonction des particularités physiques propres à l'individu spécifique qu'il va représenter, il s'agit d'un nom commun, « pris des choses naturelles », issu de la langue tupi<sup>22</sup> et désignant un référent du monde tupi (*Carypyra* est ainsi le nom d'un oiseau du Brésil). Ce nom ne devient nom propre que par le changement de statut qui lui fait désigner une personne, par « anthonomasie »<sup>23</sup>.

Andrea Daher (2002) suggère cependant qu'il existe une différence majeure entre nom indien et nom de baptême : alors que le nom indien n'est présenté par les Capucins que comme une commodité permettant aux Indiens de nommer plus aisément les Français et qu'il n'a pas

<sup>22</sup> Si Yves d'Évreux présente les noms reçus par ses compatriotes en français, il est évident que ces noms ont été donnés en tupi et qu'il s'agit de traductions, les mots par lesquels les Indiens désignaient une « levre de mulet » ou un « gros crapaud » étant sans doute peu à même d'éveiller la connivence des lecteurs français.

<sup>23</sup> Le terme est forgé par Bonaventure des Périers dans ses *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis* (posth., 1558).

vocation à se substituer au nom français, le nom chrétien prétendrait annuler les autres noms et les condamner comme des signes d'une vie révolue, sous l'emprise du diable.

*De plusieurs noms à un unique et dernier, François, de l'ignorance à la foi en un seul Dieu : Carypyra efface ainsi les marques de la sauvagerie pour exhiber celles de la révélation. (Daher, 2002 : 253)*

S'il est évident qu'aux yeux des Pères Capucins une différence de statut sépare très nettement le nom chrétien, fruit d'un sacrement, du nom indien – dont Yves d'Évreux fait mention avant tout pour le divertissement de ses lecteurs, le mettant au rang de coutume locale à connaître pour qui voudrait se rendre au Brésil, sans que ce nom ne soit plus évoqué par la suite –, il nous semble cependant que cette différence de statut relève avant tout de la nature de nos textes, rédigés par des Français, qui plus est des prêtres capucins, et s'inscrivant dans la littérature de la Contre-Réforme, soucieuse de réaffirmer les valeurs chrétiennes auprès des lecteurs européens. Certains indices en effet laissent à penser que dans l'usage, malgré l'ordre de préséance chrétien cher à nos auteurs, et alors même que le nom indien une fois établi « *desormais estes appelé par tout le Pays de ce nom* » (Évreux, 1615 : 220), le nom chrétien quant à lui ne l'emporte pas nécessairement sur le nom païen.

### **Nom de papier et nom « réel », la résistance indienne aux noms chrétiens**

Les titres des différents récits du chapitre LVII, consacrés à chacun des Indiens ramenés en France et baptisés, laissent ainsi supposer un certain manque d'efficacité du nom de baptême chrétien. Les trois premiers Indiens, baptisés sur leur lit de mort sont systématiquement désignés par leur nom indien, avant que ne soit fait mention de leur nouveau nom chrétien, explicitement présenté comme une appellation : « De la mort de Carypyra appellé François », « De la mort de Patouä appellé Jacques », « De la mort de Manen appellé Anthoine » (Abbeville, 1614 : 348, 356, 359)<sup>24</sup>. Le nom indien semble donc rester en quelque sorte le moyen naturel de désigner ces Indiens, tandis que la mention du nom de baptême, dans un second temps seulement, paraît indiquer que le nom chrétien, s'il s'impose comme l'appellation officielle des trois Indiens, n'est pas véritablement assimilé et reste ressenti comme quelque peu artificiel. Le nom de baptême apparaît ici comme une épithète venant qualifier un individu dont l'essence reste fondamentalement indienne.

Il faut pourtant nuancer ce propos. En effet, il est possible que ce rattachement quelque peu artificiel du nom chrétien à un individu désigné spontanément par son nom indien, soit dû au moins pour partie aux conditions d'obtention de ce nom chrétien. Les trois Indiens dont il est question ci-dessus ont en effet été baptisés sur leur lit de mort. Il est donc permis de supposer que le baptême leur a été administré pour parer à l'urgence et que la doctrine chrétienne n'ait pas eu le temps d'être parfaitement assimilée par les Indiens agonisants. De façon plus prosaïque, on peut également supposer que Carypyra, Patouä et Manen étant morts peu de temps après avoir été baptisés, Claude d'Abbeville n'a pas véritablement eu le temps de s'accoutumer à ce nouveau nom et les désigne par le nom qui lui était familier.

En effet, on observe que les trois Indiens ayant pu recevoir le baptême lors de la cérémonie officielle prévue à cet effet, sont quant à eux désignés de la façon suivante : « Du premier Indien nommé Itapoucou ; du depuis appelé Louys Marie » ; « De second Indien nommé Ouäroyto, du

<sup>24</sup> C'est nous qui soulignons.

depuis appelé Louys Henry » ; « Du troisieme Indien nommé Iapouây, appelé du depuis Louys de saint Jean » (Abbeville, 1614 : 362, 364, 365). Si le nom indien est toujours le premier cité, il est ici clairement rejeté dans le passé, remplacé par une appellation, une façon de désigner l'Indien qui souligne son appartenance à la communauté chrétienne. S'il est difficile et peut-être un peu spécieux de chercher à établir une différence sémantique marquée entre « nommer » et « appeler », il nous semble néanmoins que le verbe « appeler » suppose davantage la présence de locuteurs, de tierces personnes qui désigneraient l'Indien par son nouveau nom de baptême. Si tel était le cas, le balancement systématique proposé par le Père Claude entre nomination d'une part et appellation d'autre part, pourrait renvoyer à l'intégration de l'Indien au sein d'une communauté, et peut-être plus précisément à la cérémonie du baptême, lors de laquelle le nouveau nom est attribué en présence et au nom d'une assemblée représentative de la communauté chrétienne.

Il faut également souligner que les trois Indiens qui sont morts avant d'avoir pu être baptisés en grande pompe ont reçu des noms choisis selon des procédés de sélection différents : le premier est nommé « François » en hommage à François de Rasily ; le second est baptisé « sous le nom de Jacques à la requeste de Monsieur du Perron et en la faveur de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal » (Abbeville, 1614 : 357); le troisième enfin « eut le baptesme sous le nom d'Anthoine à la requeste de monsieur de Beauvais Nangy » (Abbeville, 1614 : 359 v°). Ces noms de baptême sont donc des hommages à des personnes illustres, que ces hommages soient rendus spontanément par les Capucins, comme dans le cas du sieur de Rasily, ou qu'ils soient sollicités, comme dans les deux autres cas.

Les trois Indiens baptisés solennellement ont été nommés quant à eux à la demande de la reine « qui projetait *par-delà* les conséquences de cette conversion publique » (Daher, 2002 : 258). Louis Marie, Louis Henri et Louis de Saint-Jean, sont en effet ainsi nommés afin de rendre « le nom du Roy leur parrin plus recommandable parmy les Barbares » (Abbeville, 1614 : 368 v°). Ce calcul, cette « projection » de l'effet produit par le nom, souligne s'il en était besoin que son choix n'est pas gratuit et surtout que le nom n'implique pas seulement l'individu qui le porte, mais l'ensemble de la société dans laquelle il évolue. La mention de ce choix réfléchi confirme d'ailleurs que les enjeux stratégiques de l'acte de nomination étaient bien perçus comme tels par les contemporains et acteurs de l'affaire.

Si le nom de baptême est donc présenté par Claude d'Abbeville et Yves d'Évreux comme un nom qui l'emporte sur la nomination indienne et l'efface, ne serait-ce que parce qu'il ouvre l'individu à une transcendance, de nombreux indices semblent pourtant indiquer qu'il ne s'agit là que du point de vue catholique que les Capucins – à qui l'on ne peut reprocher de considérer le nom de baptême plus essentiel que les noms indiens – cherchent à transmettre dans leurs récits.

Ainsi, les discours indiens retranscrits par nos auteurs laissent parfois apparaître la façon dont les Indiens désignaient les Français, suivant le nom indien dont Yves d'Évreux a décrit le mode d'attribution. Au détour de la harangue d'un chef indien à son compatriote condamné à mort, on trouve ainsi nommé un certain « *Tatou-ouassou* (qui est le nom du Sieur de Pesieux, en leur langue) » (Évreux, 1615 : 262).

### **De l'Indien *Marentin*, nommé Martin François, qui obtint le nom honorable de *Pai-Miry***

Le cas de l'Indien Martin François est plus significatif encore. Le chapitre III du Second Traité du livre du Père Yves traite en effet « Du baptesme de plusieurs adults, specialement d'un nommé Martin ». Contrairement à son coreligionnaire Claude d'Abbeville, Yves d'Évreux ne mentionne donc pas même le nom indien d'origine du Tupinamba. C'est seulement à la lecture de

ce chapitre que l'on apprend que « entre ceux qui furent touchés vivement du saint Esprit, et que pour cet effet nous receumes au Baptesme, fut un Indien de *Tapouytapere* Principal dans un village de cette Province jadis appelle *Marentin* » (Évreux, 1615 : 246). Ainsi, alors même que le récit du Père Yves part de la rencontre avec les Indiens désireux d'être baptisés, donc d'un moment antérieur au baptême, le nom indien de Marentin est d'emblée repoussé dans le passé, dans un temps « jadis ». Au moment même où le lecteur le découvre, ce nom est déjà présenté comme caduc, révolu.

Le parcours exemplaire de cet Indien, retracé par le Père Yves, le mène donc à recevoir lors de son baptême, en présence des « Premiers et Principaux des Sauvages » (Évreux, 1615 : 252) :

*[...] le nom imposé par son Parrin de Martin François, à cause de la convenance qu'il y avoit entre son ancien nom Marentin, à Martin, pour faire que ceste sienne conversion fust mieux recogneuë, de tous les Sauvages, qui le cognoissoient par ce nom de Marentin.* (Évreux, 1615 : 253)

Le nom de baptême de l'Indien est choisi explicitement en fonction de l'effet qu'il est susceptible de produire sur la communauté indienne, et dans l'intention qu'il soit assimilé plus aisément par les autres Indiens. Le baptême de « Martin François » a en effet une dimension publique très nette : Yves d'Évreux le considère comme « *une si belle occasion de profiter* » et administre « *les ceremonies de son Baptesme à la veuë des autres Sauvages qui contemploient le tout fort attentivement* » (Évreux, 1615 : 253). Le nom de « Martin » est donc non seulement perçu comme le résultat de ce baptême exemplaire, mais aussi comme ce qui doit en maintenir le souvenir, faire « reconnaître » la conversion que représente le baptême. La proximité du nouveau nom français au nom indien est ainsi tout à la fois la marque de la permanence de l'identité de l'individu et celle du changement intime et profond qui l'affecte et l'intègre pleinement à la petite communauté catholique de l'île.

Tout est donc fait de la part du Père Yves pour signifier que le nom de *Marentin* n'a plus lieu d'être, qu'il relève d'un passé païen désormais aboli par l'eau lustrale du baptême. Martin François est ainsi systématiquement désigné par son nom chrétien, son nom indien n'apparaissant en tout et pour tout qu'à cinq occurrences, exclusivement limitées au chapitre narrant sa conversion, alors que « Martin François » devient un personnage récurrent de la *Suite de l'Histoire des choses plus memorables*, nommé dix-sept fois au cours du « Second Traité ».

Pourtant, si en effet le nom de *Marentin* ne semble plus être employé, pas même par les autres Tupi, Yves d'Évreux nous révèle que le nom de « Martin François » n'est pas pour autant celui qu'utilisent les Indiens :

*Le bon-homme Martin François obtint un nom honorable qui luy fut imposé par les habitans de Tapouytapere, à cause du labour et de la peine qu'il [sic] luy voyoient prendre autour d'eux, pour les faire Chrestiens, et pour ce aussi qu'il estoit le premier Chrestien de leur terre, et sçavoient bien que nous l'aymions : Ce nom fut de Paï-miry, le petit Pere, ou le Vicaire des Peres. Et à la verité il meritoit bien ce nom : car depuis qu'il fut Chrestien, l'on n'a jamais remarqué en luy aucune trace de vieil homme, c'est à dire, des coustumes mauvaises que les Sauvages observent.* (Évreux, 1615 : 257)

Il y a donc bien prise en compte par les Indiens du changement de statut que suppose le nouveau nom, mais ce nom lui-même, le nom chrétien et français, n'est pas retenu. Les Indiens préfèrent forger un nouveau nom pour représenter, dans leur langue et selon leurs propres habitudes nominatives, la nouvelle condition, intime, religieuse et sociale, de l'Indien nouvellement converti.

S'il est peut-être abusif de parler d'une « résistance » indienne au vu d'un tel exemple, celui-ci n'en montre pas moins que le processus d'acculturation par le langage dont témoignent les œuvres de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux n'est pas aussi linéaire que l'on pourrait le croire, et surtout que ce que les récits des Capucins voudraient nous faire croire.

## Conclusion

Les récits de mission de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux, précisément parce qu'ils nous donnent à voir les prémisses d'une société coloniale – qui, en ce qui concerne l'entreprise française de Maragnan n'aboutira jamais –, nous offrent une perspective relativement rare sur ce moment crucial où se met en place un rapport colonial, alors même que les rapports de force ne sont pas tranchés et que le symbolique joue un rôle fondamental. Les Français étaient en effet en infériorité numérique trop nette à Maragnan pour que leur « supériorité » sur les Indiens aille de soi, et les récits des deux Pères capucins témoignent pleinement du rôle que joue le langage dans l'affirmation ostentatoire de l'inégalité entre Indiens et Français, ainsi que dans la remise en cause ou la subversion de cette inégalité. Les sociétés coloniales ont leur rites et leurs codes qui, pour l'essentiel, ont pour fonction de rejouer sans cesse l'inégalité des rapports entre colonisateurs et colonisés ; le langage, mode d'appropriation symbolique du monde, figure au premier rang de ces processus d'affirmation ou de résistance symbolique. Les récits de Claude d'Abbeville et d'Yves d'Évreux mettent clairement en lumière le fait qu'être colonisateur c'est d'abord agir en colonisateur, parler *à la place de* l'autre pour mieux parler *sur* l'autre et *contre* l'autre ; faire de l'Indien un objet de discours pour mieux lui refuser la position de sujet, pour l'assujettir. Denys Cuhe notait que « *Tous les groupes n'ont pas la même autorité pour nommer et pour se nommer. Comme l'explique Pierre Bourdieu "seuls ceux qui disposent de l'autorité légitime, c'est-à-dire de l'autorité que confère le pouvoir, peuvent imposer leur propre identification d'eux-mêmes"* » (Cuhe, 1996 : 86). L'auto-affirmation est donc un geste inséparable de l'exercice du pouvoir ; réciproquement, le fait de s'arroger le pouvoir de nommer est déjà en soi un acte d'affirmation de sa propre autorité.

## Bibliographie

### Sources

- ABBEVILLE Claude (d'), 1614, *Histoire de la mission des Pères Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoisines où est traicté des singularités admirables et des mœurs merveilleuses des Indiens habitans de ce pays, Avec les missives et advis qui ont esté envoyez de nouveau par le R. P. Claude d'Abbeville Predicateur Capucin. Predicabitur Evangelium regni in universo orbe. MAT. 24.* Avec Privilege du Roy A Paris. De l'imprimerie de François Huby, rue St. Iacques à la Bible d'Or, et en sa boutique au Palais en la gallerie des prisonniers.
- Edition fac-similé : CLAUDE D'ABBEVILLE, 1963. *Histoire de la Mission des Pères Capucins en Isle de Maragnan et terres circonvoisines.* Introduction A. Métraux et J. Lafaye, Graz, Akademische Druck und Verlagsanstalt.
- ANCHIETA José (de), 1595, *Arte de gramatica da lingua mais usada na costa do Brasil*, Coimbra, Antonio de Mariz.



- ÉVREUX Yves (d'), 1615, *Suite de l'Histoire des choses plus memorables advenues en Maragnan és années 1613 et 1614*. A Paris. De l'imprimerie de François Huby, rue St. Jacques à la Bible d'Or, et en sa boutique au Palais en la gallerie des prisonniers. 1615. Avec Privilege du Roy.  
Édition suivie : 1894. *Voyage dans le nord du Brésil fait durant les années 1613 et 1614. Par le Père Yves d'Évreux*. Publié d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque Impériale de Paris. Avec une introduction et des notes par M. Ferdinand Denis, Conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Leipzig & Paris, Librairie A. Franck. Mis en ligne, par la « Biblioteca Americana, collection d'ouvrages inédits ou rares sur l'Amérique ».
- LERY Jean (de), 1994 [1580]. *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil [Première édition, Genève, 1578]*, texte établi, présenté et annoté par Frank Lestringant, Paris, Le Livre de Poche, Bibliothèque classique.
- THEVET André, 1558, *Les Singularitez de la France Antarctique, Autrement nommée Ameriques - & de plusieurs Terres & Isles decouvertes de nostre temps*, Paris. Les héritiers de Maurice de la Porte.
- Sainte Bible*, Traduction de la Société Biblique Française, pour la « Traduction œcuménique du Livre de Poche », 1993.

### Ouvrages critiques

- BENVENISTE Émile, 1996, « La philosophie analytique et le langage », in BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, tome 1.
- CALVET Louis-Jean, 2002, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.
- CALVET Louis-Jean, 2005, *La guerre des langues - Et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures, coll. Pluriel.
- CAVE Terence, 2001, *Pré-Histoire II, Langues étrangères et troubles économiques au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz.
- CHERIGUEN Foudil, 1998, « Nommer pour exister : de l'ethnonyme comme enjeu politique », in *Mots. Algérie en crise entre violence et identité*, n° 57, pp. 29-37.
- CERTEAU Michel de, 2007 [1975], *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, Folio histoire.
- CUCHE Denys, 1996, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- DAHER Andrea, 2002, *Les singularités de la France Equinoxiale, Histoire de la mission des pères capucins au Brésil (1612-1615)*, Paris, Honoré Champion.
- DUBOIS Claude-Gilbert, 2010 [1970], *Mythe et langage au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Eurédit.
- DUCHET Michèle (dir.), 1992, *L'inscription des langues dans les relations de voyage (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Fontenay aux Roses, Les Cahiers de Fontenay, n° 65-66.
- GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, 1999, « Un colloque chez les Tououpinambaults : mise en scène d'une dépossession », in LESTRINGANT Frank (textes réunis par), *D'Encre de Brésil*, Orléans, Paradigme.
- GREENBLATT Stephen, 1996, *Merveilleuses possessions. Découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres.
- GRZEGORCZYK Christophe, 1986, « L'impact de la théorie des actes de langage dans le monde juridique : essai de bilan », in AMSELEK Paul, *Théorie des actes de langage*, Paris, P.U.F.
- HARTOG François, 1980, *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*. Paris, Gallimard, nrf, « Une rhétorique de l'altérité ».

- LACAN Jacques, 1974, « Encore », *Le Séminaire*, livre 20, Paris, Le Seuil.
- LEIMDORFER François, 1994, « Le pouvoir de nommer et le discours juridique : deux exemples d'acte de parole en droit », in *Sociétés contemporaines*, vol. 18, Paris.
- LÉVESQUE Claude, 1999, « Nom propre et identité sexuelle dans les récits de Georges Bataille », in *L'Artefact, Trans* vol. 9, Montréal.
- MENDES DOS SANTOS Ilda, 2000, « S'ensuiyt le langaige du Brésil et du François », in *La découverte du Brésil*, Paris, Chandeigne.
- ORLANDI Eni, 1992, « Rééditions du singulier. Un regard français sur le Brésil », in DUCHET Michèle (dir.), *L'inscription des langues dans les relations de voyage (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Fontenay aux Roses, Les Cahiers de Fontenay, n° 65-66.
- ORLANDI Eni, 2006, *À l'Origine : l'Autre*, Publication de l'École thématique/Université européenne d'été « Histoire des représentations de l'origine du langage et des langues » Ile de Porquerolles, Var, (août-septembre).
- SARTRE Jean-Paul, 1948, *Qu'est-ce que la littérature*, Paris, Idées Gallimard.
- VAL JULÍAN Carmen, 2011, *La realidad y el deseo : toponymie du découvreur en Amérique espagnole (1492-1520)* ; suivi de textes en hommage à l'auteur, sous la direction de Julien Roger, Marie-Linda Ortega et Marina Mestre-Zaragoza. Lyon, ENS Editions.
- WARWICK Jack, 1992, « Du huron au petit nègre », in DUCHET Michèle (dir.), *L'inscription des langues dans les relations de voyage (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Fontenay aux Roses, Les Cahiers de Fontenay, n° 65-66.
- WITGEN Michael, 2007, *The Rituals of Possession: Native Identity and the Invention of Empire in Seventeenth-Century Western North America*, in *Ethnohistory*, vol. 54, n° 4, pp.639-668.
- WOOLARD Kathryn A., SCHIEFFELIN Bambi B., 1994, « Language ideology », in *Annual Review of Anthropology*, vol. 23, pp. 55-82.

**« DE LA BOUCHE MEME DES INDIGENES »  
LE STATUT DE L'INFORMATEUR DANS LES PREMIÈRES  
DESCRIPTIONS DE LANGUES AFRICAINES À L'ÉPOQUE  
COLONIALE**

**Cécile Van den Avenne**

**Ecole Normale Supérieure de Lyon – ICAR UMR5191**

*« Les langues ne sont pas de ces choses que l'on devine par intuition ; et lorsqu'une langue est encore vivante, le meilleur moyen assurément de la connaître est d'aller l'apprendre **de la bouche même des indigènes**, sur les lieux où elle est en usage, de la respirer, pour ainsi dire, avec les mœurs, les coutumes, les usages, la civilisation enfin du peuple qui la parle. »*  
(anonym., 1842 : 243 ; c'est moi qui souligne).

« *De la bouche même des indigènes* ». On retrouve cette expression figée au XIX<sup>e</sup> siècle, utilisée comme argument d'autorité dans les textes d'ouverture d'un certain nombre d'ouvrages ou articles, pour légitimer la validité de la collecte de données linguistiques ou ethnographiques, que ce soit en Europe par des folkloristes, qu'on appelait aussi antiquaires<sup>1</sup>, ou sur des terrains plus exotiques<sup>2</sup>. À la même époque, l'expression similaire de langue anglaise « *from the mouth of the Natives* » se retrouve à l'ouverture du même type d'ouvrages<sup>3</sup>. Dans la plupart des cas, l'usage de l'expression suffit et dispense de donner le nom des indigènes informateurs, ou quelque information que ce soit d'ordre sociolinguistique les concernant.

---

<sup>1</sup> Par exemple : « On sait que l'archidiacre d'Oxford, Gauthier Calienus, dans ses voyages en Armorique, ayant recueilli **de la bouche même des indigènes** les traditions locales, les transmet [...] », (Schmidt, 1842 [1825], s.p. ; c'est moi qui souligne).

<sup>2</sup> Par exemple : « J'ai eu l'occasion de passer huit journées sur l'île Rennel, en juillet 1935, au cours du voyage autour du monde que j'ai fait à bord du yacht « La Korrigane » entre 1934 et 1936. J'ai pu recueillir, **de la bouche même des indigènes**, tous les renseignements que je rapporte dans cet article. » (Van den Broek d'Obrenan, 1947 : 23-33 ; c'est moi qui souligne).

<sup>3</sup> L'expression peut apparaître dans le titre même de l'ouvrage, comme c'est le cas par exemple pour cette esquisse grammaticale de la langue akra : *A Grammatical Sketch of the Akra – or Ga – Language and some Specimen of it from the mouth of the Natives* (Zimmermann, 1858 ; c'est moi qui souligne).

Partant de cette expression, mon propos est de rendre compte de la façon dont un certain nombre d'acteurs, qui n'étaient pas des linguistes au sens académique du terme, mais participaient de différentes façons à l'entreprise coloniale française en Afrique (militaires, missionnaires, fonctionnaires), ont recueilli des données en vue de fournir des descriptions linguistiques de langues africaines (il s'agira plus particulièrement ici d'une langue d'Afrique de l'Ouest, le bambara) et de la façon dont ils ont interagi localement avec ceux qui leur servaient d'informateurs.

Si l'on peut mentionner des travaux en anthropologie qui traitent du rôle des Africains dans la production d'un savoir anthropologique sur leurs propres sociétés<sup>4</sup>, si tout un courant de l'historiographie s'intéresse au rôle des intermédiaires locaux à la fois dans la participation au pouvoir colonial et dans la production de savoir<sup>5</sup>, on notera l'absence de travaux en linguistique s'appliquant à faire surgir ces figures d'intermédiaires-informateurs. En lien avec cela, et contrairement à ce qui se passe en anthropologie culturelle dans le domaine anglo-saxon, l'historiographie linguistique reste finalement muette sur les liens entre science linguistique et colonialisme (même si un certain nombre de chercheurs, tous anthropologues, ont ouvert le champ : Judith Irvine, Johannes Fabian ou Joseph Errington)<sup>6</sup>.

L'idée est de proposer une approche de la production du savoir linguistique, ancrée dans des pratiques matérielles et interactionnelles (articulant notamment descriptions et usages), rendant compte de ce que Fabian (1986) appelle l'appropriation descriptive des langues africaines à l'époque coloniale, selon une démarche à la croisée de l'histoire, de la sociolinguistique et de l'anthropologie linguistique.

## **Préalables : Le statut de l'informateur et la linguistique de terrain, les patois et les langues exotiques au XIX<sup>e</sup> siècle**

Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, la linguistique devient, pour une partie de ceux qui la pratiquent, et plus particulièrement pour les dialectologues mais également pour les descripteurs de langues « exotiques », une discipline de « terrain », c'est-à-dire qui implique la constitution d'un corpus par recueil de données linguistiques en contexte naturel auprès de locuteurs « natifs »<sup>7</sup>. À une première étape du processus, le recueil de données s'est fait selon une méthode d'enquête par questionnaires et par correspondance<sup>8</sup>. On cherche également à orienter les observations que peuvent faire les voyageurs<sup>9</sup>. Progressivement, on est passé d'un cadre particulièrement contraint et distant, reposant sur une multiplicité d'intermédiaires, suivi d'une remontée centralisatrice de l'information et impliquant un partage du travail scientifique entre le recueil sur le terrain et la production du savoir en cabinet, à des méthodes d'enquêtes plus directes. Ainsi, en 1887, l'Abbé Rousselot rédige une toute première méthode

<sup>4</sup> Voir Schumaker (2001).

<sup>5</sup> Voir notamment Dulucq & Zytnicki (2006).

<sup>6</sup> En France, la réflexion sur la constitution des savoirs africanistes en contexte colonial est bien menée par des anthropologues et historiens. Voir Amselle & Sibeud (eds) (1998) et Sibeud (2002).

<sup>7</sup> Sur la notion de « terrain » en sciences humaines, voir l'ouvrage dirigé par Blanckaert (1996). Sur la notion de « locuteur natif » comme produisant des formes authentiques, fiables et représentatives, voir Coulmas (1981).

<sup>8</sup> Pour la présentation des différentes méthodes en histoire de la dialectologie, voir l'ouvrage de Pop (1950).

<sup>9</sup> Ce partage du travail est exactement le même en anthropologie, où l'on a de la même façon cherché à orienter le regard et les observations des voyageurs pour les rendre scientifiquement exploitables. Voir en Grande-Bretagne l'usage des « Notes and Queries », rédigés par des anthropologues à l'attention des voyageurs, dont le but est « *to promote accurate anthropological observation on the part of travellers, to enable those who are not anthropologists themselves to supply the information which is wanted for the scientific study of anthropology at home* ». Voir Urry (1972) et Mondada (1994 : 235-240). On trouve cette volonté d'orienter les observations des voyageurs pour produire du savoir dès le XVII<sup>e</sup> siècle (voir notamment Collini, 1996 ; Vannoni, 1996).

pour l'étude des dialectes<sup>10</sup>. Il s'y montre sensible au contexte de recueil des données, le moins contraint possible, préconisant « *la conversation en tête-à-tête avec des parents ou des amis. [...] Grâce au laisser-aller de la conversation, on peut faire les observations les plus profondes, recueillir les faits les plus curieux, pénétrer dans les secrets de la syntaxe, cette partie la moins connue des langues. Alors tout est précieux à noter : les fautes, les hésitations, les corrections* » (in Pop, 1950 : 39-44.). Il se montre également sensible au choix des informateurs, et à l'importance de recueillir toutes les informations les concernant (lieu d'origine, âge, condition, habitudes de langage, antécédents). Certaines remarques laissent entendre que le parler le plus pur se trouve dans les familles anciennes du pays et plus particulièrement chez les « paysans illettrés » : « *je croyais parler très bien mon patois, avant d'avoir fait des études de syntaxe sur les paysans illettrés de mon pays* ». Se dessinent là les contours de l'informateur idéal tel qu'appréhendé par la suite en dialectologie et résumé par le sigle NORM inventé par Chambers et Trudgill (1980), à savoir « Non-mobile Older Rural Male ».

La première grande enquête dialectologique de terrain en France est celle conçue par J. Gilliéron, qui aboutit à la réalisation de l'*Atlas linguistique de la France*, publié entre 1902 et 1910 et reposant sur des enquêtes menées durant quatre ans, entre 1897 et 1901, par E. Edmont, enquêteur originaire du Pas-de-Calais sans formation philologique. Les informations sur les sujets interrogés sont extrêmement réduites<sup>11</sup>. On sait par ailleurs que le questionnaire de Gilliéron fut rédigé en français et que les enquêtes ont été menées en français et non en patois, ce qui supposait de n'interroger que des sujets bilingues ou ayant au moins une compétence passive minimale en français. L'enquête de l'*Atlas linguistique de la France* est donc fortement marquée par le contexte diglossique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en France. Comme le note Pop (*op.cit.* : 125) :

*Les enquêtes faites plus tard en France ont pu établir que certains sujets n'étaient pas originaires de la localité étudiée et qu'ils ne maniaient pas bien le patois dont ils témoignaient. [...] Edmont a dû surmonter de grosses difficultés pour trouver des informateurs. Afin de mener sa tâche à bien, il a dû faire appel au concours de personnes qui, d'après les informations données par lui-même, n'étaient pas en mesure de bien connaître le parler local.*

La question de l'informateur semble encore plus complexe quand il s'agit de recueillir des données sur des langues extra-européennes, pour lesquelles bien souvent aucun savoir préalable n'est disponible, mais elle se heurte exactement aux mêmes problèmes que ceux qu'a eu à surmonter Edmont en parcourant la France rurale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bon informateur devrait en effet avoir deux qualités : tout d'abord, un bon informateur est avant tout un informateur avec lequel on peut interagir linguistiquement, même *a minima*, ce qui suppose un code linguistique commun, quel qu'il soit, ou le truchement d'un interprète, mais encore faut-il pouvoir en trouver un (qui à la fois maîtrise la langue européenne de l'enquêteur et les langues des enquêtés)<sup>12</sup> ; ensuite, le bon informateur est celui qui témoigne au mieux de

<sup>10</sup> Sous la forme d'un article intitulé « Introduction à l'étude des patois » dans la *Revue des patois gallo-romans* (t.1, 1887 : 1-22), cité dans Pop, 1950 : 39-44.

<sup>11</sup> Voir Pop (*op.cit.* : 125-130) pour une reconstitution des caractéristiques des informateurs.

<sup>12</sup> André Basset (1895-1956), spécialiste de langues berbères, ayant mené des enquêtes dialectologiques au Sahara témoigne ainsi de ses difficultés : « *Plus grave est le fait qu'en raison du vocabulaire long, dans l'ignorance du français de la presque totalité des informateurs, et dans mon ignorance des langues secondes des informateurs, selon le cas arabe, songhay et haoussa, je n'ai pu me passer d'interprète, et je n'ai pas été sans avoir des mécomptes de ce côté. Il en résultera nécessairement, poursuit-il, un certain déchet.* » (cité in Pop, *op.cit.* : 1075). La multiplication des intermédiaires linguistiques nécessitée en contexte africain est bien résumée dans cet extrait du récit d'un explorateur : « *I spoke in English to Chuma. He translates it into Kiswahili to our interpreter, who recited it in the language of the Mahenge to the chief's son, my brother, according to the rite we*

son parler, qui en est le meilleur garant (lorsque certains descripteurs par exemple, dans une approche très puriste des systèmes linguistiques, cherchent comme informateur un locuteur qui n'aurait subi aucune influence linguistique « extérieure »). On verra cependant que, dans les tout débuts de la description des langues africaines, la première condition (le bon informateur est celui avec lequel on peut interagir linguistiquement) semble la condition primordiale, et que la question de savoir s'il est un locuteur linguistiquement « fiable » (c'est-à-dire : quelle est réellement sa compétence dans la langue en question) est largement secondaire, voire non abordée.

Parmi les premiers travaux de linguistique africaniste, on peut citer deux entreprises tout à fait singulières quant à l'usage et au choix des informateurs. La première que j'évoquerai ici est celle d'Hannah Kilham (1774-1832), dame quakeresse originaire de Sheffield, engagée dans un travail philanthropique, éducatif et missionnaire auprès de femmes, en Angleterre et en Irlande, puis en Afrique de l'Ouest (où elle fit trois voyages : l'un en Gambie en 1822-23 et les deux autres en Sierra Leone en 1827 puis en 1830-32), et qui publia en 1820, en Angleterre et avant ses premiers voyages en Afrique, un opuscule de 24 pages, qui est l'une des premières descriptions de la langue wolof<sup>13</sup>. Elle rédigea cet opuscule avec l'aide de deux marins d'origine sénégalaise rencontrés à Londres, qui lui servirent d'informateurs. Par la suite, lors de ses séjours en Sierra Leone, elle travaille à la rédaction de *Specimens of African Languages, spoken in the Colony of Sierra Leone*, avec des leçons en 30 langues, en utilisant comme informateurs les membres polyglottes de cette communauté d'anciens esclaves libérés présente à Freetown, tout en organisant des écoles de filles dans plusieurs villages. L'un des derniers projets de Kilham était de faire venir en Grande-Bretagne pour les instruire de petits groupes d'Africains qui pourraient ainsi aider à la transcription de leur langue tout en recevant une instruction religieuse, et ensuite retourner en Afrique comme instituteurs<sup>14</sup>. Le travail linguistique de Kilham est pris dans ses pratiques de pédagogue et de missionnaire.

J'évoquerai aussi ici le célèbre *Polyglotta Africana* (1854) de S. W. Koelle, missionnaire protestant allemand de la Church Missionary Society, professeur au Fourah Bay Institute à Freetown (Liberia) de 1847 à 1853. Le *Polyglotta Africana* est un vocabulaire comparatif de 300 mots recueillis dans environ 120 langues, poursuivant une tradition de collectes de vocabulaire effectuées aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles mais avec une systématisme qui témoigne d'un intérêt pour le classement des langues et d'un souci de précision dans le choix de la transcription. Ce travail de collecte s'est effectué sur deux années, de 1850 à 1852, en prenant pour informateurs des esclaves libérés présents à Freetown (il faut savoir que se trouvaient au XIX<sup>e</sup> siècle à Freetown environ 60 à 70 000 esclaves africains libérés). Avec chaque informateur, Koelle a mené ce qu'on appellerait aujourd'hui un entretien biographique, tâchant de reconstituer sa trajectoire géographique et personnelle et essayant de déterminer sa région d'origine à partir d'une interrogation sur son trajet (villes, rivières traversées, routes empruntées) depuis sa capture. Selon les notations de Koelle, certains informateurs étaient à Freetown des locuteurs uniques de leur langue d'origine, qu'ils n'avaient donc plus l'occasion de parler (et cela parfois depuis plus de vingt ans), d'autres informateurs étaient des enfants, interrogés dans le cadre des écoles missionnaires et ayant une connaissance imparfaite de leur langue d'origine. Considérant la particularité de cette collecte et la trajectoire des informateurs utilisés, l'anthropologue Judith Irvine a émis de forts doutes sur la fiabilité de ces informateurs et la qualité des données linguistiques recueillies : « *These conditions of linguistic work tended to result in representations of African languages in reduced versions [...]* » (Irvine, 2008 : 331).

---

had passed through in Ukhutu" (Thomson J. 1881 *To the Central African Lakes and Back: The Narrative of the Royal Geographical Society's East Central African Expedition 1878-80*, cité par Fabian, 2000 : 130).

<sup>13</sup> Kilham (1820).

<sup>14</sup> Je dois l'ensemble de ces informations sur l'œuvre de Kilham à l'article de Twells (1995).

Dans le cas de Kilham comme dans celui de Koelle, la récolte de données linguistiques est rendue possible par l'acculturation des informateurs et leur probable bilinguisme (bien que ce terme rende sans doute très mal compte de leur répertoire linguistique et de leurs pratiques langagières). Par ailleurs, elle ne se fait pas « dans le milieu » mais auprès d'individus transplantés qui n'ont parfois plus aucun lien avec leur région d'origine.

## Contexte et corpus. Les premières descriptions du bambara à l'époque coloniale

Je travaille sur un corpus de textes permettant de documenter les premières scripturalisations et grammatisations<sup>15</sup> de la langue bambara ; ce corpus consiste en des manuels et grammaires rédigés par des missionnaires, des fonctionnaires coloniaux et des militaires.

On appelle en français *bambara* une langue d'Afrique de l'Ouest que ses locuteurs eux-mêmes appellent *bamanankan* (« langue (kan) des Bamanans », terme que l'on trouve dans la littérature académique de langue anglaise), ce nom *bambara* étant la reprise d'un terme qu'utilisaient dans leur langue, le wolof, les auxiliaires que les militaires français avaient recrutés au Sénégal avant de se lancer à la conquête de l'intérieur<sup>16</sup>. La langue bambara est une variante dialectale de la langue mandingue (avec le dioula et le malinké), elle-même l'une des langues de la famille mandé. Comme le précise Creissels (2009), les variétés du mandingue résultent d'un processus de différenciation qui ne remonte qu'à quelques siècles et constituent un continuum dialectal. L'unité d'une langue mandé est posée pour la première fois par Steinthal en 1867. Ce sont essentiellement les travaux de Delafosse, et ce dès son ouvrage *Essai de manuel pratique de la langue mandé* (1901)<sup>17</sup>, qui ont contribué à la délimitation et à la description de ces parlers en renforçant sans doute, dans la perception et la description linguistique, les frontières dialectales au détriment de la fluidité des pratiques réelles, mais en posant par ailleurs l'unité d'une famille linguistique.

Très tôt, l'usage du bambara comme langue véhiculaire lui donne un statut que n'ont pas les autres langues d'Afrique de l'Ouest et s'accompagne d'une production d'écrits linguistiques dont on peut postuler que certains vont dans le sens d'un renforcement du statut de véhicularité de la langue<sup>18</sup>.

Si l'on regarde les premières descriptions de la langue bambara, on peut définir quant à l'usage des informateurs deux temps distincts qui sont clairement liés à une chronologie de la conquête et de la mise en place de l'appareil colonial français. Dans un premier temps, les descriptions du bambara se font à partir de données recueillies dans les vieilles villes côtières

<sup>15</sup> Je reprends ce terme de grammatisation à Sylvain Auroux qui, par ce terme, décrit un processus de construction d'un savoir linguistique qu'il fait remonter à la fin de l'Antiquité et qu'il décrit comme étant la « *grammatisation massive, à partir d'une seule tradition linguistique initiale (la tradition gréco-latine [...]) des langues du monde* » poursuivant : « *chaque nouvelle langue branchée sur le réseau des connaissances linguistiques, au même titre que chaque nouvelle contrée représentée par les cartographes européens, va accroître l'efficacité du réseau et son déséquilibre au profit d'une seule région du monde* » (Auroux, 1992 : 11).

<sup>16</sup> Information fournie par Denis Creissels.

<sup>17</sup> Delafosse cependant utilise comme synonyme mandingue et mandé, alors qu'on distingue actuellement langue mandingue (dont le bambara, le dioula et malinké sont des variétés dialectales) et famille mandé.

<sup>18</sup> Renforcement de sa fonction véhiculaire et non modification de sa forme. Le cas du bambara est en cela assez différent du swahili, tel qu'il a pu être étudié par Fabian (1986), qui montre comment la description linguistique à l'époque coloniale a pu contribuer à la fabrication d'un swahili véhiculaire, c'est-à-dire agir sur la forme de la langue.

du Sénégal (et notamment Saint Louis<sup>19</sup>), c'est-à-dire loin des zones où le bambara est parlé par des locuteurs de langue première, et en prenant pour informateurs des locuteurs installés au Sénégal (anciens esclaves libérés installés à Saint Louis par exemple), ou recrutés là pour les besoins de la conquête (interprètes et domestiques des militaires). Ces premières descriptions correspondent à un moment d'avant la conquête de l'intérieur ou sont concomitantes de la conquête, elles prolongent une forme de linguistique des ports et comptoirs représentée dès le XVI<sup>e</sup> siècle, puis plus particulièrement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par des vocabulaires inclus dans les manuels de navigation (pour une synthèse voir notamment Bonvini, 1996 : 136).

Ce n'est que dans un second temps, qui correspond à l'installation de missions et de postes militaires et administratifs dans un certain nombre de points en zone mandingue, que sont produites des descriptions linguistiques issues du milieu<sup>20</sup>.



**Illustration 1 : Carte extraite de l'Essai sur la langue bambara, du lieutenant Binger (1886)**

## Figures d'informateurs et usages linguistiques

Les paratextes des manuels et grammaires (préfaces, avertissements) ainsi que les introductions nous informent parfois, lorsque leurs auteurs ont jugé ces indications

<sup>19</sup> Saint-Louis existe en tant que comptoir français depuis 1659, elle devient le siège du gouvernorat français puis du gouvernorat général de l'Afrique Occidentale Française après sa création en 1895, avant que ce statut ne revienne à Dakar en 1902.

<sup>20</sup> La pénétration française vers le Soudan occidental a débuté avec la création du poste de Médine sur le fleuve Sénégal par Faidherbe en 1855. En février 1883, le colonel Borgnis-Desbordes, après trois ans de campagne, atteint le Niger à Bamako. Les missionnaires spiritains qui sont installés au Sénégal depuis 1844 arrivent en 1888 à Kita puis en 1892 à Kayes. La colonie du Soudan français est créée en 1891, Kayes en devient la capitale en 1892, qui est transférée à Bamako en 1899. En 1895, le Soudan est intégré à l'Afrique Occidentale Française. Les Pères Blancs installent une mission à Ségou en 1895, à Tombouctou la même année, et à Kati (près de Bamako fin 1897), puis reprennent les postes spiritains à partir de 1901 (Benoist, 1987).



pertinentes, sur la manière dont ils ont procédé pour acquérir ces connaissances linguistiques. Une lecture un peu attentive des descriptions grammaticales elles-mêmes peut aussi nous fournir des pistes sur les interactions qui les sous-tendent. Il s'agit de faire attention aux « *small clues which can be regarded as links between linguistic description and communicative practices* » (Fabian, 1991 : 40). Il s'agira de voir quelles sont les figures d'informateurs qui apparaissent, quand elles apparaissent, ou au contraire les cas, bien plus fréquents, où l'informateur est totalement invisible. Il s'agira aussi de rétablir, à partir de différentes informations dont nous pouvons disposer, le contexte de production des descriptions linguistiques. Et l'on verra que ces descriptions sont chaque fois liées à des usages précis, où il ne s'agit pas de produire un savoir scientifique mais un savoir pratique.

### **La linguistique de conquête et l'informateur-interprète-domestique**

Sous le titre *Essai sur la langue bambara*<sup>21</sup>, le Lieutenant d'Infanterie de Marine (qui deviendra par la suite général) Louis-Gustave Binger (1856-1936) publie en 1886 une des premières descriptions du bambara. L'ouvrage est publié sous l'égide du Ministère de la Marine et des Colonies, il a comme lectorat visé les militaires français tout d'abord, mais aussi les voyageurs et les marchands<sup>22</sup>. La structure de sa grammaire reprend l'ouvrage du général Faidherbe *Grammaire et vocabulaire de la langue poul à l'usage des voyageurs dans le Soudan*, publié en 1882 et réédition de son *Essai sur la langue poul* de 1875 ; la partie grammaticale à proprement parler est très courte (14 pages) ; elle est suivie d'une partie lexicale qui consiste en une traduction en bambara des phrases choisies et traduites par Faidherbe dans son *Essai sur la langue peul*.

Les manuels de Binger et Faidherbe initient un genre que Fabian (1986 : 18) nomme *military-expeditionary genre* : des descriptions linguistiques faites pour des contextes de commandement, c'est-à-dire de communication réduite et inégale. Ces ouvrages sont les précurseurs d'une série de petits livres d'un format de poche à but ouvertement pratique. Ces petits livres constituent un genre en soi, celui du « petit manuel »<sup>23</sup>.

Faidherbe et Binger sont peu prolixes dans leur présentation de ceux qui leur ont servi d'informateurs. Pour autant, leurs noms ne sont pas passés sous silence. Faidherbe mentionne ainsi en note de son introduction : « *Je me les [des documents sur la langue peule] suis procuré avec l'aide de l'interprète Ousman, un de ces indigènes sénégalais qui servent la cause française avec un dévouement et une fidélité au-dessus de tout éloge.* » (Faidherbe, 1882 : 1). Nous ne savons rien de plus de cet Ousman, dont le patronyme n'est même pas mentionné, si ce n'est qu'il fut interprète aux ordres de Faidherbe. La note ne figure pas là comme argument garantissant la validité des données, elle est une manière de mettre en scène un type de rapport de subordination, sous forme d'hommage : le dévouement et la fidélité, et sert davantage à la construction de l'éthos de l'auteur, paternaliste et bienveillant. La mention de la fonction de l'informateur est importante cependant : il a servi de truchement, parlant la langue de la conquête coloniale, sous toute vraisemblance, et servant de traducteur dans cette entreprise de collecte linguistique. La façon dont Binger mentionne ses informateurs est un peu différente. En effet, il écrit, dans une adresse au général Faidherbe, à l'ouverture de son livre : « *Les mots et les phrases m'ont été fournis par un Kouloubali massasi, un Diara et un*

<sup>21</sup> Le titre complet est : *Essai sur la langue bambara parlée dans le Kaarta et dans le Bélédougou ; suivi d'un vocabulaire, avec une carte indiquant les contrées où l'on parle cette langue*. Le nom de l'auteur est suivi de son titre : Lieutenant d'Infanterie de Marine.

<sup>22</sup> Dans sa dédicace à Faidherbe, Binger écrit : « *Mon but sera entièrement atteint si par ce faible travail je puis contribuer à faciliter à mes camarades, aux commerçants et aux voyageurs, les relations avec les pays pour l'avenir desquels vous vous êtes dévoués pendant de si longues années* » (Binger, 1886).

<sup>23</sup> Sur le genre du petit manuel de langue à l'époque coloniale, voir mon article (à paraître) « Le petit manuel français-bambara à époque coloniale, entre description et appropriation pratique ».

*Fofana, originaires du Kaarta et du Bélédougou* ». L'usage du déterminant indéfini ici, et l'absence de prénom, signalent un tout autre traitement de la mention des informateurs. Pas de familiarité, pas de relation de subordination, pas de remerciement. Les informateurs sont repérés comme des individus anonymés, la mention du patronyme, associé à l'origine géographique, sert de classificateur sociolinguistique, selon une catégorisation qui fait du patronyme l'indice d'une appartenance ethnique et linguistique. Kouloubali, Diara et Fofana sont trois patronymes bambaras, le Kaarta et le Bélédougou sont des régions à peuplement bambara<sup>24</sup>, et ces précisions fonctionnent comme garantie de la validité des données. Rien ne nous est dit sur qui sont ces informateurs (si ce n'est la précision « massasi » : de lignée royale), on peut simplement supposer, puisqu'ils maîtrisent la langue française (ou, plus sûrement, en ont des rudiments) qu'ils sont sans doute des soldats ou des employés domestiques sous les ordres de Binger. Avant 1886, date à laquelle il publie son essai, Binger a fait deux missions en Afrique de l'Ouest, la première au Sénégal, plus particulièrement en Casamance et la seconde dans l'actuel Mali, entre Kayes et Bamako, mission au cours de laquelle il détermine un tracé de voie ferrée et qui donnera lieu en 1885 à une publication : *Les voies commerciales du Soudan central* (source : Cornevin, 1988 : 32-35). C'est lors de cette seconde mission qu'il apprend le bambara (le malinké dit la notice rédigée par Cornevin). Dans l'ouvrage postérieur de Binger, *Du Niger au Golfe de Guinée* (1892), qui retrace l'expédition d'exploration qu'il a menée de 1887 à 1889, on retrouve à Kita un certain Diawé Fofana, dont Binger nous dit qu'il était son domestique pendant son précédent séjour. Il pourrait bien être ce Fofana du Bélédougou mentionné comme informateur. On en apprend un peu plus sur le français qu'il utilise avec Binger, retranscrit ainsi par ce dernier de façon stéréotypée, rappelant le français-tirailleur : « *Bonjour ma lieutenant, moi qui venir de suite pour service toi. Parce que moi qui trop content pour toi.* » (Binger, 1892 : 10). On y voit aussi son portrait, en costume traditionnel (illustration 1). Si je n'ai pas retrouvé la trace de Kouloubali et Diara, il y a de fortes chances qu'ils fassent également partie du personnel attaché à Binger et qu'ils parlent ce français approximatif.

Après avoir mentionné les noms de ses informateurs, Binger précise : « *j'ai de plus contrôlé mes notes dans chaque poste avec le secours des indigènes comprenant le français* » et il note également : « *Lorsque les rapports avec les peuples bambaras seront plus suivis et que les indigènes seront plus familiarisés avec notre langue, cet essai pourra être complété.* » (C'est moi qui souligne). Il confirme ainsi le passage par le français pour le recueil des données linguistiques (et l'approximation du français permet d'expliquer l'approximation du bambara décrit, les malentendus devant être fréquents) et nous renseigne également sur cette pratique de l'enquête linguistique en cours d'expédition<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> La précision « Kouloubali massasi » signale un descendant de Massa Coulibaly (j'utilise l'orthographe usuelle contemporaine), fondateur de la dynastie des Massasi, dynastie qui régna dans le royaume bambara du Kaarta, rival de celui de Ségou.

<sup>25</sup> Pour cette pratique linguistique « on the road » associant apprentissage et mise par écrit, voir Fabian 1985 et 1986.



Mouga Diawara et Diawé.

**Illustration 2 : gravure des deux domestiques de Binger, dont Diawé Fofana (Binger, 1892 : 12)**

À propos de Faidherbe et de ses travaux sur la langue wolof, Doneux (2003 : 81) note que « les faiblesses de Faidherbe y sont apparentes : sa graphie est imprécise ; [...] en grammaire, notations correctes et erreurs plus ou moins graves se mêlent inextricablement, et on peut en tout cas lui reprocher de toujours prendre son point de départ dans les catégories du français ».

La grammaire « bambara » de Binger peut apparaître comme surprenante, et témoigne, parmi un certain nombre d'« erreurs » manifestes<sup>26</sup>, une forme de mélange opéré par Binger entre différentes variétés de la langue mandingue, et plus particulièrement le maninka avec lequel il a été en contact en Casamance et des variétés de bambara avec lesquelles il a pu être en contact entre Kayes et Bamako<sup>27</sup>. Ce que nous apprend un regard un peu attentif aux formes décrites, c'est que la mise en avant des informateurs locuteurs natifs dans l'introduction de l'ouvrage ne fonctionne finalement que comme argument d'autorité et que la description linguistique elle-même procède d'une forme de bricolage dont il est difficile de retracer précisément la genèse mais qui témoigne assez bien de cette pratique linguistique « on the road » que décrit Fabian (1985).

<sup>26</sup> Ainsi par exemple, pour Binger, il n'existe qu'une seule forme du passé, qui se construit avec un auxiliaire toujours précédé du pronom de 3<sup>ème</sup> personne, quelle que soit la personne sujet. Ce qui donne des formes qui, traduites littéralement, se rendent par : « moi il est parti ».

<sup>27</sup> Ainsi pour le nom de l'« âne », il indique, plutôt que le mot bambara *fali*, une variante *falo*, qui est vraisemblablement, selon Houis (1984 : 7-8) une forme maninka de Casamance. Il indique aussi comme formes de pronoms personnels les formes suivantes, dont certaines sont spécifiquement maninka et d'autres communes au maninka et au bambara : 1<sup>ère</sup> personne *nté* (forme emphatique du pronom de 1<sup>ère</sup> personne en maninka), 2<sup>ème</sup> personne : *i* (forme simple identique en maninka et bambara), 3<sup>ème</sup> personne : *a* (*idem*), 1<sup>ère</sup> personne du pluriel : *ntélou* (forme emphatique du pronom pluriel de 1<sup>ère</sup> personne en maninka), 2<sup>ème</sup> personne du pluriel : *ilou* (forme emphatique du pronom pluriel de 2<sup>ème</sup> personne dans différents dialectes mandingues : malinké, khassonké), 3<sup>ème</sup> personne du pluriel : *nimbé* (cette forme est étonnante et ne correspond à aucune forme de pronom personnel, mon hypothèse est qu'il pourrait s'agir d'une forme déictique et emphatique : *nin bèè*, litt. « tout cela »).

## Enfants et esclaves affranchis, des informateurs à convertir et à instruire

Deux ouvrages attestent de l'utilisation d'enfants et d'anciens esclaves comme informateurs (rappelant les travaux de Kilham et Koelle), dans des entreprises de description linguistique qui ne peuvent être dissociées de l'entreprise pédagogique et évangélisatrice dans laquelle elles sont prises. Il s'agit du *Dictionnaire français-wolof et français-bambara* (1825) de Jean Dard, et des *Eléments de la grammaire bambara* (1887) du Père Montel.

Bien antérieur à l'ouvrage de Binger, le *Dictionnaire français-wolof et français-bambara* (1825) de Jean Dard est considéré comme une des toutes premières scripturalisations et de la langue wolof et de la langue bambara. Jean Dard, instituteur, a fondé à Saint Louis la première école élémentaire pour Africains, dont il fut le directeur et l'unique enseignant de 1817 à 1820, utilisant l'enseignement mutuel, une méthode pédagogique mise au point en Angleterre et qui permettait à un seul enseignant de former de très nombreux élèves à la fois en s'appuyant sur les compétences des élèves plus instruits, des moniteurs, qui servent de relais. Il tente ainsi un certain nombre d'innovations pédagogiques qui resteront sans suite, entreprenant notamment d'apprendre aux enfants à lire en wolof, d'utiliser le wolof pour passer au français, et encourageant la traduction. À travers cette pratique pédagogique, qui fait écho à celle d'Hannah Kilham<sup>28</sup> (citée en préface à son dictionnaire), il fut à même de produire une première description des langues wolof et bambara, disant avoir composé avec ses élèves un double vocabulaire et « à force de travail et de rapprochement heureux, [découvert] les règles de leur langage. » (Dard, *op. cit.* : VII). Le double vocabulaire est composé à Saint Louis, aucune autre précision ne nous est donnée sur l'origine des enfants avec lesquels Dard a travaillé, et si le wolof est parlé à Saint Louis, le bambara ne l'est que par des captifs ou des descendants d'esclaves affranchis<sup>29</sup>. Dard lui-même affirma que la plupart de ses élèves était esclave (son école comptait 80 élèves à la fin de 1817), ce qui, selon Bouche (1975 : 63), est invraisemblable et témoignerait davantage des liens de Dard avec le Comité pour l'abolition de la traite des Noirs, et d'une volonté de toucher les sentiments philanthropiques de ce comité (*ibid.*).

Dans l'avant-propos de sa grammaire wolof publiée un an après le dictionnaire (1826), Dard ne met pas en avant le travail avec ses élèves, faisant référence, pour légitimer son entreprise, à de possibles informateurs âgés, davantage garants de leur langue : « *Je déclare expressément ici n'avoir pas avancé une seule proposition, un seul principe, une seule règle, dans cette Grammaire, dont je n'aie pour garant plusieurs entretiens et plusieurs discussions sur le même objet avec les prêtres et les vieillards du pays.* » (Dard, 1826 : XIII).

Postérieur au travail de Dard, précurseur et novateur dans sa méthode, et quasi contemporain de l'essai de Binger, paraît en 1887 l'ouvrage du père Montel, remarquable quant à la précision de la description syntaxique. Il est publié à l'Imprimerie de la Mission, à Saint Joseph de Ngazobil au Sénégal (village sur la Petite Côte, au sud de Dakar, lieu d'implantation d'une des plus anciennes missions catholiques au Sénégal, par les missionnaires de la Congrégation du Saint Esprit)<sup>30</sup>. Dans la préface de ce manuel, l'auteur

<sup>28</sup> Dont il rapporte l'expérience en ces termes : « *En mars 1820, Hannah Kilham se chargea d'instruire deux noirs intelligens (sic), arrivés depuis peu en Angleterre, Sandanee, de Gorée, et Mahmadee, né sur les rives de la Gambie. Après trois mois d'étude de la langue anglaise, ces jeunes gens furent en état de traduire des phrases du wolof en anglais ; pendant le même temps, leur institutrice acquit les premières notions du wolof.* » (Dard, *op. cit.* : XIII).

<sup>29</sup> En 1817, selon le ministère de la Marine, la population de Saint Louis se composait de 9 000 habitants, presque tous mulâtres ou « nègres libres », une partie de cette population devait être cependant captive (Bouche, 1975 : 57).

<sup>30</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut considérer que les deux pôles principaux où se développent les premiers travaux de description des langues africaines sont le Fourah Bay Institute, fondé par la Church Missionary Society et le Centre de Saint Joseph de Ngazobil au Sénégal. Alors que les travaux des protestants du Fourah Bay College ont été bien relayés auprès des milieux académiques britanniques, il n'en est pas de même des travaux remarquables

donne peu de renseignements sur ses sources, et dit simplement avoir écrit sa grammaire en prenant pour informateurs des Bambaras de Saint Louis du Sénégal. Très vraisemblablement, comme c'est souvent le cas du public missionnaire, il s'agissait plutôt d'enfants ou de très jeunes gens. Le père Etienne Montel (1854-1889), missionnaire spiritain qui reçut son obédience pour la mission de Sénégal en 1878, avait été chargé de l'évangélisation des anciens esclaves bambaras, rachetés de captivité et installés à Saint Louis du Sénégal<sup>31</sup>.

Dans un cas comme dans l'autre, les données linguistiques ont été fournies par des enfants et les critiques formulées par Irvine à partir des données de Koelle peuvent être largement valables pour Montel. Elles ne le sont cependant pas dans la mesure où, même si la description grammaticale reste approximative notamment à cause du fort biais translinguistique<sup>32</sup>, la langue décrite ne donne en rien l'image d'une langue simplifiée.

Que l'informateur soit un domestique ou un enfant fréquentant l'école ou la mission, apparaissent donc dans ces premiers textes des figures d'informateurs modestes, qui servent de truchement de par leur compétence, sans doute rudimentaire, dans la langue coloniale, et dont il n'est pas toujours sûr qu'ils soient des locuteurs accomplis de leur langue, c'est-à-dire que leur socialisation langagière ait été achevée dans leur milieu linguistique d'origine.

### Se passer d'informateur : le long temps passé dans le milieu

Des ouvrages plus tardifs ne mentionnent pas l'usage d'informateurs mais mettent en avant le long temps passé par les auteurs dans le milieu dont ils décrivent la langue. Ainsi, l'avertissement du dictionnaire de Mgr Bazin (1906) précise : « *Quoique ce dictionnaire soit le résultat des travaux et des observations de plusieurs missionnaires dont certains ont déjà passé une dizaine d'années au milieu des Bambara, il ne peut qu'être imparfait.* » (c'est moi qui souligne).

Mgr Bazin fut le troisième vicaire apostolique du Soudan, de 1901 à 1910, après Mgr Toulotte (1892-1897) et Mgr Hacquard (1898-1901). Lorsque les Pères Blancs s'installèrent à Ségou, ils eurent notamment en face d'eux, outre la population locale bambara, une population d'anciens captifs déracinés et vivant dans la misère que l'administration française avait tenté de regrouper dans des *villages de liberté*<sup>33</sup>. Les Pères Blancs se sont vu confier la responsabilité de certains de ces villages de liberté (Kita, 1897 ; Ségou, 1895 ; Banankourou, 1899), où l'essentiel des effectifs était constitué d'enfants et de vieillards. C'est vraisemblablement avec ces enfants et vieillards que les Pères Blancs ont entrepris leur apprentissage linguistique, mais aucune mention n'en est faite dans leurs ouvrages. Dans ce

des missionnaires spiritains de Saint Joseph de Ngazobil. A ce propos, Houis écrit : « *la politique coloniale française ne reconnaissait aucun statut aux langues africaines ; les motivations qui permirent aux pasteurs de Fourah Bay College de déboucher sur la linguistique appliquée (orthographe normalisées, syllabaires, manuels, dictionnaires) ne jouèrent pas en faveur des prêtres de Ngazobil.* » (Houis, 1971 : 21). Irvine confirme ce fait : « *Despite their considerable depth and detail as documents of linguistic structure, these missionary publications had little impact in European scholarly circles. Publications from the press in Ngasobil seem to have had scanty distribution in Europe anyway* », et elle ajoute : « *As Catholics, Kobès and his colleagues did not participate in the network of Protestant missionaries, more often based in Britain and Germany and having strong ties to the academic world in those countries* » (Irvine, 1993 : 38).

<sup>31</sup> Source : Notice du Père Montel, 1889, consulté aux *Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit*, à Chevilly-Larue (Val de Marne).

<sup>32</sup> Bernard Colombat, dans son approche de la pédagogie du latin, de la Renaissance à l'âge classique, parle de « méthode translinguistique » pour un type de « méthode qui examine les structures du latin en partant systématiquement des structures françaises équivalentes » (Colombat, 1999 : 89).

<sup>33</sup> Les « villages de liberté » présentés comme des refuges pour les captifs des ennemis, se trouvaient situés près des postes militaires et des agglomérations concentrant les Européens ; ils servaient ainsi de réservoirs de main-d'œuvre gratuite et corvéable à merci, et pour les militaires et pour les colons. Les conditions de vie y furent très dures (Bouche, 1968).

cas, c'est le long temps passé dans le milieu qui sert de garantie à la validité des données linguistiques.

Nous trouvons aussi chez ces premiers descripteurs de langues une tendance à l'affirmation de la supériorité du linguiste occidental sur le locuteur natif. Si cette tendance était déjà présente chez les dialectologues européens sous la forme d'une négation de la validité d'un savoir populaire émique sur la langue, elle prend, en contexte africain de forte variation dialectale, des orientations qui peuvent paraître aujourd'hui surprenantes, voire choquantes. On en trouve un exemple particulièrement signifiant – et rendant compte d'un fort complexe de supériorité – dans la préface à l'ouvrage du Révérend Mac Brair, de la Wesleyan Methodist Missionary Society, décrivant le mandingo ou maninka de Gambie (une langue mandingue de la même famille que le bambara).

*The greatest difference of dialect existing amongst the aborigines of the Gambia proceeds from the frequent omission of the possessive and personal pronouns, the neglect of the sign of the possessive case, and the abbreviation of familiar words and phrases. But such contracted forms of expression render the phraseology somewhat ambiguous in its meaning, and would make it almost unintelligible in writing. The natives of Western Africa have also little idea of the value and divisions of time; hence some ambiguity occasionally arises in relating the circumstances of an event. The author has endeavored to fix the value of the tenses of the verb with as much precision as usage will admit of. Nor must it be forgotten, that as there can be no regular standard in an unwritten language, so every native esteems his own way of speaking to be the best. In this respect also, the pretensions of individuals have been set aside, and those forms of expression are adopted which are most agreeable to the laws of construction ; that so, these first attempts at Mandingo composition may be the commencement of a series of improvements in a language which is by no means destitute of harmony and elegance.*  
(Mac Brair, 1837 : VI)<sup>34</sup>

Dans cette préface, la supériorité du linguiste est affirmée sur celle du locuteur natif, et la description produite, choisissant les formes « convenant le mieux aux lois de la construction », vise explicitement à une amélioration de la langue, qui suppose aussi (même si le terme n'est pas employé) une forme de standardisation, c'est-à-dire en l'occurrence le choix de certaines variantes au détriment des autres, visant à réduire la variation, sur le modèle des langues standard à tradition écrite<sup>35</sup>. Ce cas singulier témoigne d'une attitude que Irvine (2001 : 67) dit largement répandue au XIX<sup>e</sup> siècle : « *the connection of linguistic analysis with the establishment of standards, and with intellectual and moral improvement,*

<sup>34</sup> « *La plus grande variation dialectale existant parmi les indigènes de Gambie résulte de l'omission fréquente des pronoms possessifs et personnels, la non-utilisation du cas possessif et de l'abréviation de mots et phrases courantes. Mais de telles formes contractées d'expression rendent les phrases sémantiquement ambiguës, et les rendraient quasiment incompréhensibles à l'écrit. Les natifs d'Afrique de l'Ouest ont également une assez mince idée de la valeur et des divisions du temps ; dès lors apparaissent des ambiguïtés occasionnelles dans la relation des circonstances d'un événement. L'auteur s'est efforcé de fixer la valeur des temps du verbe avec autant de précisions que l'usage l'admet. On ne doit pas non plus oublier qu'il ne peut y avoir aucun standard régulier pour une langue non écrite, de sorte que chaque indigène estime que sa propre façon de parler est la bonne. Dès lors, la prétention des individus a été laissée de côté, et ont été adoptées les formes d'expression convenant le mieux aux lois de la construction. Ainsi, ces premiers essais concernant la syntaxe mandingo peuvent être le début d'une série d'améliorations d'une langue qui ne manque ni d'harmonie ni d'élégance.* » (Ma traduction)

<sup>35</sup> Cette position, affirmant explicitement l'œuvre amélioratrice du linguiste occidental, semble particulièrement celle des missionnaires méthodistes. Décrivant l'œuvre linguistique d'un autre pasteur méthodiste, John Whitle Appleyard, sur la langue Xhosa d'Afrique du Sud (*The Kaffir language*, 1850), Rachael Gilmour parle de « reversal of authority – subordinating the competence of native speakers to that of the missionary linguist ». Appleyard décrit une langue à partir de textes consistant en ses propres traductions des Écritures, fabriquant ainsi une langue xhosa pouvant servir de véhicule pour le message chrétien (Gilmour, 2006 : 111).

*was widespread, as was the image of wild chaos that many scholars thought necessarily characterize languages lacking an indigenous written literature* »<sup>36</sup>.

Aucune affirmation aussi explicite d'une supériorité du linguiste sur le locuteur natif chez les Pères Blancs ou les Spiritains dont les écrits font partie de notre corpus. Cependant l'absence de mention des informateurs et l'insistance sur le long temps passé dans le milieu rappellent d'une part la légitimation par l'« autopsie », le fait de voir par soi-même, que l'on trouve chez les premiers historiens antiques tels Hérodote<sup>37</sup> et dans la littérature de voyage de la Renaissance ou de l'Age classique<sup>38</sup>. D'autre part, elles valorisent ce que l'on pourrait appeler, par anachronisme, une forme d'« observation participante »<sup>39</sup>, primant sur un savoir indigène sur les langues.

### **Décrire sa propre langue – linguiste et indigène**

Samuel Adjayi Crowther (1807-1891) est l'un des premiers linguistes africains ayant décrit sa propre langue (le yoruba), et le plus connu. Alors qu'il avait été capturé et vendu comme esclave à des marchands portugais quand il avait environ treize ans, le navire qui l'emporte est intercepté par la marine britannique, il est libéré et arrive en Sierra Leone en 1822. Il est baptisé et scolarisé en anglais, puis devient l'un des premiers étudiants du Fourah Bay College. En 1843, il publie un *Vocabulary of the Yoruba language*. Il poursuit ses études en Grande-Bretagne, est ordonné prêtre puis retourne à Freetown pour commencer un travail pastoral en langue yoruba. Si sa description grammaticale de la langue yoruba ne s'affranchit pas des cadres de la grammaire anglaise et plus généralement gréco-latine, il est intéressant de souligner qu'en qualité de locuteur natif et s'appuyant sur cette qualité comme argument d'autorité, il a été pris dans une querelle concernant les choix orthographiques pour transcrire le yoruba. Il était partisan d'une notation des tons, s'opposant en cela aux autres linguistes de la Church Missionary Society (pour un compte-rendu de cette querelle, voir Alake, 2000). Notons qu'il est le premier à avoir rendu compte du fonctionnement tonal du yoruba, à un moment où les langues africaines ne sont pas perçues par les Occidentaux comme manifestant cette particularité, bien connue pour un certain nombre de langues asiatiques<sup>40</sup>. Son travail ne fut pas toujours bien reçu de ses collègues européens. Ainsi le missionnaire catholique de la Société des Missions Africaines Pierre Bouche, auteur en 1880 d'une *Etude sur la langue nago*, critique le travail de Crowther comme étant naïf, et plus le fait d'un informateur que d'un chercheur (cité par Irvine, 2001 : 81).

Le cas de Crowther est remarquable, et lié à la singularité du Fourah Bay Institute et à la vie intellectuelle de Freetown au XIX<sup>e</sup> siècle. Rares sont les cas similaires de linguistes natifs au XIX<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XX<sup>e</sup> siècle dans l'empire colonial français. Nous évoquerons ici celui de Moussa Travélé, locuteur natif de langue bambara, originaire de Ségou (actuel Mali) et interprète indigène dans l'administration coloniale, qui publie en 1910 un des tout premiers manuels de bambara sous le titre *Petit manuel français-bambara*.

<sup>36</sup> « Les connections entre analyse linguistique, établissement de standards, et amélioration intellectuelle et morale étaient fréquentes, de la même façon qu'était largement répandue l'image d'un chaos sauvage devant caractériser, selon de nombreux intellectuels, des langues sans littérature écrite indigène. » (ma traduction)

<sup>37</sup> Le principe de l'autopsie apparaît dans la littérature historique et géographique grecque à partir du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. La description géographique du monde est désormais liée au voyage et au témoignage oculaire direct (Voir Schepens, 1980).

<sup>38</sup> Voir par exemple Dornier, 2007.

<sup>39</sup> On rappellera d'ailleurs l'importance donnée par le Cardinal de Lavigerie dans la doctrine des Pères Blancs à l'adoption des modes de vie locaux (alimentation, vêtements) et à l'utilisation des langues locales.

<sup>40</sup> Sur le manque d'intérêt pour la réalité tonale des langues africaines au XIX<sup>e</sup> siècle avec pour conséquence une non-prise en compte de la notation des tons à l'écrit voir Hair (1966).

Travélé a servi sous les ordres de Maurice Delafosse<sup>41</sup> lorsque ce dernier était administrateur du Cercle de Bamako. Le petit manuel est son premier écrit, d'un statut « parascientifique ». Il produira ensuite des textes à teneur ethnographique, certains cosignés avec Henri Labouret, publiera également un recueil de contes et proverbes, sera correspondant local du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F et sera promu officier de l'Académie de Bamako en 1929 « pour services rendus à l'histoire coloniale ».

Dans cet ouvrage, Travélé ne met jamais en avant sa qualité de locuteur natif, s'appliquant au contraire à la gommer. Il se construit discursivement une posture de linguiste de terrain à la démarche ethnographique, indiquant dès sa préface : « *je me suis attaché à faire ressortir la prononciation exacte, telle qu'on l'entend de la bouche des indigènes* » (Travélé, 1910 : 6). Plus loin dans le texte, il reprend la formule : « *Nous faisons remarquer que ce petit ouvrage a pour titre "Manuel français-bambara" mais il est écrit absolument dans la manière même qu'emploient pour parler les indigènes.* » (Ibid.). L'utilisation du terme « indigène », repris au discours européen sur l'Afrique et plus particulièrement de la locution « *de la bouche même des indigènes* » (cf. ci-dessus) indique la position qu'il cherche à tenir, en retrait de sa propre société.

Gommant cette qualité de natif, il diffère en cela par exemple de quelqu'un comme David Boilat, ecclésiastique métis originaire de Saint Louis du Sénégal et auteur d'une des premières grammaires de la langue wolof (1858), qui souligne dans la préface de son ouvrage être avantagé par le fait d'avoir le wolof comme langue maternelle. Mais David Boilat n'est pas dans la même position dominée que Moussa Travélé.

Travélé est pris dans une relation complexe avec Maurice Delafosse, qui le « parraine » en quelque sorte et préface sa grammaire en soulignant, quant à lui, cette qualité de locuteur natif comme étant une qualité légitimant la description linguistique : « *L'auteur ayant traité de sa propre langue, il me semble difficile de trouver une meilleure occasion d'apprendre le pur bambara que de lire ce petit volume* ». Mais il poursuit, de façon quelque peu ambiguë et condescendante : « *Aussi n'ai-je rien voulu changer ni à la façon dont Moussa Travélé a rendu la prononciation des sons indigènes ni aux exemples qu'il a choisis. J'ai pensé qu'à tous les points de vue il était préférable de laisser à cette étude d'un Noir travailleur, intelligent et consciencieux son originalité et sa couleur locale.* ».

Travélé exprime à plusieurs reprises son attention au rendu d'une juste prononciation. Cela passe par des précisions qui se présentent comme des corrections implicites d'usages fautifs. On peut considérer, au regard des exemples<sup>42</sup>, que Travélé fait le choix d'une variante dialectale correspondant à son propre usage ou à ce qu'il considère comme l'usage de prestige, à savoir le bambara de Ségou : les formes qu'il recommande sont emblématiques de ce parler. Travélé aurait ainsi essayé de fixer la vision qu'il pouvait avoir de la norme de prestige en bambara, s'opposant implicitement aux descriptions des auteurs européens qui, non-locuteurs, ne possédaient pas de savoir sociolinguistique sur les langues qu'ils décrivaient.

<sup>41</sup> En 1901, Maurice Delafosse a publié l'un des premiers ouvrages consacrés à différents dialectes mandé (plus particulièrement au dioula, mais l'un des chapitres est consacré au bambara), qui malgré son titre, *Essai de manuel pratique de la langue mandé ou mandingue*, a une réelle ambition scientifique, confirmée par sa démarche (l'ouvrage compile l'ensemble des sources plus anciennes, seize au total, publiées entre 1825 et 1900, et y ajoute ses propres sources).

<sup>42</sup> Pour une analyse approfondie du petit manuel de Moussa Travélé voir Van den Avenne, à paraître.



## Conclusion

Que retenir de ce parcours à la recherche de traces de locuteurs et d'interactions dans les toutes premières descriptions coloniales de la langue bambara ?

Ces traces, d'une part, permettent d'appréhender un mode de communication exolingue dans un contexte très particulier, une « zone de contact », pour reprendre le terme de Mary-Louise Pratt<sup>43</sup>, créée par la conquête coloniale. L'utilisation des enfants (certains pouvant être aussi des domestiques), un contact privilégié avec des figures intermédiaires (personnes transplantées, migrants servants d'interprètes), le passage par une langue de truchement, le bricolage linguistique : ces premières descriptions, à vocation essentiellement pratique, témoignent toutes finalement d'une communication nécessaire et difficile, laissent supposer les malentendus. Aller à la recherche de ces traces, c'est redonner un peu d'épaisseur à ces textes de descriptions linguistiques, les réinscrire dans leur contexte communicatif de production, lever en partie cette opacité dont parle Joseph Errington à propos des textes de linguistique coloniale : en effet, si le travail qui consiste à décrire des langues nécessite un engagement d'une grande proximité dans des intimités de langage complexes (« *close engagements with complex intimacies of talk* », Errington, 2008 : 3), les textes qui en sont le résultat gomment généralement complètement leur condition matérielle de production et se tiennent loin des réalités vécues. L'enjeu dès lors est de retracer ce qu'a pu être le contexte de production de ces textes.

On retiendra aussi que les locuteurs indigènes qui ont permis ces descriptions sont finalement bien peu présents dans les textes. Ce qui n'est finalement pas très étonnant dans la mesure où cela ne fait que continuer (si l'on pense aux travaux des dialectologues du XIX<sup>e</sup> siècle) et préfigurer (si l'on pense à la majorité des travaux post-coloniaux, et notamment sur des domaines « exotiques ») l'absence de mentions des « informateurs » (autrement que sous la forme d'un remerciement, ou d'une note en bas de page) dans les travaux de linguistique descriptive. Renaud (1998 : 258) faisait déjà cette remarque, dans un article visant à déconstruire la notion de « locuteur natif » :

*Pensons à ces années où le principe d'ignorance préférentielle qui voulait que moins un linguiste en sût sur une langue, plus objective fût sa description, a poussé un certain nombre vers ces territoires d'Outre-mer, constitués en terrains de chasse naturels pour commerçants, missionnaires, administrateurs des colonies et, finalement, pour chercheurs et thésards. Ceux-ci ont appelé leurs natifs des « informateurs », disant bien par là leur mission : répondre aux questions de l'enquêteur et lui laisser l'entière propriété des réponses produites ainsi que toute la liberté dans leur interprétation et dans leur utilisation. Il n'est que de voir la légèreté des traces qu'ils ont laissées dans les rapports, les recueils, les publications et leurs thèses, le plus souvent une mention parmi les remerciements. Le reste ne leur appartient plus, la langue étant, au terme du travail, littéralement extraite du terrain et pétrifiée en un objet que l'on peut tourner et retourner de discours en discours entre gens de laboratoire. On voit là réduit à l'épaisseur de la taille d'une mouche maçonner le lien qui unit la linguistique à son terrain, à travers ses informateurs.*

Ces premières descriptions, contemporaines de la constitution de la linguistique en tant que science, rendent également compte de ce qu'est la linguistique africaniste à ses origines : à la fois une science de l'observation de l'autre (comme l'anthropologie, qui se constitue à la

---

<sup>43</sup> Pratt (2008 : 8) utilise ce terme pour désigner « the space of imperial encounter », et elle définit ainsi la « zone de contact » : « *social spaces where cultures meet, clash and grapple with each other, often in the contexts of highly asymmetrical relations of power, such as colonialism, slavery, or their aftermaths as they are lived out in many parts of the world today.* » (Pratt, 2002 : 4).

même époque, dans les mêmes conditions de contact colonial) et une science appliquée, dirions-nous aujourd'hui, produisant un savoir pratique qui peut tendre à la prescription.

## Sources et corpus

- anonym., 1842, « Compte rendu de deux ouvrages J. M. CALLERY, SYSTEMA PHONETICUM SCRIPTAE SINIAE, MACAO, 1811, ET Prospectus-Spécimen d'un Dictionnaire Encyclopédique de la Langue Chinoise », Paris, Didot frères, in *La Revue Indépendante*, Paris.
- BAZIN H., 1906, *Dictionnaire français-bambara, précédé d'un abrégé de grammaire bambara*, Paris, Imprimerie Nationale.
- BINGER L. G., 1886, *Essai sur la langue bambara parlée dans le Kaarta et dans le Bélédougou ; suivi d'un vocabulaire, avec une carte indiquant les contrées où se parle cette langue*, Paris, Maisonneuve frères et C. Leclerc.
- BINGER L. G., 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris, Hachette.
- BOILAT D., 1858, *Grammaire de la langue woloffe*, Paris, Imprimerie Impériale.
- CROWTHER S. A., 1852, *A Grammar of the Yoruba Language*, London, Church Missionary Society.
- DARD J., 1825, *Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du dictionnaire wolof-français*, Paris, Imprimerie Royale.
- DARD J., 1826, *Grammaire Wolofé ou méthode pour étudier la langue des noirs en Sénégambie suivie d'un appendice*, Paris, Imprimerie royale.
- DELAFOSSÉ M., 1901, *Essai de manuel pratique de la langue mandé ou mandingue*, Paris, Ernest Leroux.
- KILHAM H., 1820, *Ta-re wa-loof, ta-re boo ju-kà, first lessons in jaloof*, Tottenham.
- KOELLE S. W., 1854, *Polyglotta Africana – or a comparative vocabulary of nearly three hundred words and phrases in more than one hundred distinct African languages*, Londres, Church Missionary House.
- MACBRAIR M. R., 1837, *A grammar of mandingo language with vocabularies*, London, Wesleyan-Methodist Missionary Society.
- MONTEL E., 1887, *Éléments de la grammaire bambara avec exercices appropriés, suivis d'un dictionnaire bambara-français*, Saint-Joseph de Ngasobil, Imprimerie de la mission.
- MONTEL E., 1889, « Notice », *Bulletin de communautés*, n° 35, nov. 1889, pp. 416-418.
- SAUVANT E., 1905, *Manuel de la langue bambara*, Maison Carrée, Alger, Mission d'Afrique des Pères Blancs.
- SAUVANT E., 1925, *Dictionnaire bambara-français et français-bambara*, Alger, Missions d'Afrique des Pères Blancs.
- SCHMIDT F.W.V., 1842, *Les romans en prose des cycles de la Table ronde et de Charlemagne*, par F.-W. Schmidt, inséré dans l'Annuaire de Vienne (Wiener jahrbücher der literatur) 1825. Tr. de l'allemand et annoté par le baron Ferdinand de Roisin, Saint Omer.
- STEINTHAL H., 1867, *Die Mande Neger-Sprachen*, Université de Berlin.
- TOULOTTE A., 1897, *Essai de grammaire bambara (idiome de Ségou)*, par un missionnaire de la Soc. des Pères Blancs, Paris, Librairie Africaine et Coloniale J. André.
- TRAVELE M., 1910, *Petit manuel français-bambara*, Paris, P. Geuthner.
- TRAVELE M., 1913, *Petit Dictionnaire français-bambara et bambara-français*, Paris, P. Geuthner.

- VAN DEN BROEK D'OBRENAN R., 1947, « Notes sur l'île Rennel et ses tatouages », in *Journal de la Société des océanistes*. Tome 3, pp. 23-33.
- ZIMMERMANN J., 1858, *A Grammatical Sketch of the Akra - or Ga -Language and some Specimen of it from the mouth of the Natives*, Stuttgart, J. F. Steinkopf.

## Bibliographie critique

- ALAKE A. C., 2000, « Early descriptions of the yoruba language : the work of Samuel Ajayi Crowther », *The History of Linguistic and Grammatical Praxis. Proceedings of the XI<sup>th</sup> International Colloquium of the Studienkreis "Geschichte der Sprachwissenschaft"* (Leuven, 2<sup>nd</sup>-4<sup>th</sup> July, 1998), Piet Desmet, Lieve Jookens, Peter Schmitter, Pierre Swiggers (eds.), Leuven, Paris, Sterling, Peeters, pp.427-443.
- AMSELLE J.L., SIBEUD E. (éd.), 1998, *De l'orientalisme à l'ethnographie. Maurice Delafosse (1870-1926) : itinéraire d'un africaniste*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- AUROUX S., 1992, *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Paris, Mardaga.
- BENOIST J.-R. (de), 1987, *Église et pouvoir colonial au Soudan français. Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945)*, Paris, Karthala.
- BLANCKAERT C., (éd.), 1996, *Le terrain des sciences humaines (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan.
- BONVINI E., 1996, « Repères pour une histoire de connaissances linguistiques des langues africaines. I. Du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle : dans le sillage des explorations. », *Histoire Epistémologie Langage*, 18/2, pp.127-148.
- BOUCHE D., 1968, *Les villages de liberté en Afrique noire française, 1887-1910*, Paris-La Haye, De Gruyter Mouton.
- BOUCHE D., 1975, *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université Lille III.
- CHAMBERS J.K., TRUDGILL P., 1980, *Dialectology*, Cambridge University Press.
- COLLINI S., 1996, « Conseils pratiques et orientations théoriques dans les instructions pour les voyageurs (XVIII<sup>e</sup> siècle) », in Blanckaert (éd.), *Le terrain des sciences humaines (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, pp.57-72.
- COLOMBAT B., 1999, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Age classique*, Grenoble, ellug.
- CORNEVIN R., 1988, *Hommes et destins*, tome VIII, « Gouverneurs, administrateurs, magistrats », Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- COULMAS F., 1981, *A Festschrift for Native Speaker*, La Haye, Mouton.
- CREISSELS D., 2009, *Le malinké de Kita*. Cologne, Rüdiger Köppe Verlag.
- DONEUX J. L., 2003, « Histoire de la linguistique africaine », dans Rey V. (éd.) *Langues et écritures*, n° spécial, Presses de l'Université de Provence.
- DORNIER C., 2007, « La rhétorique de l'autopsie dans le Journal de voyage aux Indes orientales de Robert Challe (1721) », *Dix-huitième siècle*, n° 39, pp.161-174.
- DULUCQ S., 2006, « Des yeux africains derrière des lunettes européennes ? Historiographie coloniale et logiques autochtones en A.O.F. (c. 1900 - c. 1930) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 352-353, décembre 2006, pp.15-32.
- DULUCQ S., ZYTNIKI C. (dirs.), 2006, « Savoirs autochtones et écriture de l'histoire en situation coloniale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Informateurs indigènes, érudits et lettres en Afrique (nord et sud du Sahara) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 352-353, décembre 2006.
- ERRINGTON J., 2008, *Linguistics in a Colonial World. A story of Language, Meaning, and Power*, Blackwell Publishing.

- FABIAN J., 1985, *Language on the Road. Notes on Swahili in two Nineteenth Century Travelogues*, Hamburg, Helmut Buske Verlag.
- FABIAN J., 1986, *Language and Colonial Power. The Appropriation of Swahili in the Former Belgian Congo 1880-1938*, University of California Press.
- FABIAN J., 1991, « Accident and method in the study of intercultural communication : Colonial description of Swahili in the former Belgian Congo », in Jan Blommaert, Jeff Verschuren (eds), *The pragmatics of International and intercultural communication*, John Benjamin Publishing Company, pp.33-50.
- GILMOUR R., 2006, *Grammars of Colonialism. Representing Languages in Colonial South Africa*, Palgrave Macmillan.
- HAIR P. E. H., 1966, « A Nineteenth Century Link between Chinese and African Language Studies », *Bulletin of School of Oriental and African Studies*, n° 29, pp.143-145.
- HOUIS M., 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF.
- HOUIS M., 1984, « Une variété idéologique du français : le “langage tirailléur” », *Afrique et langage*, n° 21, 1<sup>er</sup> semestre, pp.5-17.
- IRVINE J. T., 2001, « Genres of Conquest: From Literature to Science in Colonial African Linguistics », in Hubert Knoblauch, Helga Kotthoff (eds), *Verbal art across cultures: the aesthetics and proto-aesthetics of communication*, Tübingen, Narr, pp.63-90.
- IRVINE J. T., 2008, « Subjected words : African linguistics and the colonial encounter », *Language & Communication*, n° 28, pp.323-343.
- IRVINE J., 1993, « Mastering African languages : the politics of linguistics in nineteenth-century Senegal », *Social Analysis*, n° 33, pp.27-46.
- KOREN H., 1982, *Les Spiritains, trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire*, Paris, Beauschesne.
- MONDADA L., 1994, *Verbalisation de l'espace et fabrication du savoir. Approche linguistique de la construction des objets de discours*, Thèse de doctorat, Lausanne, Faculté des Lettres.
- POP S., 1950, *La dialectologie. Aperçu historique et Méthodes d'enquêtes linguistiques*, Louvain, Publications Universitaires, 2 tomes.
- PRATT M. L., 2002, « Arts of the contact zone », in Janice M. Wolff (eds.), *Professing in the contact zone*, Urbana, IL: NCTE, pp.1-20.
- PRATT M. L., 2008 [1992], *Imperial Eyes. Travel Writing and Transculturation*, Londres, New York, Routledge.
- RENAUD P., 1998, « Absoute pour un locuteur natif », in A. Queffélec, *Francophonies. Recueil d'études en hommage à Suzanne Lafage*, Nice, INALF-CNRS, pp. 257-272.
- SCHEPENS G., 1980, *L'Autopsie dans la méthode des historiens grecs au 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, Bruxelles, AWLSK.
- SCHUMAKER L., 2001, *Africanizing Anthropology. Fieldwork, networks, and the making of cultural knowledge in Central Africa*, Duke University Press.
- SIBEUD E., 2002, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France (1878-1930)*, Paris, Editions de l'Ehess.
- TWELLS A., 1995, « “So Distant and Wild a Scene”: language, domesticity and difference in Hannah Kilham's writing from West Africa, 1822-1832 », *Women's History Review*, Volume 4, N. 3, pp. 301-318.
- URRY J., 1972, « Notes and Queries on Anthropology and the Development of Field Methods in British Anthropology, 1870-1920 », *Proceedings of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, pp. 45-57.
- VAN DEN AVENNE C., 2005, « Bambara et français-tirailléur. Une analyse de la politique linguistique de l'armée coloniale française : la Grande Guerre et après », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 35, pp. 123-150.

- VAN DEN AVENNE C., à paraître, « Le petit manuel français-bambara à époque coloniale, entre description et appropriation pratique », *Canadian Journal of African Studies* (accepté pour publication).
- VANNONI A., 1996, « Les instructions pour les voyageurs : voyage, expérience et connaissance au XVII<sup>e</sup> siècle », in Blanckaert (éd.), *Le terrain des sciences humaines (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, pp. 73-87.

## COMPTE RENDU

**T. Stolz, C. Vossman, B. Dewein (dirs.), 2011, *Kolonialzeitliche Sprachforschung. Die Beschreibung africanischer und ozeanischer Sprache zur Zeit der deutschen Kolonialherrschaft*, Akademie Verlag, Brême, 312 p., ISBN: 978-3050051901**

**Céline Amourette**

**Université de Rouen, laboratoire Dysola**

La linguistique coloniale est un objet de recherche dont les contours et le statut sont depuis une quinzaine d'années progressivement esquissés. Le volume présenté ici éclaire les recoupements disciplinaires (philologie, anthropologie, histoire, linguistique, etc.) au gré desquels la linguistique coloniale se détermine au sein du paysage des recherches académiques.

Les treize articles réunis dans le volume dirigé par T. Stolz, C. Vossman, B. Dewein (2011) *Kolonialzeitliche Sprachforschung. Die Beschreibung africanischer und ozeanischer Sprache zur Zeit der deutschen Kolonialherrschaft (Recherches linguistiques au temps des colonies. La description des langues africaines et des langues océaniques au temps de la domination coloniale allemande)* présentent chacun une facette de l'histoire de la description des langues non européennes dans différents contextes coloniaux.

Une introduction substantielle (T. Stolz, C. Vossman et B. Dewein) précise les domaines de recherche de la linguistique coloniale et l'arrière-plan théorique. Il apparaît de manière consensuelle que quatre auteurs ont contribué à faire émerger le questionnement de la linguistique coloniale. Il s'agit de Calvet (2002) (notamment en mettant en évidence les liens entre le colonialisme et l'extinction des langues), d'Errington (2001, 2008) qui a mis en relation les origines de la documentation linguistique avec l'émergence de l'Etat Nation et de son expansion colonialiste ; de Hovdhaugen (1996) et Zimmermann (2004) pour leurs recherches sur la linguistique missionnaire. Mention est faite des publications sous la direction de Zwartjes *et al.* (2004, 2005, 2007, 2009) faisant suite aux colloques « Linguistique missionnaire ». Les domaines retenus sont :

- la linguistique descriptive. Elle devra prendre en compte tous les matériaux publiés ou manuscrits de l'époque coloniale (grammaires, dictionnaires, manuels, anthologie de textes, etc.).
- l'histoire des idées. Dans quelle mesure peut-on parler d'adéquation de la description ? Est-ce que les hypothèses émises sur les qualités structurelles des langues dont il est question correspondent aux normes de l'époque ? Il s'agit notamment de montrer en quoi

la vision allemande des linguistes descriptifs de l'époque coloniale a compliqué la compréhension des structures des langues étudiées (Cf. article de N. Cyfer).

- les contacts linguistiques. Quelle a été l'influence allemande sur les langues des territoires allemands ? Inversement, quelle a été l'influence des langues locales sur l'allemand (l'allemand colonial étant un allemand simplifié à l'usage des colonisés) ? L'article de P. Mühlhäuser explique comment une variété de l'allemand a pu émerger en Chine suite à des choix de politique linguistique.
- la politique linguistique. Entre 1884 et 1919 elle ne donne pas un sentiment d'unité. Dans ces travaux, on s'interroge, par exemple, sur le choix des langues indigènes comme langue véhiculaire et sur leur développement administratif.

Les contributions se répartissent selon deux types de langues étudiées : des langues africaines (hausa, ewe, swahili) et des langues océaniques (chamorro et nauruan). Les contours temporels et géographiques de la linguistique coloniale traitée dans ce volume sont précisés. L'attention est donnée aux anciennes colonies de l'Allemagne. Les principaux territoires concernés sont le Togo, le Cameroun, la Nouvelle-Guinée, la Tanzanie, la Namibie, les îles Mariannes et Kiautschou.

Dans cet ouvrage, la linguistique coloniale a pour objet tous les produits linguistiques qui se réfèrent aux protectorats transocéaniques du 2<sup>nd</sup> empire germanique et qui ont vu le jour entre 1850 et 1883. On distingue trois périodes : une phase de préparation 1850-1883 qui correspond à l'établissement des premières colonies, la phase de colonisation entre 1884-1919, jusqu'au traité de Versailles, puis celle de décolonisation 1920-1950. L'article de N. Cyffer permet de mesurer l'apport des recherches des africanistes allemands au XIX<sup>e</sup> siècle, tel C. Meinhof et ses travaux sur les langues bantoues.

La perspective adoptée est soit linguistique (articles de B. Dewein, D. Stolberg) soit sociolinguistique. I. Warnke et D. Schmidt-Brücken, par exemple, s'interrogent sur les idéologies véhiculées dans le discours colonial à travers les exemples donnés dans les grammaires et les manuels. N. Cyfer revient sur l'une des représentations linguistiques de l'époque, la distinction langues primitives/non primitives.

D'une manière globale, les articles réunis ici se sont posés les questions suivantes :

- quelles sont les langues en usage entre les colons et les colonisés ?
- comment s'est effectué le choix d'une langue véhiculaire ?
- quelles étaient les variétés dialectales utilisées de la forme standardisée d'une langue ? G. Nyada, par exemple, montre que les allemands parlant une langue africaine n'étaient pas toujours conscients de la variété de la langue dont il faisait usage.
- les peuples colonisés avaient-ils un rôle actif ou passif dans la politique linguistique coloniale ?

L'accès aux langues indigènes par les colons allemands pose la question des sources (Cf. article de Ch. Vossman). Qui étaient les informateurs, les interprètes et les traducteurs grâce auxquels les colons ont communiqué avec les populations indigènes ? La réponse à cette question nous ramène également à celle des relations complexes entre langue et pouvoir.

Quatre articles de l'ouvrage traitent plus spécifiquement du contact des langues : celui de G. Nyada ; de B. Weber ; de D. Stolberg (phénomènes d'emprunt) ; de P. Mühlhäuser (politique linguistique et apparition de pidgin).

Une place est faite à la linguistique missionnaire, branche parente de la linguistique coloniale. De nombreux travaux linguistiques à l'époque coloniale sont le fruit de recherches de missionnaires en vue d'évangéliser les peuples indigènes. Les articles de K. Azamede, R. Kröger, L. Kaser et D. Stolberg relèvent de cette problématique. Ils permettent de connaître la répartition géographique des missions religieuses dans les territoires colonisés. Ces articles

s'interrogent notamment sur le rôle des missionnaires en matière de planification linguistique et de normalisation (au Cameroun, par exemple, le travail de transcription des langues indigènes en alphabet latin a été effectué par des missionnaires).

La spécificité de la linguistique coloniale réside également dans la diversité de son corpus (quels supports ? Par qui ?) : manuels, grammaires (I. Warnke et D. Schmidt-Brücken), dictionnaires (T. Stolz), ouvrages religieux, correspondances privées (K. Azamede). On notera l'étendue du corpus retenu (14 ouvrages) pour l'étude de I. Warnke et D. Schmidt-Brücken. L'une des missions de la linguistique coloniale, rappellent T. Stolz, Ch. Vossman et B. Dewein est de partager ces ressources avec d'autres disciplines.

Pour conclure, nous retiendrons que les auteurs insistent sur la nécessité pour la sociolinguistique de trouver sa place dans le champ des recherches coloniales, nécessité qui a été soulignée dans l'appel à contribution de ce numéro.

## Bibliographie

- CALVET L. J., 2002 [1974], *Linguistique et colonialisme*, Payot, Paris.
- ERRINGTON J., 2001, « Colonial linguistics » in *Annual review of anthropology* n°30, pp. 19-39.
- ERRINGTON J., 2008, *Linguistics in a Colonial World. A story of Language, Meaning, and Power*, Blackwell Publishing.
- HOVDHAUGEN E. (ed.), 1996, ... *and the Word was God : Missionary linguistics and missionary grammar*, Münster, Nodus.
- ZIMMERMANN C., 2004, « la construcción del objeto de la historiografía de la lingüística misionera » in Zwartjes O., Hovdhaugen E. (eds.), *Missionary Linguistics, Lingüística misionera*, John Benjamins, Amsterdam, pp.7-32.
- ZWARTJES O., HOVDHAUGEN E. (eds.), 2004, *Missionary Linguistics, Lingüística misionera*, John Benjamins, Amsterdam.
- ZWARTJES O., ALTMAN C., 2005, *Missionary Linguistics II, Lingüística misionera II, Orthography and Phonology*, John Benjamins, Amsterdam.
- ZWARTJES O., JAMES G., RIDRUEJO E., 2007, *Missionary Linguistics III, Lingüística misionera III, Morphology and Syntax*, John Benjamins, Amsterdam.
- ZWARTJES O., KOERNER K., 2009, *Historiographia linguistic, Quot hominess tot artes, New Studies in Missionary Linguistics*, John Benjamins, Amsterdam.



## COMPTE RENDU

**Sara Pugach, 2012, *Africa in translation – A history of Colonial Linguistics in Germany and Beyond, 1814-1945*, The University of Michigan Press, 291 p., ISBN : 978-0-472-11782-6**

**Clara Mortamet**

**Université de Rouen, laboratoire Dysola**

L'ouvrage de Sarah Pugach, historienne, porte sur les travaux de linguistique africaine menés par des philologues allemands entre 1814 et 1945. S'il s'agit là du « cœur » de l'ouvrage, l'auteure présente également d'autres travaux en lien avec ces derniers, que ce soit des travaux antérieurs et parallèles réalisés par des missionnaires allemands, ou des textes écrits ensuite en Afrique même, comme cela fut le cas en particulier en Afrique du Sud.

Il peut paraître surprenant à première vue de consacrer une monographie aux connaissances produites par les germanophones lors de la colonisation, tant celle-ci apparaît marginale, en durée comme en étendue, au regard des colonisations française, anglaise, portugaise ou espagnole. Pourtant – et il s'agit d'un des tout premiers intérêts de l'ouvrage –, ce sont bien des philologues allemands qui ont établi les premières classifications des langues africaines. Mais Sara Pugach ne se contente pas d'une recension de ces écrits, elle souligne aussi à quel point cette colonisation a profondément affecté l'Allemagne. Ces travaux occupent en effet une place de choix dans la construction d'une idéologie de la différence raciale, de la nation, telle qu'elle se construit en Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle, de façon sensiblement différente de celle en cours dans les autres milieux intellectuels européens.

D'ailleurs, il s'agit là d'une des raisons principales de la méconnaissance que nous avons de ces textes. Comme le rappelle Sara Pugach dès l'introduction de son ouvrage, ces écrits ont un caractère profondément raciste qui explique qu'ils aient été délaissés par les africanistes ultérieurs<sup>1</sup>. Ils illustrent en outre une particularité de l'idéologie raciale allemande : il ne s'agit pas comme dans les autres pays européens d'un racisme « biologique », mais d'un racisme « culturel et linguistique », même si les deux formes restent perméables. Ils témoignent enfin d'une idéologie coloniale s'appuyant sur l'idéologie missionnaire protestante, à savoir que la

---

<sup>1</sup> Quand on sait par ailleurs que Carl Meinhof, figure principale de ces travaux, adhère au parti nazi dès 1933, et que l'on compte parmi ses émules d'un certain Eiselen, considéré comme étant l'« architecte intellectuel » du régime d'Apartheid d'Afrique du Sud (p.1), on comprend que ces écrits ont été quelque temps délaissés.

civilisation et le pouvoir européens dans l'empire colonial doivent être véhiculés non pas en langue européenne, mais en langue indigène.

La particularité des travaux menés en Allemagne est qu'ils relèvent de deux grands types d'écrits. Les travaux menés sur les langues africaines sont au départ le fait de « linguistes de terrains » – missionnaires, explorateurs et colons –, à l'instar de nombreux écrits de francophones et d'anglophones de l'époque. Là encore, la colonisation allemande ayant été courte et peu étendue, on pourrait penser que les missionnaires allemands étaient très peu nombreux à avoir séjourné en Afrique. Mais Sara Pugach souligne que ce sont les Allemands et les Danois qui dominaient la plupart des congrégations missionnaires protestantes anglaises. Ils ont d'ailleurs pour beaucoup publié en anglais. Des noms comme Bleek ou Krapf<sup>2</sup>, connus des africanistes, et en particulier des spécialistes de langues bantoues, sont ceux d'allemands publiant en anglais.

Mais, et c'est là l'originalité de cet ensemble de travaux menés par des Allemands à cette époque, ils sont aussi le fait de philologues établis dans des universités en Allemagne. Très liés avec les milieux missionnaires, ces philologues vont rapidement développer des travaux académiques, et mettre en place des enseignements universitaires sur les langues africaines et en langues africaines, au point qu'Hambourg est en 1946 présentée par un anthropologue comme la « Mecque de la linguistique africaine » (Lestrade 1946, cité par Pugach p. 1).

Ces deux catégories d'auteurs et de travaux, des livres de voyages aux traités philologiques, d'ailleurs, justifient que l'on se pose la question ici de réunir ces travaux sous la même étiquette de « linguistique coloniale ». C'est ce que fait ici Sara Pugach dès son titre, mais cela pourrait être discuté (cf. la définition de Van den Avenne dans la présentation de ce numéro). Et ce d'autant que les travaux présentés dans cet ouvrage sont finalement davantage ceux des philologues que des missionnaires, colons et explorateurs ; et la prééminence donnée à Carl Meinhof tout au long de l'ouvrage y est pour beaucoup. Les liens entre les deux types de spécialistes, mais aussi les tensions qui les opposent – entre la priorité pour les uns de décrire une langue servant la communication missionnaire et coloniale, et le souci pour les autres du recensement et du classement systématique des faits de langue, permettant en particulier l'établissement des filiations entre langues et peuples – justifient toutefois de les examiner ensemble. Sara Pugach souligne enfin qu'il convient d'ajouter à ces deux ensembles de protagonistes un troisième ensemble : des Africains eux-mêmes, interprètes, traducteurs ou intermédiaires des missionnaires et colons en Afrique, amenés pour certains jusqu'en Europe pour donner des cours de langues africaines aux côtés des philologues allemands.

L'ouvrage s'organise de façon chronologique. Le premier chapitre porte sur les travaux préalables aux études africanistes, ceux menés par des missionnaires (1814-1887). Leurs intentions sont alors seulement pratiques, afin de permettre la communication avec les populations locales, et ils ne sont pas animés d'une vision germaniste : ils appartiennent d'abord à l'Eglise protestante.

Le second chapitre porte sur les débuts universitaires des recherches africanistes, à travers le *Séminaire des langues orientales* à Berlin, et aux enseignements mis en place à Hambourg. On observe alors le passage de considérations pratiques à des ambitions nationalistes, la période correspondant au temps de l'Empire colonial allemand.

Les deux chapitres suivants sont focalisés sur l'œuvre de Carl Meinhof, qui se positionne au départ comme missionnaire, et comme nationaliste allemand. L'auteure présente ici l'homme, les travaux, et les collaborations scientifiques (chap. 3 et 4).

---

<sup>2</sup> Après avoir soutenu sa thèse à Bonn, Bleek a publié sa *Comparative grammar* en anglais à Londres. Krapf est un missionnaire allemand appartenant à la Church Missionary Society.

Les chapitres 5 et 6 présentent la formation en langues africaines mise en place dans les universités allemandes entre 1908 et 1919. Son originalité réside dans la présence de locuteurs natifs dans les universités de Berlin et de Hambourg. Ils sont lecteurs pour l'enseignement des langues africaines, à travers des « laboratoires de langues », mais aussi assistants, prenant part aux discussions des philologues européens sur la morphologie ou la grammaire de leurs langues.

Le dernier chapitre enfin présente les relations entre Africains et Allemands après la dissolution de l'empire colonial allemand (1919). Ces africanistes allemands ne pouvant plus accompagner les missionnaires anglais, certains ont rejoint Hitler dans l'espoir de le voir reconquérir l'Empire colonial. Beaucoup ont aussi gardé de fortes relations avec l'Afrique, en particulier en Afrique du Sud.

Cette présentation historique donne ainsi à voir une évolution depuis les travaux des missionnaires à ceux des philologues, une « professionnalisation » des études linguistiques, et montre le passage d'une linguistique de terrain, aussi approximative soit-elle du fait de sa relation aux Africains, à une linguistique de bureau.

L'ouvrage se termine par une bibliographie impressionnante, qui nous rappelle que la perspective de l'auteure est d'abord celle de l'historienne : quelque 240 sources primaires – dont plus de 50 pour le seul Meinhof –, et pas moins de 480 sources secondaires. Cette profusion de sources, leur exploitation minutieuse, le regard porté sur ces travaux en lien avec le contexte de leur production et leurs conséquences historiques, font de cet ouvrage un document très riche, et un modèle de recensement et d'analyse historique de ces écrits de linguistique coloniale.

On est frappé enfin de la proximité des travaux de recherche présentés ici et dans l'ouvrage de Engelberg, Mühlauer, Stolberg, Stolz et Warbke (2011, *Kolonialzeitliche Sprachforschung*) présenté dans le précédent compte-rendu. Ces deux publications relatives à la linguistique coloniale et missionnaire allemande entre 1814 et 1945 ont été publiées à quelques mois d'intervalle, dans des contextes universitaires pourtant distincts. La tenue à Brême cette année de la septième *International Conference on Missionary Linguistics* renforce encore le caractère très actuel de ces travaux. Il semble ainsi que les recherches menées actuellement en Allemagne font la part belle à cette période de l'histoire qu'est la colonisation allemande et aux écrits linguistiques produits dans ce contexte. On ne peut qu'espérer que cette effervescence gagne le contexte francophone, et que le présent numéro s'inscrive lui aussi dans un ensemble de publications plus large, tant du point de vue des disciplines convoquées que des situations de colonisation et des langues concernées.

Ainsi à bien des égards, ce texte complète, éclaire, recoupe le texte présenté dans le précédent compte rendu de ce numéro, par une approche non pas linguistique mais historique. Leur comparaison montre aussi des différences de traditions disciplinaires, dont le signe le plus manifeste apparaît dans les références aux travaux antérieurs. En dépit nous l'avons dit d'une grande profusion de références, le texte de Sara Pugach ne fait référence ni aux travaux de Calvet, de Zimmermann, de Hovdhaugen, de Zwartjes *et alii* ni même à ceux de Errington, dont l'absence est probablement la plus remarquable ici. Preuve en est que le chemin reste long à parcourir, non seulement pour l'étude de ces sources, mais aussi pour la mise en place d'une discussion interdisciplinaire autour de ces objets de recherche.

# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Clara Mortamet.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture pour ce numéro** : Pascale Barthélémy, Claude Caitucoli, James Costa, Laurent Demanze, Maria do Céu Fonseca, Michel Jourde, Jean de Dieu Karangwa, Philippe Martel, Bruno Maurer, Didier Péclard, Anna Pondopoulo, Alain Ricard, Henri Tourneux, Gérard Vignier.

Laboratoire Dysola – Université de Rouen  
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425